



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Official Languages

Langues officielles

Chair:
The Honourable EYMARD G. CORBIN

Président :
L'honorable EYMARD G. CORBIN

Monday, February 14, 2005

Le lundi 14 février 2005

Issue No. 5

Fascicule n° 5

Fourth meeting on:

Quatrième réunion concernant :

The application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act

L'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Eymard G. Corbin, *Chair*

The Honourable John Buchanan, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Chaput Comeau Jaffer	* Kinsella (or Stratton) Léger Murray, P.C.
--	--

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Kinsella, substituted for that of the Honourable Senator St. Germain (*February 9, 2005*).

The name of the Honourable Senator Losier-Cool, substituted for that of the Honourable Senator Jaffer (*February 14, 2005*).

The name of the Honourable Senator Jaffer, substituted for that of the Honourable Senator Losier-Cool (*February 15, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES

Président : L'honorable Eymard G. Corbin

Vice-président : L'honorable John Buchanan, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Chaput Comeau Jaffer	* Kinsella (ou Stratton) Léger Murray, C.P.
--	--

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Kinsella substitué à celui de l'honorable sénateur St. Germain (*le 9 février 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Losier-Cool substitué à celui de l'honorable sénateur Jaffer (*le 14 février 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer substitué à celui de l'honorable sénateur Losier-Cool (*le 15 février 2005*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 14, 2005
(9)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 9:35 a.m., in room 256-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Eymard G. Corbin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Buchanan, P.C., Chaput, Comeau, Corbin, Jaffer, Léger, Losier-Cool and Murray, P.C. (8).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Andrée Tremblay and Wade Raaflaub, Analysts.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3rd, 2004, the committee proceeded to study and report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*See Issue No. 3, Monday, November 15, 2004, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

University of Moncton:

Pierre Foucher, Full Professor, Faculty of Law.

Canadian Teachers' Federation:

Terry Price, President;

Liliane Vincent, Director, Services to Francophones;

Gilberte Michaud, Chair of the Advisory Board on French, First Language;

Paul Taillefer, Member of the Advisory Board on French, First Language;

Anne Gilbert, Director of Research, Francophonie and Minorities, Centre for Interdisciplinary Research on Citizenship and Minority Studies, University of Ottawa.

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques:

Rodrigue Landry, Director General.

Commission nationale des parents francophones:

Ghislaine Pilon, President;

Murielle Gagné-Ouellette, Director General.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones:

Madeleine Chevalier, President;

Paul Charbonneau, Director General.

Professor Foucher made a presentation and answered questions.

At 10:30 a.m., Senator Buchanan took the Chair.

At 10:34 a.m., Senator Corbin took the Chair.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 14 février 2005
(9)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 9 h 35, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Eymard G. Corbin.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Buchanan, C.P., Chaput, Comeau, Corbin, Jaffer, Léger, Losier-Cool et Murray, C.P. (8).

Aussi présents : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Andrée Tremblay et Wade Raaflaub, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité procède à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que les règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi se trouve dans le Fascicule n° 3, du lundi 15 novembre 2004.*)

TÉMOINS :

Université de Moncton :

Pierre Foucher, professeur titulaire, Faculté de droit.

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants :

Terry Price, présidente;

Liliane Vincent, directrice des services aux francophones;

Gilberte Michaud, présidente du Comité consultatif du français langue première;

Paul Taillefer, membre du Comité consultatif du français langue première;

Anne Gilbert, directrice de la recherche, Francophonie et minorités, Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités, Université d'Ottawa.

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques :

Rodrigue Landry, directeur général.

Commission nationale des parents francophones :

Ghislaine Pilon, présidente;

Murielle Gagné-Ouellette, directrice générale.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones :

Madeleine Chevalier, présidente;

Paul Charbonneau, directeur général.

M. Foucher fait une présentation puis répond aux questions.

À 10 h 30, le sénateur Buchanan prend place au fauteuil.

À 10 h 34, le sénateur Corbin reprend le fauteuil.

At 10:56 a.m., the committee suspended its meeting.

At 11:00 a.m., the committee resumed its meeting.

Ms. Terry Price made a statement; Ms. Liliane Vincent made a statement and then with Ms. Gilberte Michaud, Ms. Anne Gilbert and Mr. Paul Taillefer, witnesses answered questions.

At 12:10 p.m., Senator Buchanan took the Chair.

At 12:14 p.m., Senator Corbin took the Chair.

At 12:35 p.m., the committee suspended its meeting.

At 1:18 p.m., the committee resumed its meeting.

Mr. Rodrigue Landry made a presentation and answered questions.

At 2:33 p.m., the committee suspended its meeting.

At 2:40 p.m., the committee resumed its meeting.

Ms. Ghislaine Pilon made a statement, and then, with Ms. Murielle Gagné-Ouellette, answered questions.

At 3:40 p.m., the committee suspended its meeting.

At 3:45 p.m., the committee resumed its meeting.

Ms. Madeleine Chevalier made a statement, and then, with Mr. Paul Charbonneau, answered questions.

At 4:41 p.m., the committee suspended its meeting.

At 4:45 p.m., the committee resumed its meeting, then proceeded in camera in accordance with rule 92(2)(f) to study a draft report.

It was agreed that the report be adopted.

It was agreed that the Chair present the report to the Senate.

At 5:01 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 10 h 56, le comité suspend ses travaux.

À 11 h, le comité reprend ses travaux.

Mme Terry Price fait une déclaration; Mme Liliane Vincent fait une déclaration puis, avec Mme Gilberte Michaud, Mme Anne Gilbert et M. Paul Taillefer, les deux répondent aux questions.

À 12 h 10, le sénateur Buchanan prend place au fauteuil.

À 12 h 14, le sénateur Corbin reprend le fauteuil.

À 12 h 35, le comité suspend ses travaux.

À 13 h 18, le comité reprend ses travaux.

M. Rodrigue Landry fait une présentation puis répond aux questions.

À 14 h 33, le comité suspend ses travaux.

À 14 h 40, le comité reprend ses travaux.

Mme Ghislaine Pilon fait une déclaration puis, avec Mme Murielle Gagné-Ouellette, répond aux questions.

À 15 h 40, le comité suspend ses travaux.

À 15 h 45, le comité reprend ses travaux.

Mme Madeleine Chevalier fait une déclaration puis, avec M. Paul Charbonneau, répond aux questions.

À 16 h 41, le comité suspend ses travaux.

À 16 h 45, le comité reprend ses travaux à huis clos conformément à l'article 92(2)(f) afin d'étudier l'ébauche d'un rapport.

Il est convenu d'adopter le rapport.

Il est convenu que le président en fasse rapport au Sénat.

À 17 h 1, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday February 14, 2005

The Senate Standing Committee on Official Languages met this day at 9:35 a.m. to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act.

Senator Eymard G. Corbin (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chairman: Welcome everybody. Happy Valentine's Day far from your respective spouses. Our heartfelt thanks for being here today. I know that you have made tremendous sacrifices to be here this morning. Your support for official languages never ceases to amaze me.

The objective of today's exercise, which will continue on Monday the 7th and 21st of March, is to complete the study started by this committee in the Fall of 2003. The purpose of the study is not to deal with French as a second language immersion schools, nor with bilingual schools. We have deliberately agreed to focus our attention and our thinking on education, from early childhood right up to college and university, in keeping with a logic of continuity.

Therefore, we are talking about educational training and ensuring the quality of schooling. We are also talking about schools, parents' rights to manage them and to be consulted when any agreements of any nature are entered into, and rights holders' access to these schools. Finally, we are talking about positioning these institutions in their correct community and cultural context.

We will hear from experts, analysts, researchers and especially representative organizations that are in a position to speak on behalf of all parents and children from French-language communities in Canada. Such parents and children often have to go to great lengths, sometimes at great personal costs, to have their rights recognized and to enjoy the respect that is due them. This sometimes means legal challenges.

Honourable senators, we are glad and indeed fortunate to be able to start this morning with Professor Pierre Foucher, full professor at the University of Moncton. You have a copy of Mr. Foucher's biography and brief curriculum vitae.

Professor Foucher has also argued before the courts. Professor Foucher is commonly recognized as an expert in the field of constitutional law and he just published, with Paul T. Clark, a book entitled: *École et droits fondamentaux: Portrait des droits collectifs et individuels dans l'ère de la Charte canadienne des droits et libertés*. He also made a contribution to a feature article in the second edition of a book entitled: *Les droits linguistiques au Canada*, under the direction of Michel Bastarache.

Professor Foucher, I would like to call on you to provide an update on francophone minority education rights in Canada.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 14 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 9 h 35, pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

Le sénateur Eymard G. Corbin (*président*) au fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue à tous et à toutes. Joyeuse Saint-Valentin loin de vos conjoints. Je vous remercie du fond du coeur d'être ici ce matin. Je sais que cela représente des sacrifices considérables pour vous d'être ici ce matin. Votre appui aux langues officielles ne cesse de m'épater.

L'exercice dans lequel nous nous engageons aujourd'hui, qui se poursuivra les lundis 7 et 21 mars, a pour objet de compléter l'étude amorcée par ce comité à l'automne de 2003. L'objet de l'étude ne porte pas sur les établissements d'enseignement d'immersion en français langue seconde ni sur les écoles bilingues. C'est délibérément que nous avons convenu de concentrer notre attention et notre réflexion sur l'éducation, de la petite enfance jusqu'au collège et l'université, dans une logique de continuité.

Il s'agit donc de la formation pédagogique, de l'adéquation de la qualité de l'instruction. Il est question des établissements scolaires, du droit des parents de gérer ces établissements et d'être consultés dans la détermination des ententes de quelque nature qu'elles soient, de l'accès à ces établissements aux ayants droit. C'est de leur implantation dans un contexte communautaire, dans leur contexte culturel, et autres qu'il s'agit.

Nous entendrons des experts, des analystes, des chercheurs et surtout des organismes représentatifs habilités à parler pour l'ensemble des parents et des enfants des communautés de langue française au Canada, qui doivent souvent inventer, innover, parfois au prix de sacrifices personnels énormes allant jusqu'à la contestation judiciaire pour faire reconnaître leurs droits et maintenir le respect qui leur est dû.

Honorables sénateurs, nous sommes heureux et fortunés de pouvoir commencer ce matin avec le M. Pierre Foucher, professeur titulaire à l'Université de Moncton. Vous avez devant vous les notes biographiques et un bref curriculum vitae de M. Foucher.

Monsieur Foucher a aussi plaidé devant les tribunaux. Il est généralement reconnu qu'il est un expert dans le domaine du droit constitutionnel et il vient de publier, d'ailleurs, avec Paul T. Clark, un livre qui s'intitule : *École et droits fondamentaux : Portrait des droits collectifs et individuels dans l'ère de la Charte canadienne des droits et libertés*. Il a aussi contribué à un article de fond à la deuxième édition du livre intitulé : *Les droits linguistiques au Canada*, sous la direction de Michel Bastarache.

Monsieur Foucher, je vous invite donc à faire le point sur les droits en matière scolaire de la minorité francophone au Canada.

Mr. Pierre Foucher, Full Professor, Faculty of Law, University of Moncton: I would like to thank you for this invitation. I would also like to thank you for having undertaken this analysis of such an important matter, that is the protection of minority language education rights.

I sent you a document in both official languages that I do not intend to read cover to cover. However, I would like to discuss the broad brush strokes of it this morning. I will try to be clear, and insofar as possible stay clear of technical and legal jargon, so that everybody understands everything I have to say.

First, I would like to remind you of the text of the Charter and then speak briefly about its objective, substance, implementation and potential obstacles to its application. Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, a section adopted in 1982, is what brings us together this morning.

This section guarantees rights to three categories of people: Citizens of Canada whose language is in a minority situation in their province of residence; Canadian citizens who have received their primary school instruction in the minority language; and Canadian citizens who have a child who has received or is currently receiving school instruction in the minority language.

These are the three categories of people who have rights under the Charter. These people are entitled to have their children schooled in the language of the minority, if the number of those children so warrants it. As with any constitutional text, section 23 needs to be interpreted. In any such interpretation, one must bear in mind the constitutional text's purpose.

So what is the purpose of section 23? The Supreme Court of Canada identified it as the following:

... it seeks to preserve Canada's two official languages and their cultures, and to enhance the vitality of each language, insofar as it is possible, in the provinces where the particular language is not spoken by the majority. The section attempts to meet this objective by providing parents who belong to a linguistic minority with the right to an education in their own language wherever they may be in Canada.

The objective is therefore first and foremost a socio-linguistic one. Education is a means through which French or English as minority languages will be successfully preserved in Canada.

Therefore, we must not be waylaid by technical matters. We must always bear in mind the provision's objective when asking questions about its substance. Section 23 is a collective right which benefits francophone or anglophone communities in minority situations in Canada.

Therefore, the primary objective is to maintain and enhance the vitality of official language minority communities. The second objective, upon which the courts have always agreed, is redress. Section 23 was included in the Charter to redress wrongs or injustices of the past.

M. Pierre Foucher, professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Moncton : Je vous remercie de cette invitation. Merci également d'avoir entrepris ce travail de réflexion et d'analyse autour d'une question extrêmement importante, qui est celle de la protection des droits scolaires des minorités linguistiques.

Je vous ai fait parvenir un texte dans les deux langues officielles que je n'ai pas l'intention de lire au complet, mais dont j'aimerais vous présenter les grandes lignes ce matin. Je tâcherai d'être le plus clair possible, le moins technique et juridique possible, de manière à ce que le tout soit compris de tous et chacune.

Je vais d'abord vous rappeler le texte de la Charte, et ensuite vous parler brièvement de son but, de son contenu, de sa mise en œuvre et des obstacles à sa mise en œuvre. Ce qui nous réunit ce matin est l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, un article adopté en 1982.

C'est un article qui garantit des droits à trois catégories de personnes : les citoyens canadiens dont la langue est minoritaire dans leur province de résidence; deuxièmement, des citoyens canadiens qui ont fait leurs études primaires dans la langue de la minorité; troisièmement, des citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit présentement l'instruction dans la langue de la minorité.

Voilà les trois catégories de personnes qui ont des droits en vertu de la Charte. Ces gens ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité, là où le nombre le justifie. Comme tout texte constitutionnel, celui-ci a besoin d'être interprété. Et lorsqu'on interprète, on doit tenir compte du but du texte constitutionnel.

Quel est le but de l'article 23? Ce but, a été identifié par la Cour suprême du Canada comme étant le suivant :

... il vise à maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues, dans la mesure du possible, dans les provinces où elle n'est pas parlée par la majorité. L'article cherche à atteindre ce but en accordant aux parents appartenant à la minorité linguistique des droits à un enseignement dispensé dans leur langue partout au Canada.

Le but est donc d'abord un but sociolinguistique. L'éducation est un moyen par lequel on pourra réussir à maintenir les langues minoritaires française ou anglaise au Canada.

Il ne faut donc pas se laisser distraire par des points techniques. Il faut toujours garder en tête le but de la disposition lorsqu'on se pose des questions sur son contenu. L'article 23 est un droit collectif qui profite aux communautés francophones ou anglophones qui sont minoritaires au Canada.

Un premier but est donc le maintien et l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Un deuxième but, qui a toujours été identifié par les tribunaux, est la réparation. L'article 23 a été intégré à la Charte pour réparer des torts ou des injustices passés.

I do not have the time this morning to provide you with a history of minority language education in Canada, but history shows that there were indeed wrongs and injustices done and that section 23 attempts to redress them.

Furthermore, the court makes no ruling on the wisdom of the decision to include section 23 in the Charter. The third objective is to ensure that redress is obtained by providing equality in education. Allow me to once again quote the Supreme Court:

... history shows that section 23 was intended to redress, at the national level, the progressive erosion of minorities speaking one or the other official language and to apply the notion of equal partners to both official language groups in the realm of education.

I would like to make a couple of remarks about equality. Equality does not mean uniformity. It is indeed possible that minorities may need to be treated differently to majorities in order to reach genuine equality.

Allow me to give you an example in which I was personally involved, the *Arsenault-Cameron* case in Prince Edward Island.

Children had to travel by bus for one hour to get from Summerside to the Évangéline School in Abram-Village. When the lawsuit was filed, the province replied: “Why are you, Acadians, complaining when anglophone children also have to travel for an hour?” The court replied that the choice that francophones were forced to make was not being imposed upon anglophones. The option francophones had was to stay in Summerside, go to English school and assimilate or to travel by bus for one hour in order to get schooling in French.

Studies showed that there were potentially 300 children that could attend French school in Summerside, but 19 took the bus. And the province is asking why all 300 children did not opt to take the bus? When you give a parent the choice between sending a young six-year-old on a 60 to 75-minute bus trip to get schooling in French or sending their child to the school around the corner, what do you think the parent will choose? This is a choice that the anglophone community did not have to make.

So, when we say that equality does not mean uniformity, that is what we mean. The implications of the various options and of government decisions are not the same for the majority as they are for the minority. Allow me to give you an example, this time from the southwest of Ontario. The Ontario government has placed a moratorium on school renovations.

The community of Windsor, Ontario, is taking the Ontario government to court by saying: “Our French-language school is falling to bits, and we urgently need renovations.” The government replied: “There is a moratorium across the board.”

Je n’ai pas le temps ce matin de vous faire l’historique de l’éducation en langue minoritaire au Canada, mais cette histoire révèle qu’il y a en effet eu des torts et des injustices et que l’article 23 vise à les réparer.

De plus, la cour ne juge pas de la sagesse de la décision d’inclure l’article 23 de la Charte. Le troisième but : la réparation sera obtenue en atteignant l’égalité en éducation. Je vais citer encore une fois la Cour suprême :

... l’histoire révèle que l’article 23 était destiné à remédier, à l’échelle nationale, à l’érosion progressive des minorités parlant l’une ou l’autre langue officielle et à appliquer la notion de « partenaires égaux » des deux groupes linguistiques officiels dans le domaine de l’éducation.

J’aimerais dire deux mots sur l’égalité. L’égalité ne signifie pas l’uniformité. Il est possible que les minorités aient besoin d’un traitement différent des majorités pour atteindre une égalité réelle.

Je vais vous donner un exemple que j’ai connu personnellement, celui de l’affaire *Arsenault-Cameron* à l’Île-du-Prince-Édouard.

Les enfants devaient faire une heure d’autobus pour partir de Summerside et aller à l’école Évangéline à Abram-Village. Lorsque le procès a été plaidé, la province a dit : « Pourquoi vous plaignez-vous, Acadiens, puisque les enfants anglophones aussi voyagent une heure? ». La cour a répondu que c’était parce que le choix que vous demandez aux francophones, vous ne le demandez pas aux anglophones. Le choix des francophones, c’est de rester à Summerside, aller à l’école anglaise et s’assimiler, ou faire une heure d’autobus pour être capable d’avoir de l’instruction en français.

Les études montraient qu’il y avait un potentiel de 300 enfants qui pouvaient fréquenter une école française à Summerside, mais 19 prenaient l’autobus. Et la province de demander pourquoi les 300 enfants ne sont-ils pas dans les autobus? Quand vous donnez le choix à un parent d’envoyer son jeune de six ans faire un trajet d’une heure ou d’une heure et quart dans un autobus pour avoir de l’instruction en français ou d’aller à l’école au coin de la rue, qu’est-ce que vous croyez que le parent va choisir? C’est un choix que la communauté anglophone n’avait pas à faire.

Donc, lorsqu’on dit que l’égalité ne signifie pas l’uniformité, c’est ce qu’on veut dire. Les conséquences des choix qui sont offerts ou des décisions gouvernementales qui sont prises ne sont pas les mêmes pour la majorité que pour la minorité. Je vais vous donner un autre exemple, cette fois-ci du sud-ouest de l’Ontario. Le gouvernement ontarien met un moratoire sur les renovations d’écoles.

La communauté de Windsor, en Ontario, poursuit le gouvernement ontarien en disant : « Notre école de langue française tombe en ruine, nous avons besoin de rénovation, c’est urgent ». Le gouvernement leur répond : « Il y a un moratoire, c’est la même chose pour tout le monde. »

The judge stated: "It may very well be across the board but the ramifications for the Franco-Ontarian community are far more serious than for the majority. Francophones in Windsor only have one school that they risk losing if it is not renovated." Therefore, once again, equality does not mean uniformity.

Having said that, let us take a brief look at the substance of the rights that are guaranteed. What are people entitled to? Firstly, they are entitled to schooling. Schooling can be provided in many ways: the Internet, television, in class, in school, and through sociocultural activities.

Second, they have a right to minority language educational facilities, in general, homogeneous schools. Finally, they are entitled to manage these schools. Whether or not these rights are applied is dependent upon a condition, that is the number of students. The Charter clearly states: "Where the number of those children so warrants."

I always receive a lot of questions on the matter of sufficient numbers. The problem is that judges have told us that we cannot set numbers in advance. However the matter is context-specific. I will not be teaching you anything new when I say that in a country as vast and diverse as Canada, it would indeed be slightly ridiculous to establish minimum numbers in advance. Such a number would depend on the varying circumstances of each case. It would also depend on what is being asked for. One child is perhaps entitled to an Internet connection, ten children to a class. One hundred children to a school, and 300 children to a polyvalente. And are these children living in the city or the country? Is there public transport available? How old are they? Will a gym and a cafeteria need to be built? What does everybody want? Will they need laboratories? Will they need classrooms, teachers, remedial teachers? Numbers cannot be set in advance, that would be far too simple, but that is not what the Charter requires.

When conditions are attached to the number of students, we need to remind ourselves of the purpose of section 23: "The preservation and development of minority language communities." Equality does not mean uniformity. We should be ready to accept lesser numbers for minority communities than for majority communities.

Now I would like to make a remark about the implementation of section 23. I also get asked questions as to why there is a need for so much litigation and court appeals, given that the provinces, in 1982, accepted the Charter and section 23? I think the answer lies in the fact that the provinces do not necessarily understand section 23 in the same way that minority communities do. Perhaps it is because the provinces accepted section 23 rather begrudgingly. Regardless, the fact is that there have been lawsuits in the past, there are still lawsuits today, and it would seem that there will be more and more suits in the future. This is not an ideal situation as trials take up a lot of resources, time, energy and money that could be invested elsewhere. Clearly, this is not an ideal situation.

Le juge a dit : « C'est peut-être la même chose pour tout le monde mais les conséquences pour la communauté franco-ontarienne sont beaucoup plus sérieuses que pour la majorité. Les francophones de Windsor n'ont qu'une seule école qu'ils risquent de perdre si elle n'est pas rénovée. » Donc, encore une fois, égalité ne veut pas dire uniformité.

Ceci étant dit, regardons brièvement le contenu des droits qui sont garantis. À quoi les gens ont-ils droit? D'abord, ils ont droit à de l'instruction. L'instruction peut se dispenser de bien des manières : par Internet, par la télévision, dans des classes, des écoles, par des activités socioculturelles.

Ensuite, ils ont droit à des établissements d'enseignement de la minorité, en général des écoles homogènes. Enfin, ils ont le droit de gérer ces écoles. L'application de ces droits est conditionnée par une condition de nombre. La Charte le dit bien : « Là où le nombre le justifie ».

Je reçois toujours beaucoup de questions sur la question des nombres. La difficulté vient du fait que les juges nous ont dit qu'on ne peut pas fixer des nombres à l'avance. Cela dépend de chaque situation. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre que dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, en effet, il serait un peu ridicule d'établir à l'avance des nombres minimaux. Cela va dépendre des circonstances et des situations dans chacun des cas. Cela dépend aussi de ce que l'on va demander. Un enfant a peut-être le droit à une connexion Internet, dix enfants ont peut-être le droit à une classe. 100 enfants ont le droit à une école, 300 enfants ont le droit à une polyvalente. Est-ce que ces enfants sont en ville ou en campagne? Y a-t-il du transport en commun? Quel est leur âge? Faut-il construire un gymnase, une cafétéria? Qu'est-ce qu'on veut? Est-ce qu'il faut des laboratoires? Faut-il des salles de classes, des enseignants, des orthopédagogues? On ne peut pas d'avance établir des nombres, ce serait beaucoup plus simple mais ce n'est pas ce que nous demande la Charte.

Lorsqu'on établit les conditions de nombre, rappelons-nous l'objectif de l'article 23 : « Le maintien et le développement des communautés minoritaires ». L'égalité ne signifie pas l'uniformité. On doit donc être prêt à accepter des nombres moindres pour les communautés minoritaires que pour les majorités.

Je vais vous dire maintenant un mot sur la mise en œuvre de l'article 23. Je reçois aussi souvent des questions me demandent pourquoi a-t-on besoin de tant de procès et de recours aux tribunaux, si les provinces, en 1982, ont accepté la Charte et l'article 23? Je pense que c'est parce que les provinces ne comprennent pas nécessairement l'article 23 de la même manière que les communautés minoritaires. C'est peut-être aussi parce que les provinces ont accepté l'article 23 un peu à contrecœur. Quoi qu'il en soit, le fait est qu'il y a eu des procès, qu'il y en a encore et qu'il semble qu'il y en aura encore plusieurs. Ce n'est pas l'idéal car un procès implique beaucoup de ressources, des temps, d'énergie, de l'argent qui pourrait être mis ailleurs. Ce n'est certainement pas l'idéal.

The federal government assists in implementation. The official languages education program promotes several initiatives. The federal government's official languages action plan includes new money for minority-language schooling.

The federal government is therefore meeting the commitment that it made under Part VII of the Official Languages Act. It could undoubtedly do even better. But I will leave it up to experts in public administration to explain how. Now, there are impediments to the implementation of section 23, and I will conclude this presentation by explaining them to you.

The matter of French schooling outside Quebec is of concern. You have undoubtedly heard demographers explain what is happening. From a legal point of view, I can assure you that rights holders are facing both active or passive resistance in many provinces. One of the major stumbling blocks that rights holders encounter is government inertia. Francophone communities — and I am speaking from experience here having met with them and listened to them — are extremely frustrated by how slowly decisions are made in provincial governments, as if minority language education was not a priority. Time is a key factor. The Supreme Court in *Doucet-Boudreau v. Nova Scotia* recognized this. If we drag our feet, assimilation will continue. And if this happens, there will be fewer and fewer potential students. If the numbers go down, then we have a problem with the clause “where the number so warrants.” So the provinces just cross their arms, wait, allow time to go by, and tell the communities that the numbers are insufficient. This is why we must act now.

The second problem parents face is accountability. I hope that you will have the opportunity to hear from Canadian parents. They would love to know where the billions of dollars went, where the federal government money is going. How are the provinces spending this money? I am not familiar with accountability procedures and mechanisms for the implementation of federal-provincial agreements, but I think the time has come to think about better systems that enable the provinces to be more accountable as to the money they receive from the federal government for the implementation of section 23.

Furthermore, I think that you should be attentive to the fact that several provinces will not budge on this issue as long as the federal government does not get involved, as if education were not their primary responsibility.

I know that in some cases there are building and renovation projects in certain provinces that are on hold because the provincial governments are waiting to see what the federal government is going to do.

And the federal government is waiting to see what the provinces are going to do. Everybody is waiting, and while we wait, assimilation continues and the numbers shrink. This is unacceptable. The provinces must not use the pretext that they are

La mise en œuvre est aussi aidée par le gouvernement fédéral. Le programme des langues officielles en enseignement favorise plusieurs initiatives. Le plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral a prévu des fonds neuf pour l'instruction dans la langue de la minorité.

Le gouvernement fédéral respecte donc l'engagement qu'il a pris dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Il pourrait sans doute faire encore mieux. Je vais laisser aux experts en administration publique le soin de vous expliquer comment. Il y a des obstacles à la mise en œuvre de l'article 23, et je vais compléter cette présentation en vous les expliquant.

La situation de l'enseignement du français hors Québec est préoccupante. Vous entendrez sans doute des démographes vous expliquer ce qui se passe. Du côté juridique, je peux vous dire que les ayants droit se heurtent à de la résistance active ou passive dans plusieurs provinces. Un des obstacles majeurs que les ayants droit rencontrent c'est l'inertie des gouvernements. Les communautés francophones — je peux vous le dire pour les avoir rencontrées et les avoir entendues — sont extrêmement frustrées par la lenteur des processus de prise de décision au sein des gouvernements provinciaux, comme si l'éducation dans la langue de la minorité n'était pas une priorité. Le temps est un facteur essentiel. La Cour suprême l'a reconnu dans l'affaire *Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse*. Si on attend, l'assimilation continue. Si l'assimilation continue, les nombres diminuent. Si les nombres diminuent, on a un problème avec la clause « là où le nombre le justifie ». Les provinces ont donc à se croiser les bras, attendre, laisser passer le temps et dire aux communautés que les nombres ne sont plus suffisants. C'est la raison pour laquelle il faut agir maintenant.

La deuxième difficulté que rencontrent les parents, c'est l'imputabilité. J'espère que vous entendrez des représentants des communautés de parents au Canada. Ils sont certainement curieux de savoir où sont passés les milliards, où vont les sous du gouvernement fédéral. Comment les provinces dépensent-elle cet argent? Je ne suis pas familier avec les procédures et mécanismes l'imputabilité pour la mise en œuvre des ententes fédéral-provincial, mais je pense qu'il y a lieu de réfléchir à de meilleurs systèmes qui vont permettre aux provinces d'être imputable de l'argent qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de l'article 23.

De plus, je pense que vous devriez être attentifs au fait que plusieurs provinces ne bougent pas tant que le gouvernement fédéral ne s'impliquera pas, comme si l'éducation n'était pas leur première responsabilité.

Je sais, que dans certains cas il y a des projets de construction et de rénovation dans les provinces qui attendent parce que les gouvernements provinciaux attendent de voir ce que le fédéral va faire.

Et le gouvernement fédéral attend de voir ce que les provinces vont faire. Tout le monde attend, et pendant qu'on attend, l'assimilation continue et les nombres diminuent. Cela aussi n'est pas acceptable. Les provinces ne doivent pas prétexter qu'elles

waiting on the federal government. And the federal government must treat provincial requests in a diligent fashion.

The third problem, that is found in several areas of Canada, is quality. Several minority schools are located in areas that you would not want to send your children. Basements, trailers, renovated abandoned buildings, garages, social clubs. In the case of Prince Edward Island, it is the Lyons Club.

When schools are actually located in real buildings, and built for the purpose of being a school, often old buildings that are no longer in use and that were given to a French-language school board are used. These premises need renovation. Leaving the matter of the physical premises aside, minority language school boards lack the necessary resources to meet their educational needs. They lack qualified teaching staff, books, curricula, and optional courses. This inertia and this absence of quality is first and foremost damaging to children, that do not receive the quality education to which they are entitled; to teaching staff, who end up losing their oomph and their enthusiasm, which is required when teaching in minority language communities. School councillors find themselves between a rock and a hard place. School councillors broach the matter with the provinces that tell them to look after it, without giving them the necessary resources to do so.

This is damaging for the community which becomes assimilated and it has a negative impact on supposed rights under the system due to a loss of confidence in the Charter's ability to really guarantee rights. What are the challenges that await communities in the implementation of section 23? The first challenge is the changing demographics.

Canada is changing, diversifying, and minority schools are opening their doors to more and more young people whose first language is not French or do not speak French at home. There is the challenge of recruitment and retention, so that the children attending minority schools remain there until the end of their studies. There is also the challenge of providing cultural and social activities in the minority language; the much higher cost of teaching material in the minority language, especially in French; the need for ongoing teacher training and resources; specialized resources in French; and adequate physical infrastructures.

If action is not taken more quickly, there will be more court challenges and court challenges that are more and more substantive. In Saskatchewan, at present, the French language School Board has taken the provincial government to court for \$10 million in damages and for an increase of its budget. Manitoba has just announced that it plans to take action against the federal government. Elsewhere in Canada, other communities are considering similar action, and as a result, costs might well be much higher than if we have been proactive.

attendent le gouvernement fédéral. Et le gouvernement fédéral lui-même doit faire diligence lorsqu'il reçoit des demandes des provinces.

Un troisième problème qu'on rencontre dans plusieurs endroits au Canada, c'est la qualité. Plusieurs écoles de la minorité se trouvent dans des endroits où vous ne voudriez pas envoyer vos enfants. Des sous-sols, des roulottes, des bâtisses désaffectées reconverties, un garage, un club-social. À l'Île-du-Prince-Édouard, c'est dans le Club Lyons.

Quand l'école se retrouve dans une vraie bâtisse, qui a été construite comme une école, c'est souvent une vieille bâtisse désaffectée qu'on a donnée à la commission scolaire de langue française et qui a besoin de rénovation. Voilà en ce qui concerne le parc physique, mais les conseils scolaires de la minorité manquent de ressources pour faire face aux besoins pédagogiques. Ils manquent d'enseignants qualifiés, de livres, de programmes, de cours à option. Cette inertie et cette absence de qualité causent des dommages aux jeunes d'abord, qui ne reçoivent pas l'éducation de qualité auxquels ils ont droit, ensuite au personnel enseignant, qui peut perdre son énergie et son enthousiasme, ce que requiert l'enseignement en milieu minoritaire. Les conseillers scolaires se trouvent pris entre l'arbre et l'écorce. Les conseillers scolaires vont voir la province qui leur répond de s'en occuper, mais sans leur donner les ressources voulues.

Cela entraîne des dommages pour la communauté qui s'assimile et des dommages aux droits en tant que système puisqu'on perd confiance dans la capacité de la Charte de vraiment assurer les droits. Quels sont les défis qui attendent les communautés dans la mise en œuvre de l'article 23? Un premier défi, c'est la démographie qui change.

Le Canada change, se diversifie, et les écoles de la minorité accueillent de plus en plus de jeunes qui n'ont pas le français comme langue première ou langue à la maison. Il y a le défi du recrutement et de la rétention pour que les gens fréquentent l'école de la minorité et y demeurent jusqu'à la fin de leurs cours. Il y a aussi le défi des activités culturelles et sociales dans la langue de la minorité; le coût du matériel pédagogique qui est plus élevé dans la langue de la minorité, surtout en français; le besoin de formation continue et de ressourcement des enseignantes et des enseignants; les ressources spécialisées en français et les infrastructures physiques adéquates.

Si on ne bouge pas plus rapidement, il y aura plus de poursuites et des poursuites de plus en plus importantes. En Saskatchewan, présentement, la commission scolaire de langue française poursuit le gouvernement provincial pour dix millions de dollars de réparation et pour une augmentation de son budget. Le Manitoba vient d'annoncer qu'il va tenter des poursuites contre le gouvernement fédéral. Ailleurs au Canada, d'autres communautés songent à tenter ce genre de poursuite, de sorte que, éventuellement, la facture risque d'être beaucoup plus élevée que si nous sommes proactifs.

It seems to me that it should no longer be necessary to go through the court to have a new school built, where there are precedents showing that schools have been built in the case of similar numbers.

We need a broad plan for implementing section 23 that is considerably more significant than the Action Plan for Official Languages, a plan that will include resources and accountability mechanisms. That essentially covers my remarks. I would now be more than happy to answer any questions you may have about section 23 and its implementation.

The Chairman: You are aware that our next witness is scheduled to appear at 11, so I will ask senators to be concise in their questioning.

Senator Comeau: You said that equality must not be equated with uniformity. Did the Supreme Court say that?

Mr. Foucher: Yes, in the *Arsenault-Cameron* decision.

Senator Comeau: Was it in the context of minorities?

Mr. Foucher: Yes.

Senator Comeau: You mentioned redress. Does the concept of redress come from the Supreme Court?

Mr. Foucher: It dates back to 1984. The Supreme Court said it in a case from Quebec. The Court repeated it in 1990, in a case from Alberta, and again in 2003, in the *Doucet-Boudreau* case back home, in Nova Scotia.

Senator Comeau: Does this concept apply beyond the issue of schooling or directly to schools?

Mr. Foucher: It applies first of all to section 23 itself. Which addresses primary and secondary school instruction. And the concept of redress arose in this context. The initial idea was to say: you must accept that it will cost more than for the majority; you must agree to pay what it will cost; you must agree to do more for smaller numbers. The idea is to redress, to re francise and to fight assimilation. Can that be extended to preschool? There is probably a good argument in the fact that if you want there to be primary instruction, then you must reach children in early childhood, at the preschool level. There must also be a childcare centre in the minority school.

I am going to tell you about a concrete case of a school that is a victim of its own success in Yellowknife. When I went there in 1988, there were eight children crowded into a trailer and a half located in a French school yard. Now, they have a French school. Last year, there were 125 students, but there were so many registrations that the school is overflowing. So they had to take the childcare centre out of this school. Taking the childcare centre out of the school means losing 15, 20 or 25 children who attended it. Will those children go back to the French school later on? The same thing is happening in Prince Edward Island and more or less everywhere in minority schools. Having the childcare centers in the schools is a way of ensuring that these children have access right from the beginning.

Il me semble de plus que cela ne devrait plus être nécessaire aujourd'hui de saisir les tribunaux d'une demande pour construire une nouvelle école lorsqu'il y a des précédents qui montrent que pour le même genre de nombre, des écoles sont construites.

On a besoin d'un plan de mise en œuvre de l'article 23 beaucoup plus considérable que le Plan d'action sur les langues officielles, un plan dans lequel il va y avoir des ressources et des mécanismes d'imputabilité. Voilà quel était l'essentiel de mes remarques. Maintenant je vais, avec plaisir, recevoir vos questions concernant l'article 23 et sa mise en œuvre.

Le président : Vous êtes sensibilisés au fait que notre prochain témoin doit comparaître à 11 heures, alors je demande aux sénateurs d'être précis dans leurs questions.

Le sénateur Comeau : Vous avez dit qu'égalité ne signifiait pas uniformité. Est-ce la Cour suprême qui a dit cela?

M. Foucher : Oui, dans l'arrêt *Arsenault-Cameron*.

Le sénateur Comeau : C'était dans le contexte des minorités?

M. Foucher : Oui.

Le sénateur Comeau : Vous avez fait mention de réparations. Le concept de réparation vient-il de la Cour suprême?

M. Foucher : Cela vient dès 1984. La Cour suprême l'a dit dans une cause en provenance du Québec. Elle l'a répété en 1990 dans une cause en provenance de l'Alberta et elle l'a ensuite répété en 2003, dans la cause *Doucet-Boudreau* qui venait de chez vous, la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Comeau : Est-ce que ce concept s'applique au-delà de la question de la scolarité ou directement à celui de l'école?

M. Foucher : Cela s'applique d'abord à l'article 23 lui-même, qui parle d'enseignement primaire et secondaire. Et c'est dans ce contexte que le concept de réparation a été fait. L'idée au départ était de dire : vous devez accepter que cela va coûter plus cher que pour les majorités; vous devez accepter de payer ce que cela va coûter; vous devez accepter d'en faire plus pour de plus petits nombres. L'idée est de réparer, de re franciser, de combattre l'assimilation. Est-ce que cela peut s'étendre au préscolaire? Probablement qu'il y a un bon argument dans le fait que si on veut que l'instruction primaire ait lieu, qu'il faut aller chercher les enfants dès la petite enfance, le préscolaire. Il faut avoir la garderie dans l'école de la minorité.

Je vais vous parler du cas concret d'une école victime de son succès à Yellowknife. Quant j'y suis allé, en 1988, il y avait huit enfants entassés dans une roulotte et demie située dans la cour de l'école française. Maintenant, ils ont une école française. L'année passée, il y avait 125 élèves, cependant, il y avait tellement de demandes d'inscription que l'école débordait. On a alors été obligé de sortir la garderie de l'école. Sortir la garderie de l'école, c'est perdre les 15, 20, 25 enfants qui la fréquentaient. Est-ce que ces enfants vont retourner à l'école française ensuite? On a vu la même chose à l'Île-du-Prince-Édouard et un peu partout dans les écoles de la minorité. Avoir les garderies dans l'école, c'est s'assurer que l'on va donner accès aux enfants dès le début.

In extending Section 23 to preschool level, the concept of redress provides some good arguments for the postsecondary level, because the question is often asked: Does that entitle students to postsecondary instruction in their language? That is why law is an art not a science. I do not share the views of some of my colleagues. Some of them say yes, but I think not. That would extend the wording much farther than what it says. It is clear, the test of the Charter talks about “primary and secondary.” I do not think that we can say it includes postsecondary instruction.

Senator Comeau: As a lawyer, I see the limits you are placing on how far this argument will apply.

However, as a lawyer, if you are dealing with an issue before the Supreme Court that had nothing to do with section 23, would you tend to use the same arguments?

Mr. Foucher: Yes, because it is all part of the overall dynamic of linguistic duality in Canada. But it will not necessarily be based on section 23.

Senator Comeau: You would simply mention it in passing?

Mr. Foucher: By way of reference, yes.

Senator Comeau: The Charter says “where the number so warrants” — I do not have the French text in front of me; I am going to read the English version — the right applies wherever in the province the number of citizens who have such a right and not necessarily who so request ...”

Mr. Foucher: Precisely.

Senator Comeau: That leads me to the question of communities or towns being assimilated. I have seen towns in Nova-Scotia that have been completely assimilated in one generation. Could we not say that these towns have the same right even if there are no francophones?

Mr. Foucher: I think that a minority school board is justified in applying what we call a grandfather clause and in admitting into these schools second and third generation children as was the case in several places in Nova-Scotia and Prince Edward Island. It is certainly possible to count them among the numbers that warrant, even if technically speaking they are not rights holders.

Senator Comeau: I assume data from Statistics Canada is used to identify the number of rights holders.

Mr. Foucher: Yes.

Senator Comeau: Could we use other means to come up with these numbers?

Mr. Foucher: Yes, because those figures are not reliable. I leave it to the demographers to explain why.

Senator Comeau: Senator Chaput could tell you about this as well.

Mr. Foucher: Those figures are not necessarily reliable, but it is a starting point. Other means are used. In British Columbia, in the early 1980's, a woman took her city telephone book and called everyone with francophone name to see if they had children who

Pour étendre donc l'article 23 au préscolaire, le concept de réparation offre de bons arguments pour le postsecondaire, parce que la question est souvent posée : est-ce que cela donne le droit à un enseignement postsecondaire dans sa langue? C'est pour cela que le droit est un art et non une science. Je ne suis pas du même avis que certains de mes collègues. Il y en a qui disent oui, moi, je pense que non. Cela porterait le texte plus loin que ce qu'il dit. Il est clair : le texte de la Charte dit « primaire et secondaire ». Dire que cela comprend le postsecondaire, je ne le pense pas.

Le sénateur Comeau : En tant qu'avocat, je vois les limites autour desquelles vous voyez l'applicabilité de cet argument.

Par contre, comme avocat si vous faisiez face à une question devant la Cour suprême qui serait autre que directement liée à l'article 23, auriez-vous tendance à utiliser les mêmes arguments?

M. Foucher : Oui, parce que tout cela s'inscrit dans une dynamique globale de dualité linguistique au Canada. Mais, ce ne serait pas nécessairement fondé sur l'article 23.

Le sénateur Comeau : Vous en feriez mention seulement en passant?

M. Foucher : À titre de référence, oui.

Le sénateur Comeau : La Charte mentionne « là où le nombre le justifie », — je n'ai pas le texte français devant moi, je vais lire la version anglaise — « the right applies wherever in the province the number of citizens who have such a right and not necessarily who so request ... »

M. Foucher : Exact.

Le sénateur Comeau : Ceci m'amène à la question des communautés ou des villages qui se sont assimilés. J'ai vu en Nouvelle-Écosse des villages qui se sont complètement assimilés en une génération. Ne pourrions-nous pas dire que ces villages ont ce droit même s'il n'y a pas de francophones?

M. Foucher : Je pense qu'une commission scolaire de la minorité est justifiée d'appliquer ce qu'on appelle une clause grand-père et d'admettre dans ces écoles des enfants de deuxième ou de troisième génération comme cela s'est passé à plusieurs endroits en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Il est certainement possible de compter à l'intérieur du nombre qui le justifie, même si techniquement ils ne sont pas des ayants droit.

Le sénateur Comeau : Je présume que pour trouver le nombre des ayants droit, on utilise les chiffres de Statistique Canada.

M. Foucher : Oui.

Le sénateur Comeau : Pourrions-nous prendre un autre moyen pour trouver ces nombres?

M. Foucher : Oui, parce que ces chiffres ne sont pas fiables. Je vais laisser les démographes vous expliquer pourquoi.

Le sénateur Comeau : Madame le sénateur Chaput pourrait vous en parler aussi.

M. Foucher : Ces chiffres ne sont pas nécessairement fiables, mais c'est le point de départ. Il y a d'autres moyens qui sont employés. En Colombie-Britannique, au début des années 80, une dame a pris le bottin téléphonique de sa ville et elle a téléphoné à

could attend the school. That is how they succeeded in the setting up the French school in Power River. In Summerside Ms. Angéline Martel was hired to conduct a study in this community to see if there were 300 potential pupils.

It is difficult to ask the francophone communities or the minority communities to do this research. They do not necessarily have the resources, the time and the means to do it. It is a heavy burden to impose on them. The government asks them to back up their numbers. That is difficult to do. We need to think about some proactive ways of helping the government to identify these numbers. It would not necessarily be the numbers they are asking for, because the provincial governments always tend to say that they have only received eight or ten applications. But that does not mean that they are eight, ten or twelve. Once again, Yellowknife started with eight people and now they are 125. It is going very well in Summerside, they were 17 pupils when the school opened and now they are 48, three years later.

The Chairman: Professor Foucher, you misspoke. You talked about a trailer in a French school yard.

Mr. Foucher: English.

Senator Chaput: I want to start by thanking you, Mr. Foucher. You presented section 23 in simple terms that were easy to understand and you gave some very concrete examples.

You said that the main purpose of section 23 was socio-linguistic, and that it was designed to correct the progressive erosion of a community, and that education was one of the means of achieving that. Is that what you said?

Mr. Foucher: Precisely.

Senator Chaput: One of the means of getting the most out of section 23 is education. We could possibly go even farther to extend section 23 to early childhood. Can we take it any further?

In Manitoba, we need our schools, child care centres, and early childhood services in French to continue to correct the erosion of our community, and you are aware of that. Moreover, in these communities where we do have a school and where we do have a child care centre, if we are fortunate, we also need to live in French. When the child and his or her parents are not at school, and they go to a credit union, for example, they face the whole issue of services in French, which leads us to the Official Languages Act and to the complaints that we have to continually lodge with the commissioner, because we do not receive services in our language. Does section 23 go as far as to cover that aspect of the community outside the school?

Mr. Foucher: Unfortunately not. We can nevertheless extend it and push it as far as to cover, for example, cultural life at the school. Section 23 could be broadened; if the Cercle Molière is putting on a play, perhaps it could be put on in the Franco-Manitoban schools. If Franco-Manitoban artists are producing

toutes les personnes portant un nom francophone pour vérifier s'ils avaient des enfants qui pourraient fréquenter l'école. C'est comme cela qu'ils ont réussi à mettre sur pied l'école française de Power River. À Summerside, ils ont embauché Mme Angéline Martel pour faire une étude dans la communauté pour trouver s'il y aurait un potentiel de 300 enfants.

Ce qui est difficile c'est lorsqu'on demande aux communautés francophones, aux minorités de faire ces recherches. Elles n'ont pas nécessairement les ressources, le temps et les moyens pour le faire. C'est un lourd fardeau à leur imposer. Le gouvernement leur demande de prouver leurs nombres. Cela est difficile à faire. Il faudrait penser à des façons proactives pour aider les gouvernements à identifier les nombres. Ce ne serait pas nécessairement les nombres qu'ils demandent parce que les gouvernements provinciaux ont toujours tendance à dire qu'ils n'ont reçu qu'une demande pour huit ou dix personnes. Mais cela ne veut pas dire qu'il y en a huit, dix ou 12. Encore une fois, à Yellowknife c'est parti de huit personnes et ils ont maintenant 125 personnes. À Summerside, cela va très bien, ils étaient 17 élèves lors de l'ouverture de l'école et ils en sont à 48 élèves, trois ans plus tard.

Le président : Professeur Foucher, vous avez fait un lapsus. Vous avez parlé d'une roulotte dans la cours de l'école française.

M. Foucher : Anglaise.

Le sénateur Chaput : Je veux tout d'abord vous remercier, monsieur Foucher. Vous nous avez présenté l'article 23 d'une façon simple, facile à comprendre avec des exemples très concrets.

En ce qui a trait à l'article 23, vous avez mentionné que le but de cet article était sociolinguistique, et que l'on veut remédier à l'érosion progressive d'une communauté, et que l'éducation était un des moyens. C'est cela, n'est-ce pas?

M. Foucher : Exact.

Le sénateur Chaput : Un des moyens d'utiliser l'article 23 à son maximum est l'éducation. On pourrait possiblement aller plus loin pour que l'article s'étende aussi dans le contexte de la petite enfance. Est-ce qu'on peut le pousser plus loin?

Au Manitoba, nous avons besoin de nos écoles, de garderies, de services à la petite enfance en français pour continuer à remédier à l'érosion de notre communauté et vous le savez. De plus, dans ces communautés où nous avons une école et où nous avons une garderie, si nous sommes privilégiés, cela nous prend aussi une vie en français. Lorsque l'enfant et les parents ne sont pas à l'école, et qu'ils vont à une caisse populaire par exemple, on fait face à toute la question des services en français, ce qui nous amène à la Loi sur les langues officielles et aux plaintes que nous devons logger continuellement auprès de la commissaire parce que nous ne recevons pas les services dans notre langue. Est-ce que l'article 23 va aussi loin que de toucher cet aspect dans la communauté à l'extérieur de l'école?

M. Foucher : Non, malheureusement. On peut quand même l'étendre et le pousser, par exemple à la vie culturelle à l'école. L'article 23 pourrait être élargi; s'il y a une pièce de théâtre du Cercle Molière, peut-être pourrait-elle être jouée dans les écoles franco-manitobaines. S'il y a des artistes franco-manitobains qui

material and receiving assistance, it would be good to fund a tour of the schools. We can broaden section 23 to encompass cultural life.

As far as sports go, perhaps under section 23, we can ask that sports be practiced in French. If the school ground is used to play soccer, or the gym for basketball, the coaching should be done in French. We should ensure that the sports teams at the French school have French coaches. There was a problem in Dieppe, in New Brunswick, where a team wanted to hire a unilingual anglophone coach. The sports team at the school should be coached by a person who speaks French. In that sense, yet, we can extend section 23 beyond the classroom. In many places, the French school is seen as a kind of community centre that includes the library, the credit union and various services. Moreover, in that regard, I think that the federal government has an important contribution to make in terms of developing the community side of the school so that the French school is at the heart of French life in many regions, towns or cities, where it is the only institution identified with the French community. I do not think that you can go from there to claiming private services in French before the courts. I do not think that section 23 can be extended to encompass stores, credit unions and bank services. We must be careful, because if we try and push section 23 too far, and if we imply that the section says things it does not, the general population will see that and perhaps revolt.

Senator Chaput: What I meant was services provided by federal departments, if they have offices in those areas, not private services.

Mr. Foucher: It is the same thing. The Official Languages Act adds rights.

The Chairman: There are clearly causal links, but let us please stick to education, to instruction for young people. Those issues are related and important. We could explore them at another time, but let us focus here on education and education rights.

[English]

Senator Buchanan: Mr. Foucher, I am Deputy Chair of the official languages committee but I do not speak French. I am fluent in English and learning French with the assistance of Senator Comeau. My daughter-in-law is a francophone, from Moncton, New Brunswick, who lives in Halifax. The foundation is in place but at my age I am not sure whether I can learn French fluently, but you never know.

I remember section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms well. I was Premier of Nova Scotia from 1978 to 1982 when we passed the Constitution Act, the Charter of Rights, patriation, et cetera. At that time, if you look back in the record,

se produisent et qui reçoivent de l'aide, il serait bon de financer une tournée dans les écoles. On peut élargir l'article 23 à la vie culturelle.

En ce qui a trait à la vie sportive peut-être que l'article 23 peut demander que ces sports se pratiquent en langue française. Si on se sert de l'école comme terrain de soccer ou on se sert du gymnase pour faire du basketball, il faudrait que l'entraînement se fasse en langue française. Il faudrait s'assurer que les équipes sportives des écoles de langue française aient des entraîneurs francophones. On a eu un problème à Dieppe, au Nouveau-Brunswick, où une équipe voulait embaucher un entraîneur unilingue anglophone. C'est inacceptable, cela ne devrait pas se faire. L'équipe sportive de l'école devrait être entraînée par une personne qui parle français. Dans ce sens, oui, on peut élargir l'article 23 aux au-delà de la salle de classe. On peut aussi concevoir l'école de langue française dans plusieurs milieux — c'est ce qu'on fait — comme un centre communautaire où l'on va et qui regroupe la bibliothèque, la caisse populaire et différents services. D'ailleurs là-dessus, je pense que le gouvernement fédéral a une contribution importante à faire sur le développement de l'aspect communautaire de cette école de façon à ce que l'école de langue française soit le centre de vie française dans plusieurs régions, villages ou villes où c'est la seule institution identifiée à la communauté francophone. De là à dire qu'on va réclamer devant les tribunaux des services privés en langue française, je ne le pense pas. Je ne pense pas que l'article 23 puisse être poussé au point où il comprend les magasins, les caisses, les services bancaires. On doit quand même être prudent parce que si l'on pousse trop loin l'article 23, et si l'on fait dire à cet article des choses qu'il ne dit pas, la moyenne de la population va voir cela et va peut-être se révolter.

Le sénateur Chaput : Ce que je voulais dire c'était plutôt non pas les services privés mais les services des ministères fédéraux, s'ils ont des bureaux dans ces endroits.

M. Foucher : C'est la même chose. La Loi sur les langues officielles vient rajouter des droits.

Le président : Il y a évidemment des liens de cause à effet, mais de grâce tenons-nous en à l'éducation, à la formation des jeunes. Ce sont des domaines connexes et importants que nous pourrions explorer à d'autres occasions, mais concentrons-nous ici sur l'éducation et les droits à l'éducation.

[Traduction]

Le sénateur Buchanan : Monsieur Foucher, bien que je sois vice-président du comité des langues officielles, je ne parle pas français. Par contre, je parle anglais couramment et étudie le français avec l'aide du sénateur Comeau. D'ailleurs, ma belle-fille est francophone. Elle est originaire de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et habite maintenant à Halifax. J'ai de bonnes bases, mais à mon âge, je ne suis pas convaincu qu'un jour je pourrai parler français couramment, mais il faut garder espoir.

Je me souviens bien de l'article 23 de la Charte des droits et libertés. En effet, j'ai été premier ministre de Nouvelle-Écosse de 1978 à 1982, à l'époque de l'adoption de la Loi constitutionnelle et de la Charte des droits et libertés, du rapatriement, et cetera. On

Nova Scotia wholeheartedly supported section 23 and had no difficulty whatsoever with it being part of the Charter of Rights. I hope that, since that day, it has been properly implemented. I can only speak for the period of time from 1982 to 1991, during the last years of my premiership when, I believe, we implemented it well. Through the 1980s we instituted francophone school boards in Cape Breton and western Nova Scotia. We built and operated the Carrefour du Grand-Havre, which is a great school. Through the years to 1991, we implemented French Immersion throughout the Halifax-Dartmouth area and other areas of the province. I cannot speak for what has happened since that time — 1991 to the present — including the *Doucet-Boudreau v. Nova Scotia* case. I believe that section 23 has been adhered to; perhaps you could correct me if there are areas of Nova Scotia where it has not been implemented properly.

Mr. Foucher: I am not familiar with all areas of Nova Scotia. As far as I know, the Carrefour du Grand-Havre is working well. It is one of the schools that is a victim of its own success. It has been so successful that they no longer have enough space, and they will have to either renovate it or build another school.

Senator Buchanan: So I am told.

Mr. Foucher: In other areas, there seemed to be a problem, according to the *Doucet-Boudreau* case, with the expansion of French language instruction at the high school level. Since the Justice Leblanc decision, this has been corrected. However, I am told that there are still places in Nova Scotia where buildings given to the Conseil scolaire acadien provincial are not adequate and need renovation or upgrading.

I do not know the exact details but that is what I have been told. There also seems to be problems with specialized resources, for instance, orthophonists, psychologists, and aids for children with special needs, et cetera. There are still areas to be developed. I mentioned that in my presentation. I do not think parents should have to take the government to court to secure and implement those services. Rather, they should be proactive and do it with the help of the federal government.

Senator Buchanan: I failed to mention that in 1988-89, we commenced the Collège de l'Acadie, which is operated through the Université Sainte-Anne. I believe it was successful in its early years and remains so. Are you familiar with it?

Mr. Foucher: It is so successful that it has propagated to Wellington, Prince Edward Island.

Senator Buchanan: That is right.

Mr. Foucher: Collège de l'Acadie is dispensing its own courses.

Senator Buchanan: We did some good in that time.

se souviendra, et les procès-verbaux de l'époque l'attestent, que la Nouvelle-Écosse avait appuyé sans réserve l'article 23 et n'avait eu aucune objection à ce qu'il fasse partie de la Charte. J'ose espérer que depuis son adoption, cet article a bien été mis en œuvre. Pour ma part, je ne peux vous parler que de la période entre 1982 et 1991, c'est-à-dire les dernières années de mon mandat de premier ministre provincial. Je pense que nous appliquions bien l'article 23. En effet, dans le courant des années 80, nous avons créé des commissions scolaires francophones au Cap-Breton et dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse. Nous avons également ouvert le Carrefour du Grand-Havre, qui est une école sensationnelle. Jusqu'en 1991, nous avons créé des programmes d'immersion francophone dans la région de Halifax-Dartmouth et ailleurs dans la province. Par contre, il me serait difficile de vous parler des nouveaux développements, c'est-à-dire de 1991 à aujourd'hui, soit de l'affaire *Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse* et du reste. D'après moi, l'article 23 a été respecté; par contre, s'il y a des régions de la province dans lesquelles cet article n'a pas été bien appliqué, j'aimerais que vous le disiez.

M. Foucher : Je ne connais pas bien la situation de l'ensemble des régions de la Nouvelle-Écosse. Par contre, à ma connaissance, le Carrefour du Grand-Havre marche bien. L'école est même victime de son propre succès. En effet, il n'y a plus suffisamment de places, ce qui veut dire qu'il faudra soit rénover le bâtiment soit construire une autre école.

Le sénateur Buchanan : C'est ce que j'ai entendu dire.

M. Foucher : Par contre, l'affaire *Doucet-Boudreau* a révélé que dans d'autres régions, il y a des problèmes au niveau de l'enseignement secondaire en français. Depuis la décision du juge Leblanc, ce problème a été corrigé. Par contre, dans certaines régions de la province, il y aurait des bâtiments donnés au Conseil scolaire acadien provincial qui ne sont pas adéquats et ont besoin d'être rénovés.

Je ne connais pas tous les détails, mais c'est ce qu'on m'a dit. Il semblerait qu'il y ait également une pénurie de ressources spécialisées, comme par exemple les orthophonistes, les psychologues et les spécialistes des enfants demandant une prise en charge supplémentaire. Il y a encore place à l'amélioration. J'en ai d'ailleurs parlé dans mon exposé. Les parents ne devraient pas être obligés de poursuivre le gouvernement pour assurer la prestation de ces services. J'estime qu'ils devraient plutôt être proactifs et se faire aider par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Buchanan : J'ai oublié de mentionner qu'en 1988-1989, nous avons ouvert le Collège de l'Acadie, qui relève de l'Université Sainte-Anne. Je pense que le succès qu'a connu le collège à ses débuts n'a jamais diminué. Le connaissez-vous?

M. Foucher : Il a connu un tel succès qu'il s'est maintenant propagé à Wellington, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Buchanan : Effectivement.

M. Foucher : Le Collège de l'Acadie offre ses propres cours.

Le sénateur Buchanan : On a fait de bien bonnes choses à cette époque-là.

Mr. Foucher: It is not all negative. It is just that the needs are so great and there are still so many things to do. What has been done has been good but it is not a reason to sit down and do no more. As I said, there are still things to be done with regard to upgrading the facilities, special education and courses, especially at the high school levels.

Senator Buchanan: At the first opportunity, I will talk to Premier John Hamm about that and perhaps he will use some of the new money from offshore funds for that. Those funds, by the way, would not exist if I had not negotiated and signed the 1986 agreement, as Senator Murray is well aware. I will tell Premier Hamm that some of those funds now must be used to look after the francophones of that region.

Senator Jaffer: In respect of the numbers that you mentioned, I am interested to know whether families who have a minority language as their first language would be counted as part of that?

Mr. Foucher: Yes, they would be included in those numbers if their second language is French, outside of Quebec.

Senator Jaffer: What if their first language is French?

Mr. Foucher: They would be included.

Senator Jaffer: Are they entitled to the education?

Mr. Foucher: They are not entitled under the Charter but usually the French language school boards will take them.

Senator Jaffer: They are not entitled to it as francophones?

Mr. Foucher: That is correct, They are not entitled until they receive their citizenship. Section 23 is reserved for citizens. That reason pertains primarily to Quebec.

Senator Jaffer: Once they receive their citizenship, does that change the numbers?

Mr. Foucher: Yes, it would increase them. However, in practice, when these people arrive and want French language education, they make a request to the French language school board. The board will admit them because the children speak French. I have one last detail: Once they are admitted, they become right holders, because under one of the clauses, when you are a Canadian citizen, then are you counted as a right holder. For example, the child of a person from the Middle East who speaks French as a second language, would be admitted. When the citizenship is granted, they become right holders.

[Translation]

Senator Léger: I would perhaps like to make a comment, but I am having trouble keeping it in line with education. Because for me, "education" is often the rest.

M. Foucher : Tout n'est pas sombre, mais les besoins sont énormes et il reste beaucoup de choses à faire. Ce qui a été fait est très bien, mais ce n'est pas une raison pour nous reposer sur nos lauriers. Comme je l'ai dit, nous devons rénover les installations qui en ont besoin et améliorer l'enseignement spécialisé, surtout au niveau secondaire.

Le sénateur Buchanan : Dès que j'en aurai l'occasion, j'en parlerai avec le premier ministre John Hamm. Peut-être qu'il pourrait même y consacrer une partie des nouveaux fonds de développement extracôtier, qui n'existeraient pas aujourd'hui, soit dit en passant, si je n'avais pas négocié puis signé l'accord de 1986, comme le sait pertinemment le sénateur Murray. Je dirai donc au premier ministre Hamm qu'une partie de ce financement doit être réservé pour les besoins des francophones de la région.

Le sénateur Jaffer : Je voudrais savoir si les familles dont la langue maternelle est une langue minoritaire ont été comprises dans les statistiques que vous nous avez données.

M. Foucher : Oui, elles seraient prises en compte si leur deuxième langue était le français, à l'extérieur du Québec.

Le sénateur Jaffer : Et si le français était leur langue maternelle?

M. Foucher : Elles seraient aussi incluses.

Le sénateur Jaffer : Est-ce qu'elles ont droit à l'éducation?

M. Foucher : En vertu de la Charte, elles n'y ont pas droit mais, en général, les commissions scolaires francophones les acceptent.

Le sénateur Jaffer : Elles n'y ont pas droit même en étant francophones?

M. Foucher : C'est bien ça. Ces personnes n'y ont droit qu'à partir du moment où elles obtiennent leur citoyenneté. En effet, l'article 23 est réservé aux citoyens. C'est essentiellement en raison de la situation du Québec.

Le sénateur Jaffer : Quand ces personnes deviennent citoyennes, est-ce que les statistiques changent?

M. Foucher : Oui, cela les gonflerait. Par contre, concrètement, quand ces personnes arrivent au pays et veulent inscrire leurs enfants à l'école francophone, elles s'adressent à la commission scolaire de langue française. Les enfants sont acceptés parce qu'ils parlent français. Une dernière chose : ces personnes deviennent des ayants droit. En effet, en vertu d'une des dispositions de la Charte, en devenant citoyen canadien, on devient également un ayant droit. Par exemple, l'enfant d'un ressortissant d'un pays du Moyen-Orient qui parle le français comme langue seconde serait accepté. L'obtention de la citoyenneté confère automatiquement le statut d'ayant droit.

[Français]

Le sénateur Léger : J'aurais peut-être un commentaire, mais c'est pour le garder dans la ligne de l'éducation que j'ai des problèmes. Parce que pour moi, le mot « éducation », c'est souvent le reste.

I do not have a problem with the statement that English and French are equal. However, the expression “where the number so warrants” still exists in section 23. In my opinion, that must change, as well as the word “minority.” That is not quite culture. Could you say a few words about that?

Mr. Foucher: First of all, as regards the word minority, it refers to the language, in that the language is not spoken by the entire population. As for “where the number so warrants”, there again, the courts have not emphasized that much, because that is not what is most important. From the perspective of redress, even a small number requires doing something for the children. It is always a matter of context. For example, in Summerside, 100 children is enough to warrant a primary school. In other places in Canada, if there are two or three children who make a request, for example, in an isolated region in northern Saskatchewan, they will be provided with a computer, a tutor, and an Internet connection so that they can take an online course. In that sense, the number is a practical matter, a matter of application, and not what determines if the rights exist or not.

Senator Leger: I appreciate your explanation. In your example where there were just a handful of pupils, it happened anyway?

Mr. Foucher: Yes, and here is another example. Do you know what they do in British Columbia for some grade 12 level classes? They send the young people to Vancouver for two or three weekends, and give them an intensive course. It is a big celebration at the same time. During the weekend, they have a social sciences course, a law course, or another course in the curriculum. Instead of taking a course every day in the school, they go to Vancouver, perhaps two or three times a year, they take an intensive course, and they earn credits for the course.

There are many ways of getting the number. It is not a barrier, it is more about how you do it than knowing if you have the rights or not. Your question is important. There are still regulations in Canada where the numbers are predetermined. In British Columbia, there must be 10 students. If there are 10, but one of them has to leave because the father is transferred and the family is moving, the number drops to nine and they lose the class. That kind of thing must not happen.

Senator Léger: We wonder how to deal with the problem of active and passive resistance. That deals with the mind, with mentality, and it is more complex.

Mr. Foucher: After I launched my book, I spoke at conferences in western Canada, and I realized that we have a considerable amount of work to do to educate the majority, because it does not understand section 23. The majority sees it as a privilege, and they do not see why francophones need anything special. We must help them understand what it is all about.

Je n'ai pas de problème avec l'énoncé selon lequel l'anglais et le français sont égaux. Cependant, l'expression « là où le nombre le justifie » existe toujours dans l'article 23. Selon moi, c'est ce qu'il faut changer, de même que le mot « minorité ». Ce n'est pas tout à fait la culture. Pourriez-vous dire un ou deux mots là-dessus?

M. Foucher : S'agissant d'abord de la minorité, c'est la langue qui est minoritaire au sens où elle n'est pas parlée par l'ensemble de la population. S'agissant de « là où le nombre le justifie », encore là, les tribunaux n'ont pas mis beaucoup d'emphasis là-dessus parce que ce n'est pas le plus important. Dans l'optique de la réparation, même un petit nombre demande qu'on fasse quelque chose pour les enfants. C'est toujours une question de contexte. Par exemple, à Summerside, le nombre de 100 enfants justifie une école primaire. Dans d'autres endroits du Canada, s'il y a deux ou trois enfants qui font une demande, par exemple, dans une région isolée du nord de la Saskatchewan, on va leur fournir un ordinateur, un tuteur et une ligne Internet pour qu'ils puissent suivre des cours à distance. Dans ce sens, le nombre est une question pratique, une question d'application et n'est pas ce qui détermine si avez des droits ou non.

Le sénateur Léger : J'apprécie vos explications. Dans votre exemple où il n'y avait que quelques élèves, cela a passé quand même?

M. Foucher : Oui, et voici un autre exemple. En Colombie-Britannique, pour certains cours de douzième année, vous savez ce qu'ils font? Ils réunissent les jeunes à Vancouver pendant deux ou trois fins de semaine et ils leur donnent un cours intensif. C'est une grosse fête en même temps. Pendant une fin de semaine, ils ont un cours de sciences sociales, de droit ou de quoi que ce soit au programme. Au lieu de suivre un cours tous les jours dans une école, ils vont à Vancouver, peut-être deux ou trois fois par année, ils suivent un cours intensif et ils obtiennent les crédits associés au cours.

Il y a toutes sortes de façon d'avoir le nombre. Ce n'est pas un obstacle, c'est plus la façon de le faire que de savoir si on a des droits ou non. Votre question est importante. Il y a encore des règlements au Canada où l'on a fixé des nombres à l'avance. En Colombie-Britannique, cela prend 10 élèves. Si on a les 10, mais qu'il y en a un qui quitte parce que le père est transféré et que la famille déménage, on va tomber à neuf et on va perdre la classe. Ces choses-là ne doivent pas arriver.

Le sénateur Léger : On se demande comment attaquer le problème de la résistance active et passive. On entre dans l'esprit, dans la mentalité et c'est plus complexe.

M. Foucher : Suite au lancement de mon livre, je suis allé donner des conférences dans l'Ouest canadien et je me suis aperçu que nous avons beaucoup de travail d'éducation à faire auprès des majorités qui ne comprennent pas l'article 23. Ils le voient comme un privilège et ils ne voient pas pourquoi les francophones auraient quelque chose de spécial. Nous devons leur faire comprendre de quoi il s'agit.

Senator Léger: It is very urgent that we change the attitude whereby French and English are equal. This is important because the demographics are changing drastically. Quite often, it is as if Aboriginals did not exist from a linguistic standpoint.

Mr. Foucher: Now we are getting outside of section 23 and it was not in my mandate to explain Aboriginal rights to you. Indeed, that can present certain problems. You are right when you say that the demographics are changing and we have to educate people to ensure that Canada's duality is maintained. It is through educational rights — and the court has said so — that Canada will maintain its two official languages. It is by having schools where young people are educated in French outside of Quebec that the French language will be maintained. Otherwise, English will just steamroll over Canada.

The Chairman: I would like to get back to the issue of rights. This is a fundamental right?

Mr. Foucher: Yes.

The Chairman: It is a right that implies that certain parties have obligations?

Mr. Foucher: Yes.

The Chairman: Who are those parties?

Mr. Foucher: Governments.

The Chairman: The governments that bound themselves by the wording of the Constitution?

Mr. Foucher: Yes.

The Chairman: So nine provinces —

Mr. Foucher: Nine provinces, the territories and the federal government.

The Chairman: When these obligations are not fulfilled, who has the right to sue the parties?

Mr. Foucher: Rights holders and those who represent them. Thus, you see parents and minority schools boards file lawsuits.

The Chairman: Before this gets to trial, are there any other ways to give an incentive to the parties so that they respect their commitments?

Mr. Foucher: We have to use any means available. They have to be told that if they do not respect their commitments, they will be sued and they are responsible for their decisions. Someone also has to explain to them why this is the right thing to do.

The Chairman: And if they do not?

Mr. Foucher: It is the same as in the private sector. If you sign a contract with a business person who does not fulfill their commitments, you can negotiate with that person first, and if he refuses, you can go to court. That is the civilized way of having one's rights respected in a democracy.

Le sénateur Léger : Il est très urgent de changer la mentalité selon laquelle le français et l'anglais sont égaux. C'est important parce que la démographie change royalement. Souvent, les Autochtones, c'est comme s'ils n'existaient pas au point de vue des langues.

M. Foucher : Là on tombe en dehors de l'article 23 et ce n'était pas dans mon mandat de vous expliquer les droits des Autochtones. En effet, cela peut poser certains problèmes. Vous avez raison lorsque vous dites que la démographie change et on doit faire un travail au niveau de l'éducation pour s'assurer que la dualité canadienne est maintenue. C'est avec les droits scolaires — la cour l'a dit — que le Canada va conserver ses deux langues officielles. C'est en ayant des écoles où les jeunes seront scolarisés en français en dehors du Québec qu'on va maintenir la langue française. Sinon, l'anglais est un rouleau compresseur qui va balayer le Canada.

Le président : Je voudrais revenir à la question du droit. C'est un droit fondamental?

M. Foucher : Oui.

Le président : C'est un droit qui implique des obligations de la part de certaines parties?

M. Foucher : Oui.

Le président : Quelles sont ces parties?

M. Foucher : Les gouvernements.

Le président : Les gouvernements qui se sont liés au texte constitutionnel?

M. Foucher : Oui.

Le président : Donc neuf provinces...

M. Foucher : Neuf provinces, les territoires et le gouvernement fédéral.

Le président : Lorsqu'on ne remplit pas ses obligations, qui a le droit de poursuivre les parties?

M. Foucher : Les ayants droits et ceux qui les représentent. Vous voyez donc des parents et des commissions scolaires de la minorité intenter des poursuites.

Le président : Est-ce qu'avant d'aller plaider, il y aurait d'autres moyens pour inciter les parties à respecter leurs engagements?

M. Foucher : On doit jouer sur tous les tableaux. On doit leur dire que s'ils ne le font pas, ils vont être poursuivis et ils seront responsables de leur décision. On doit aussi leur expliquer pourquoi c'est la bonne chose à faire.

Le président : Et s'ils ne le font pas?

M. Foucher : C'est la même chose que dans le domaine privé. Si vous signez un contrat avec un entrepreneur et qu'il ne respecte pas ses engagements, vous pouvez négocier avec lui et s'il refuse, vous pouvez vous adresser aux tribunaux. C'est la façon civilisée, dans une démocratie, de faire respecter les droits.

The Chairman: Would I be right in thinking that there are governments that are bound by these obligations and who only wait until someone takes them to court before they react?

Mr. Foucher: It is possible that they use that tactic as a political strategy.

The Chairman: Do you not find such behaviour shameful and scandalous?

Mr. Foucher: Absolutely. I find that unspeakably low. It should not exist, but unfortunately it does.

The Chairman: Do you feel that Parliament fully meets its obligations?

Mr. Foucher: I would make a distinction between Parliament and the government. The federal government could do more. Does Parliament, which is itself federal, assume its responsibilities? Within its area of jurisdiction, I would say yes.

The Chairman: Parliament passes legislation.

Mr. Foucher: It passes legislation but the Constitution does not allow it to legislate in the field of education. However, the federal government has spending powers in this area. It does so, but as I said earlier, it could do more and better.

The Chairman: In your experience, Professor Foucher, have any members of the linguistic majority of this country joined efforts with the minority in having their rights recognized?

Mr. Foucher: Yes, many times.

The Chairman: Can you give us some examples?

Mr. Foucher: For example, we were talking about the second generation of the grandfather clause.

I know of places in Canada where those who were demanding French-language education were parents whose own parents spoke French but who did not have the opportunity to be educated in French and they want their children to reacquaint themselves with their culture of origin. There are many such people and they are very valuable allies in the fight for educational rights recognition. There are anglophone public servants and the majority of those who work in the Ministry of Education, and many of them believe in minority language education. They do everything possible within their means and their purview to make this work. On the other hand, some do not seem to understand.

The Chairman: You are also a professor of administrative law?

Mr. Foucher: Yes.

The Chairman: You have training in that area?

Mr. Foucher: Yes.

The Chairman: Do you find that the federal government administers the Official Languages Act properly?

Le président : Ai-je raison de croire qu'il y a des gouvernements qui se sont liés à ces obligations qui ne font qu'attendre qu'on les amène en cour pour réagir?

M. Foucher : C'est possible qu'ils se servent de cela pour des raisons de stratégie politique.

Le président : Ne trouvez-vous pas honteux et scandaleux qu'on agisse ainsi?

M. Foucher : Tout à fait. Je trouve cela inqualifiable. Cela ne devrait pas exister, mais malheureusement, cela existe.

Le président : Considérez-vous que le Parlement assume pleinement ses obligations?

M. Foucher : Je ferais une distinction entre le Parlement et le gouvernement. Le gouvernement fédéral pourrait en faire plus. Est-ce que le Parlement, lui-même fédéral, assume ses responsabilités? Dans la mesure de l'étendue de sa juridiction, oui.

Le président : Le Parlement édicte les lois.

M. Foucher : Il édicte les lois mais la Constitution ne lui permet pas de légiférer en matière d'éducation. Par contre, le gouvernement fédéral a le pouvoir de dépenser de l'argent dans le domaine. Il le fait, mais comme je l'ai dit tantôt, il pourrait faire plus et mieux.

Le président : Dans votre expérience, monsieur Foucher, est-il arrivé à des éléments de la majorité linguistique au pays à se joindre aux efforts de la minorité pour la reconnaissance de leurs droits?

M. Foucher : Oui, plusieurs fois.

Le président : Pouvez-vous nous donner des exemples?

M. Foucher : Par exemple, on parlait de deuxième génération de clause grand-père.

Je connais des endroits au Canada où ceux qui demandent de l'instruction en français sont justement des parents dont les parents parlaient français mais qui n'ont pas eu la chance d'être scolarisés en français et qui voudraient que leurs enfants renouent avec leur culture d'origine. Il y en a beaucoup et ce sont de précieux alliés dans la lutte pour la reconnaissance des droits scolaires. Il y a des fonctionnaires de langue anglaise et la majorité de ceux qui travaillent au ministère de l'Éducation, dont certains ou certaines croient en l'instruction de la langue de la minorité. Ils font tout ce qui est en leur possible, dans la mesure de leurs moyens et de leurs fonctions, pour que cela fonctionne. Par contre, d'autres ne semblent pas comprendre.

Le président : Vous êtes professeur de droit administratif également?

M. Foucher : Aussi.

Le président : Vous avez une formation en ce sens?

M. Foucher : Aussi.

Le président : Trouvez-vous que le gouvernement fédéral administre bien la Loi sur les langues officielles?

Mr. Foucher: Like any professor, I would draw a nuance here. There are parts where this is well done and others where it could be improved, among other things, Part VII of the Official Languages Act which is the basis for federal intervention in the area of education.

Senator Murray: I read your document over the weekend, the English version of course. I have noted that many of the issues you have raised will be dealt with in more detail by witnesses who will appear later. It is very useful to have a context for their presentations. I cannot help but ask you to elucidate the following statement and I will quote it in the English version:

[English]

Section 23 can, in fact, be interpreted as including an obligation on the part of the federal government to provide public funds for minority language instruction. The federal government currently meets this obligation.

[Translation]

Is there any precedent for this or is this just an idea that has been germinating in your own mind?

Mr. Foucher: It is an argument. I have reasons to believe that this could be accepted by the courts, but no court has ever said so to date.

[English]

It is a bit academic, I suppose.

[Translation]

Senator Murray: Everyone knows that the federal government already spends money. It is not an exaggeration to say that the federal government funds most of the costs of minority language schools in the province.

Mr. Foucher: You are probably right.

Senator Murray: In another statement, you ask the following question:

[English]

Should some thought be given to devising a mechanism that a community experiencing problems in implementing its rights could turn to, on short notice, to apprise a particular agency of the situation? Should consideration be given to adopting a more expeditious legal recourse than the ones currently available? What about beefing up the court challenges program to that end?

[Translation]

What did you have in mind here? Have you developed a plan in this regard?

Mr. Foucher: No. Those are just ideas that I have expressed because I have noted that trials are very long and costly. Right now, the Commissioner of Official Languages of Canada investigates or intervenes regarding section 23. She intervenes,

M. Foucher : Je serai nuancé comme un professeur. Il y a des endroits où on le fait bien et d'autres où cela pourrait être amélioré, entre autres, la partie VII de la Loi sur les langues officielles qui sert d'appui à l'intervention fédérale en éducation.

Le sénateur Murray : J'ai lu votre document au cours du week-end, dans sa version anglaise bien sûr. Je constate que plusieurs des questions que vous avez soulevées sont traitées de façon plus détaillée par des témoins qui comparaitront plus tard. C'est fort utile d'avoir établi un contexte pour leur présentation. Je ne peux m'empêcher de vous demander d'élaborer sur l'affirmation suivante et je la cite dans sa version anglaise :

[Traduction]

L'interprétation selon laquelle l'article 23 oblige le gouvernement fédéral à financer à même le Trésor public l'éducation en langue minoritaire est fondée. D'ailleurs le gouvernement fédéral respecte actuellement cette obligation.

[Français]

Y a-t-il une jurisprudence sur cette question ou s'agit-il d'une d'idée qui commence à germer chez vous?

M. Foucher : C'est un argument. J'ai des raisons de croire que cela pourrait être accepté par des tribunaux, mais aucun ne l'a dit jusqu'à maintenant.

[Traduction]

Je suppose que c'est un peu théorique.

[Français]

Le sénateur Murray : Tout le monde sait que le gouvernement fédéral dépense déjà de l'argent. Il n'est pas exagéré de dire que le gouvernement fédéral finance en majeure partie les écoles minoritaires dans la province.

M. Foucher : Vous avez probablement raison.

Le sénateur Murray : Dans une autre déclaration, vous posez la question suivante :

[Traduction]

devrait-on concevoir un mécanisme auquel pourrait avoir recours une collectivité dont les droits ont été bafoués? Par le biais de ce mécanisme, il serait possible d'informer rapidement l'organisation désignée de la situation. Devrait-on avoir des recours juridiques qui permettraient un traitement plus rapide que ceux qui existent actuellement? Pourrait-on accélérer le processus en renforçant le programme de recours juridiques?

[Français]

Qu'avez-vous à l'esprit? Avez-vous élaboré un plan à ce sujet?

M. Foucher : Non. Ce sont simplement des idées que j'ai émises parce que je constate que les procès sont longs et coûteux. Actuellement, le commissaire aux langues officielles du Canada fait des enquêtes ou des interventions au sujet de l'article 23. Elle

but technically, that is not her primary mandate. One cannot file complaints with the Office of the Commissioner for the violation of educational rights because she cannot investigate. Her investigations are limited to federal law. I was thinking of something along those lines. Perhaps broaden her jurisdiction or come up with an administrative organization that could intervene rapidly and that could file complaints; there would be an investigation and a proposal of recommendations rather than having to go through the courts. I just put this idea forward.

Senator Murray: Who would inherit such an agency?

Mr. Foucher: It could come from the Council of Ministers of Education Canada.

Senator Murray: With a quasi-administrative status?

Mr. Foucher: Yes, of course.

Senator Murray: I have another comment I would like to make.

[English]

Perhaps some thought could also be given to providing direct federal funding to minority language school boards such that the onus would be on the school boards, not on provincial governments, to be accountable for any actions taken.

[Translation]

Frankly, I would say that that is inadvisable and not just for constitutional reasons.

[English]

You do not want to take the pressure off the provincial governments, whose constitutional responsibility it is, I would say.

[Translation]

Mr. Foucher: You are right on that point — you want provincial governments to continue to assume their responsibilities — if part of the funds of the federal government is given directly to francophone associations.

Senator Murray: I know but you are talking about school boards.

Mr. Foucher: It is the same thing. You could take part of the federal funds and give it back to school boards and tell them to develop the cultural or community aspects of their mandates. You would have school board representatives and you would see whether they agree or not. The role of a professor is to propose ideas and then you can determine which ones are valid.

Senator Comeau: I would like to get back the possibility of making funds available for school boards. Let's take for example a school board that wants a community centre. Nearly every document we see says that a community centre is part of what a community needs. This may not be possible in all minority communities. This issue is currently being debated in my region. Many people want a community centre. Another group of very active people are saying that buildings are closing, the Legions has

intervient, mais techniquement, ce n'est pas son mandat principal. On ne peut pas loger de plaintes auprès du commissariat pour violation des droits scolaires car elle ne peut pas enquêter. Ces enquêtes se limitent à la loi fédérale. Je pensais un peu à quelque chose de ce genre. Peut-être élargir la compétence ou penser à un organisme administratif qui interviendrait rapidement et qui porterait plainte; il y aurait une enquête et une proposition de recommandations plutôt que de devoir passer par les tribunaux. Je lance cette idée.

Le sénateur Murray : Qui hériterait d'une telle agence?

M. Foucher : Cela pourrait venir du Conseil des ministres en éducation du Canada.

Le sénateur Murray : Avec un statut quasi-administratif?

M. Foucher : Oui, bien sûr.

Le sénateur Murray : J'aurais un autre commentaire à formuler.

[Traduction]

Il serait peut-être aussi envisageable de donner directement des fonds publics aux commissions scolaires de langue minoritaire. Ainsi, ce serait les commissions, et non les gouvernements provinciaux, qui devraient rendre compte de leurs activités.

[Français]

Je dirai franchement que c'est à déconseiller et pas seulement pour des raisons constitutionnelles.

[Traduction]

Je pense qu'il ne faut pas non plus dégager les gouvernements provinciaux de toute pression, c'est leur responsabilité en vertu de la Constitution.

[Français]

M. Foucher : Vous avez raison sur ce point — vous voulez que les gouvernements provinciaux continuent d'assumer leurs responsabilités — si une partie des fonds du gouvernement fédéral est donnée directement aux associations francophones.

Le sénateur Murray : Je sais mais vous parlez des conseils scolaires.

M. Foucher : C'est la même chose. Vous pourriez prendre une partie des fonds fédéraux et la redonner aux conseils scolaires pour leur dire de développer le volet culturel ou des volets communautaires. Vous aurez des représentants des conseils scolaires et vous verrez s'ils sont d'accord ou non. Le rôle d'un professeur est de lancer des idées et vous verrez ce qu'il y a de bon.

Le sénateur Comeau : J'aimerais revenir sur la question de la possibilité de rendre des fonds disponibles pour les conseils scolaires. Prenons l'exemple d'un conseil scolaire qui voudrait un centre communautaire. On voit dans presque tous les documents qu'un centre communautaire fait partie des besoins des communautés. Ce n'est peut-être pas possible dans toutes les communautés en situation minoritaire. On est en train de débattre de cette question dans ma région présentement. Beaucoup de gens

no more funds, the Knights of Columbus have financial problems. Sainte-Anne University has many buildings that are not used to full capacity. If these funds were transferred to school boards they would spend them for a new building and that might not be the most practical way of meeting community needs. So we have to be careful when transferring funds directly to a group that is involved strictly in education.

This will not meet the potential needs of the community. That's why I somewhat disagree with our chairman who mentioned that we have to deal only with education. We have to put ourselves in the much broader context which is the community.

Mr. Foucher: With all due respect for the Knights of Columbus, their rights are not guaranteed in the Charter.

Senator Comeau: You misunderstood my question. I am talking about a community where many buildings are being closed while others are being built.

Mr. Foucher: Indeed, if these buildings are adequate for French language education, they could be renovated.

Senator Comeau: For a community centre, not for a school?

Mr. Foucher: For a community centre attached to the school, it would be useful. This is a matter of local context. It may not be a panacea that should be used in every case. It depends on the community. In other communities, the community centre is linked to the school because it is the only French language facility in town. In other communities where the number of Acadians is greater and more concentrated, there are other French language institutions in town. So these situations call for different responses according to the local context.

Senator Comeau: That brings me to my question. Before transferring funds to authorities that look after education, we might want to consider that their decision may not be advantageous to the community at large.

Mr. Foucher: That's possible.

Senator Chaput: I agree with you when you say that we have to go much further with the Official Languages Action Plan. The federal government has an action plan on official languages. We are talking about education and things are not moving very fast. When we talk about pushing things further and implementing accountability mechanisms for the provinces, I would say that also applies to the federal government.

What does Section 23 allow us to do? How much further can we push for its implementation and what would be the accountability mechanisms?

Mr. Foucher: With regard to the accountability mechanisms for the provincial and federal government, I think you need to put that question to experts in public administration rather than law.

veulent un centre communautaire. Un autre groupe de personnes très actives disent qu'on est en train de fermer des édifices, la Légion n'a plus de fonds, les Chevaliers de Colomb ont des problèmes fiscaux, l'Université Sainte-Anne a beaucoup d'édifices qui ne sont utilisés pas à pleine capacité. Si les fonds étaient transmis aux centres scolaires, ceux-ci les dépenseraient pour un nouvel édifice et ce n'est peut-être pas le moyen le plus pratique de répondre aux besoins de la communauté. Il faut donc être prudent lors des transferts de fonds directement à un groupe attaché strictement à l'éducation.

Cela ne va pas répondre aux besoins potentiels de la communauté. C'est la raison pour laquelle je suis un peu en désaccord avec notre président qui mentionne qu'il faut parler strictement d'éducation. Il faut nous situer dans un contexte beaucoup plus large qui est la communauté.

M. Foucher : Avec tout le respect que j'ai pour les Chevaliers de Colomb, leurs droits ne sont pas garantis dans la Charte.

Le sénateur Comeau : Vous n'avez pas compris ma question. Je parle d'une communauté où beaucoup d'édifices sont en train d'être fermés alors qu'on est en train d'en bâtir d'autres.

M. Foucher : En effet, si ces édifices sont adéquats pour l'éducation en langue française, on pourrait rénover ces édifices.

Le sénateur Comeau : Pour un centre communautaire, pas pour une école?

M. Foucher : Pour un centre communautaire rattaché à l'école, ce serait utile, c'est une question de contexte local. Ce n'est peut-être pas une solution qui serait une panacée qu'on doit utiliser dans chaque cas. C'est selon la communauté. Dans d'autres communautés, le centre communautaire est rattaché à l'école parce que c'est la seule institution de langue française dans la ville. Dans d'autres communautés où les Acadiens sont en plus grand nombre et plus concentrés, il y a d'autres institutions francophones dans la communauté aussi. Alors ces situations appellent des réponses différentes selon les contextes.

Le sénateur Comeau : Cela m'amène à ma question. On devrait peut-être considérer, avant de transférer des fonds aux autorités qui s'occupent de l'éducation, que leur décision n'est peut-être pas à l'avantage de la communauté en général.

M. Foucher : C'est possible.

Le sénateur Chaput : Je suis d'accord avec vous, monsieur Foucher, lorsque vous dites qu'il faut aller beaucoup plus loin avec le plan d'action sur les langues officielles. Le gouvernement fédéral a un plan d'action sur les langues officielles. On parle d'éducation et cela ne bouge pas vite. Lorsqu'on parle de le pousser plus loin et de mettre sur pied des mécanismes d'imputabilité pour les provinces, je dis que cela s'applique aussi au gouvernement fédéral.

Qu'est-ce que nous permet l'article 23? Combien plus loin peut-on le pousser pour sa mise en œuvre et quels seraient les mécanismes d'imputabilité?

M. Foucher : Sur les mécanismes d'imputabilité des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, je crois que cette question devrait être posée à des experts en

The Auditor General and the Commissioner of Official Languages come to mind. There are already mechanisms that make government accountable in certain areas. They are none for minority language education.

The Chairman: The Auditor General with regard to the allocation of funds and the Commissioner of Official Languages for compliance with the Charter and the Act?

Mr. Foucher: Yes.

The Chairman: To each his own area of expertise?

Mr. Foucher: Yes or another institution. And here I think that experts in public administration would be better qualified than I am. This is the type of things I have been referring to so that we do not have any more reports like the one written in 1996 which asked: where did the billions go? We hear all kinds of things. I do not know if these things are true or not. We hear the community say: the province took the funds and built roads with them. The province took the funds and built immersion schools. The province took the funds and spent them on all kinds of things other than minority language education. The provincial governments respond: that is not true, we did spend the funds on minority language education. Who is telling the truth? There should be mechanisms that allow us to verify such allegations, and demand accountability so that we do not hear this type of thing anymore.

The Chairman: Honorable senators, do you have any other questions? Well professor Foucher, I wish to thank you for your contribution and for having travelled to Ottawa. I wish you the best of luck in all your endeavors, especially those involving the rights of the minority or linguistic minorities in this country.

Mr. Foucher: Thank you for the invitation. I wish you good luck with your ongoing work. I can assure you that my colleagues and I eagerly await your reports and we will read them with great attention.

The meeting was suspended.

The meeting resumed.

The Chairman: We now welcome from the Canadian Teachers Federation, Ms. Terry Price, president, Liliane Vincent, director, Services to francophones, Gilberte Michaud, the chair of the advisory board on French, first language of the Canadian Teachers Federation, from Saint-André, New Brunswick, Paul Taillefer, member of the advisory board on French, first language and president of the AEFO, and Anne Gilbert, director of research, Francophonie and minorities at the CIRCEM, University of Ottawa. You have biographical notes and a brief C.V. for each of the witnesses.

The people appearing before us are all experts in their respective fields. They have broad experience and are very much involved in the educational profession. They are deeply

administration publique plutôt qu'en droit. Je pense à la vérificatrice générale et à la commissaire aux langues officielles. On a déjà des mécanismes qui rendent les gouvernements imputables dans certains domaines. On n'en a pas pour l'éducation dans la langue de la minorité.

Le président : La vérificatrice générale, pour ce qui est de l'attribution des fonds, et la commissaire aux langues officielles pour ce qui est du respect de la Charte et de la loi?

M. Foucher : Oui.

Le président : Chacun dans son domaine?

M. Foucher : Oui ou une autre institution. Et là je pense que des experts en administration publique seraient mieux qualifiés que moi. C'est le genre de choses auxquelles je pense pour ne plus qu'on ait de rapports comme celui qui a été écrit en 1996 et qui demandaient : où sont passés les milliards? On entend toutes sortes de choses. Je ne sais pas si cela est vrai ou non. On entend les communautés dire : la province a pris les fonds et a construit des routes. La province a pris les fonds et a bâti des écoles d'immersion. La province a pris des fonds et les a dépensés dans toutes sortes d'autres choses que l'instruction dans la langue de la minorité. Les gouvernements provinciaux répondent : ce n'est pas vrai, nous avons dépensé les fonds pour l'instruction dans la langue de la minorités. Qui dit vrai? Il devrait y avoir des mécanismes qui permettent de vérifier ces allégations et de demander des comptes pour ne plus qu'on entende ce genre de choses.

Le président : Honorables sénateurs, avez-vous d'autres questions? Alors professeur Foucher, je tiens à vous remercier de votre contribution, pour vous être déplacé jusqu'à Ottawa. Je vous souhaite très bonne chance dans toutes vos entreprises, surtout celles qui touchent les droits de la minorité ou des minorités linguistiques au pays.

M. Foucher : Je vous remercie de l'invitation. Je vous souhaite une bonne continuation des travaux. Je peux vous assurer que mes collègues et moi, on va attendre vos rapports avec impatience et les lire avec attention.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

Le président : Nous accueillons maintenant de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Mme Terry Price, présidente, Liliane Vincent, directrice des services aux francophones, Gilberte Michaud, présidente du comité consultatif du français langue première de la FCE, de Saint-André, au Nouveau-Brunswick, Paul Taillefer, membre du comité consultatif du français langue première et président de l'AEFO, et Anne Gilbert, directrice de la recherche, Francophonie et minorité au CIRCEM, Université d'Ottawa. Vous avez des notes biographiques et un bref curriculum vitae sur chacun des témoins.

Les personnes qui comparaissent devant nous sont des expertes et experts, chacun dans leur domaine. Ces personnes ont une vaste expérience et elles sont engagées dans le domaine professionnel de

committed to the success of the school system in Canada and the system of learning French as a first language.

[English]

I invite Ms. Price to proceed with her presentation.

Ms. Terry Price, President, Canadian Teachers' Federation: We are pleased to present before the committee. The Canadian Teachers' Federation represents 210,000 teachers across the country, including the entire 10,000 that are teaching in francophone schools and minority settings. Ours is the only organization that represents 100 per cent of those teachers. We also have representation in Quebec with the Anglophone teachers of Quebec. We have undertaken, with the support of various federal departments and other partners, significant research in the area of education in the francophone minority setting. We are pleased to have with us today our researcher on that, Ms. Anne Gilbert, and Ms. Liliane Vincent, Director of Services to Francophones. I would ask Ms. Vincent to proceed with an outline of the federation's activities.

[Translation]

Ms. Liliane Vincent, Director of Services to Francophones, Canadian Teachers' Federation: The FCE's thinking and action on the two major themes that I have the honor of discussing with you here today, namely early childhood and education in francophone minority communities, are anchored in two fundamental principles. First of all, the CTF has long defended the rights of official language minority groups and subscribed to the principle that the survival and flourishing of these communities and their protection against assimilation constitute a right that Canadian authorities have a duty to promote and conserve.

The second principle is that school is a major instrument in maintaining a living language community, and this has inspired the title of the research action plan that the CFT has been directing in the past few years: The school at the heart of the living francophonie. This is a title that we chose well before we knew we would be invited here on Valentine's Day.

The research conducted up until now has enabled us to present certain elements of the overall situation of French language education that your committee is seeking to build and examine in greater depth.

Let us start at the beginning, early childhood. I invite you to imagine a teacher entering a first grade classroom on the first day of school in September. You are welcoming some 25 students and suddenly you are faced with a mosaic of cultural and linguistic backgrounds. You think to yourself: I have to integrate all these children, many of whom have had very little contact with French language and culture in the home or in their community. You have to smooth out the differences in knowledge of French as much as possible and as quickly as possible while avoiding lowering the level of French to the detriment of those for whom

l'éducation. Elles ont à cœur le succès du système scolaire au Canada et du système d'apprentissage du français, langue première.

[Traduction]

Je demanderais à Mme Price de commencer son exposé.

Mme Terry Price, présidente, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants : Nous sommes heureux de comparaître devant ce comité. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants représente 210 000 enseignants à l'échelle du pays, y compris les 10 000 professeurs qui enseignent dans les écoles francophones et en milieux minoritaires. Nous sommes la seule organisation qui représente 100 p. 100 de ces enseignants. Nous représentons aussi les enseignants anglophones du Québec. Avec l'aide de divers collaborateurs, dont divers ministères fédéraux, nous avons effectué un examen approfondi du système éducatif en milieux minoritaires francophones. Nous sommes ravis que la chercheuse Mme Anne Gilbert ait pu nous accompagner aujourd'hui, ainsi que Mme Liliane Vincent, directrice des Services aux francophones. Je demanderais à Mme Vincent de vous tracer un portrait des activités de notre fédération.

[Français]

Mme Liliane Vincent, directrice des services aux francophones, Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes : La réflexion et l'action de la FCE sur les deux grands thèmes que j'ai l'honneur d'aborder aujourd'hui, la petite enfance et l'enseignement en milieu minoritaire francophone sont ancrés dans deux principes fondamentaux. D'abord, la FCE, défenseur de longue date des minorités de langues officielles souscrit au principe que la survie et l'épanouissement de ses collectivités et leur protection contre l'assimilation constituent un droit que les autorités canadiennes ont le devoir de promouvoir et de sauvegarder.

Deuxième principe, l'école est un instrument d'importance majeure dans le maintien d'une communauté linguistique vivante, d'où le titre de notre plan de recherche action que la FCE dirige ces dernières années : L'école au cœur d'une francophonie vivante. C'est un titre que nous avons choisi bien avant de savoir que nous serions invités le jour de la Saint-Valentin.

C'est la recherche effectuée jusqu'à présent qui nous permet de vous présenter certains éléments du portrait de l'éducation de langue française que votre comité cherche à construire et à approfondir.

Commençons par le commencement, la petite enfance. Je vous invite à vous imaginer enseignant ou enseignante à la rentrée d'une salle de classe de première année, le premier jour de septembre. Vous accueillez quelque 25 élèves et vous êtes soudainement en présence d'une mosaïque d'antécédents culturels et linguistiques. Vous pensez : je dois intégrer tous ces enfants dont bon nombre ont eu peu de contacts avec la langue française et la culture au foyer et dans leur communauté. Vous devez aplanir leurs différences de la connaissance du français autant que possible et rapidement tout en évitant d'abaisser le

French is part of their daily life. To add to the weight of this responsibility, you know that a significant proportion of these students, up to 35 per cent in Saskatchewan, may drop out and register in immersion schools or English schools, as early as grade 2, if they do not successfully integrate into French school.

You will understand that French language schools face major challenges. They only attract a slight majority of rights-holders. They have trouble keeping those they attract and their chances of success depend largely on their linguistic abilities in the language of learning. Our look at early child education is aimed at the fullest possible integration into French language schools, both quantitatively and qualitatively for the children of rights-holders which inspire the title of our 2003 report: "Early Childhood: Gateway to French-Language Schools."

This study involved preparatory studies including a picture of the experiences of minorities in other countries. We studied how the French language is learned in a bilingual setting in Canada and we described services to early childhood in minority communities across the country.

We conducted community studies in places that are representatives of the Canadian francophonie. I will name them quickly: Orleans and Timmins in Ontario; the Chaleur region in New Brunswick; Baie Ste. Marie in Nova Scotia; Calgary and Edmonton in Alberta.

Afterwards we held regional forums. Based on this massive information, we develop a vision of the early childhood. With regard to the international situation, one can say that free services are offered in schools for all four years-old, and even three years-old in Belgium, Spain, Italy and so forth.

We also implemented national pedagogical frameworks linked to school learning for all age groups. Your idea of a learning continuum as mentioned in your invitation is already very much the case in Europe for minorities. And let me add that there is clearly a transnational trend toward the requirement of a university degree for anyone who works with young children, and not only in classrooms.

This was such a marked contrast to what we found in Canada, where the state does not really have a dominant role to play in the implementation of early childhood services. There is a blatant lack of services. We can give you many more statistics if you wish.

The services that do exist are very precarious, are very vulnerable financially, and have to resort to casinos and bingos; they are constantly moved around from one facility to another and are subject to closures for certain periods of the year because there is no money to pay salaries.

niveau au détriment des autres pour qui le français fait partie de leur vécu quotidien. Pour ajouter au poids de cette responsabilité, vous savez qu'une proportion importante de ces élèves, jusqu'à 35 p. 100 en Saskatchewan, pourra décrocher et s'inscrire à des écoles d'immersion ou de langue anglaise, dès la deuxième année, si leur intégration à l'école française n'est pas heureuse.

Vous comprendrez que l'école francophone fait face à de grands défis. Elle n'attire qu'une faible majorité des ayants droit. Elle a du mal à garder ceux et celles qu'elle y attire et leurs chances de réussir sont fortement tributaires de leurs compétences linguistiques dans la langue d'apprentissage. Notre regard sur la petite enfance vise l'intégration la plus complète possible à l'école francophone, sur les plans quantitatif et qualitatif des enfants d'ayants droit, d'où le titre de notre rapport de 2003 : « La petite enfance, porte d'entrée à l'école de langue française ».

Cette étude a comporté des études préparatoires dont un portait des expériences de minorités dans d'autres pays du monde. Nous avons étudié comment la langue française s'apprend en milieu bilingue au Canada et nous avons dressé un portrait national des services à la petite enfance en milieu minoritaire.

Nous avons fait des études communautaires dans des milieux représentatifs de la francophonie canadienne. Je vais les nommer rapidement : Orléans et Timmins en Ontario; la région Chaleur au Nouveau-Brunswick; la Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse; Calgary et Edmonton en Alberta.

Par la suite, nous avons tenu des forums régionaux. C'est sur cette masse d'information que nous nous sommes appuyés pour élaborer une vision de la petite enfance. En ce qui concerne le tableau international, on peut dire que les services gratuits sont offerts en milieu scolaire pour tous les enfants de quatre ans, sinon de trois ans en Belgique, en Espagne, en Italie, et ainsi de suite.

On a également mis en place des cadres pédagogiques nationaux liés à l'apprentissage scolaire pour tous les groupes d'âge. Votre idée du continuum d'apprentissage mentionnée dans votre lettre d'invitation est déjà très présente en Europe pour les minorités. Et j'ajoute qu'une tendance transnationale se dessine très clairement vers l'exigence d'un diplôme universitaire pour quiconque travaille auprès des jeunes enfants, et pas seulement dans les salles de classe.

Quel contraste avec ce que nous avons trouvé au Canada où l'État n'a pas vraiment joué un rôle prépondérant dans la mise en place de services à la petite enfance. Il y a un manque flagrant de services. On pourra vous donner beaucoup de statistiques si vous en désirez.

Les services qui existent sont très précaires, sont d'une grande vulnérabilité financière, doivent avoir recours à des casinos et des bingos; ils se font balloter d'un local à l'autre et doivent subir des fermetures pendant certaines périodes de l'année parce qu'on n'a pas les moyens de payer les salaires.

There is also an enormous disparity not only in the availability of services but also in the quality of those services. Each individual tries to do his or her best with the means of their disposal. The poorest families do not have access. So there is a great deal of inequality in the services provided.

One major obstacle to real progress in the area of early childhood that I would like to point out is the shortage of qualified teaching staff and the absence of training programs in educational child care. We even saw some services where they had to choose anglophones because they favoured training over linguistic competence so anglophones are placed in early childhood centers that are supposed to be for francophones.

In addition, we saw that there is a very little connection between school and what precedes it, so there is a missing link at school and in school programming. The transition to school is a very difficult one, not only for children and parents but also for teachers and principals.

It is very difficult for school to compensate for the lack of linguistic and cultural exposure of young children. The parents, provincial ministries, educators, school board authorities who were invited to our consultation forums were unanimous in saying that we can and must do better to prepare children for integration into French language school. It is urgent because we are losing too many at the outset and we will lose too many over the years.

It is urgent that we counterbalance the dominance of English in the early years of a child's life, a period that is critical for language learning. It is urgent that we provide them with an opportunity to start on an equal footing with students from the majority community.

It is urgent that we offer parents options that will give them a natural incentive to choose francophone schools. Ninety-seven per cent of the 180 parents we interviewed in day care centres and community centres firmly intended to enrol their children in French-language schools. The recruitment problem would be alleviated if there were good quality French-language services for very young children.

Early childhood services are clearly a meeting place, a gathering place for the francophone community. The first grade teachers that we interviewed stated without exception that children who benefited from French-language services adapted more successfully in schools where the teaching language was French.

The confidence the children acquire facilitates learning and promotes perseverance in school; they run a lesser risk of dropping out after first grade and attachment to the francophone community is more likely to be maintained, and that is the link between early childhood and the vitality of the communities.

The data and opinions that were gathered generated the following vision which I can only describe in general terms: a whole set of services is necessary. There is not a single type of service that would suffice. There need to be play groups, resource centres, daycares, junior-kindergartens and kindergartens.

Il y a aussi une disparité énorme, non seulement dans la disponibilité des services, mais aussi dans la qualité des services. Chaque personne se débrouille un peu avec les moyens à sa disposition. Les familles les plus pauvres n'y ont pas accès. Il y a donc beaucoup d'inégalités dans les services.

Un grand obstacle que je voudrais souligner au progrès réel dans ce dossier de la petite enfance est la pénurie de personnel qualifié et l'absence de programmes de formation en technique de garde éducative. On a même vu parfois des services où ils devaient choisir des anglophones parce qu'ils préféraient la formation à la compétence langagière, donc on met des anglophones dans des centres de la petite enfance censément destinés à la francophonie.

Aussi, on a vu qu'il y a très peu de liens entre le scolaire et ce qui précède, donc un arrimage déficient à l'école et à la programmation scolaire. La transition à l'école est redoutable, pas juste pour les enfants et les parents mais pour le personnel enseignant et le personnel de direction des écoles.

L'école peut difficilement compenser le manque d'encadrement linguistique et culturel en bas âge des enfants. Les parents, les ministères, les éducatrices, les dirigeants des conseils scolaires invités à nos forums de consultation ont été unanimes pour dire que nous pouvons et devons faire mieux pour préparer les enfants à intégrer l'école francophone. C'est urgent, nous en perdons trop avant et nous en perdons trop en cours de route.

Il est urgent de faire contrepoids à la prédominance de l'anglais dans les premières années de vie des enfants, période critique pour l'apprentissage sur le plan langagier. Il est urgent de leur offrir la chance de partir sur un pied d'égalité avec les élèves de la majorité.

Il est urgent d'offrir aux parents des options qui les inciteront tout naturellement à opter pour l'école francophone. Un pourcentage de 97 p. 100 des 180 parents que nous avons interviewés dans les garderies et les centres avaient la ferme intention d'inscrire leurs enfants à l'école de langue française. La problématique du recrutement serait atténuée avec l'existence de services de qualité de langue française pour les enfants en bas âge.

Les services à la petite enfance sont clairement un lieu de rencontre, un point d'attache pour la communauté francophone. Les enseignantes de première année que nous avons encore une fois interviewées ont affirmé, sans exception, que les enfants ayant profité de services en français s'adaptent mieux au milieu scolaire où la langue d'apprentissage est le français.

Cette confiance qu'acquiert les enfants facilite l'apprentissage, favorise la persévérance en milieu scolaire; ils auront moins de risques de décrocher après la première année et s'ensuivra un attachement à la francophonie susceptible de se maintenir, d'où le lien entre la petite enfance et la vitalité des communautés.

Les données et avis recueillis ont engendré la vision suivante dont je ne peux que vous donner les grandes lignes : un ensemble de services est nécessaire. Il n'y a pas un seul type de services qui suffirait. Il faut des groupes de jeux, des centres de ressource, des garderies, des prématernelles et des maternelles.

Because of constitutional protection that ensures the stability and accessibility of schools, they are the best structure to oversee the development of early childhood services. The integration of such services under the aegis of the school would also promote the continuity we consider essential, facilitate transition to school and enable parents to familiarize themselves earlier with the francophone school environment and thus better prepare their child.

But — and it is a big “but” — the primary role in service management should not be left up to the schools but rather to the community because it is the community that took the initiative of establishing such services from the outset.

As you know, the OECD advocates unified administration of early childhood services. Without a central authority that deals with early childhood in Canada, it is not that simple. We recommend that mechanisms be established and maintained to coordinate efforts, among all stakeholders involved in early childhood services, health services, social services, family support structures and, of course, education.

One important distinction that must be made between junior-kindergarten, kindergarten and services for younger children is that there must be programming and training for people working with children between zero and three years of age. They require special skills. It must be recognized that this stage in a child's life is separate from the school years. Certified teachers would be in charge of four- and five-year-old children.

In order to standardize the quality of service, a framework program is recommended, focused on the objectives to be achieved in order to ensure integration into the school environment. The word “framework” here is the key word because it would be necessary to adapt such programming to the various realities experienced by minority language groups. It is not simply a question of standardizing things across Canada, but rather of having a set of objectives towards which we would all work.

Another point that was clearly highlighted is that we must protect the integrity of the French-language character of early childhood services. As soon as that aspect is diluted, it goes against the objective of establishing French-language services.

However, we must take care not to exclude parents from exogamous families, anglophone parents. We must find ways to integrate those parents, to develop francization tools and so forth.

To summarize in a few words, our national vision, which is explained in detail in the report that Ms. Gilbert prepared for you, must consist of a range of services that are coherent — “coherency” is the key word here, with the school being the hub in partnership with the community. In other words, we have a lot of work to do, and all stakeholders have a role to play.

L'école, de par sa protection constitutionnelle, qui assure sa stabilité et son accessibilité, apparaît comme la meilleure structure pour encadrer le développement des services à la petite enfance. L'intégration des services sous l'égide de l'école aussi favoriserait cette continuité qui nous apparaît essentielle, faciliterait cette transition à l'école et permettrait également aux parents d'approprier un milieu scolaire francophone plus tôt et de mieux préparer l'enfant.

Mais, et c'est un gros « mais », le rôle premier dans la gestion des services ne devrait pas revenir à l'école, mais bien à la communauté car c'est elle qui a pris l'initiative de mettre sur pied des services depuis le début.

Vous savez que l'OCDE préconise une administration unifiée pour la petite enfance. Faute d'une autorité centrale qui s'occupe de la petite enfance au Canada, ce n'est pas aussi simple. On préconise l'établissement et le maintien de mécanismes de concertation entre tous les intervenants en ce qui concerne la petite enfance, les services de santé, les services sociaux, les structures d'appui aux familles et, bien sûr, l'éducation.

Une distinction importante à faire entre la prématernelle, la maternelle et les services destinés aux plus jeunes est qu'il y ait une programmation et une formation pour les gens qui y travaillent, pour les gens qui s'occupent des enfants de zéro à trois ans. Elles requièrent un bagage particulier. C'est une étape qu'il faut reconnaître comme étant distincte de l'étape scolaire dans la vie de l'enfant. Les enfants de 4-5 ans seraient pris en charge par des enseignantes et des enseignants certifiés.

En vue d'uniformiser la qualité des services, on recommande une programmation-cadre, axée sur des objectifs à atteindre en vue de l'intégration à l'école. Le mot « cadre » est ici le mot clé car il y aurait, bien sûr, lieu de l'adapter aux différentes réalités minoritaires; ce n'est pas une question d'uniformiser à la grandeur du pays, mais d'avoir un ensemble d'objectifs vers lequel nous tendrons ensemble.

Un autre point qui est ressorti clairement est qu'il faut protéger l'intégrité du caractère français des services à la petite enfance. Dès qu'on commence à diluer cet aspect, on va à l'encontre de l'objectif d'établir des services de langue française.

Il faut toutefois prendre garde de ne pas exclure les parents de foyers exogames, les parents anglophones. Il faut songer à des moyens d'intégrer ces parents; élaborer des outils de francisation et ainsi de suite.

Si nous résumons en une dizaine de mots, dans notre vision nationale qui est bien expliquée en détails dans le rapport que Mme Gilbert a rédigé pour nous, il faut un ensemble de services sous le signe de la cohérence — « cohérence » est le mot d'ordre ici — l'école agissant comme pivot en partenariat avec la communauté. Autrement dit, nous avons du pain sur la planche et il y en a pour tous les intervenants.

[English]

I would like to switch to English now because we do represent a bilingual organization, and I am the product of the French language education system.

After examining the pre-school experience of young children, we focused on the experience of teachers entrusted with the education of these children in the 12 minority communities, symbolized by the 12 circles on the cover of our report. The report was launched in September and is entitled, “Teachers and the Challenge of Teaching in Francophone Minority Settings.”

The process that we used mirrored the one that we used for our early childhood study. First, we asked: What lessons can be drawn from existing literature on the topic? Second, we said: Let us go the field and collect information first-hand from the teachers. Third, early on in the process, we said: Let us engage in a dialogue with the major players to share the data, of course, but most importantly to consider avenues for future action.

Our starting point was the mission of the French language school. There is abundant reference to the specific mission of French language schools due to the fact that they have to function in a minority community. I quote from Canadian Heritage that describes it as having, “an additional objective to that normally expected of any school, and that is the maintaining and strengthening of French language skills but also of the heritage and culture of the community.” We have a host of quotes that we could present to you that show that the school in a minority context is considered a tool of survival, a tool for identity-building and a tool for the reproduction of social models in the francophone communities.

We wanted to know if teachers felt that their work entailed challenges that resulted directly from that mission. The answer is, unequivocally, a resounding yes, with only slight variance by region. We then asked them if they recognize that there are challenges specific to that context and what those challenges are. In an open question, we asked them to list the five major challenges. First on the list is human resources — teachers, supply teachers with proper qualifications, specialists such as speech therapists, counsellors, and math and science teachers. We have heard stories of speech therapists being sent to French language schools who could not speak a word of French: the fact that teachers, because of the lack of staffing, are forced to teach outside the area of expertise for which they were trained. Second on the list is teaching materials, across the country. It was felt strongly that the lack of teaching materials in French that reflect the realities of the minority communities is a major stumbling block to the actual fulfilment of the mission of French language

[Traduction]

Je voudrais maintenant passer à l’anglais car nous représentons une organisation bilingue et je suis le produit du système d’éducation en langue française.

Après avoir examiné l’expérience préscolaire des jeunes enfants, nous avons mis l’accent sur l’expérience des enseignants auxquels on confie l’éducation de ces enfants dans les 12 communautés minoritaires, symbolisées par les 12 cercles sur la couverture de notre rapport. Ce rapport a été publié en septembre et est intitulé « Le personnel enseignant face au défi de l’enseignement en milieu minoritaire francophone ».

Le processus que nous avons utilisé était parallèle à celui appliqué à notre étude de la première enfance. Premièrement, nous avons posé la question : quelles leçons peut-on tirer de la littérature existante sur le sujet? Deuxièmement, nous nous sommes dit : allons sur le terrain pour recueillir des renseignements en s’adressant aux enseignantes et aux enseignants. Troisièmement, dès le début du processus, nous nous sommes dit qu’il fallait amorcer le dialogue avec les principaux intervenants pour partager les données, bien sûr, mais surtout pour explorer des pistes d’action future.

Notre point de départ était la mission de l’école de langue française. On trouve beaucoup de citations sur la mission particulière des écoles de langue française étant donné qu’elles doivent fonctionner en milieu minoritaire. Je cite Patrimoine canadien qui décrit cette mission en ces termes : « Les écoles pour les groupes linguistiques minoritaires ont un objectif supplémentaire : le maintien et le perfectionnement des compétences en français ainsi que le développement du patrimoine et de la culture de ces groupes. » Nous avons une foule de citations que nous pourrions vous présenter pour montrer que l’école en milieu minoritaire est considérée comme un outil de survie, un outil identitaire et un outil pour la reproduction des modèles sociaux dans les communautés francophones.

Nous voulions savoir si les enseignantes et les enseignants estimaient que leur travail comporte des défis qui résultent directement de cette mission. La réponse est sans équivoque : un oui catégorique, avec seulement quelques légers écarts selon les régions. Nous leur avons ensuite demandé s’ils étaient conscients qu’il y a des défis spécifiques à ce contexte et leur avons demandé de nous décrire ces défis. Dans une question libre, nous leur avons demandé d’énumérer les cinq principaux défis. Le premier sur la liste est celui des ressources humaines : enseignants, remplaçants possédant les qualités requises, spécialistes tels que les orthophonistes, conseillers et professeurs de mathématiques et de sciences. Nous avons entendu parler d’orthophonistes qui ne parlent pas un mot de français et qu’on a envoyé travailler dans des écoles françaises et aussi d’enseignants qui, à cause du manque de personnel, sont forcés d’enseigner dans des domaines autres que le domaine de spécialisation pour lequel ils ont reçu une formation. Le deuxième sur la liste est celui du matériel pédagogique, d’un bout à

schools. They believe that it is not sufficient to import things from Quebec that just do not relate to the realities that the students live on a daily basis.

Third on the list is the physical facilities, which were referred to in our first presentation this morning, and the lack of space for lesson preparation, courses, libraries, gymnasiums, extracurricular activities and even cafeterias. Underlying all of this, of course, is the lack of financial resources. There have been some interesting studies to that effect, in Ontario the Rozanski study, and in Manitoba the Comtois study. There was another study in New Brunswick to the effect that equity does not mean equality does not mean equal treatment.

We have resources topping the list, followed by demographics and the broader socio-cultural context that comes clearly into play. The struggle to stem assimilation and to promote the French language and culture in an environment that is overwhelmingly anglophone is daunting for teachers in French language schools.

The fact that students have little connection with French outside of the school walls makes it difficult for teachers to motivate them to perfect their skills in French and to want to actually conduct social activities in French. The teachers feel the weight of the task of compensating for the lack of continuity in the use of the language and the exposure to the culture. More often than you can imagine, we hear teachers say, "Oh, when we hear the parents come and collect their children after school, before they are out of the door they have reverted to English." How can they expect the students to be motivated when they do not have that support outside of the French language school context.

The teachers were asked to measure the level of importance of a list of 31 difficulties viewed as impediments to the fulfilment of the schools' mission. At the top of the list is the sheer workload, which is likely the sum of the challenges described earlier, and, in particular, the fact that they have to teach and prepare too many courses without the proper teaching materials and the proper specialists to help them out. That is compounded by the lack of materials, for example software in the French language that is relevant to the community. The diversity of subjects for which they do not have specialized training, the shortage of specialists and the resources were mentioned by 65 per cent of respondents as the major difficulties.

The shortage of reinforcements in a socio-cultural environment is overwhelming to teachers who are, in effect, expected to produce francophones without any support elsewhere. It is like trying to teach a student to play the piano, knowing that the student may never come across a piano anywhere else and may

l'autre du pays. On estime fortement que le manque de matériel pédagogique en français reflétant la réalité des communautés minoritaires est un obstacle majeur à l'accomplissement de la mission des écoles de langue française. Les enseignants croient qu'il n'est pas satisfaisant d'importer du Québec des manuels qui ne correspondent pas aux réalités quotidiennes des étudiants.

Le troisième sur la liste est celui des installations, des locaux, dont on a parlé dans notre première présentation ce matin, plus précisément du manque d'espace pour la préparation des cours, les cours eux-mêmes, les bibliothèques, les gymnases, les activités parascolaires et même les cafétérias. Le problème sous-jacent à tout cela est bien sûr le manque de ressources financières. Il y a eu des études intéressantes là-dessus en Ontario, l'étude Rozanski, et aussi l'étude Comtois au Manitoba. Il y a eu une autre étude au Nouveau-Brunswick montrant qu'il n'y a pas corrélation entre l'équité, l'égalité et le traitement égal.

Les ressources sont donc en tête de liste, suivies par la démographie et le contexte socioculturel, qui joue évidemment un rôle. La lutte contre l'assimilation et la promotion de la langue et de la culture française dans un environnement majoritairement anglophone est une tâche énorme pour les enseignants dans les écoles de langue française.

Le fait que les étudiants vivent très peu en français à l'extérieur des murs de l'école rend la tâche difficile aux enseignants, qui tentent de les motiver à perfectionner leur français et à avoir des activités sociales en français. Les enseignants sont accablés par la tâche de devoir compenser le manque de continuité dans l'utilisation de la langue et les contacts culturels. Plus souvent qu'on ne l'imagine, on entend des enseignants dire : « Oh! Quand les parents viennent prendre leurs enfants après l'école, avant même d'avoir passé la porte, ils reviennent à l'anglais. » Comment peut-on s'attendre à ce que les étudiants soient motivés quand ils n'ont pas ce soutien à l'extérieur du contexte de l'école de langue française.

On a demandé aux enseignants de mesurer le degré d'importance d'une liste de 31 difficultés considérées comme des obstacles à l'atteinte de la mission de l'école. En tête de liste vient la lourdeur de la charge de travail, qui résulte probablement de la somme de toutes les difficultés que je viens de décrire et en particulier du fait qu'il faut enseigner et préparer un trop grand nombre de cours sans l'aide du matériel pédagogique nécessaire ni des spécialistes voulus. Ce problème est aggravé par le manque de fournitures, par exemple de logiciels en français, qui correspondent à la situation de la communauté. La diversité des sujets pour lesquels les enseignants n'ont aucune formation spécialisée ainsi que la pénurie de spécialistes et de ressources ont été mentionnés par 65 p. 100 des répondants comme principales difficultés.

Le manque de renforcement dans un environnement socioculturel est accablant pour les enseignants à qui l'on demande en fait de produire des francophones, sans aucun soutien par ailleurs. C'est comme d'essayer d'apprendre à quelqu'un à jouer du piano en sachant que l'élève ne verra

never be able to practice the lessons at any other time but in the classroom. It is evident that such piano classes might never produce a concert pianist.

A variety of actions were suggested in our final report, and I have four of the fundamental needs identified. Teachers do not believe that they have the training required to deal effectively with the challenges specific to the minority context. Both pre-service training and in-service training need to take into account this essential component of their role. I am happy to say that the faculties of education have shown a great deal of interest in our research and have requested a large number of copies. I am hopeful that it will start the wheels turning in terms of devising different ways of preparing our teachers to teach in francophone contexts.

Not only do they need better-suited training but also they need teaching approaches that reflect the reality in such a way as to ensure the maximum development of each child's human potential in terms of academic achievement and their own identity, so that they become contributing members of the francophone community.

Linguistic and cultural integration was identified as a huge issue and will become only bigger. Two thirds of school-aged children who are entitled to French language education come from linguistically mixed families. The majority arrive at school with limited, and often no, knowledge whatsoever of the French language and culture.

Factors tied to the minority setting that affect the teachers' work need to be considered in determining their assignments and the time allotments for the various tasks, given the small supply of French language resources readily available. As well, teachers suggested development of a national portal that would be available with the use of technology of all French language learning materials by grade and by subject, which could be made available to teachers across the country.

Also recommended is the pooling of school board training resources. The smaller school boards do not have the same resources as the larger school boards for providing professional development opportunities. Could there not be a greater pooling of resources among the school boards? Another recommendation is new recruitment strategies and the provision of incentives in areas where it is difficult to get student to study in faculties of education in French because there are no French language programs close to home. Could we not find a way to support them so that they will be encouraged to study at, perhaps, the University of Moncton, and then go back to PEI to teach in French?

In the same way that early childhood is the gateway to French language schools, secondary schools should also be seen as the gateway to French language post-secondary learning. There is a

jamais de piano nulle part ailleurs et ne pourra peut-être jamais mettre en pratique les leçons à l'extérieur de la salle de classe. Il est évident que jamais un pianiste de concert ne sortira d'une telle classe de piano.

Diverses mesures ont été proposées dans notre rapport final et j'ai signalé quatre des besoins fondamentaux. Les enseignants ne croient pas qu'ils ont la formation voulue pour relever efficacement les défis particuliers au milieu minoritaire. La formation, à la fois préalable et en cours d'emploi, doit tenir compte de cette composante essentielle de leur rôle. J'ai le plaisir de dire que les facultés d'éducation ont manifesté beaucoup d'intérêt envers nos travaux et ont demandé beaucoup d'exemplaires de notre rapport. J'ai bon espoir que cela va lancer le mouvement pour ce qui est de mettre au point une formation différente pour nos enseignants qui travaillent en milieu francophone.

Non seulement leur faut-il une formation mieux adaptée, mais ils ont aussi besoin d'une approche de l'enseignement qui reflète la réalité de manière à assurer l'épanouissement maximum du potentiel humain de chaque enfant en termes de réussite scolaire et d'épanouissement de leur propre identité, pour qu'ils deviennent des membres à part entière enrichissant la communauté francophone.

L'intégration linguistique et culturelle a été identifiée comme un problème énorme qui ne fera que prendre de l'ampleur. Les deux tiers des enfants d'âge scolaire qui ont droit à l'éducation en langue française viennent de familles linguistiquement mixtes. La plupart arrivent à l'école avec une connaissance limitée et souvent nulle de la langue et de la culture française.

Les facteurs associés au cadre minoritaire qui influe sur le travail des enseignantes et des enseignants doivent être pris en compte pour déterminer leurs affectations et le temps consacré aux diverses tâches, compte tenu de la pénurie de ressources facilement disponibles en français. Par ailleurs, les enseignants ont proposé la mise au point d'un portail national que la technologie rendrait disponible et qui regrouperait tout le matériel pédagogique en langue française par année scolaire et par sujet. Ainsi, les enseignants d'un bout à l'autre du pays y auraient accès.

On recommande aussi la mise en commun des ressources des commissions scolaires en matière de formation. Les petites commissions scolaires n'ont pas les mêmes ressources que les grandes pour ce qui est d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel. Ne pourrait-on pas mettre davantage en commun les ressources entre commissions scolaires? Une autre recommandation est d'adopter de nouvelles stratégies de recrutement et de prendre des mesures incitatives dans les régions où il est difficile de convaincre les étudiants d'étudier dans des facultés d'éducation en français parce qu'il n'y a pas de programme en langue française près de chez eux. Ne pourrions-nous pas trouver le moyen de les aider et de les envoyer par exemple étudier à l'Université de Moncton, après quoi ils reviendraient à l'Île-du-Prince-Édouard pour enseigner en français?

De la même manière que la petite enfance est la porte d'entrée des écoles de langue française, les écoles secondaires doivent aussi être considérées comme la porte d'entrée des études

sense that many students and parents will, after grade school, choose English language secondary schools in preparation for post-secondary education because there are no post-secondary education establishments in their area in French. They know they will not be studying French later and so they continue their education in English at the high school level. We lose a great many students to the English program at the high school level. The post-secondary part of the continuum is just as important as the early childhood part of the continuum.

[*Translation*]

I would like to briefly summarize the key points that I have tried to communicate this morning. The starting point and the focus must remain the core mission of francophone schools, which is mainly to be a place where education, socialization, acculturation and community participation take place. Our study identifies key factors that influence the ability of schools to carry out that mission: the increasingly heterogeneous demographic profile of Canadian francophones, the predominance of English as a spoken language and a language of everyday life, thus the sociocultural aspect. There is a need to rethink, of course, the whole pedagogical approach. To what extent does the pedagogical approach lead to success and inculcate a sense of identity and belonging in children and youth? Another perennial and inevitable issue is funding, as Mr. Foucher's presentation highlighted this morning.

Where there is a question of funding and especially of different treatment, politics is inevitably involved. You see the major factors here on the screen. As we think about these issues and take action, the needs of the students for whom these systems exist must remain front and centre. When they choose French schools, parents have to feel that their children will receive a top-quality education, which the government has a responsibility to ensure by providing school boards with the resources needed by teachers, who bear most of the responsibility for this mission, in their day-to-day work.

But the schools cannot do this work alone. The whole community must work together. You see here once again the 12 circles that represent the 12 francophone and minority communities up on the screen. I hope that I have given you a clear idea of the continuum that exists from early childhood education through to the post-secondary level.

We are very pleased to see that the committee has chosen to focus its work today on this idea of a continuum from early childhood to post-secondary education. We appreciate that, since it is very much in line with the advice and data we have gathered in the community. Thank you for your attention, and we will be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Vincent, for carrying out this study and analysis that gets right to the heart of the problem and the federal government responsibility to protect the rights of linguistic minorities in Canada, particularly the francophone minority. You

postsecondaires en français. On a le sentiment que beaucoup d'élèves et de parents choisissent, après l'école primaire, les études dans des écoles secondaires de langue anglaise pour préparer les élèves aux études supérieures, car il n'y a pas d'établissement d'enseignement supérieur en français dans leur région. Ils savent qu'ils ne vont pas étudier en français plus tard et poursuivent donc leurs études en anglais au niveau secondaire. Nous perdons beaucoup d'élèves, qui s'en vont à l'école secondaire anglaise. L'élément postsecondaire est tout aussi important que la petite enfance dans ce continuum.

[*Français*]

J'aimerais résumer en une douzaine de mots significatifs ce que j'ai tenté de vous transmettre ce matin. Le point de départ et le point de mire doivent rester la mission propre de l'école francophone, qui est largement connue comme étant le milieu de scolarisation, de socialisation, d'acculturation et de communalisation. Notre étude fait ressortir les facteurs clés qui influent sur la capacité de réaliser cette mission : le profil démographique de plus en plus hétérogène de la francophonie canadienne, la prédominance de l'anglais dans le parler et le vécu, donc l'aspect socioculturel. Il y a, bien sûr, toute l'approche pédagogique à repenser. Dans quelle mesure l'approche pédagogique favorise-t-elle la réussite et inculque-t-elle le sens d'identité et d'appartenance chez les jeunes? Autre question omniprésente, incontournable, le financement, comme on l'a évoqué plus tôt ce matin dans la présentation de M. Foucher.

Là où il est question de financement et surtout de traitement différent, la politique est incontournable. Les grands facteurs, vous les voyez à l'écran. Il faut toujours garder au cœur de notre réflexion et de notre action les élèves pour qui les systèmes existent. Afin qu'ils optent pour l'école francophone, les parents doivent sentir que l'école francophone offrira une éducation de première qualité à leurs enfants, ce qu'il incombe au gouvernement d'assurer en fournissant aux conseils scolaires les moyens voulus pour outiller le personnel enseignant, le protagoniste principal de cette mission, au jour le jour.

Toutefois, les écoles ne peuvent pas agir seules. Toute la communauté doit se coaliser. Vous voyez de nouveau les douze cercles qui évoquent les douze communautés francophones et minoritaires que vous avez devant vous à l'écran. J'espère vous avoir donné une idée assez précise de ce continuum que nous voyons dans l'apprentissage de la petite enfance jusqu'au postsecondaire.

Nous félicitons le comité d'avoir encadré cette journée dans cette optique d'un continuum qui débute depuis le bas âge jusqu'au postsecondaire. Nous en sommes fort heureux. C'est tout à fait conforme à ce que nous avons réuni comme avis et données dans la communauté. Je vous remercie beaucoup de votre attention et nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président : Nous vous sommes reconnaissants, madame Vincent, d'avoir entrepris cette étude et cette analyse qui nous amènent au cœur de la problématique et de la responsabilité du gouvernement fédéral de protéger les droits des minorités

are providing a great service. Your remarks will be reflected in those of other witnesses, which is a good thing. We will now go to questions, and I will take the unusual step of asking the first one.

Given the dichotomy between the primary responsibility of provincial and territorial governments for education and the proactive role that the federal government needs to play because of constitutional provisions and court rulings, how do you make these two levels of governments more aware of the needs that you have identified this morning, so as to remind them of their duties?

For example, how do you make representations to the provincial or federal governments, outside this committee or through parliamentarians in general? How do you approach them and raise this awareness? Could you elaborate a little bit on that for us?

Ms. Vincent: My colleagues will certainly have things to add where the provinces and territories are concerned. At the federal level, we have undertaken a number of research studies with the support of the federal government: Canadian Heritage, Social Development, and so on. We are always talking to them about the need to build this support for our research. You asked about our mechanisms for providing information and creating awareness in connection with the first presentation as well. Research is a critical element. Solid and credible research with our partners, Mr. Landry of the ICRML and Ms. Gilbert of the IRCEM, show that we can use this data as a basis to move these issues forward. I believe that this is crucial.

We have partners at the federal level with whom we are in constant dialogue. In the provinces and territories, the CTF represents the teaching profession. We have two representatives of provincial associations here, Mr. Taillefer, from Ontario, and Ms. Gilberte Michaud, from New Brunswick, who could explain how they approach the provinces and territories to parallel what we are doing at the national level.

At the national level, we work on an ongoing basis with other national groups, such as the Commission nationale des parents francophones and the Fédération nationale des conseils scolaires. We work closely with them and always keep them abreast of the work that we are doing. We invite them to our consultation forums, which are always a component of our research and are aimed at not just gathering data but also creating solidarity among all the stakeholders on the national scene involved in French-language education. The researchers who came up with that methodology deserve a lot of credit! This is an important factor in the success of our research.

The CTF also works on an ongoing basis with the Council of Ministers of Education. That gives you an idea of the kind of work that we try to do at the national level. Perhaps my colleagues would like to add some comments to that.

linguistiques au pays, plus particulièrement la minorité francophone. Vous nous rendez un fier service. Vos commentaires vont se répercuter dans la présentation d'autres témoins, ce qui est heureux. Nous allons maintenant passer aux questions et je vais m'autoriser la première, exceptionnellement.

Compte tenu de la dichotomie entre la responsabilité première des gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'éducation et le rôle proactif que doit jouer, en vertu des dispositions constitutionnelles et des décisions des cours, le gouvernement fédéral, comment en arrivez-vous à sensibiliser ces deux paliers aux besoins que vous venez d'identifier ce matin, leur rappelant leurs devoirs?

De quelle façon procédez-vous, par exemple, auprès du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral, hormis ce comité et les parlementaires en général? Quels sont vos modes d'action et de sensibilisation? Pourriez-vous nous éclairer un peu sur cette voie?

Mme Vincent : Mes collègues auront sûrement des choses à ajouter en ce qui concerne surtout les provinces et les territoires. Pour ce qui est du palier fédéral, nous avons entrepris plusieurs travaux de recherche avec l'appui de gouvernement fédéral : Patrimoine canadien, Développement Social, ainsi de suite. Nous sommes sans cesse en train de les sensibiliser aux besoins de bâtir cet appui à l'égard de notre recherche. Vous avez posé une question plus tôt aussi dans la première présentation, à savoir quels sont nos mécanismes d'information et de sensibilisation. La recherche est primordiale. Des recherches solides et crédibles avec nos partenaires, M. Landry du l'ICRML et Mme Gilbert du IRCEM, démontrent que nous pouvons nous appuyer sur ces données pour faire avancer le dossier. Je crois que c'est essentiel.

Nous avons des partenaires au palier fédéral avec qui nous entretenons un dialogue constant. Dans les provinces et territoires, la FCE est un regroupement de la profession enseignante. Nous avons deux représentants des regroupements provinciaux ici, M. Taillefer, de l'Ontario, et Mme Gilberte Michaud, du Nouveau-Brunswick, qui pourraient vous expliquer comment ils font écho dans les provinces et territoires à l'action que nous menons au plan national.

Au plan national, nous entretenons des liens constants avec les autres regroupements nationaux, comme la Commission nationale des parents francophones et la Fédération nationale des conseils scolaires. Nous travaillons étroitement avec eux et nous les tenons toujours au courant de nos projets. Nous les invitons à nos forums de consultation, qui ont toujours fait partie de nos démarches de recherche qui ont justement cet objectif, qui n'est pas simplement de recueillir des données mais de solidariser tous les joueurs sur la scène nationale en qui concerne l'éducation de langue française. Chapeau aux chercheurs qui ont élaboré cette méthodologie! Ce fut un point important dans la réussite de nos recherches.

La FCE entretient également des rapports constants avec le Conseil des ministres de l'Éducation. Sur le plan national, cela vous donne un aperçu du genre de travail que nous tentons d'effectuer. Peut-être que mes collègues voudraient ajouter des éléments d'information.

The Chair: I would ask Ms. Michaud and Mr. Taillefer to be as concise as possible.

Ms. Gilberte Michaud, Chair of the Advisory Board on French, First Language, Canadian Teachers' Federation: In New Brunswick, we publicize the report by sending letters to all MPs and MALs, the universities, departmental officials, the Forum de concertation des organismes acadiens, district school boards and parent associations to let them know about the research and raise awareness in the francophone community about their rights under the Charter of Rights and section 23. As a result, the francophone community is now in a position to demand that its rights be respected.

Mr. Paul Taillefer, Member of the Advisory Board on French, First Language, Canadian Teachers' Federation: In Ontario, following the Rozanski report, which found that in order to provide an equivalent level of services and teaching in the minority language, a considerable investment of between \$120 and \$150 million would be required to bridge the gap and provide annual increments, we have obviously been calling for these measures to be implemented quickly. The government made a commitment to implement all the recommendations in the report. We have taken part in a working group with French-language school boards, and we meet regularly with the Minister of Education and other provincial Liberal ministers to push for francophone rights.

We are working to make headway on this issue. We have allies in the community, and the AEFO is working the francophone community to set up, this spring, we hope, a political organization to advocate for francophone rights in Ontario and help us win this battle.

[English]

Ms. Price: I would like to comment briefly on the rest of Canada. Within our structure, the only provinces that have distinct teacher federations for francophone teachers are New Brunswick and Ontario. In all other provinces and territories there are subgroups within the teacher federations for francophone teachers teaching in the minority schools. They are very active members of the community and often they are leaders in the francophone community, which touches on Ms. Vincent's comments about the additional role that teachers take on to enhance the culture and heritage. They work actively with the school boards and parent groups to attempt to influence their governments in those respective territories and provinces. All of our research is provided to those government officials as well as to the parent groups and the school boards. They are well aware of what the rest of the country is saying about francophone education.

Le président : J'inviterais Mme Michaud et M. Taillefer à intervenir de la façon la plus concise possible.

Mme Gilberte Michaud, présidente du Comité consultatif du français langue première, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants : Au Nouveau-Brunswick, les moyens utilisés pour communiquer le rapport ont consisté à envoyer des lettres à tous les députés et à tous les membres des assemblées législatives, à informer les universités, les gens du ministère, le Forum de concertation des organismes acadiens, les conseils d'éducation des districts, les associations de parents afin de leur faire part de la recherche et de sensibiliser la communauté francophone à leurs droits en vertu de la Charte des droits et de l'article 23. Tout cela a fait en sorte que dorénavant la communauté francophone va pouvoir réclamer ce qui lui revient.

M. Paul Taillefer, membre du Comité consultatif du français langue première, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants : En Ontario, il est évident que suite au rapport Rozanski qui a déterminé que pour avoir une équité dans les services et l'enseignement de la langue de la minorité, il devait y avoir une injection de capitaux assez considérable, entre 120 à 150 millions immédiatement pour le redressement et des considérations annuelles, nous revendiquons son application dans des délais très restreints. Le gouvernement s'est engagé d'ailleurs à mettre en place toutes les recommandations du rapport. Nous nous sommes joints aux conseils scolaires de langue française dans un groupe de travail. Nous rencontrons de façon régulière le ministre de l'Éducation ainsi que d'autres ministres du parti libéral provincial pour revendiquer les droits des francophones.

C'est une lutte que nous poursuivons. Nous avons des alliés dans la communauté, et l'AEFO travaille de pair avec la communauté francophone pour faire en sorte qu'il y ait dès ce printemps, nous l'espérons, un organisme de revendication politique francophone en Ontario qui pourrait nous aider à mener à bonne fin ce dossier.

[Traduction]

Mme Price : Je voudrais commenter brièvement sur le reste du Canada. Dans notre structure, les seules provinces qui ont des fédérations distinctes pour les enseignants francophones sont le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Dans toutes les autres provinces et territoires, il y a des sous-groupes à l'intérieur des fédérations pour regrouper les enseignants francophones qui enseignent dans les écoles en milieu minoritaire. Ils sont des membres très actifs de la communauté et sont même souvent des leaders dans la communauté francophone, ce qui fait écho aux observations de Mme Vincent sur le rôle additionnel que les enseignants doivent assumer pour renforcer la culture et le patrimoine. Ils travaillent activement avec les commissions scolaires et les groupes de parents pour tenter d'influencer le gouvernement de leur province ou territoire respectif. Tous nos travaux de recherche sont remis aux fonctionnaires de ces gouvernements ainsi qu'aux groupes de parents et aux commissions scolaires. Ils sont tous très conscients de ce que l'on dit dans le reste du pays au sujet de l'éducation en français.

The Chairman: I am not sure that I understood correctly but you do not seem to intervene directly with the federal government. You do cooperate, and indeed the federal government may finance some of your research projects, but the main vehicle for your concerns is the provincial government, on which you depend to transmit these concerns in terms of taking into account any negotiations that are taking place.

Ms. Price: As was recognized earlier, the jurisdiction for education is provincial and territorial, and we fight that all the time. The Canadian Teachers' Federation has been involved in the symposium of official languages. We work as actively as we can with the Official Languages Support Programs Branch to determine what we can do at the federal level. Much of the promotion and monitoring has to take place at the provincial and territorial level.

The Chairman: Out of curiosity, is Quebec part of your federation?

Ms. Price: The anglophone teachers in Quebec are part of our federation. The francophone teachers in Quebec are part of the Centrale des syndicats du Québec.

[Translation]

Senator Comeau: I would like to come back to the issue of early childhood services. You make a distinction between children aged zero to three years and those four and five year of age. If I understand correctly, you assume the younger groups to be daycare-age children and the older group to be preschool-age. You said that the school system would be responsible for preschool and the community for daycare.

Have you looked at the potential or the impact that a daycare system might have on children when all children come together at the age of four, that is, how those who have benefited from a daycare system fare compared with to those who were at home with their parents?

Ms. Vincent: I imagine that Anne will certainly have something to say on this. The teachers that we interviewed told us that the role of parents was crucial. Children who have been taught French well at home certainly do better than those who always speak English at home but go to daycare for a few hours a week in French. Whether at home or in a daycare setting, children need to be exposed to the language and culture before they reach school age and have to learn in a setting where the language of instruction is French. The teachers told us clearly that there was absolutely nothing that replaced the responsibility of parents for providing motivation and not just knowledge.

Ms. Anne Gilbert, Director of Research, Francophonie and Minorities, Centre for Interdisciplinary Research on Citizenship and Minority Studies, University of Ottawa: The family plays a fundamental role. It is important to realize that, given the current structure of families where linguistic intermarriages are increasingly common and where, not just in minority communities, many families have both parents in the work

Le président : Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, mais vous ne semblez pas intervenir directement auprès du gouvernement fédéral. Vous collaborez, et en fait, le gouvernement fédéral peut même financer certains de vos travaux de recherche, mais votre principal interlocuteur est le gouvernement provincial dont vous dépendez pour transmettre vos préoccupations et prendre en compte toutes négociations éventuelles.

Mme Price : Comme on l'a dit tout à l'heure, l'éducation est de compétence provinciale et nous combattons cela constamment. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants a participé au symposium sur les langues officielles. Nous travaillons aussi activement que possible avec la Direction générale des programmes de soutien aux langues officielles pour déterminer ce que nous pouvons faire au niveau fédéral. Une grande partie de la promotion et du contrôle doit se faire au niveau provincial et territorial.

Le président : Je suis curieux de savoir si le Québec fait partie de votre fédération.

Mme Price : Les enseignants anglophones du Québec sont membres de notre fédération. Les enseignants francophones au Québec font partie de la Centrale des syndicats du Québec.

[Français]

Le sénateur Comeau : Je voudrais revenir sur la question de la petite enfance. Vous faites une distinction entre les groupes d'âges de zéro à trois ans et de quatre à cinq ans. Si je comprends bien, vous considérez le groupe de zéro à trois ans comme étant des garderies et celui de quatre à cinq ans comme le préscolaire. Vous avez dit que le préscolaire serait sous la responsabilité du système scolaire et les garderies sous celle de la communauté.

Avez-vous examiné le potentiel ou l'impact que le système des garderies pourrait avoir sur les enfants qui se joindront à l'âge de quatre ans, c'est-à-dire ceux qui auraient bénéficié d'un système de garderies comparé à ceux qui auraient passé du temps à la maison avec leurs parents?

Mme Vincent : Je suppose qu'Anne aura certainement quelque chose à dire. Les enseignantes que nous avons interviewées ont dit que la clé est le rôle parental. Les enfants qui ont été bien encadrés au foyer en français sortent certainement gagnants par opposition à ceux qui vivent toujours en anglais au foyer mais qui vont à la garderie quelques heures par semaine en français. Que ce soit au foyer ou en garderie, il faut que l'enfant ait été exposé à la langue et à la culture avant d'arriver à l'école et soit obligé d'apprendre dans un milieu où la langue d'instruction est le français. Ils ont dit clairement qu'il n'y a absolument rien qui ne remplace la responsabilité assumée par les parents pour ce qui est de la transmission de la motivation et non pas juste des connaissances.

Mme Anne Gilbert, directrice de la recherche, Francophonie et minorités, Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les études minoritaires, Université d'Ottawa : La famille joue un rôle fondamental. Il faut réaliser que, compte tenu de la structure actuelle des familles où l'exogamie est de plus en plus présente et indépendamment de la vie en milieu minoritaire où beaucoup de familles voient les deux parents occupés sur le marché du travail.

force, a lot of emphasis is placed on formal early childhood settings that take a variety of forms. That is what the research has shown.

There were a number of successful approaches where these services were provided. No one structure will meet the needs of all families across Canada. Diverse models need to be put in place to meet the needs for part-time and full-time care, with more varied schedules, and settings where parents can play a role and others where they are less involved. Those are the real needs of families. However, even if a variety of services exist, we have found by examining the various models that have been tried, that the most formal structures give the best results.

Senator Comeau: That makes sense.

Ms. Gilbert: We need to be realistic. Daycare set up by parents in church basements and community centers under one-time grants, will not be sustainable. Whatever models are used, the structures should be as formal as possible so that it is sustainable, and this is where schools play an important role.

Senator Comeau: It does not take a major study to come to that conclusion. Where there is such a system — daycare for children from birth to three years and preschool for those four and five years of age, should we not encourage parents whose children are at home to send them to daycare or preschool so that they are not at a disadvantage and we do not end up with children being at two different levels in the regular school system?

Ms. Gilbert: That is the approach that many European countries have taken, in order to create greater equality among children entering the school system and promote free services that are accessible to as many children as possible so that they all have the same opportunity. But forcing people is not the answer. A wide range of services should be offered at the lowest possible price. That cannot help but be beneficial, especially in a context where families often find it difficult to play the role expected of them on the linguistic and cultural front.

Senator Comeau: It would be better for parents whose children are at home to send them to these programs if there is a high-quality system?

Ms. Gilbert: And help them as parents to complement the role of the daycare by providing them with the best francization tools possible.

Senator Comeau: There are quite a number of children who stay at home until they are five. It is important not to create other problems. Especially in rural communities, children are not part of any group for the first five years of their life. They do not make any friends.

The federal government has proposed \$5 billion. Do we have the necessary funding to create this system and meet the needs?

On place beaucoup d'importance sur les services formels à la petite enfance qui doivent prendre une diversité de visages. C'est ce que la recherche a révélé.

Il y avait plusieurs formules gagnantes dans les milieux où ils ont été implantés. Il ne s'agit pas de mettre en place une structure unique à l'échelle du Canada qui pourrait satisfaire aux besoins de toutes les familles. Il faut essayer de mettre en place des modèles diversifiés pour répondre aux besoins de service à mi-temps, temps complet, avec des horaires plus diversifiés, des services où les familles, les parents peuvent jouer un rôle et d'autres services où les parents sont moins impliqués. Voilà la réalité des besoins des familles. Néanmoins, même s'il y a cette diversité, nous avons observé, dans l'examen des expériences en cours, que ce sont les structures les plus formelles qui sont les plus gagnantes.

Le sénateur Comeau : Cela a du sens.

Mme Gilbert : Il faut être réaliste. Les structures mise en place par des parents dans des sous-sols d'églises, des centres communautaires, sur la base de subventions ponctuelles, n'ont pas une capacité de durer dans le temps. Quels que soient les modèles, il faut envisager les structures les plus formelles possible pour assurer une durabilité et c'est là que l'école vient jouer un rôle important.

Le sénateur Comeau : Il n'est pas nécessaire de faire de grandes études pour en arriver à cette conclusion. Dans le cas où un tel système est en place — de zéro à trois ans, garderie et de quatre à cinq ans, préscolaire, ne devrions-nous pas encourager les parents dont les enfants demeurent à la maison à les envoyer en garderie ou au préscolaire afin qu'ils ne soient pas désavantagés et ainsi créer deux catégories d'enfants au système scolaire régulier?

Mme Gilbert : C'est la voie que beaucoup de pays européens ont prise pour favoriser une plus grande égalité des jeunes au moment de l'entrée dans le système scolaire, de favoriser des services gratuits, accessibles au plus grand nombre de façon à ce que tous aient la même chance. De là à créer des mesures coercitives, il y a un pas à ne pas franchir. Il faut offrir la plus grande variété de services au prix le plus bas possible, cela ne peut être que bénéfique, surtout dans un contexte où les familles ont souvent de la difficulté à jouer le rôle qu'on attend d'eux au plan linguistique et culturel.

Le sénateur Comeau : Ce serait plus avantageux pour les parents dont les enfants sont à la maison d'envoyer leurs enfants dans ces programmes s'il y a un système de haute qualité?

Mme Gilbert : Et de les aider en tant que parents à compléter le rôle des garderies en leur fournissant les meilleurs outils de francisation possibles.

Le sénateur Comeau : Il y a un nombre considérable d'enfants qui reste à la maison jusqu'à l'âge de cinq ans. Il ne faut pas créer d'autres problèmes. Surtout dans les communautés rurales, les enfants arrivent et ils n'ont fait partie d'aucun groupe durant les cinq premières années de leur vie. Ils ne se sont pas faits des amis.

Le gouvernement fédéral a proposé la somme de 5 milliards de dollars. Avons-nous les fonds nécessaires pour créer ce système et répondre aux besoins?

Ms. Gilbert: I cannot answer that question.

[English]

Ms. Price: I do not know if anybody can answer that question. I do not know if the provinces will stop wrangling over the accountability questions. The kind of question you are asking about mandatory daycare for parents is at the heart of Minister Ken Dryden's problems in getting it through. Within the francophone community, it is more critical that parents be mandated or encouraged to get their children into cultural activities where they are speaking French as early as possible and as much as possible before they hit formal schooling. Kindergarten is mandatory in most jurisdictions and that would take in most five-year-olds. Junior kindergarten programs would take the four-year-olds. They are normally half-day programs but that is still better for the families in which English is spoken at home. Those citizens of the francophone communities are spread out in that their neighbours are not necessarily francophone. The children that they play with when they leave the formal setting are speaking in English. It becomes even more critical for francophone families to be encouraged to undertake as many activities in French as they can at as early an age as possible.

[Translation]

Senator Chaput: I want to begin by thanking you for the excellent brief that you sent us. I read it with great interest on the weekend. It truly reflects reality and is a well-researched document that presents possible solutions.

But like all possible solutions, these are long-term undertakings. There are so many things to be done. Your brief states that you have partners in government and in education. Here is my concern. I come from Manitoba. On the weekend, I was at home in Manitoba and we met with provincial ministers who told me very directly that the federal government, in the agreements that they have negotiated, was not giving adequate funding for French schools. The federal government did not have enough funding for French schools.

In another meeting, this time with parents, I met a francophone parent from Lorette, Manitoba, a small community with a French school. He told me that they had a bilingual daycare — daycares are not necessarily part of our schools — and that he did not want to send his son to a bilingual daycare. The father works in Saint-Boniface and he brings his son with him every morning and puts him in a French daycare. Then he plans to send him to a school that is not in his community.

In your opinion, how can we get the excellent ideas in your document implemented, given all these particular situations and difficulties? We all know that every day counts. Assimilation is rampant. We are losing more and more of our children, who no longer go to French school because they have been put in English daycare. How can we implement these ideas across Canada, for

Mme Gilbert : Je ne peux répondre à cette question.

[Traduction]

Mme Price : J'ignore si quelqu'un peut répondre à cette question. Je ne sais pas si les provinces vont cesser de se quereller sur les questions de responsabilité. Les questions comme celles que vous posez sur les garderies obligatoires pour les parents sont au cœur des problèmes avec lesquels se débat le ministre Ken Dryden. Dans la communauté francophone, il est plus critique d'inciter les parents à inscrire leurs enfants à des activités culturelles en français dès le plus jeune âge et dans toute la mesure du possible avant le début de leur scolarisation. L'école maternelle est obligatoire dans la plupart des provinces et cela touche la plupart des enfants de cinq ans. Les programmes de prématernelle acceptent les enfants de quatre ans. Ce sont normalement des programmes d'une demi-journée, mais c'est tout de même bon pour les familles où l'on parle anglais à la maison. Ces citoyens des communautés francophones sont éparpillés et leurs voisins ne sont pas nécessairement francophones. Les enfants avec qui ils jouent dans la rue parlent anglais. C'est d'autant plus crucial d'encourager les familles francophones à inscrire leurs enfants à de nombreuses activités en français au plus jeune âge possible.

[Français]

Le sénateur Chaput : Je veux, dans un premier temps, vous féliciter pour l'excellence du mémoire que vous nous avez fait parvenir. Je l'ai lu attentivement en fin de semaine avec grand intérêt. C'est un document qui reflète la vraie réalité, c'est un document recherché qui présente des éléments de solution.

Mais comme tout élément de solution, cela se fait à long terme. Il y a tellement d'actions à poser. J'ai lu dans le document que vous aviez des partenaires, des partenaires du gouvernement et des partenaires de l'éducation. Voici ma préoccupation. Je suis originaire du Manitoba. En fin de semaine, j'étais chez moi au Manitoba et nous avons rencontré des ministres provinciaux qui m'ont dit très directement que le gouvernement fédéral, dans les ententes qu'ils sont à négocier, ne donnait pas suffisamment de fonds aux écoles françaises. Le gouvernement fédéral n'avait pas suffisamment de fonds pour les écoles françaises.

Lors d'une autre rencontre avec des parents, j'ai rencontré un parent francophone qui demeure à Lorette, au Manitoba, une petite communauté où ils ont une école française. Il me disait qu'ils avaient une garderie bilingue — les garderies ne font pas nécessairement partie de nos écoles — et qu'il n'envoyait pas son fils dans une garderie bilingue. Ce parent travaille à Saint-Boniface, amène son fils avec lui le matin et le place dans une garderie francophone. Ensuite, il va l'envoyer dans une école qui n'est pas dans sa communauté.

Comment arrive-t-on, d'après vous, à assurer la mise en œuvre de cet excellent document en tenant compte de toutes ces particularités et de ces difficultés? Nous savons tous que chaque journée compte. L'assimilation est galopante. Nous perdons de plus en plus nos enfants qui ne vont plus à l'école française parce qu'ils ont été placés dans des garderies anglophones. Comment

both francophones outside Quebec and anglophones in Quebec, in a concrete and specific way? It is a good document, but I have those concerns.

Ms. Vincent: Your question is a broad one and not easy to answer. I believe that we need to work at this issue from all possible angles. I do not think that there is just one approach that will work. That is why the CTF is working with the Council of Ministers of Education and trying to create awareness, carry out research and bring as much attention as possible to these findings.

In the provinces and territories, our colleagues are doing exactly the same thing. The same kind of work is going on at the provincial level. Our francophone liaison officers — this is a Canada-wide network — worked with their school board and in their schools. I think that we really need to move this forward on all fronts.

The priority for early childhood services has been defined in our regional forums: we first need to help four and five-year olds. We want to put everything in place for children three years and under and those four and five years of age. But the situation is urgent. We really need to staunch the flow of students away from French schools. We are losing so many already. We get them to come for a while, but they get discouraged, their parents get discouraged and they feel that they do not have the resources they need. Francophones do not believe that they can give their children the necessary support. We really need to give proper support to those coming into the system, the four and five year olds, as soon as possible. That is the priority that came out clearly in the forums.

Ms. Gilbert: One of the findings of the research on approaches was the need for a national policy on early childhood education in minority communities, so that this whole emerging movement can be supported. There are a number of initiatives attached to this. We need to be able to give this issue the emphasis it deserves.

Another recommendation made at the end of the research was that, given the important role the school plays, perhaps instead of all the services being offered through the school system, the school be made a sustainable setting and one protected by the Charter so that it would become the most important setting for the development of French life outside Quebec.

Why not expand the memorandum of understanding on minority-language education to include early childhood? Why not make that an integral part of the agreement? That is something which can be done quickly within an existing framework and which could make it possible to structure efforts in this area better.

The Chair: Are you prepared to make that a recommendation?

Ms. Vincent: The recommendation on broadening the parameters of the agreement is clearly set out in our report on early childhood. Our chairperson has written to the CMEC and her predecessor to encourage them to take this step. We have also

faire une mise en application à travers le Canada, que ce soit pour les francophones hors Québec ou les anglophones au Québec, de façon concrète et spécifique? C'est un bon document mais je suis inquiète.

Mme Vincent : La question est large et elle n'est pas simple. Je crois qu'il faut travailler sur tous les fronts possibles. Je ne pense pas qu'il existe une seule piste à suivre. C'est la raison pour laquelle la FCE travaille avec le Conseil des ministres de l'Éducation et qu'elle essaie de faire de la sensibilisation, de produire des recherches, et essaie d'attirer la plus grande attention possible sur ces constats.

Dans les provinces et territoires, nos collègues font exactement la même chose. Il s'agit d'avoir un écho des provinces. Nos agents de liaison francophones — c'est un réseau pancanadien — travaillent avec leur conseil scolaire et à l'intérieur de leurs écoles. Je pense qu'il faut vraiment travailler sur tous les fronts.

La priorité, en ce qui concerne la petite enfance, a été définie dans nos forums régionaux : occupons-nous tout de suite des quatre et cinq ans. On veut tout avoir pour les enfants de zéro à trois ans et de quatre et cinq ans. Mais c'est urgent. Il faut vraiment enrayer cet exode des écoles françaises, on en perd déjà tellement. On les attire pendant un certain temps, mais ils se découragent, les parents se découragent et ils se sentent démunis. Les francophones ne pensent pas qu'ils peuvent bien encadrer leurs enfants. On a vraiment besoin d'encadrer le plus tôt possible ceux que nous avons entre les mains, ces quatre et cinq ans. C'était la priorité qui est ressortie clairement des forums.

Mme Gilbert : Une des conclusions de la recherche sur les avenues à prendre est celle de la nécessité d'une politique nationale en matière de la petite enfance en milieu minoritaire, de façon à encadrer tout ce mouvement qui est en train de s'amorcer. Il y a plusieurs initiatives qui s'y rattachent. Il faut pouvoir donner à ce dossier l'importance qui lui revient.

Une autre recommandation qu'on avait faite à la fin de la recherche était, compte tenu du rôle important de l'école, de ne peut-être pas offrir tous les services sous l'égide du système scolaire, mais faire de l'école un lieu durable, un lieu protégé par la Charte et, en fait, l'école comme lieu le plus important de développement de la vie en français hors Québec.

Pourquoi ne pas élargir le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité pour y inclure l'aspect de la petite enfance? Pourquoi ne pas en faire une partie intégrante du protocole d'entente? C'est quelque chose qui peut se faire rapidement dans un cadre qu'on a déjà et qui permettrait de mieux structurer l'intervention dans ce dossier.

Le président : Êtes-vous prêts à en faire une recommandation?

Mme Vincent : Cette recommandation sur l'élargissement des paramètres du protocole d'entente est clairement énoncée dans notre rapport sur la petite enfance. Notre présidente a écrit au CMEC et à son prédécesseur pour les encourager dans ce sens.

talked to Canadian Heritage about the possibility of broadening an agreement to include targeted measures for early childhood services in francophone minority communities.

Ms. Michaud: It should be noted that the provinces have major challenges. Issues related to early childhood are often divided up among a number of different departments that offer various services. It is a major challenge when people try to sidestep responsibility for issues and say that it is someone else's jurisdiction and not theirs. Young children are always the ones who suffer for that. The other challenge is that the provinces have to match federal funding dollar for dollar. Funding for services to francophones does not always have to be matched because of the additional costs. Books, for example, pose a greater challenge. Our dollar does not go as far. We do not have enough money to get matching funding from the federal government. To answer the senator's question, it takes a great deal of political will and a serious commitment on the part of the government to make a difference.

Ms. Vincent: The issue of a national policy, which Ms. Gilbert brought up, is doubly important. We saw this in our research on the international context. One finding that struck me and stayed with me is that granting a language official status does not guarantee the vitality of minority communities; the social prestige of the language and the community that speaks it is also important.

Social prestige goes along with that recognition. Court challenges are one way, of course, to impose that recognition, but they will not create a good climate for truly enhancing the vitality of minority communities. I believe that a national policy would go a long way not simply in political terms but also in terms of social prestige for the language and the community.

The Chair: Senator Chaput, you have provoked a lot of reaction, which is excellent. I would remind honourable senators that this study was launched in the fall of 2003 under the chairmanship of Senator Losier-Cool. Welcome to our committee, Madam Whip.

Senator Losier-Cool: I am very pleased to be here today. I was listening to you and I would have liked to be here to take part in this discussion with you.

My first experience in the Senate was in 1982-83 when I was in the position that you now hold, Ms. Michaud. I had come to meet with a group called the GPR: the groupe parlementaire Robichaud.

We were saying just about the same things, but I can see that there has been progress at the CTF. I was one of the people fighting to get the structures that you have put in place, and I congratulate you.

I would say that a national policy is important particularly for the children's sake. With all these educational daycare programs — and I agree that they should be set up — we need to make sure not to make parents who stay at home feel guilty. That is important. Those parents might feel that their children are

Nous avons aussi parlé à Patrimoine Canada de la possibilité d'élargissement d'un protocole pour qu'il y ait des mesures ciblées pour la petite enfance en milieu minoritaire francophone.

Mme Michaud : Il faut dire aussi que les provinces ont de grands défis. Le secteur de la petite enfance est souvent divisé entre plusieurs ministères pour offrir des services quelconques. C'est un grand défi parce qu'on se lance un peu la balle : ce n'est pas ma juridiction, c'est ta juridiction. Ce sont toujours les petits enfants qui en souffrent. L'autre défi qu'on rencontre, c'est que la province doit mettre un dollar pour avoir un dollar du gouvernement fédéral. La somme qui est consacrée à la Francophonie n'a pas toujours ces fonds à cause des coûts supplémentaires. Si on parle de livres, par exemple, les défis sont plus importants. Notre dollar va moins loin. On n'a pas les dollars pour avoir une somme égale du gouvernement fédéral. Pour répondre à la question de madame le sénateur, cela prend une grande volonté politique très sérieuse et engagée de la part du gouvernement pour faire une différence.

Mme Vincent : La question de la politique nationale que Mme Gilbert a évoquée est doublement importante. Nous l'avons constatée dans l'étude des expériences internationales. Une observation qui m'a frappée et que j'ai retenue, c'est que ce n'est pas juste le statut officiel qui fait que cela va bien fonctionner pour les minorités, c'est le prestige social de la langue et de la communauté qui la parle.

Le prestige social va de pair avec cette reconnaissance. Y aller à coup de poursuites judiciaires est une façon d'imposer, bien sûr, mais ce n'est pas ce qui va créer une ambiance favorable à un véritable épanouissement. Je pense qu'une politique nationale irait loin non seulement en termes politiques, mais en termes de prestige social qu'on reconnaîtrait à la langue et à la communauté.

Le président : Sénateur Chaput, vous avez provoqué bien des réactions, ce qui est excellent. Je vous rappelle, honorables sénateurs, que c'est sous la présidence du sénateur Losier-Cool que ce comité avait lancé cette enquête à l'automne 2003. Bienvenue à notre comité, chère whip.

Le sénateur Losier-Cool : Je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui. Je vous écoutais et j'aurais voulu être là pour participer avec vous.

Ma première expérience avec le Sénat était en 1982-1983 lorsque j'occupais le même poste que vous, madame Michaud. J'étais venue rencontrer le groupe que l'on appelait les GPR : le groupe parlementaire Robichaud.

On disait presque les mêmes choses, mais je dois avouer qu'il y a eu du progrès à la FCE. J'étais une de celles qui se battaient pour avoir ces structures que vous avez mises en place, et je vous en félicite.

Je vais parler maintenant de l'importance d'une politique nationale en disant que, premièrement, c'est pour l'enfant. Il faudra faire attention que dans tous les programmes de garderie éducative — et je suis d'accord pour qu'on les mette en place — on ne culpabilise pas les parents ou un des parents qui fait le choix

not as good as the others because they do not go to daycare, which is why it is important to have a program that is structured, free of charge, accessible and motivating for parents.

My other question is about the table that presents the mission of French schools. I know that you meet with teachers, school boards and government as part of this mission. But are students and children involved in the research? Do they give their views? Are they adequately involved in your discussions? It is as if we are here talking about people who are over there or in a classroom. I would like to see a greater emphasis on students in the mission.

In the second round, I would like to say something about teacher training, but I want to talk about the children for now.

Ms. Gilbert: Perhaps I could respond as a researcher. During our research on early childhood, we had planned to observe children and speak to them to get some idea of how they reacted to various experiences in a daycare setting.

As you can imagine, it is extremely difficult to be able to do research on children and get the permission you need to do that. All the parents have to give their consent. Every organization that provides daycare services has to give its consent. Our efforts were not very successful. Daycare directors are extremely protective of the children in their care.

We were able to observe but not interact directly with the children. We watched what happened when the daycare teachers used one language or the other and how the children related among themselves. But we were unable to do much more than that.

In the research on challenges facing teachers, the reason we chose to focus on teachers in this case is that there is already some amount of research on children in minority communities, on their aspirations and commitment, on how they see their lives and their futures.

So we felt that the most pressing need, given the issues we were looking at, was to hear from teachers, knowing that studies of young people in minority communities had already been carried out. Those studies never give us all the information we would like to have. They will be complemented by initiatives that are underway, in particular the large national study being done by Statistics Canada on participation by members of minority communities. So we deliberately chose to focus on teachers.

It is very difficult to do research on children, since they are so tightly protected by the institutions responsible for them, and that is a good thing.

Senator Losier-Cool: But from the age of ten, they can give their views and say things. In many schools, there are student councils and students are the primary people concerned here. I often wonder if we have become more inclusive in listening to

de rester à la maison. C'est important. Il se dit peut-être que son enfant est moins bien que les autres, parce qu'il ne va pas à garderie, d'où l'importance d'un programme structuré, gratuit, accessible et motivant pour les parents.

Mon autre question concerne le tableau qui mentionne la mission de l'école francophone. Je sais que vous rencontrez dans le cadre de cette mission les enseignants, les conseils scolaires, le gouvernement. Mais les élèves et les enfants font-ils partie des recherches? Font-ils partie des témoignages? Sont-ils assez impliqués dans nos discussions? On dirait qu'on est ici et on parle de ceux qui sont là-bas, ou dans la salle de classe. Je voudrais que l'on fasse une plus grande place des élèves dans la mission.

Au deuxième tour, j'aurais autre chose à dire sur la formation des enseignants, mais je voudrais parler des enfants pour le moment.

Mme Gilbert : Je peux peut-être vous répondre en tant que chercheuse. Lors de l'étude de la petite enfance, on avait envisagé d'aller observer des jeunes, de leur parler, de voir un peu comment ils réagissaient à différents types d'expériences en milieu de garde.

Vous pouvez imaginer que c'est extrêmement difficile de pouvoir faire des recherches auprès des enfants et d'obtenir les permissions pour ce faire. Chaque parent doit consentir. Chaque organisme qui offre des services de garde doit consentir. Nos tentatives n'ont pas été très fructueuses. Les dirigeants des services de garde sont extrêmement protecteurs de leurs jeunes enfants.

On a observé, mais sans pouvoir interagir directement. On a observé dans les services de garde comment cela fonctionnait avec des responsables qui se servaient d'une langue et de l'autre et comment les jeunes fonctionnaient entre eux. Mais on n'a pas pu aller beaucoup plus loin.

Dans l'étude qui touchait au défi des enseignants, si nous avons choisi de privilégier les enseignants cette fois-ci, c'est qu'il y a quand même un certain nombre d'études sur les jeunes en milieu minoritaire, sur leurs aspirations, sur leur engagement, sur leur façon de voir la vie, sur leur façon de voir leur avenir.

On avait donc trouvé à ce moment que le besoin le plus urgent, compte tenu de nos préoccupations, était de connaître les enseignants, sachant cette fois-ci qu'il y avait un certain nombre d'études en cours sur les jeunes en milieu minoritaire. Ces études ne sont jamais suffisantes pour qu'on puisse faire dire tout ce qu'on aimerait. Elles seront compensées par des initiatives en cours, notamment Statistique Canada qui mène une grande étude nationale sur l'engagement des membres des communautés minoritaires. On a donc choisi délibérément d'aller vers les enseignants.

C'est très difficile d'agir auprès des enfants et de faire des recherches auprès des enfants, les institutions les protégeant très étroitement, et c'est tant mieux.

Le sénateur Losier-Cool : Mais à partir de dix ans, ils sont capables de venir témoigner et de dire des choses. Dans bien des écoles, ils ont des conseils d'étudiants et ce sont les premiers concernés. Je me demande souvent si on a acquis l'habitude d'être

them and having them tell us things. Maybe it is the grandmother in me speaking, since my grandchildren tell me things that I wish everyone could hear.

Ms. Vincent: We have just undertaken a project that I think is very much in line with what you are saying. We are meeting with groups of kindergarten and grade one students, that is, young children. In fact, this is a follow-up to our early childhood study: a profile of children entering grade one from a linguistic and cultural perspective. Minister Dryden, in his wisdom, gave us a grant to do this work, in cooperation with Canadian Heritage.

It is a profile of children as they come in; what kind of language and cultural background should they have, as they begin grade one, so that they can be successfully integrated into the French school? The research team is organizing meetings with young children aged 5 and 6 to ask them how they feel about their skills.

The Chairman: This is still in the context of francophone minorities?

Ms. Vincent: Yes we are. This is a profile of those beginning grade one as regards the linguistic and cultural background for francophone minorities.

Ms. Michaud: There is also a third aspect to our research action project which will deal more specifically with schools and communities. We intend to consult groups of students to find out how they define a francophone community.

At that time, we will also have the contribution of students at the secondary level and at the end of the primary level. And let me tell you, as someone who spent her career teaching kindergarten, that you can have very interesting conversations with five-year-old children.

Senator Losier-Cool: On the second round, I will deal with training.

[English]

Senator Buchanan: Throughout my many years in government in Nova Scotia, I was always a great supporter of the Nova Scotia Teachers Union, NSTU. After hearing the presentations today, I have no doubt that I will be a great supporter of the Canadian Teachers' Federation. Children across Canada, whether francophone or anglophone, are in good hands. Is the NSTU part of the Canadian Teachers' Federation?

Ms. Price: Yes.

Senator Buchanan: Ms. Price, you said that New Brunswick is the only province of the Canadian Teachers' Federation that serves francophones?

plus inclusif, de les voir témoigner, de nous dire des choses. C'est peut-être la grand-mère qui parle parce que j'entends mes petits-enfants me dire des choses et je voudrais que ces choses soient entendues par tout le monde.

Mme Vincent : Nous venons tout juste d'amorcer un projet qui, je pense, vous fera grand plaisir. Nous sommes en train de rencontrer des groupe de maternelle et de première année, c'est-à-dire les jeunes enfants. De fait, c'est un suivi de notre étude sur la petite enfance : un profil d'entrée à la première année dans une perspective langagière et culturelle. C'est le ministre Dryden qui, dans sa sagesse, nous a accordé une subvention pour effectuer ce travail, de pair avec Patrimoine canadien.

C'est un profil d'entrée des enfants; quel bagage langagier et culturel devraient-ils posséder, en arrivant en première année, pour bien réussir leur intégration à l'école francophone? L'équipe de recherche est en train d'organiser des rencontres de jeunes enfants de 5 et 6 ans pour leur parler. Comment est-ce qu'ils perçoivent leurs capacités?

Le président : Mais c'est toujours dans le contexte minoritaire français langue première?

Mme Vincent : Tout à fait. C'est un profil d'entrée à la première année dans une perspective langagière et culturelle pour les minoritaires francophones.

Mme Michaud : Nous avons également un troisième volet à notre projet recherche action qui va parler plus spécifiquement de l'école et de la communauté. On envisage d'aller voir des groupes d'élèves pour connaître leur définition d'une communauté francophone.

À ce moment, on aura aussi l'apport des élèves au secondaire et à la fin du primaire. Et je peux vous dire, pour avoir enseigné toute ma carrière en maternelle, qu'on peut tenir des discours fort intéressants avec des enfants de cinq ans.

Le sénateur Losier-Cool : Au deuxième tour, je toucherai la formation.

[Traduction]

Le sénateur Buchanan : Tout au long de mes nombreuses années au gouvernement de Nouvelle-Écosse, j'ai été un grand partisan du syndicat des enseignants de Nouvelle-Écosse, le NSTU. Après avoir entendu les présentations d'aujourd'hui, je ne doute pas que je serai un grand partisan de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Les enfants de partout au Canada, qu'ils soient francophones ou anglophones, sont entre bonnes mains. Est-ce que le NSTU fait partie de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants?

Mme Price : Oui.

Le sénateur Buchanan : Madame Price, vous avez dit que le Nouveau-Brunswick est la seule province de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants qui sert les francophones?

Ms. Price: That is not what I tried to say. Within our structure, we have two provinces that have stand-alone francophone teacher organizations, New Brunswick and Ontario. In Nova Scotia for example, they are part of the NSTU and there is a sub-organization within NSTU that represents the francophone teachers.

Senator Murray: Your brief and some of the briefs from other organizations that we will hear from later in the day, point to the fact that, perhaps, more than one-third of those having the right to avail themselves of French language education actually do so. This is a serious problem, and there are a number of possible ways to attack it. Two approaches that have been mentioned in some of the briefs are: First, the need for better community infrastructure for francophones, which becomes most apparent when you tell us that over 37 per cent of francophones live in communities where they make up less than 5 per cent of the total population. That tells us just about everything we need to know about the situation.

The second approach has to do with the early childhood, daycares and pre-school subjects. It is obvious that of the one-third, one-half or two-thirds of eligible students who come to the school, do so with varying degrees of competence in the French language. The development of an early childhood link to the school setting is key.

[Translation]

Ms. Gilbert wants a national policy for early childhood. To me, there is a distinction between a federal government policy and a national policy. In my opinion, the only policy that will work will be a national policy that will fully involve, to use a Quebec term, both orders of government — in Quebec we do not talk about levels of government, but rather about orders of government.

As you know, the current negotiations between the federal government and the provinces are looking at a national system or network which will not necessarily be public. According to the newspapers and the news media, they are looking at something more like a mixed system involving the private, public and non-profit sectors.

Are you ready to adapt to such a system, if this is what really comes out of the current negotiations?

[English]

Ms. Price: That is a political question. The Canadian Teachers' Federation is strongly in favour of public education — that would be our political stand. Access to services in French is the most important aspect of this particular issue.

Senator Murray: I agree.

Ms. Price: I will take off my general political hat and say —

Senator Murray: It is important that this national program have carved into it a dimension that focuses on minority languages. Definitely, I am in agreement with you about that.

Mme Price : Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Dans notre structure, il y a deux provinces où il existe des organisations indépendantes d'enseignants francophones, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. En Nouvelle-Écosse, par exemple, les enseignants francophones font partie du NSTU et sont représentés par une sous-section du NSTU.

Le sénateur Murray : Votre mémoire et ceux d'autres organisations que nous entendrons plus tard aujourd'hui font observer qu'il y a peut-être plus du tiers de ceux qui ont le droit à l'éducation en langue française qui en profite réellement. C'est un grave problème et il y a diverses manières de s'y attaquer. Dans certains mémoires, on a notamment proposé deux choses. Premièrement, il y a le besoin d'améliorer l'infrastructure communautaire pour les francophones, ce qui devient flagrant quand vous nous dites que plus de 37 p. 100 des francophones vivent dans des collectivités où ils représentent moins de 5 p. 100 de la population. Cela nous en dit long sur la situation.

Deuxièmement, on propose de mettre l'accent sur la petite enfance, les garderies et les prématernelles. Il est évident que parmi ce tiers, la moitié ou les deux tiers des élèves admissibles arrivent à l'école armés d'une connaissance du français qui se situe à des degrés divers. La mise en place d'un lien entre la petite enfance et le cadre scolaire est la clé.

[Français]

Mme Gilbert demande une politique nationale de la petite enfance. La petite enfance inclut les niveaux de maternelle et préscolaire. Je fais la distinction entre une politique du gouvernement fédéral et une politique nationale. À mon avis, la seule politique efficace sera une politique nationale qui impliquera pleinement, pour reprendre un terme québécois, les deux ordres de gouvernement — on ne parle pas au Québec de niveau de gouvernement, mais plutôt d'ordre de gouvernement.

Comme vous savez, les négociations qui se poursuivent actuellement entre le gouvernement fédéral et les provinces envisagent un système ou un réseau national qui n'est pas nécessairement public. D'après ce que disent les journaux et les médias d'information, on envisage plutôt un système mixte entre le secteur privé, public et les institutions à but non lucratif.

Êtes-vous prêts à vous adapter à un tel système, si c'est en effet ce qui se produira à la fin des négociations en cours?

[Traduction]

Mme Price : C'est une question politique. La Fédération canadienne est fortement en faveur de l'éducation publique, telle est notre position politique. L'accès aux services en français est l'élément le plus important de ce dossier.

Le sénateur Murray : Je suis d'accord.

Mme Price : Je vais maintenant m'exprimer plus personnellement et dire...

Le sénateur Murray : Il est important que ce programme national comporte une dimension mettant l'accent sur les langues minoritaires. Je suis entièrement d'accord avec vous là-dessus.

Ms. Price: I will not comment further unless you force me to.

Senator Murray: I cannot force you but I am inviting you. Pre-school, or kindergarten as you pointed out, is a public service and mandatory in some provinces.

Ms. Price: It is mandatory everywhere except in PEI.

Senator Murray: I think we will have to envisage this because they seem to be talking about, for a good part of the rest of it whether it is early childhood education or préscolaire maternelle, a system that will be partly private, partly non-profit and partly public. I see some eyes rolling at the witness table. Please, speak to it. Could we make that work?

Ms. Price: The most critical point is that it is accessible — universally accessible — to all children. That is the critical point for us politically and —

Senator Murray: — accessible?

Ms. Price: Yes.

Senator Murray: That is fair enough.

Ms. Price: That accessibility will depend on cost, and that is the one thing that negates the accessibility.

Senator Murray: In answer to the question that my friend asked, God forgive me for saying it, but \$5 billion is not much over five years, given the needs; and we all know that. You understand the provincial government —

[Translation]

The provincial governments are afraid that the federal government might withdraw from the program or, if fiscal conditions change, reduce its contribution. Ms. Vincent, would you like to add anything else regarding this point?

Ms. Vincent: Our national chair answered this question well. It is an accessibility issue. If there is a cost, poor families will bear the burden. Our study showed that the poorest families did not use the few existing services because they did not have the means to take advantage of them. The poor will be penalized once again, although there is no doubt that they need this more than anyone else as they have no other means for supporting their child's education at home.

Once again, I think that the disparities are still there, to a certain extent.

[English]

Ms. Price: I would like to add a comment that is not on the pre-school level about the accessibility question. I have been a counsellor in Whitehorse, Yukon, for the last 15 years. I cried each time I registered secondary-age students coming from the francophone school board. Many times for these students, the problem was that once they reached the more difficult curriculum of secondary school, resources were not there to help them, for

Mme Price : Je ne dirai rien de plus à moins que vous ne m'y forciez.

Le sénateur Murray : Je ne peux pas vous y forcer, mais je vous y invite. L'école prématernelle ou maternelle, comme vous l'avez signalé, est un service public qui est même obligatoire dans certaines provinces.

Mme Price : Il est obligatoire partout sauf à l'Î.-P.-É.

Le sénateur Murray : Je pense que nous devons envisager cet aspect parce qu'on semble discuter, dans le cadre du débat sur la petite enfance et l'école préscolaire ou maternelle, d'un système qui sera en partie privé, en partie à but non lucratif et en partie public. Je vois des gens qui lèvent les yeux au ciel autour de la table. Je vous en prie, exprimez-vous. Est-ce que cela pourrait fonctionner?

Mme Price : L'élément le plus important est que ce soit accessible — pour tous les enfants. C'est l'élément crucial pour nous sur le plan politique et...

Le sénateur Murray : Accessible?

Mme Price : Oui.

Le sénateur Murray : Bon, très bien.

Mme Price : L'accessibilité dépend du coût; c'est l'unique facteur qui peut bloquer l'accessibilité.

Le sénateur Murray : En réponse à la question posée par mon collègue, que Dieu me pardonne de dire une chose pareille, mais 5 milliards de dollars, ce n'est pas beaucoup sur cinq ans, étant donné les besoins; et nous le savons tous. Vous savez que le gouvernement provincial...

[Français]

Les gouvernements provinciaux craignent que le fédéral ne se retire du programme ou, dans un autre contexte fiscal, ne réduise sa contribution. Madame Vincent, désiriez-vous ajouter quelque chose sur cet aspect?

Mme Vincent : Notre présidente nationale a bien répondu à cette question. C'est une question d'accessibilité. Si on impose des coûts, les pauvres en assumeront le poids. Notre étude a révélé que les familles les plus pauvres étaient absentes des quelques services existants, car ils n'ont pas les moyens de s'en prévaloir. On va encore pénaliser les pauvres qui sont sans doute ceux qui en ont le plus besoin et qui n'ont pas d'autres moyens au foyer d'encadrer l'enfant sur le plan éducatif.

Encore une fois, je pense que l'on fait persister les disparités, dans une certaine mesure.

[Traduction]

Mme Price : Je voudrais ajouter une observation qui ne porte pas sur le niveau préscolaire et la question de l'accessibilité. Je suis conseillère scolaire à Whitehorse, au Yukon, depuis 15 ans. J'ai pleuré chaque fois que j'ai inscrit des enfants en âge d'aller au secondaire issus de la commission scolaire francophone. Bien souvent, pour ces étudiants, le problème est que dès qu'ils atteignent la partie la plus difficile du programme secondaire, ils

example if they needed tutoring in mathematics; and I challenge any one of us to do what the kids are doing in grades 11 and 12 these days. The services are non-existent. As Ms. Vincent pointed out, families without the resources to hire private tutoring were reverting to the English schools to obtain the services they needed.

Senator Murray: In respect of the problem of insufficient French language teaching materials, if a textbook comes out of Quebec and goes to New Brunswick, Nova Scotia or Ontario, and its subject matter is mathematics or science, it surely does not pose a problem? I assume that you are not so parochial as to reject a book simply because it comes from Quebec.

With the others, how will you solve this problem of the cost of publishing textbooks? Are there history or sociology texts available without breaking the bank? What areas are you talking about? Are these textbooks on history, sociology and civics?

[Translation]

Mr. Taillefer: This is really the curriculum because it was conceived in Ontario for Franco-Ontarians. The link between this curriculum and Quebec text books is not always obvious. We recently went through an extensive overhaul of the Ontario curriculum, both in French and in English. I must say that book publishers competed to try to produce material closely linked to our curriculum.

I know that in our schools, because it has not been all that long since I got out of school myself, they would sell us science books one chapter at a time. We find this completely unacceptable.

Senator Murray: How would you solve this problem? You have what we could call a critical mass of students in your region and in New Brunswick. But it is nonetheless very difficult to publish text books.

Mr. Taillefer: The answer is that we are pleading with the government not to overhaul the curriculum every three or four years so that publishers can have a chance to catch up and produce the books.

This is our first intervention but I must say — this is perhaps our fifth year — that we are revising the curricula and very important updated textbooks have just been published such as *Histoire franco-ontarienne*, specially written for us by University of Ottawa researcher Michel Bock. These textbooks are now coming into the system. It is a question of time and we hope that within a few years we will have a set of textbooks and an inventory that will be large enough to meet the needs of our students.

n'ont plus aucune ressource, par exemple s'ils ont besoin d'encadrement en mathématiques; et je défie quiconque de faire ce que les enfants font en 11^e et 12^e années de nos jours. Les services n'existent pas. Comme Mme Vincent l'a signalé, les familles qui n'ont pas les moyens d'embaucher des tuteurs privés se tournent vers l'école anglaise pour obtenir les services dont ils ont besoin.

Le sénateur Murray : Vous signalez qu'il n'y a pas suffisamment de matériel pédagogique en français; si un manuel sur les mathématiques ou les sciences est publié au Québec et est envoyé au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse ou en Ontario, cela ne pose certainement pas de problème? Je suppose que vous n'avez pas une telle étroitesse d'esprit que vous rejetteriez le manuel simplement parce qu'il vient du Québec.

Avec les autres, comment réglez-vous le problème associé au coût de publication des manuels scolaires? Est-il possible d'obtenir des manuels de sociologie ou d'histoire sans s'endetter? Quels domaines posent des problèmes? S'agit-il de manuels d'histoire, de sociologie et d'éducation civique?

[Français]

M. Taillefer : C'est vraiment la gamme des sujets parce qu'on parle d'un curriculum qui a été conçu en Ontario, pour les Franco-Ontariens. Ce n'est pas toujours évident de faire le lien entre ce curriculum et un manuel qui a été produit au Québec. Là où on peut s'en servir, on le fait. On vient de passer à travers une refonte considérable du curriculum ontarien tant en français qu'en anglais. Je dois dire que c'était la course dans les maisons d'édition pour essayer de produire du matériel qui se liait étroitement à notre curriculum.

Je sais que dans nos écoles, parce que cela ne fait pas si longtemps que je suis sorti d'une école, on nous vendait un chapitre à la fois d'un livre de sciences. Pour nous, c'est totalement inacceptable.

Le sénateur Murray : Quelle est votre solution à ce problème? Vous avez ce qu'on appelle une masse critique d'étudiants chez vous et au Nouveau-Brunswick. Mais quand même, c'est très difficile de publier des livres.

M. Taillefer : La réponse à cela est qu'on est en train d'inciter le gouvernement de ne pas embarquer dans des refontes du curriculum tous les trois ou quatre ans pour donner une chance aux maisons d'édition de faire leur rattrapage et produire leurs volumes.

C'est notre première intervention mais je dois dire — on est peut-être dans la cinquième année — qu'on est en train de faire une révision des curriculums et présentement, des manuels très importants et à la page, viennent d'être publiés dont *Histoire franco-ontarienne*, spécifiquement écrit pour nous par un chercheur de l'Université d'Ottawa, Michel Bock. On voit ces manuels s'infiltrer dans le système. C'est une question de décalage de temps et on espère que d'ici quelques années, on pourra avoir un ensemble de manuels, un inventaire assez important pour répondre aux besoins de nos élèves.

Senator Murray: Is your problem less serious than the problem in New Brunswick?

[English]

Ms. Price: We are walking into another political difficulty. The development of curriculum is a provincial responsibility. Ontario has a critical mass of francophone students that may warrant the publication of textbooks developed for its curriculum. However, that is not the case in the rest of the provinces and territories.

Science textbooks and others that are developed in Quebec may be highly suitable as far as the technical material is concerned but they are not for the same curriculum that is being taught in the other territories and provinces. We do need resources for the francophone school boards in other parts of the country so that they can develop the supplementary resources that will allow the teachers then to work with an existing textbook. Of course, there is no money to print one that suits our curriculum. We have touched on another political problem and as long as curriculum is a provincial responsibility, this will be an issue.

The Chairman: The federal government could help.

Ms. Price: It could help in providing more resources. Ms. Vincent mentioned the national portal. Each time you ask a student to research a particular topic, they have to utilize the English Internet. Thus, we have pushed them back into the majority culture. A national portal of resources in French, more French websites, the media, and not just a separate English and French media but print media in both languages, or some articles in French and some articles in English, would be huge steps in the right direction. We need to see the prestige of French as a spoken language and the francophone culture raised in all of Canada, not just in pockets here and there. That is the only way we achieve a doubling of bilingual youth in any one decade of our history.

[Translation]

Ms. Michaud: In New Brunswick, we have what the Department of Education produces. Both languages have official status, and this is reflected in our programs. But we have the same problem as in Ontario where there are many reforms and we spend much time trying to adapt the school books and rewrite them to meet the department's needs.

Senator Murray: Is the curriculum from the English part of your department?

Ms. Michaud: No, I must say that we are not divided along those lines. We produce our own material ourselves.

The Chairman: Briefly, we will adjourn in five or ten minutes for refreshments and then we will resume in 45 minutes. Senators Comeau, Losier-Cool and Chaput have the floor.

Le sénateur Murray : Est-ce que le problème est moins aigu chez vous qu'au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

Mme Price : Il s'agit d'un autre problème politique. L'élaboration des programmes d'études relève des provinces. L'Ontario dispose d'une masse critique d'élèves francophones qui pourrait justifier la publication de manuels scolaires rédigés en fonction de son programme d'études. Cependant, ce n'est pas le cas des autres provinces ou territoires.

Les manuels scolaires pour les sciences et d'autres sujets qui sont rédigés au Québec sont peut-être parfaitement appropriés au point de vue technique, mais ne correspondent pas au programme de cours enseignés dans les autres territoires et provinces. Les commissions scolaires francophones des autres régions du pays ont besoin de ressources pour créer les outils supplémentaires qui permettront aux enseignants de s'appuyer sur des manuels existants. Évidemment, nous n'avons pas d'argent pour imprimer un manuel qui corresponde à notre programme de cours. Nous avons abordé un autre problème politique et tant que le programme de cours relèvera des provinces, le problème ne disparaîtra pas.

Le président : Le gouvernement fédéral pourrait aider.

Mme Price : Il pourrait fournir de plus amples ressources. Mme Vincent a mentionné le portail national. Chaque fois qu'on demande à un élève de faire un travail de recherche sur un sujet particulier, il doit avoir recours à l'Internet en anglais. Nous avons donc repoussé les élèves dans la culture de la majorité. Un portail national de ressources en français, un plus grand nombre de sites Internet en français, les médias, et non pas simplement des médias distincts en anglais et en français mais des médias écrits dans les deux langues officielles, ou certains articles en français et d'autres en anglais, seraient certainement un pas énorme dans la bonne direction. Il faut faire ressortir les prestiges du français comme langue parlée et il faut améliorer le profil de la culture francophone dans le Canada tout entier et non pas simplement dans quelques régions ici et là. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions doubler le nombre de jeunes bilingues au Canada d'ici dix ans.

[Français]

Mme Michaud : Au Nouveau-Brunswick, on a quand même la production du ministère de l'Éducation. On a la dualité et oui on le fait dans nos programmes. Mais on a le même problème qu'en Ontario où il y a plusieurs réformes et on passe beaucoup de notre temps à essayer d'adapter les manuels et à les refaire pour répondre aux besoins du ministère.

Le sénateur Murray : Le curriculum vient de la partie anglaise de votre ministère?

Mme Michaud : Non, je dois dire qu'on ne fait pas une dualité dans ce sens. On fait notre propre production de notre matériel.

Le président : Rapidement, nous allons ajourner dans cinq à dix minutes pour un petit goûter avant de continuer 45 minutes plus tard. Je donne la parole aux sénateurs Comeau, Losier-Cool et Chaput.

Senator Comeau: Ms. Vincent, you spoke of a study that you are carrying out on the entrance profile for young children. Are you drawing a distinction between the entrance profile, for instance in New Brunswick, in Ms. Michaud's region, in Saskatchewan, in Manitoba and in Nova Scotia? Are you using the same basis as for your document, where you visited various communities? Let me assure you that there is a vast difference between young children in Ms. Michaud's region and those in Baie Sainte-Marie, Nova Scotia. Have you made that distinction?

Ms. Vincent: This is a crucial philosophical issue. We had to think about it very seriously. But the definition of the profile excludes any diversity. The profile must reflect the common ideal towards which we should all strive as we provide services to young children. In other words, we will try to describe the ideal cultural and language background of the children entitled to enter grade one in our francophone schools. This does not mean that it will happen in New Brunswick and in Saskatchewan, not at all. They should all begin grade one ready to learn in a francophone learning environment.

A profile does not seek to describe reality but rather it seeks to describe an ideal which will then serve as a beacon, if you wish, for the implementation of various services up to grade one.

So this will point the way or set the goal that will guide us in producing framework programs, as we recommend, for children aged from zero to three. What should they be taught from the age of zero to three in order to begin grade one ready to learn and succeed in French-language schools?

You probably know about the recent report from the Council of Ministers of Education on learning. Mr. Landry played a key role in this study. This study clearly shows that language skills are basic to successful learning in all subjects.

The idea is to show parents, educators of young children and the departments involved how to structure the services for zero to six year olds so that those who enter a francophone school will be equally and adequately prepared to succeed in school. This is the ideal profile and not a reflection of diverse realities. That is the distinction to draw.

Senator Comeau: Could you send us the method that you would use to do this?

Senator Losier-Cool: Let me leave the topic of young children and go directly to the training of teachers. At the same time, I am trying to make a link with the committee's mandate to study institutions subject to the Official Languages Act, including training institutions. I think that a teacher needs special training to teach Francophones in a minority environment.

Le sénateur Comeau : Madame Vincent, vous avez parlé plus tôt d'une étude que vous êtes en train de faire du profil d'entrée de la petite enfance. Est-ce que vous faites une distinction entre le profil d'entrée, par exemple au Nouveau-Brunswick, dans la région de Mme Michaud, en Saskatchewan, au Manitoba ou en Nouvelle-Écosse? Êtes-vous en train de repartir un peu comme vous avez fait avec votre document, là où vous avez été dans différentes communautés? Je peux vous assurer qu'il y a une très grande différence entre la petite enfance dans la région de Mme Michaud et la petite enfance à la baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse. Faites-vous cette distinction?

Mme Vincent : C'est une question philosophique essentielle. Nous avons dû y réfléchir très sérieusement. Mais la définition du profil exclut une diversité. Le profil doit constituer l'idéal commun vers lequel nous devrions tendre dans l'établissement de nos services à la petite enfance. Autrement dit, nous allons tenter de décrire le bagage langagier culturel que devrait idéalement posséder tous les petits d'ayants droit qui arrivent en première année dans nos écoles de langue française. Cela ne veut pas dire que ce sera au Nouveau-Brunswick, et en Saskatchewan, non. Ils devraient tous arriver en première année prêts à apprendre en milieu d'apprentissage francophone.

L'idée d'un profil n'est pas de décrire la réalité mais plutôt de décrire un idéal qui servirait ensuite de phare, si vous voulez, pour la mise en place des différents services menant jusqu'à la première année.

Donc cela donnera la piste ou le point de mire vers lequel on pourra se tourner lorsqu'on élaborera des programmes-cadres, comme nous le recommandons pour les zéro à trois ans. Que leur apprendra-t-on de zéro à trois ans pour qu'ils arrivent en première année prêts à apprendre et à réussir dans les écoles de langue française?

Vous avez sans doute pris connaissance du rapport récent du Conseil des ministres de l'Éducation sur l'apprentissage. M. Landry a joué un rôle clé dans cette étude. Cette étude a démontré clairement que la compétence linguistique est à la base du succès de l'apprentissage dans toutes les matières.

L'idée est de démontrer aux parents, aux éducatrices de la petite enfance et aux ministères concernés comment on doit structurer les services destinés des zéro à six ans de manière à ce que ceux qui arrivent à l'école de langue française soient tout à fait prêts et de façon égale à réussir à l'école. C'est un profil descriptif de l'idéal et non pas des réalités diverses. C'est la distinction.

Le sénateur Comeau : Pourriez-vous nous faire parvenir la méthodologie par laquelle vous allez le faire?

Le sénateur Losier-Cool : Je laisse la petite enfance et je passe directement à la formation des enseignants et enseignantes. J'essaie en même temps de me rattacher au mandat du comité qui se penche sur les institutions assujetties à la Loi sur les langues officielles, les institutions, les maisons de formation. Je crois qu'un enseignant pour enseigner aux francophones en situation minoritaire a besoin d'une formation spéciale.

Otherwise, he will burn out, as has already happened. Last year we met some francophone teachers from Edmonton who were highly motivated. At the same time as they teach, they have to do all the paperwork for the classroom. They are culturally motivated. I met teachers from La Grande Terre, in southern Newfoundland, and it was the same with them. They are so isolated. They have not had any training.

At Moncton University, or the University of Ottawa, is there anything to help train teachers in the minority situation?

Mr. Taillefer: In support of what you said, it is very important for us to have this kind of information. We insist that it is essential for everyone in the system to receive this support.

When you said that this is exhausting work, let me quote some provincial statistics from Ontario where we are rather spoiled compared to the rest of the country. Our colleagues, the anglophone teachers, take advantage of long-term disability insurance. Approximately 16 out of one thousand teachers applied for it. Among francophones, the figure rises to 36 out of a thousand, half of them because of mental and nervous problems. The workload also has an impact in our region. I can imagine what is happening in other provinces. Clearly, the teachers' workload is very heavy and we need mechanisms to train people who can work in these very specific minority situations.

Ms. Gilbert: The family situation of teachers is not the same as that of the students whom they teach. Most of them have francophone spouses; the vast majority of teachers were raised in families where both parents are francophones. Generally, they do not understand the experience of the children whom they teach. This must be addressed in the training.

To answer your question about whether universities or educational institutions offer training of this kind, I think that this is a very new concern. It is not widespread.

We do not need just preparatory training. We must realize that many teachers in French schools in Canada were trained in Quebec. A quarter of them come from Quebec. I do not think that we can ask the Quebec postsecondary system to give this kind of training, but we must ask the school boards that bring these teachers from Quebec to compensate for this lack of training in their basic system.

Ms. Michaud: In New-Brunswick, there are optional courses on minority situations that are not compulsory.

The Chair: Senator Léger, who is so eloquent on the stage, has hardly said a word this morning.

Si on il va s'épuiser et c'est ce qui arrive. Nous avons rencontré l'année dernière des enseignants francophones d'Edmonton qui sont très motivés. En même temps qu'ils enseignent, ils doivent s'occuper de toute la paperasse d'une salle de classe. Ils ont la motivation culturelle. J'ai rencontré des enseignants de la Grande Terre, dans le sud de Terre-Neuve, et c'est la même chose. Ils sont tellement isolés. Ils n'ont reçu aucune formation.

Est-ce qu'il existe à l'Université de Moncton ou à l'Université d'Ottawa, un volet pour la formation en situation minoritaire pour aider les enseignants?

M. Taillefer : Pour appuyer ce que vous dites, il est très important pour nous d'avoir ce genre de formation. Nous préconisons qu'il est primordial que tous les gens qui sont dans le système aient cet appui.

Lorsque vous avez dit que c'est épuisant comme tâche, je peux vous citer des statistiques provinciales de l'Ontario où nous sommes quand même choyés comparativement à l'ensemble du pays. Nos collègues anglophones de l'enseignement se prévalent du service d'assurance invalidité de longue durée. Environ 16 personnes sur 1 000 font des demandes. Chez les francophones, c'est 36 sur 1 000, dont 50 p. 100, qui en font la demande à cause de problèmes mentaux et nerveux. L'ampleur de la tâche a des répercussions semblables chez nous. Je peux m'imaginer ce qui se passe dans les autres provinces. Il est clair que la tâche de l'enseignant est très lourde et nous avons besoin des mécanismes qui favorisent l'apprentissage des gens pour œuvrer dans une situation minoritaire qui est très différente.

Mme Gilbert : La situation familiale des enseignants et enseignantes ne ressemblent pas beaucoup à celles des élèves à qui ils ont à enseigner. Ils ont, pour la plupart, des conjoints francophones; la très grande majorité des enseignants ont été élevés dans des familles où les deux parents étaient francophones. Généralement, il n'y a pas cette compréhension de l'expérience des jeunes à qui ils enseignent. Cet élément de la formation devrait être abordé.

Pour répondre à votre question à savoir si des universités ou des facultés d'éducation offrirait de la formation sur ce plan, je pense que la préoccupation est en train de s'installer. Ce n'est pas tellement répandu.

Il ne s'agit pas seulement de formation préparatoire. Il faut réaliser que beaucoup d'enseignants et d'enseignantes, qui oeuvrent dans les écoles françaises au Canada, ont été formés au Québec. Le quart d'entre eux viennent du Québec. Je ne pense pas qu'on puisse demander au système post-secondaire québécois d'offrir une formation de ce type mais il faut demander aux conseils scolaires, qui accueillent ces enseignants venus du Québec, de pouvoir pallier à ce manque de formation dans le système de base qu'ils ont.

Mme Michaud : Au Nouveau-Brunswick, il y a des cours à option sur la situation en milieu minoritaire qui ne sont pas obligatoires.

Le président : Le sénateur Léger, qui est tellement loquace au théâtre, n'a presque pas pris la parole ce matin.

Senator Léger: Let me congratulate you for your presentations. Your speech truly reflected the life and culture of all these tiny children from zero to five years of age. Social prestige is crucial. You said that. And I find that your statement should be proclaimed and outed from the roof tops. Budget cuts can happen anywhere. If there is a strike in Quebec now, they will be cuts in the art sector. The first thing they always cut is the extracurricular or optional or less tangible side of education.

The Chairman: That was well put.

Senator Chaput: The federal-provincial education contribution agreements have reached the negotiation stage. We are expecting them to be signed in 2005. At this time, these agreements do not include early childhood services. These agreements usually last three, four or five years. This means that in order to broaden these contribution agreements, according to the recommendation, for example, the work would have to begin now in order to prepare for the next round of agreements in three or four years, and there would be a number of partners. At this time, only the Department of Canadian Heritage is involved. If we open up the negotiations to include early childhood, would this not then include the minister responsible for childcare services at both the federal as well as provincial levels? Am I correct in saying that these agreements would be extended to a number of partners?

Ms. Vincent: Precisely, as I stated, education is not uniform across Canada. It is complex. We would have to devise mechanisms to integrate and bring together all of the stakeholders. That is why we must act on all levels and create an awareness.

Senator Losier-Cool: But the agreements cannot use up the \$5 billion from the daycare program. I think this would lead to an interesting debate. I think that the \$5 billion has been allocated to provide child care for everyone. The Canada-community agreements represent another objective.

Senator Chaput: And the education agreements are yet another one.

The Chairman: I would like to thank all of you. Before we adjourn, since you have provided us with intellectual nourishment, may I now invite you to share a bite of lunch with us? We will reconvene with Mr. Landry from the University of Moncton, at 1:15 p.m.

The meeting was suspended.

The meeting resumed.

The Chairman: Good afternoon everyone. We are pleased to welcome Mr. Rodrigue Landry, director general of the Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, from the University of Moncton.

Mr. Landry sent us a nine-page bibliography of studies and research analyses that he has done on his own or in cooperation with other researchers. He was a professor at the University of Moncton from 1975 to 2002, he has had various responsibilities in

Le sénateur Léger : J'aimerais vous féliciter pour les présentations que vous avez faites. Votre discours était totalement tissé de vie, de culture de tous les enfants, les plus petits, de zéro à la cinquième année. Le prestige social est crucial. Vous l'avez dit. Et je trouve que vos discours doivent être annoncés et criés partout. Il y a des compressions n'importe où. S'il y a grève au Québec présentement, on va faire des réductions dans les arts. La première réduction qui arrive, c'est toujours le côté para-études ou l'aspect moins tangible de l'éducation.

Le président : C'est bien dit, quand même.

Le sénateur Chaput : Les ententes de contribution à l'éducation fédérales-provinciales sont maintenant à l'étape de la négociation. Nous nous attendons à ce qu'elles soient signées en 2005. Ces ententes, présentement, ne comprennent pas les services à la petite enfance. Ces ententes sont habituellement signées pour trois, quatre ou cinq ans. Ce qui voudrait dire que si la suggestion, la recommandation, à titre d'exemple est d'élargir ces ententes de contribution, il faudrait commencer à s'organiser pour la prochaine signature qui serait dans trois, quatre ans et cela voudrait dire que ce serait des ententes avec plusieurs partenaires. Présentement c'est uniquement avec le ministère du Patrimoine canadien. Si on ouvre la négociation à la petite enfance, celle-ci serait entre le ministre responsable des services de garde tant au gouvernement fédéral qu'avec la province, n'est-ce pas? Est-ce que je comprends bien que ces ententes seraient étendues à de multiples partenaires?

Mme Vincent : Exactement, comme je l'ai signalé, il n'y a pas d'enseignement unifié au Canada. C'est compliqué. Il faut avoir des mécanismes de concertation et de mise en commun de tous les intervenants. C'est pour cela qu'il faut agir sur tous les fronts et faire de la sensibilisation.

Le sénateur Losier-Cool : Il ne faut pas que les ententes aient pris les cinq milliards de dollars du programme des garderies. Selon moi, ce serait un débat intéressant. Je pense que les cinq milliards sont alloués pour les garderies pour tout le monde. Les ententes communautés-Canada, c'est un autre objectif.

Le sénateur Chaput : Et les ententes en éducation, c'en est une autre aussi.

Le président : Je vous remercie tous. Avant d'ajourner pour le goûter, je vous invite, vous qui venez de nous nourrir intellectuellement, à partager notre modeste repas. Nous reprendrons nos travaux avec M. Landry de l'Université de Moncton, à 13 h 15.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

Le président : Bon après-midi à tous. Nous avons le plaisir d'accueillir M. Rodrigue Landry, directeur général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques à l'Université de Moncton.

M. Landry nous a fait parvenir une bibliographie de neuf pages d'études et d'analyses de recherches qu'il a faites seul ou en collaboration avec d'autres chercheurs. Il a été professeur à l'Université de Moncton de 1975 à 2002, il a occupé différentes

his capacity as director of the Department of Special Education. He was a guest researcher at the Institut de recherche interethnique et interculturelle at the University of Nice, and he was dean of the faculty of education and founding director of the Centre de recherche et de développement en éducation.

He has a Ph.D. in educational psychology. He has written a number of publications and research papers dealing with ethnolinguistic vitality, education in a minority setting, bilingualism, and learning. I will say no more. Professor Landry listened to this morning's evidence and we look forward to hearing what he has to say.

Mr. Rodrigue Landry, director general, Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities: Thank you for the invitation, Mr. Chairman. I will of course be happy to answer all of your questions. I am pleased to see that you are interested in this field which, as you can see from the title of my brief, is the key to revitalizing the francophone and Acadian communities.

I know that the committee is concentrating on education in a broad sense, from early childhood to the postsecondary level. My brief is an attempt to encourage you to see education as a cohesive whole which is part of the values, language policies and laws of the country.

As to the English translation of my text, I had an opportunity to read it but did not have time to respond. There are a few things that I might have said differently, but otherwise, the translation is excellent. I do not think those who read it in English will have any trouble understanding what I wrote.

The Chairman: If you would like to provide the corrections, we will ensure that your text is revised before it is published.

Mr. Landry: Yes, but the corrections are relatively minor ones.

This morning, there was a reference to clause 23, which represents a ray of hope for francophone and Acadian communities. Much of the progress that has been made involves access to education, but that does not mean that there are no longer any obstacles or problems in accessing French-language schools.

Before explaining the context, I would say that when we examine the history of this clause, we see that it was strongly influenced by the work of the Laurendeau-Dunton commission, the Royal Commission of Inquiry on Biculturalism that sat from 1963 to 1969. I was not very old at the time, but I was able to refer to the documents.

If the commission could begin anew, the recommendations which were positive at that time would no doubt be even broader and more all-encompassing than they are today. The current vision of education seems to include early childhood, literacy and postsecondary education.

responsabilités en tant que directeur du Département d'éducation spéciale. Il a été chercheur invité à l'Institut de recherche interethnique et interculturelle de l'université de Nice, il a été doyen de la faculté des sciences de l'éducation et directeur fondateur du Centre de recherche et de développement en éducation.

Il est détenteur d'un doctorat en psychologie éducationnelle. Il compte à son actif plusieurs publications et rapports de recherche portant sur la vitalité ethnolinguistique, l'éducation en milieu minoritaire, le bilinguisme et l'apprentissage scolaire. Je n'en dirai pas davantage. Le professeur Landry a écouté les témoignages de ce matin et nous avons hâte de l'entendre.

M. Rodrigue Landry, directeur général, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques : Je vous remercie, monsieur le président, pour l'invitation. Il me fera bien sûr plaisir de répondre à toutes vos questions. Aussi, je suis heureux que vous vous intéressiez à ce domaine qui, comme le titre de mon mémoire le dit, est la pierre angulaire de la revitalisation des communautés francophones et acadienne.

Je sais que le comité focalise sur un mandat très large de l'éducation qui va de la petite enfance au postsecondaire. Mon mémoire essaie de vous inviter à voir l'éducation dans un tout cohérent qui s'intègre aux valeurs, aux politiques linguistiques et aux lois du pays.

En ce qui concerne mon texte traduit en anglais, j'ai eu la chance de le lire mais je n'ai pas eu le temps de réagir à temps. En fait, il y a quelques mots que j'aurais peut-être dits différemment, mais autrement, la traduction est excellente. Je ne pense pas que cela affecte la compréhension du texte pour ceux qui l'auraient lu en anglais.

Le président : Si vous voulez bien nous faire parvenir les corrections, nous verrons à ce que votre texte soit publié dans un anglais correct.

M. Landry : Oui, mais les corrections sont quand même relativement mineures.

On a entendu parler ce matin de l'article 23, qui représente une source d'espoir pour les communautés francophones et acadienne. Parmi les progrès qui ont été faits, beaucoup concernent l'accès à l'éducation, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'obstacles ou qu'il n'y a plus de problèmes de participation à l'école de langue française.

Afin de vous situer dans le contexte, on sait que lorsqu'on regarde l'historique de l'article, on voit qu'il a été fortement influencé par les travaux de la commission Laurendeau-Dunton, la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme qui avait commencé ses travaux en 1963 jusqu'en 1969. Je n'étais pas très vieux à l'époque mais j'ai pu examiner les documents.

Si on pouvait reprendre les travaux de la commission, les recommandations qui étaient déjà positives à l'époque seraient encore plus étendues et plus englobantes qu'elles ne le sont maintenant. Aujourd'hui, on dirait qu'une vision globale de l'éducation inclut la petite enfance, l'alphabétisation et les études postsecondaires.

Research also shows that education, as essential as it may be, cannot, on its own, ensure the development of a minority. Our own analysis indicates that the progressive erosion of francophone minorities in Canada must be countered, not by a greater resistance to assimilation, but rather through a true ethnolinguistic revitalization.

We must try to reverse the linguistic transfers through an integrated approach that will breathe new life into francophone and Acadian communities. My brief attempts to underscore the fact that education can be the key to this revitalization effort.

The brief, which I will not read, as it is quite lengthy, is divided into three parts. I will demonstrate that, in Canada, there are demolingistic trends that would be difficult to reverse, which leads us to conclude that revitalization represents the best approach. I will also give some examples of challenges other than those relating to education, and, finally, I will emphasize the ways in which education can serve as a springboard for this revitalization.

The first trend that we see in Canada is the territorialization of official languages. I will be using expressions that I am not fond of but they will help you to understand the message. The terms “English Canada” and “French Canada” are often used. We could summarize the situation by saying that English Canada is becoming more English and French Canada is becoming more French, which means that in each of these territories, the language of the official minority is losing ground.

The second trend relates to the growth in the proportion of allophones in Canada. We all know that allophones are people whose mother tongue is neither English nor French. At the present time, 18 per cent of the population speaks a language other than French or English. Outside Quebec, where the francophone minority communities are concerned, the proportion is 20.4 per cent; these are immigrants who are now the greatest contributors to the demographic growth of our country.

The third main trend, which affects the allophone and francophone populations, is a greater than ever social attraction of the English language. Not all of the allophones in Canada are affected by linguistic transfers, but among those who are, 44 per cent gravitate towards English, and 3 per cent towards French and this includes Quebec.

The social attraction of English contributes to a weak linguistic continuity among francophones outside Quebec. Currently, 38 per cent of francophones do not use French most often at home. Allophone transfers to French are, for all practical purposes negligible. I would go as far as to say that the status of the English language explains, in part, why the anglophone minority in Quebec has an advantage when it comes to language continuity.

For example, let us imagine that the rate of continuity is 100 per cent. That means that the same number of people who speak a language in the home have that language as their mother

La recherche révélerait également que l'éducation, aussi essentielle qu'elle soit, ne peut à elle seule assurer l'épanouissement d'une minorité. Notre propre analyse nous amène à conclure que l'érosion progressive des minorités francophones au Canada est telle qu'il faut maintenant instituer non pas une plus forte résistance à l'assimilation, mais plutôt procéder à une véritable revitalisation ethnolinguistique.

Il faut viser à renverser les transferts linguistiques par une approche globale qui donnera un nouvel essor aux communautés francophones et acadienne. Le mémoire tente justement de faire ressortir le fait que l'éducation peut être la pierre angulaire de cet effort de revitalisation.

Le mémoire, que je ne lirai pas parce qu'il est très long, est divisé en trois parties. Je vais quand même démontrer qu'il existe au Canada des tendances démo-linguistiques très difficilement réversibles qui nous amènent à conclure qu'il faut travailler à une revitalisation. Je donnerai aussi quelques exemples de défis qui sont autres que des défis éducationnels et, enfin, je mettrai l'accent sur la façon dont l'éducation peut être au cœur de cette revitalisation.

La première tendance qu'on observe au Canada, c'est une territorialisation des langues officielles. J'utiliserai des expressions que je n'aime pas mais qui aident à comprendre le message. On parle parfois du Canada anglais et du Canada français. On pourrait résumer le tout et dire que le Canada anglais devient plus anglais et que le Canada français devient plus français, ce qui fait que dans chacun de ces territoires, les minorités de langue officielle perdent de la valeur.

La deuxième grande tendance, c'est le taux croissant d'allophones au pays. Tous savent maintenant que les allophones sont des personnes qui parlent d'autres langues que le français ou l'anglais. On s'aperçoit qu'à l'heure actuelle, 18 p. 100 de la population parlent une autre langue que le français ou l'anglais. À l'extérieur du Québec, en ce qui touche les francophones, c'est 20,4 p. 100 de la population. Ce sont donc les immigrants qui contribuent maintenant le plus à la croissance démographique du pays.

La troisième grande tendance qui a un effet à la fois sur les populations allophones et les populations francophones, c'est une attraction sociale pour l'anglais plus forte que jamais. Au Canada, ce ne sont pas tous les allophones qui font des transferts linguistiques mais parmi ceux qui en font, 44 p. 100 vont vers l'anglais et 3 p. 100 vont vers le français, et cela inclut le Québec.

L'attraction sociale de l'anglais contribue à une faible continuité linguistique chez les francophones hors Québec. Actuellement, 38 p. 100 des francophones n'utilisent pas le français comme principale langue au foyer. Le taux de transfert des allophones vers le français est, à toutes fins pratiques, négligeable. Je dirais même que ce statut de la langue anglaise explique en partie pourquoi la minorité anglophone du Québec est avantagée sur le plan de la continuité linguistique.

Par exemple, imaginons que le taux de continuité est de 100 p. 100. Cela signifie qu'il y a autant de personnes qui parlent la langue à la maison qu'il y en a pour qui c'est la langue

tongue. Among francophones, the rate is .62, which means that 38 per cent do not speak French. Among anglophones in Quebec, the rate of continuity is 1.26.

Therefore, there are more people who speak English at home than there are anglophones. This can be explained by the social attraction of English which is so strong that it is even making headway in Quebec.

And all of this could be made easier for francophones if we still had what was once known as the revenge of the cradle. Today's fertility rate is very low. In barely 40 years, the fertility rate of francophones outside Quebec dropped from 5 to 1.5. Demographers have told us that it takes 2,1 children per family just to maintain a stable population.

Among the trends, the rising exogamy rate, meaning cross-language marriages, is perhaps the most important one because it relates to a comment I will be making on the solution for the francophone situation. Exogamy is a perfectly normal phenomenon in a minority situation. In 2001, 37.4 per cent of francophones outside Quebec living in a couple had an anglophone spouse, and 4.6 per cent had an allophone spouse; hence, the exogamy rate was 42 per cent. In other words 42 per cent of francophones marry outside their language and culture.

The most damaging effect that exogamy has is its impact on the rate at which French is transmitted to children. I will come back to that later. It affects the language that is transmitted in the home, but I emphasize that, and I will come back to this, exogamy is not the direct cause, but, rather, a factor. It is a factor that leads to this situation. I will explain that later.

This is a relatively recent phenomenon with an increasing frequency among couples of child-bearing age, and even with an exogamy rate of 42 per cent, today, 64 per cent of the children of rights holders, according to the definition in clause 23, come from exogamist households. Of all of the children who are eligible to attend French school, 64 per cent come from mixed families in other words, families with one francophone and one anglophone parent.

There is nothing wrong with that; we know that exogamy is based on love and the language of love is universal, nevertheless, this does have a considerable effect on the language that is passed on to the child.

Because of the high exogamy rate and the fact that the language is transmitted to barely 23 per cent of the children in these families, among all of the children who are eligible to attend school in French, only one out of every two speaks French as a mother tongue and only four out of ten speak French most often at home.

This contributes to a drop in the student population. Other factors such as language transfers and the low fertility rate also contribute to the declining numbers of children who are eligible to attend French school.

maternelle. Chez les francophones, ce taux est à 0,62, ce qui signifie que 38 p. 100 ne parlent pas le français. Chez les anglophones du Québec, le taux de continuité est de 1,26.

Il y a donc beaucoup plus de personnes qui parlent l'anglais à la maison qu'il y a d'anglophones. On peut l'expliquer par cette attraction sociale de l'anglais qui est tellement forte qu'elle pénètre même au Québec.

Ensuite, tout cela pourrait être facilité pour les francophones, si on avait encore ce qu'on a connu à une certaine époque et qu'on appelait « la revanche des berceaux ». Le taux de fécondité aujourd'hui est très faible. En seulement 40 ans, le taux de fécondité des francophones hors Québec est passé de 5 à 1,5. Les démographes nous disent que cela prend 2,1 enfants par famille, seulement pour garder la population stable.

Parmi les tendances, le taux croissant d'exogamie, c'est-à-dire des mariages interlinguistiques, est peut-être la plus importante parce qu'elle est reliée à quelque chose que je vais présenter tout à l'heure sur les solutions pour la situation des francophones. C'est tout à fait normal en situation minoritaire qu'il y ait de l'exogamie. En 2001, 37,4 p. 100 des francophones hors Québec qui vivaient en couple avec un conjoint anglophone et 4,6 p. 100 avec un conjoint allophone, ce qui fait un taux d'exogamie de 42 p. 100; c'est-à-dire 42 p. 100 des francophones qui se marient hors de leur langue et de leur culture.

L'effet le plus dommageable est que cela affecte la langue transmise aux enfants. Je vais revenir là-dessus plus tard. Cela touche la langue que l'on transmet au foyer, mais j'insiste pour dire — et j'y reviens — que l'exogamie n'est pas la cause directe de cela, mais c'est un facteur. C'est un facteur qui mène à cette situation. Je vais m'expliquer plus tard.

Du fait que c'est un phénomène relativement récent qui se produit le plus souvent chez les nouveaux couples qui sont en âge d'avoir des enfants, même avec un taux d'exogamie de 42 p. 100, c'est 64 p. 100 de tous les enfants qui sont des enfants d'ayants droit aujourd'hui, selon l'article 23, qui proviennent de foyers exogames. De tous les enfants qui peuvent aller à l'école française, 64 p. 100 viennent de familles mixtes, c'est-à-dire de familles de mariages mixtes, francophone et anglophone.

Il n'y a rien de mal à cela; on sait que l'exogamie est basée sur l'amour et l'amour a des raisons que la langue n'a pas, mais il reste quand même que cela a un effet très considérable sur la langue transmise.

À cause du taux très élevé d'exogames et à cause du fait qu'on transmet la langue à peine à 23 p. 100 des enfants dans ces familles, cela fait en sorte que maintenant, sur tous les enfants qui peuvent aller à l'école française, seulement un enfant sur deux a le français comme langue maternelle et seulement quatre sur dix parlent le français, le plus souvent à la maison.

Ceci contribue donc à une baisse de la population scolaire. Si on y ajoute les autres facteurs comme le taux de fécondité et les transferts linguistiques, cela fait en sorte que même la clientèle admissible à l'école française est en baisse.

In the past 15 years, the school age population for children between 5 and 17 shrank by 17 per cent; the pre-school age population, from ages zero to four, decreased by 27 per cent in 15 years. This suggests that the downward trend is accelerating over time.

There are two trends remaining. There is the aging population, something that can be relatively easy to calculate: it is represented by the ratio of the 65-and-over population to the under-15 population.

As an illustration, there was a time when the ratio was only .27, in other words, there was one older person for every four youths. Today, the ratio for the country is .63. This becomes interesting when we begin to examine the various languages. Among anglophones, the rate is .5; in other words, there is one older person for every two young ones, but among francophones outside Quebec, the ratio is 1.15. That means that there are more people over the age of 65 than there are francophones under 15. In Saskatchewan, the ratio is 4.14, or four times as many seniors as young people.

One final trend demonstrates why we must encourage revitalization. It is Canada's growing urbanization and the exodus of young people. Today, to further their education, or for economic reasons, many young people leave their region, and they don't always return. This results in a number of consequences that weaken francophone communities and make the young people more vulnerable to assimilation. When a person leaves Caraquet, where there is no assimilation, and moves to a place like Edmonton, in Alberta, where the assimilation rate is 80 per cent, then the reality becomes quite different. These young people are making themselves vulnerable.

I have just described sociological trends. They cannot be reversed overnight. It is difficult. That is why I say that we must stop talking about resisting assimilation, because the time has come to consider revitalization.

There are authors who study a variety of linguistic minorities worldwide, and who have examined the feasibility of doing just that. It is not an easy task. There are very few examples of success in ethno-linguistic revitalization. Some demographers will go as far as to say that we could lose up to one half of the world's 6,000 languages within the next two generations. I cannot tell you if they are right or wrong, nevertheless, this is a concern.

My brief advances a number of reasons to believe that, if success is possible, French in a minority environment may have a chance, thanks to the federal government's support, the structure of the country, our laws, and because it is an official and international language. Even if it will be difficult, if there is a place where revitalization can succeed, it is undoubtedly among the francophones outside Quebec.

Dans les derniers 15 ans, chez les enfants d'âge scolaire de 5 à 17 ans, la baisse a été de 17 p. 100; et chez les enfants de zéro à quatre ans, la baisse est de 27 p. 100 en 15 ans. C'est un signe que la tendance à la baisse s'accroît aussi avec le temps.

Il me reste deux tendances à examiner. Il y a le vieillissement de la population, que l'on calcule d'une façon relativement simple : c'est la proportion de personnes qui ont 65 ans et plus par rapport au nombre de personnes qui ont 15 ans et moins.

Pour vous donner une idée, il y a eu une époque où le taux était seulement de 0,27; c'est-à-dire qu'il y avait seulement une personne âgée pour quatre jeunes. Aujourd'hui, le taux global pour le pays est maintenant de 0,63. C'est quand on commence à regarder entre les différentes langues que cela devient intéressant. Chez les anglophones, le taux est de 0,5; c'est-à-dire qu'il y a une personne âgée pour deux jeunes, mais chez les francophones hors Québec, le taux est de 1,15. Cela veut dire qu'il y a plus de personnes de 65 ans et plus qu'il y a de jeunes. En Saskatchewan, le taux est de 4,14. C'est donc dire qu'il y a quatre fois plus de personnes âgées qu'il y a de jeunes.

Une dernière tendance démontre pourquoi il faut travailler à une revitalisation : il s'agit de l'urbanisation grandissante du Canada et l'exode des jeunes. Beaucoup de jeunes quittent leur région pour les études, et pour des raisons économiques n'y reviennent pas toujours. Cela a toutes sortes de conséquences qui font en sorte que les communautés francophones s'affaiblissent et les jeunes deviennent plus vulnérables à l'assimilation. Pour le jeune qui part de Caraquet, où il n'y a pas d'assimilation, et qui va s'installer dans un endroit comme Edmonton en Alberta, un endroit où le taux d'assimilation est de 80 p. 100, la réalité change drôlement. Les jeunes se mettent dans des situations plus vulnérables.

Les tendances que je viens de décrire sont des tendances sur le plan sociologique. On ne peut pas les renverser du jour au lendemain. C'est très difficile. C'est pour cela que je dis que ce n'est plus le temps de parler de résistance à l'assimilation, mais c'est le temps de parler d'une revitalisation.

Certains auteurs, qui travaillent sur une variété de minorités linguistiques à travers le monde, ont étudié la faisabilité de cela. Ce ne sont pas des choses faciles. Il y a très peu d'exemples de succès de revitalisation ethnolinguistique. Il y a même des démographes qui vont jusqu'à dire qu'on pourrait perdre jusqu'à la moitié des 6 000 langues du monde d'ici deux générations. Je ne suis pas en mesure de juger s'ils ont raison ou non, mais il reste que c'est quand même très inquiétant.

J'ai dans mon mémoire plusieurs points qui font en sorte que s'il y a quelques exemples de succès, le français en milieu minoritaire a des chances de l'être, du fait de l'appui du gouvernement fédéral, de par la structure du pays, de par nos lois, du fait que c'est une langue officielle et internationale. Même si c'est difficile, s'il y a un endroit où on devrait pouvoir réussir à faire de la revitalisation, c'est bien auprès des francophones hors Québec.

The theoretical model in the second part of my brief explains these factors. I will not go into details, but we will simply point out that the central message demonstrates that we must work on a number of levels simultaneously if we want revitalization to succeed.

The model on page 8 of the report shows that what happens to minorities is the result of government support on the one hand, as well as other vitality factors such as numbers, institutional support, the status of the language; and on the other hand it also depends on the level of ownership, the collective awareness and the work that the group will do to succeed in their community.

Some people express it in terms as simple as saying that it is either a murder or a suicide. I believe that it can be both at once. The lack of support would lend itself to the murder concept, but often the community itself, in failing to respond, is in some way committing suicide. So both of these concepts apply.

Among the main principles set out in my brief, there are two aspects that I would like to emphasize. The greater the synergy between the government interventions and those of the minority group, the better the results will be. This applies to the entire spectrum, from society to the individual, whether it be the country's ideology, the institution, or the way young people socialize, and what they do. We have to act simultaneously on all of these levels and coordinate the actions of the communities and governments if we want ethno-language revitalization to succeed.

If our actions are compartmentalized, are fragmented, and if everyone is only acting in his own best interests, then revitalization is not likely to succeed.

As a second principle, only the language policies and interventions that act upon one's linguistic experience will have any lasting effect on the vitality of a community. In other words, regardless of the number of laudable endeavors, if such actions have no effect on one's day-to-day life or on one's identity, their impact will be, at best, minimal.

As the late Roger Bernard used to say, you are not born an anglophone or a francophone, you become one. What is important is socialization, the socialization that comes from living in a community, from going to school, from just about everything we do.

To demonstrate that these challenges go beyond education, in my brief, I give an example of the redefinition of the Canadian identity of francophones. I have an understanding of the situation in Quebec, which I have studied extensively. In wanting to control the situation, Quebecers have territorialized their identity. They have gone from being French-Canadians to being Quebecers. This caused of all of the other francophone communities to also territorialize their identities. They became Franco-Ontarians, Franco-Manitobans, Franco-Territorians, et cetera. Acadians

Pour expliquer les facteurs, j'ai présenté dans cette deuxième section du mémoire un modèle théorique. Je ne prétends pas vouloir l'expliquer, mais c'est pour montrer le message central qui démontre qu'il faut travailler sur plusieurs plans en même temps pour espérer réussir à faire une revitalisation.

Ce modèle que vous avez à la page 8 du rapport démontre que ce qui arrive aux minorités dépend, d'un côté de l'appui des gouvernements, et aussi des facteurs de vitalité tels le nombre, le support institutionnel, le statut de la langue; et d'un autre côté cela dépend aussi de la prise en charge des personnes, de leur propre conscience collective et du travail qu'ils vont faire pour réussir dans leur communauté.

Certains essaient de rendre cela aussi simple que de dire que c'est soit un meurtre ou un suicide. Moi, je dis que c'est les deux à la fois. Il y a des appuis qui ne sont pas là parfois et qui seraient de la thèse du meurtre, mais il y a aussi parfois le manque de prise en charge par la communauté elle-même qui serait dans la thèse du suicide. Les deux jouent en même temps.

Parmi les grands principes que j'ai énumérés dans le mémoire, je vais insister sur deux aspects. Plus les interventions de l'État et celles du groupe minoritaire agissent en synergie, mieux ce sera. Et ceci tout au long du continuum de société à l'individu, que ce soit au niveau idéologique du pays, au niveau institutionnel ou au niveau de la socialisation des jeunes et au niveau de ce qui se passe chez les jeunes. Plus on agit sur tous ces aspects en même temps et qu'il y a une synergie des actions communautaires et gouvernementales, plus on a de chances de réussir la revitalisation ethnolinguistique.

Si nos actions sont compartimentées, sont fragmentées et que l'on tire la couverture chacun de notre côté, les chances sont qu'on va avoir beaucoup de difficultés à réussir cette revitalisation.

Le deuxième principe sur lequel je veux insister est que seules les politiques linguistiques et les interventions, qui ont une influence sur le vécu langagier des personnes, ont une chance d'avoir un effet durable sur la vitalité d'une communauté. En d'autres mots, on peut faire toutes sortes de beaux projets. Si en bout de route ces actions n'ont pas d'influence sur le vécu des personnes et sur leur identité, les chances que ces actions aient un impact sont très minimes.

Comme le regretté Roger Bernard le disait, on ne naît pas anglophone ou francophone, on le devient. C'est la socialisation qui est importante. Cette socialisation se vit dans la communauté, dans les écoles, un peu partout.

Pour prouver qu'on a des défis en dehors de l'éducation, je donne comme exemple, dans mon mémoire, de redéfinir l'identité canadienne des francophones. Je comprends très bien la situation du Québec, je l'ai beaucoup étudiée. Les Québécois ont voulu, pour se prendre en charge, territorialiser leur identité. Ils sont passés de Canadiens français à Québécois. Mais cela a amené toutes les autres communautés francophones à aussi territorialiser leurs identités. Ils sont devenus des Franco-Ontariens, des Franco-Manitobains, des Franco-Ténois, et cetera. Les

kept their identity, which, at a certain time, complemented the French-Canadian identity. Today, we are experiencing the same compartmentalization of identity.

Without denying that territorial identities exist, it is important for the francophones of Canada, including those in Quebec, to rediscover a common identity and give themselves national institutions that represent all of the francophones in Canada. I see no reason why we could not have, in schools — I am not saying in the entire curriculum, which I know, is a provincial jurisdiction — a single course on the history of the francophonie which would be given in Quebec and elsewhere, to illustrate the common identity of all francophones.

Another challenge lies in increasing francophone immigration. In view of our low fertility rate, it is one of the only ways to develop the country. We can work on two levels, increasing both francophone and Francotropic immigration. In the first case, this would mean francophones coming from other countries, while Francotropic immigrants are those who, through their education and culture, though not originally francophone, have a preference for the French language. These would be people from certain African countries. French is not their mother tongue, but they are educated in French. They should become integrated into francophone communities. Luckily, that is one of the objectives of the new 2002 immigration and refugee protection legislation, but there is still a great deal of work to be done, whether it be in the selection, information, or intake structures.

The other great challenge lies in coordinating government and community action. The official languages action plan was discussed this morning. I think it is one of the best federal government initiatives since the Official Languages Act was reviewed in 1988. It involves three main priorities: education, community development and the public service. All departments will be made accountable. What I have observed, and I do not think it was intentional, but the newly accountable departments have found themselves competing for the funds that are scattered here and there, and there is no longer a cohesive picture. Francophone communities have never been known for their joint planning. The services are available, but there is no coordination; the integrated plan does not seem to have been of much help.

There are other examples as well. There are conferences on francophone affairs that bring together the ministers of all of the provinces and territories. They feel left out of the national plan. The plan emphasizes the actions of the federal government and provincial government actions are not necessarily included. Work remains to be done to increase this cohesion through federal-provincial agreements. We could work in a number of sectors. I did not mention them because our emphasis here is on education.

Acadiens ont gardé la même identité, mais elle était complémentaire, à une certaine époque, de l'identité canadienne-française. Aujourd'hui, on vit la même compartimentation de l'identité.

Sans nier les identités territoriales, il est important pour les francophones du Canada, incluant ceux du Québec, de se redécouvrir une identité commune et se doter d'institutions nationales, représentant l'ensemble des francophones du Canada. Je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas y avoir, dans les écoles — je ne dis pas dans tout le curriculum, je sais que c'est de juridiction provinciale —, un même cours d'histoire de la francophonie qui serait donné au Québec et partout ailleurs, pour voir l'identité commune de tous les francophones?

Un autre grand défi serait d'accroître l'immigration francophone. Vu le bas taux de fécondité que l'on connaît, ce serait une des seules façons de développer le pays. On peut donc travailler sur deux plans : accroître l'immigration francophone et l'immigration francotrope. Pour la première, ce sont les francophones qui arrivent d'autres pays, mais l'immigration francotrope, ce sont des populations qui, par leur éducation et leur culture, même s'ils ne sont pas francophones de langue maternelle, ont plutôt tendance à aller vers le français. Je pense aux personnes qui arrivent de certains pays d'Afrique. Le français n'est pas leur langue maternelle, mais leur éducation est faite en français. Ils devraient s'intégrer aux communautés francophones. Heureusement, la nouvelle loi de 2002 sur l'immigration et la protection des réfugiés donne comme objectif de le faire, mais il y a encore énormément de travail, que ce soit au niveau de la sélection, de l'information ou des structures d'accueil.

L'autre grand défi sera d'accroître la synergie des actions gouvernementales et communautaires. On a parlé, ce matin, du Plan d'action sur les langues officielles. Je pense que c'est une des plus belles initiatives du gouvernement fédéral depuis la révision de la Loi sur les langues officielles, en 1988. Elle touche à trois axes prioritaires : l'éducation, le développement communautaire et la fonction publique. Elle veut rendre imputables tous les ministères. Je ne pense pas que ce soit intentionnel, mais par ricochet, ce qui arrive et ce que j'observe, c'est qu'en ayant voulu responsabiliser tous les ministères, il y a des sommes d'argent qui sont dispersées, et on court chercher l'argent ici et là, et il n'y a plus de plan d'ensemble. Les communautés francophones, on ne les voit pas beaucoup travailler sur des plans communs. Les services sont là, mais il manque la synergie; le plan intégré ne semble pas vraiment y contribuer.

Je pourrais donner d'autres exemples là-dessus. Par exemple, les conférences ministérielles sur les affaires francophones qui regroupent toutes les provinces et les territoires. Ils ne se sentent pas vraiment inclus dans le plan national. Le plan met l'accent sur les actions du fédéral et les actions du gouvernement provincial ne sont pas nécessairement intégrées dans ce plan. Il y a encore du travail à faire pour augmenter la cohésion par des ententes fédéral-provincial. Il y a plusieurs secteurs dans lesquels on pourrait travailler. Je ne vais pas mentionner ces secteurs parce que l'on doit se concentrer sur l'éducation.

This brings me to education. As part of an overall collaborative approach, if we were to agree to consider the challenge of community revitalization in its entirety, then lifelong education would be considered part of the continuum. In a book that I wrote with the jurist Serge Rousselle, we talked about going beyond section 23. I do not know whether my colleague Pierre Foucher would agree but section 23 is restrictive. There is nothing preventing the government, with a commitment under Part VII of the Official Languages Act from going beyond section 23. If we lose half of our children before they enter school and we lose another third when they finish high school, because they go to anglophone universities, section 23 is far from exercising its full impact on the community. And that is where I say that we should give some consideration to going beyond section 23.

I propose six priority challenges from early childhood to post-secondary education.

I would like to support my colleagues from the FCE as well as my colleagues from the National Commission of Francophone Parents in considering the number one challenge to be the promotion of socialization in French during early childhood and maximizing enrolment in French-language educational institutions. That is what I refer to, in a recent study, as “unleashing exogamy’s hidden potential.”

I am convinced that this initiative can have the greatest impact on the future vitality of the francophone and Acadian communities. But this is far from being my area of expertise, even though I have worked in the field of early childhood education. Senator Corbin mentioned that I was involved in special education; I am particularly interested in children with learning difficulties. A great deal of research demonstrates that investment in early childhood proves to be extremely profitable: for every dollar invested in early childhood, society ends up saving several dollars. This has been shown by an ever increasing body of research.

As I was saying, almost two-thirds of the clientele eligible for French-language schools under section 23 now comes from exogamous families. We know that not much French is spoken in these families. We have also seen that in the school population only slightly more than 50 per cent of the children entitled to attend French-language schools actually do so. Even if the Official Languages Action Plan does mention 68 per cent, which is a bit exaggerated, in my view.

In order to fully appreciate the possibilities for recovery from such a situation and to recognize the hidden potential of exogamy, one must understand that exogamy is not the direct cause. It is not the family structure that is the cause but the language dynamic chosen by the parents. Our research shows this to be the case: even in an exogamous situation with a francophone parent who decides to speak French to his or her child, even if they speak English to the anglophone parent; when this child attends a French-language school — so he speaks French at home with the francophone parent and at the French-language school — by the 12th grade, it is no longer possible to distinguish such children from the children of two francophone

J’arrive donc à l’éducation. Dans le cadre d’un partenariat global de collaboration, si on pouvait créer cette entente globale de voir le défi de revitalisation communautaire dans son ensemble, ce serait d’y insérer tout le continuum de l’éducation tout au long de la vie. Dans un livre que j’ai écrit avec le juriste Serge Rousselle, on parlait d’aller au-delà de l’article 23. Je ne sais pas si mon collègue Pierre Foucher serait d’accord, mais l’article 23 est limitatif. Il n’y a rien qui empêche le gouvernement, avec l’engagement de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, d’aller au-delà de l’article 23. Si on perd la moitié des enfants avant l’entrée scolaire et qu’on en perd un autre tiers à la sortie de l’école secondaire, parce qu’ils s’en vont dans les universités anglophones, l’article 23 est loin de jouer son plein impact sur la communauté. Et c’est là que je dis qu’on doit penser au-delà de l’article 23.

Je propose six défis prioritaires dans le domaine de l’éducation de la petite enfance à l’éducation postsecondaire.

Je vais appuyer mes collègues de la FCE et probablement mes collègues de la Commission nationale des parents francophones, en disant que le défi numéro un est de favoriser la socialisation précoce en français pendant la petite enfance, et maximiser la participation aux établissements scolaires de langue française. Ce que j’ai intitulé, dans une étude récente, « libérer le potentiel caché de l’exogamie ».

Je suis convaincu que cette action peut avoir la plus forte incidence sur la vitalité future des communautés francophones et acadienne. Même si c’est loin d’être mon expertise, j’ai quand même travaillé dans le domaine de la petite enfance. Le sénateur Corbin a mentionné que j’étais en éducation spéciale; je m’intéresse à l’enfance en difficulté en particulier. Beaucoup de recherches montrent que les investissements dans le domaine de la petite enfance sont très rentables : pour chaque dollar investi dans la petite enfance, la société épargne plusieurs dollars. Il y a de plus en plus de recherches qui nous le font dire maintenant.

Comme je le disais, près des deux tiers de la clientèle admissible à l’école de langue française, selon l’article 23, viennent maintenant de foyers exogames. On sait qu’on ne parle pas beaucoup français dans ces familles. On a aussi vu que dans la population scolaire, seulement un peu plus de 50 p. 100 des enfants, qui pourraient fréquenter l’école française, y vont vraiment. Même si le Plan d’action sur les langues officielles parle de 68 p. 100, ce qui est un peu exagéré, d’après moi.

Pour pleinement apprécier les possibilités de redressement d’une telle situation et pour reconnaître le potentiel caché de l’exogamie, il faut prendre conscience du fait que l’exogamie n’est pas la cause directe. Ce n’est pas la structure familiale qui est la cause, c’est la dynamique langagière que choisissent les parents. Nos recherches le démontrent : même en situation d’exogamie, le parent francophone qui décide de parler français à son enfant, même s’il parle anglais au parent anglophone, et que cet enfant fréquente une école de langue française — donc il parle le français à la maison avec le parent francophone et à l’école de langue française —, en 12^e année, on ne pourra le distinguer des autres enfants qui viennent de deux parents francophones, ni sur le plan

parents, either from the point of view of identity or with respect to skills. After 12 years of schooling in French, with family support, this situation produces the best type of bilingualism in the country. There is no other school program that can produce such a high level of bilingualism as that of children from exogamous families who attend French-language schools. As a matter of fact, it is a fairly simple principle that applies to all children from minority groups: the greater the emphasis on the weaker language, the easier it is to learn both languages. Many people have understood this. There are lots of parents who are in an exogamous situation who have understood this message. They choose French-language schools and they obtain an excellent result.

I would like to emphasize the great demographic potential that exogamy offers for the French-speaking community. Let me use an example. On page 15 of my brief, you will find a table for each province and territory. Let me use the example of Manitoba, for the benefit of Senator Chaput. All things being equal, one should expect approximately the same proportion of francophone children in the provincial school system as there are francophones in the province, assuming that there are the same number of children per family, no assimilation, and so forth. It should be approximately the same. We have the data here for 1996 since we do not yet have any reliable data for 2001. In 1996, the proportion of francophones in Manitoba was 4.5 per cent. But when it came to the school population, francophone pupils amounted to 2.2 per cent of the population.

Thus we can see a fairly significant gap. The interesting point, one that shows the hidden potential of exogamy, is that if all those who were entitled to send their children to French-language schools, mainly those in an exogamous relationship, sent their children to French-language schools, the potential provincial representation would be 7.4 per cent. Thus, they could mathematically almost triple their school enrollment.

This explains the dilemma of the francophone minorities. Do they make the required effort to attract all these children? Children who do not speak French at home, and in such a case, that would mean transforming French-language schools into immersion schools. The other part of the dilemma is that if they do not do anything with the two-thirds of the children who come from such families, that is exogamous couples, and in western Canada it can amount to 83 per cent and even be as high as 91 per cent in certain provinces and territories, if they do not do anything, then that means they will end up with empty schools. They must come up with a solution between these two extremes. That is why I am proposing a tripartite strategy. Work must be done simultaneously on the three parts of the strategy.

The first stage is a national awareness campaign aimed at rights holders and the population of Canada at large and it would include four elements: First of all, they must be made aware of their constitutional rights. Many parents do not even know that they have such rights. I would go so far as to say that there are many teachers working in the school system with children who do not know that they have rights. Second, a greater awareness of the conditions necessary to produce an excellent level of bilingualism.

de l'identité ni sur le plan des compétences. Après 12 ans de scolarisation en français, avec l'appui de la famille, cela produit le meilleur bilinguisme au pays. Il n'y a aucun autre programme scolaire qui peut produire un bilinguisme aussi élevé que les enfants de famille exogame qui vont à l'école de langue française. D'ailleurs, il y a un principe simple chez tous les enfants de milieux minoritaires : plus on met l'accent sur la langue faible, plus l'apprentissage des deux langues est facile. Il y a beaucoup de personnes qui l'ont compris. Plusieurs des parents qui sont en situation d'exogamie ont compris ce message. Ils choisissent l'école de langue française et ils obtiennent un excellent résultat.

J'aimerais insister sur le grand potentiel démographique que présente l'exogamie pour la francophonie. Je vais utiliser un exemple. À la page 15 de mon mémoire, vous trouverez le tableau pour chaque province et territoire. Je vais utiliser l'exemple du Manitoba, pour faire plaisir au sénateur Chaput. Toute chose étant égale, on devrait s'attendre à qu'il y ait à peu près la même proportion d'enfants francophones dans le système scolaire provincial qu'il y a de francophones dans la province, si on a tous le même nombre d'enfants par famille, s'il n'y a pas d'assimilation, et cetera. Cela devrait être à peu près pareil. On a ici les données de 1996 parce qu'on n'a pas encore de données fiables pour 2001. En 1996, la proportion de francophones, au Manitoba, était de 4,5 p. 100. Mais au niveau de la population scolaire, les élèves francophones représentaient 2,2 p. 100 de la population.

Donc, un manque à gagner assez important. Ce qui est intéressant et qui montre le potentiel caché de l'exogamie, c'est que si tous les enfants d'ayants droit francophones, surtout ceux qui sont en foyer exogame envoient leurs enfants à l'école française, le potentiel de représentation provinciale est de 7,4 p. 100. Ils pourraient mathématiquement presque tripler leur population scolaire.

Les minorités francophones suite à cela sont devant un grand dilemme. Est-ce qu'on fait une excellente publicité pour aller chercher tous ces enfants? Des enfants qui ne parlent pas le français à la maison, et dans ce cas on transforme l'école française en école d'immersion. L'autre partie du dilemme, si on ne fait rien avec les deux tiers des enfants qui proviennent de ces familles, et dans l'Ouest canadien c'est 83 p. 100 et même jusqu'à 91 p. 100 dans certaines provinces et territoires qui sont de foyers exogames, s'ils ne font rien, ils vont gérer des écoles vides. Il faut trouver une solution entre ces deux extrêmes. C'est pour cela que je propose une stratégie tripartite. Il faut que les trois partis de la stratégie soient travaillés de façon simultanée.

La première étape est une campagne nationale de conscientisation des ayants droit et de la population canadienne, qui comprend quatre volets : premièrement, il leur faut comprendre leurs droits constitutionnels. Beaucoup de parents ne savent même pas qu'ils ont des droits. J'oserais même dire qu'il y a beaucoup d'enseignants qui travaillent dans le système scolaire avec ces enfants et qui ne savent pas qu'ils ont des droits. Deuxièmement, une sensibilisation aux conditions requises

Third, the beneficial effects of French-language school on such bilingualism and fourth, the results of a poor choice and the constitutional consequences of not availing oneself of one's constitutional rights.

We carried out a number of surveys of parents and asked them what would be the best choice for their children, either having them educated in English, mainly in English, half and half, mainly in French, or completely in French? It is amazing to see how many parents say that the ideal for their children would be 50-50, in this way, passing the buck to the school. They forget that there is a society where English predominates in almost all institutions surrounding them and forget to take this factor into account.

Mr. Chairman, I know that this is not the place for joking but I think I have an anecdote that illustrates my meaning. My father fought in the war and he told me that in those days they sometimes served them soup that was half horse, half rabbit. It was one horse, one rabbit. I think that we are putting a horse and a rabbit in parents' soup. They think that 50-50 will be a successful combination. They may be forgetting the weight of the horse.

That is why in this campaign, I refer to the social marketing of French-language education. This would be a national level marketing campaign in both English and French-language media — make no mistake about it, the English-language media have a much greater audience — in order to make people aware of their rights.

I was speaking to people in marketing and they told me that we could give a positive and enhanced status to the term rights holders, a term that is not widely known.

This national campaign is focusing on the phenomenon could then prove to be helpful to school boards in engaging in what I describe as social community marketing at the personal, local and provincial levels. I am not a specialist in marketing but I have worked with people in the field to test a concept and a number of them are convinced that it could have a major impact. I believe that the strategic plan of the National Federation of School Boards does talk about the importance of this campaign.

The second component of the strategy: if we recruit more children through an efficient campaign, we must ensure that these children are ready for French-language schooling. This is where my views join those of my colleagues this morning and the colleagues from the Commission nationale des parents francophones. In its program the commission notes the importance of having daycare structures, early childhood and family education centres connected to the schools. The federal government talks about the possibility of setting up a national system of daycare. We must not miss this opportunity. I am struck by the number of inconsistencies in our federal system where, for example, the Action Plan for Official Languages recognizes the importance of early childhood.

pour produire un excellent bilinguisme. Troisièmement, les effets bénéfiques de l'école française sur ce bilinguisme et, quatrième, les conséquences d'un mauvais choix et les conséquences constitutionnelles de ne pas se prévaloir de ses droits constitutionnels.

On a fait plusieurs sondages auprès des parents et on leur a demandé ce qui serait mieux pour leurs enfants s'ils avaient le choix soit de scolariser leur enfant en anglais, surtout en anglais, à peu près moitié-moitié, surtout en français, ou complètement en français? C'est incroyable le nombre de parents qui disent que l'idéal pour leur enfant ce serait le 50-50. Ils renvoient la balle à l'école. Ils oublient qu'il y a une société, une anglo-dominance dans à peu près toutes les institutions qui les entourent et ils ne tiennent pas compte de ce facteur.

Monsieur le président, je sais que ce n'est pas un endroit pour lancer des farces, mais je trouve que mon anecdote illustre bien ce que je veux dire. Mon père a fait la guerre et il me racontait que pendant la guerre on leur servait parfois de la soupe qui était moitié cheval, moitié lapin. Ils disaient un cheval, un lapin. Je pense qu'on met un cheval et un lapin dans la soupe des parents. Ils pensent que le 50-50 va réussir. C'est de réaliser la force du cheval peut-être!

C'est pour cela que dans la campagne, je parle d'un marketing social de l'école française. Un marketing à l'échelle nationale dans les médias anglophones comme francophones — il ne faut pas se leurrer, les médias anglophones sont les plus écoutés — pour faire connaître les droits des personnes.

Je parlais à des personnes dans le domaine du marketing, ils disaient qu'on pourrait donner un statut positif et valorisé à l'appellation d'ayants droit, ce qui est très mal connu.

Cette campagne nationale, qui peut attirer l'attention sur le phénomène, viendrait ensuite aider les conseils scolaires à faire ce que j'appelle le marketing sociocommunitaire aux niveaux personnel, local et provincial. Je ne suis pas un spécialiste du marketing, mais j'ai travaillé avec des gens qui s'y connaissent pour tester le concept et plusieurs sont convaincus que cela pourrait avoir un impact majeur. D'ailleurs, je pense que le plan stratégique de la Fédération nationale des conseils scolaires parle de l'importance de cette campagne.

La deuxième composante de la stratégie : si on recrute plus d'enfants par une campagne efficace, il faut s'assurer que les enfants sont prêts pour l'école de langue française. C'est là que je rejoins mes collègues de ce matin et les collègues de la Commission nationale des parents francophones. La commission parle dans son programme de l'importance d'avoir des structures de garderie, des centres de la petite enfance et de la famille attachées aux structures scolaires. Le gouvernement fédéral parle d'une possibilité d'implanter un système national de garderies. Il ne faudrait pas manquer le bateau. Je suis frappé de constater comme il peut y avoir des incohérences dans notre système fédéral où, par exemple, le Plan d'action sur les langues officielles reconnaît l'importance de la petite enfance.

In launching our institute, Minister Dion said that he hoped we would be doing research on early childhood because it is the number one challenge. On the other hand, we recently drafted two agreements on early childhood: the early childhood development agreement in 2000, and the multilateral framework for learning and childcare in 2003, which are federal-provincial agreements. But there is no reference to francophone minorities or official language minorities. If there is any mention, it is indirect. Yet this is one of our country's values, that is the possibility of achieving equality and we are missing an opportunity. I hope we will not miss the boat with the new daycare system and forget that this may be one of the best things that can happen to francophones, namely their own daycare structure linked to the school system in order to broaden encouragement and deal with the problems related to French-language schooling.

The third component is easier to explain, namely an affirmative, open support structure. If we recruit new people, particularly from exogamous families, and immigrants, that means that there will be a change in the French-speaking population in certain areas. This phenomenon has already begun. Our support structure must be open to this cultural diversity. At the same time, this is the meaning of the word affirmative, namely continuing to affirm the mission of French-language schools. Once this is properly explained, exogamous parents will understand. They will realize that French dominates at school, but that does not mean that within the classroom, the teacher is not able to explain to anglophone parents matters relating to their child's development at school.

I would like to quote an example from a study carried out by Angéline Martel where she quotes a young parent:

I am "exogamous" and did not even know it. The word itself does not matter much, but I live in a mixed marriage without realizing what that would mean for my children and me. I spoke English with my spouse. When children came, it was much easier just to speak English. The issue did not even arise.

We must realize that parents have all sorts of preoccupations, they are not sociolinguists, they are not engaged in profound reflection on the future of the country in terms of language equality. They need to be properly informed in order to make the right decisions. I am not talking here about forcing the children of rights holders to attend French-language schools. It must be a free choice, but an enlightened choice based on information and research.

The other challenges are also important but perhaps not quite as fundamental as that of early childhood. The increase in urbanization and the exodus from rural regions has increased the need for community school centers. This concept was born in New Brunswick and it has now spread throughout the country. These centres also have to be used more creatively. In urban centres, francophones are really concentrated in one location. Community school centers bring community life and school life

Le ministre Dion, lors du lancement de notre institut, a dit qu'il espérait que nous fassions de la recherche sur la petite enfance parce que c'était le défi numéro un. Par contre, on a rédigé récemment deux ententes sur la petite enfance : l'Entente sur le développement de la petite enfance en 2000, et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des enfants en 2003, des ententes fédéral-provincial. Toutefois, on ne parle pas des minorités francophones ou même des minorités de langue officielle. Si on en parle, c'est à mot découvert. Pourtant c'est une valeur du pays, une valeur de viser cette égalité et on manque des chances. J'espère qu'on ne va pas manquer le bateau avec le système de garderies qui s'en vient et d'oublier que ce système pourrait être une des meilleures choses qui pourrait arriver aux francophones, d'avoir leur propre structure de garderies attachée à la structure scolaire pour encourager, aider et palier aux problèmes de participation des enfants à l'école de langue française.

La troisième composante, plus simple à expliquer, est celle d'une structure d'accueil à la fois affirmative et ouverte. Si on va recruter d'autres personnes, surtout des familles exogames, qu'on va recruter parmi les immigrants, les populations francophones de certains endroits vont changer. Elles ont déjà commencé à changer. Donc notre structure d'accueil doit être ouverte à cette diversité culturelle. En même temps, et c'est le sens du mot affirmative, rester affirmatif de la mission de l'école française. Quand cela est bien expliqué, les parents exogames vont le comprendre. Ils vont comprendre que c'est le français qui domine dans l'école, mais cela ne veut pas dire qu'entre les quatre murs de la classe, l'enseignant ne peut pas expliquer aux parents anglophones ce qui se passe avec son enfant dans l'école française.

J'aimerais vous citer un exemple tiré d'une étude faite par Angéline Martel où elle cite un jeune parent :

Moi, je suis une [exogame], mais je ne le savais pas. Bien sûr, le mot a peu d'importance, mais j'ai vécu dans un foyer mixte sans me rendre compte des enjeux que cela représentait pour moi et pour mes enfants. Avec mon conjoint, je parlais anglais. Quand les enfants sont venus, cela a été beaucoup plus facile de parler anglais. En fait, on ne s'est pas posé la question.

Il faut comprendre que les parents ont toutes sortes de préoccupations, ce ne sont pas des sociolinguistes, ils ne font pas de réflexion profonde sur l'avenir du pays en termes d'égalité linguistique. Ils ont besoin d'être informés pour prendre les bonnes décisions. Je ne parle pas ici de forcer les enfants d'ayants droit à fréquenter l'école française. Il faut que ce soit un choix libre, mais un choix éclairé à la suite d'information, d'évidence et de recherche.

Les autres défis sont importants, mais peut-être pas aussi centraux que celui de la petite enfance. La croissance de l'urbanisation et l'exode des régions rurales fait en sorte que l'on a de plus en plus besoin de centres scolaires communautaires. C'est un concept commencé au Nouveau-Brunswick et qui est maintenant répandu à travers le pays. Il faut aussi savoir exploiter ces centres de façon plus créative. Dans les centres urbains, la population francophone est rarement concentrée. Les centres

together and give parents the opportunity to go to school and to experience that community life which is essential to linguistic continuity. Researchers agree that if there is no community life, there is very little chance a language will be sent down from generation to generation.

The third big challenge is implementing teaching methods that foster individual and community development. Fostering individual development is a feature of all schools systems. We all want our children to reach their full learning potential and francophone schools are no exception. The community development aspect, where the school works with the community to increase its vitality, is not an issue for the majority.

This community development must be based on a school-family-community partnership and there is still much to do in this area.

Figure 1 of the theoretical model shows three important types of learning: socialization, self-reliance, and awareness. These are big words but they are an attempt to simplify some rather complex concepts. The school must play a role at all three levels.

It needs to socialize children in their own language and culture, and help children choose their identity without making them feel it is being imposed upon them. They have to be made aware of their minority rights. This can be part of the community development component of the curriculum.

As was discussed this morning with the Canadian Teachers Federation, all of this will require initial and on-going extensive training for education professionals. I say extensive because this is nothing less than a paradigm shift. If we want children to make their own decisions, then we have to reach them from the inside.

That has not always been the approach of faculties of education. I was a Dean for 10 years. I know what I am talking about. I worked on this concept. Teachers were traditionally trained in what I would call socialization from the outside. Culture and knowledge were transmitted and control was exercised through discipline. This was done for the outside.

Socialization from the inside makes young people internally aware so that they become more self-reliant, responsible, responsive, and so on.

The advantage is that this makes teaching much easier. Senator Losier-Cool mentioned that children need to be involved. With this approach, they become directly involved as agents of their own training.

The fifth major challenge is to promote access to and enrolment in French-language postsecondary institutions. The Association des universités de la francophonie canadienne recently prepared a very good action plan and I do not think that I need to add much.

scolaires communautaires permettent d'ajouter à la vie scolaire une vie communautaire qui permet aux parents d'aller à l'école, et d'avoir une certaine vie communautaire qui est essentielle pour la continuité linguistique. Les chercheurs s'entendent pour dire que s'il n'y a pas de vie communautaire, il y a très peu de chances de transmettre la langue de génération en génération.

Le troisième grand défi est la mise en œuvre d'une pédagogie actualisante et « communautarisante ». La pédagogie actualisante est le propre de tous les systèmes scolaires. On veut tous actualiser le plein potentiel d'apprentissage de nos enfants et les écoles francophones ne font pas exception. L'aspect « communautarisant », que l'école travaille avec la communauté pour contribuer à sa vitalité, est un aspect dont la majorité n'aura pas à s'occuper.

Ici, cette partie « communautarisante » doit se fonder sur un partenariat école-famille-communauté et il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine.

Dans la figure 1 du modèle théorique, je parle de trois vécus importants, un vécu socialisant, autonomisant et conscientisant : ce sont de grands mots mais c'est pour simplifier des concepts assez difficiles. L'école doit jouer sur ces trois plans.

Elle doit socialiser les enfants dans leur langue et leur culture, amener les enfants à choisir leur identité et ne pas leur faire sentir qu'elle leur est imposée de force. Ils doivent être conscientisés à leur droit de minoritaires. Cela peut faire partie du curriculum scolaire « péda-go-communautaire ».

Tout faire cela, on en a parlé ce matin avec la FCE, prendra une formation initiale et continue très poussée des professionnels en éducation. Je dis très poussée parce que cela ne demande rien d'autre qu'un changement de paradigme. Pour amener les enfants à faire des choix autonomes, il faut aller les chercher de l'intérieur.

Cela n'a pas été toujours le propre des facultés d'éducation. J'ai été doyen pendant 10 ans. Je sais ce dont je parle. J'ai travaillé sur ce concept. Mais on a surtout préparé les enseignants à faire ce que j'appellerais une socialisation de l'extérieur. On transmet la culture, la connaissance, on contrôle par la discipline. Ce sont des choses faites de l'extérieur.

Une socialisation de l'intérieur est d'amener les jeunes en les sensibilisant de l'intérieur à être eux-mêmes autonomes, responsables, conscientisés, et ainsi de suite.

L'avantage de faire cela est que l'enseignement devient beaucoup plus facile. Le sénateur Losier-Cool mentionnait qu'il fallait impliquer les enfants. Ils s'impliquent directement comme agents de leur propre formation avec cette approche.

Le cinquième grand défi est de favoriser l'accès et la participation à des établissements postsecondaire de langue française. L'Association des universités de la Francophonie canadienne a préparé un plan d'action très bien fait, je pense que je ne peux pas ajouter à leur plan.

I would like to say that I have been studying minority communities for 30 years and postsecondary institutions are the source of community leaders. If they are not taught in French, the chances of them working for the francophone community are slim.

The last challenge is to encourage young francophones to return to their community after postsecondary education. Many young people, even the most well-intentioned, develop new life styles during their postsecondary education and they no longer want to go back to their communities to become those leaders.

These small communities do not give them the career opportunities that correspond to their training and this can become a vicious circle: they do not go back because there are no opportunities and because there are no opportunities they do not go back.

In conclusion, the aim of this brief was to show that the declining vitality of francophone and Acadian communities is serious and requires a comprehensive ethnolinguistic revitalization approach.

Life-long education, from early childhood to old age, can serve as the cornerstone of this revitalization, but it needs to be part of a whole — a comprehensive, coordinated plan involving both government and community stakeholders.

Our official language minorities are among the best protected and supported minorities in the world. That does not mean there is nothing more to do. This is a fact that has to be acknowledged.

Nevertheless, the French language faces unprecedented challenges, especially in North America. No colonizing or military force has ever had as much power over linguistic minorities as the entire globalization movement, based primarily on the global economy. Francophone communities are very close to the epicenter of this tidal wave of economic globalization led by multinational corporations around the world. In North America, we are at the epicenter of this tide wave.

English is the predominant language of this globalization movement and it is the envy of most members of francophone minorities, and even francophones in Quebec, in their everyday lives.

According to some researchers, this ideological and linguistic invasion is a new form of colonialism. It is a colonization of people's brains because these models are integrated and it is thought to be a good thing to encourage young people to move towards English. The challenge of the ethnolinguistic revitalization of francophone and Acadian communities involves not only the need to create a francophone community life but also the need to promote collective awareness of the issues and challenges.

J'aimerais dire, cela fait 30 ans que j'étudie les communautés minoritaires, c'est avec les études postsecondaires que l'on prépare les leaders de la communauté. Si on ne peut pas les préparer en français, les chances qu'ils travaillent pour la communauté francophone sont minces.

Le dernier défi est de favoriser le retour des jeunes francophones dans leur communauté après les études postsecondaires. Beaucoup de jeunes, même bien intentionnés, développent de nouvelles habitudes de vie lorsqu'ils sont aux études et ne pensent plus retourner dans leur communauté pour être ces leaders.

La petite communauté ne leur donne pas de possibilités de carrière dans leur formation et on peut même établir des cercles vicieux : on s'éloigne parce qu'il n'y a pas de possibilités et parce qu'il n'y a pas de possibilités explique que l'on n'y retourne pas.

En conclusion, notre mémoire a voulu montrer que la vitalité décroissante des communautés francophones et acadienne est criante et fait appel à une approche globale de revitalisation « ethno-langagière ».

L'éducation tout au long de la vie, de la petite enfance au troisième âge, peut être la pierre angulaire de cette revitalisation mais elle a besoin de faire partie d'un tout, d'un plan global et concerté qui unirait les acteurs gouvernementaux et communautaires.

Les minorités des langues officielles sont parmi les minorités linguistiques les mieux protégées et appuyées au monde. Je ne dis pas cela pour dire que l'on a plus rien à faire. C'est une réalité qu'il faut reconnaître.

La langue française toutefois, particulièrement en Amérique du Nord, fait face à des défis sans précédent. Aucune force colonisatrice ou militaire dans le passé n'a pu avoir autant d'emprise sur les minorités linguistiques que tout le mouvement de la mondialisation fondée principalement sur l'économie mondiale. Les communautés francophones sont situées tout près de l'épicentre de ce véritable tsunami de la mondialisation économique menée par les corporations multinationales à travers le monde. En Amérique du Nord, on est à l'épicentre de cette vague de fond.

La langue anglaise est le véhicule privilégié de cette mondialisation et elle fait l'envie dans son vécu quotidien de la grande majorité des francophones minoritaires et même du Québec.

Cet envahissement idéologique et linguistique constitue, selon certains auteurs, une nouvelle forme de colonialisme. Il s'agit d'une colonisation des cerveaux car on intègre ces modèles et on pense que c'est pour le mieux de nos jeunes d'aller vers l'anglais. Le défi de la revitalisation « ethno-langagière » des communautés francophones et acadienne comporte non seulement le besoin de créer une vie communautaire francophone mais aussi de favoriser une conscientisation collective face aux enjeux et défis.

It remains to be seen whether Canada's political will and the solidarity of francophone community organizations are strong enough to carry out a genuine campaign to revitalize the francophone and Acadian communities.

The Chair: We will now move on to questions; Senator Comeau followed by Senator Losier-Cool.

Senator Comeau: You ended your presentation by speaking about solidarity between communities. In your presentation you mentioned the territorial behaviour of all our communities, starting with Quebec. Quebec wanted to create a nationalist identity, we have seen what the Franco-Manitobans have done and you indicated that it is a bit different for Acadians. I would suggest that it is not different for Acadians. Twenty years ago, Acadia included New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island, and there has even been a loss of this identity in these three provinces.

Quite often New Brunswick is presented as being Acadia, as if there were no Acadians in Nova Scotia and Prince Edward Island. Institutions are doing this. You need only read *l'Acadie Nouvelle*. You often see the University of Moncton, my alma mater, claiming to be the only francophone university in the Atlantic region.

Recently the Official Languages Commissioner stated that we need to have a new employee in the Atlantic provinces. You can imagine where the new employee went. To Moncton. This is a case of territorial behaviour getting worse.

As a researcher, do you not think it would be possible to find ways of redefining ourselves? Is there some way we could strengthen those links we had in the past?

Mr. Landry: When I said that Acadians were different, I meant that the name had not changed. I agree with your analysis. This is a reality. One could criticize my comments by saying that we all have these national organizations made up of people from all the provinces. We all work together. That is true and I acknowledge that.

My studies involve ordinary people; children and parents. You cannot assume that the unity that can exist in associations is necessarily reflected amongst ordinary people. One can feel relatively isolated within one's own identity.

One of the criticisms made by sociologist Joseph-Yvon Thériault of the CIRCEM — who will be appearing before your committee — when he speaks of the little community school, is that we have focused so much on our small local school that we have forgotten our role as representatives of a country. This is the problem I want to raise.

I am glad. There is a good side to this. It is good to have territorial identity. But it is also good to see what we have in common in this identity. This is why, for instance, I mentioned a history course; I do not mean the entire history curriculum, as I know that this comes under provincial jurisdiction, but there may be components that would enable students to realize that they belong to a national francophone community. To my knowledge there are currently very few curriculums of this kind. This would

Il reste à savoir si la volonté politique canadienne et la solidarité des organismes communautaires francophones sont suffisamment fortes pour mener à terme une véritable campagne de revitalisation des communautés francophones et acadienne.

Le président : Nous allons maintenant passer aux questions; sénateur Comeau suivi du sénateur Losier-Cool.

Le sénateur Comeau : Vous avez terminé votre présentation en parlant de la solidarité entre les communautés. Dans votre présentation, vous avez fait mention du territorialisme de chacune de nos communautés en partant du Québec. Le Québec a voulu se créer une identité nationaliste et ensuite, on a vu les Franco-Manitobains et vous avez indiqué que pour les Acadiens, c'était un peu différent. Je suggère que ce n'est pas différent en Acadie. Il y a 20 ans, il y avait l'Acadie qui comprenait le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard et on a même vu une perte de cette identité dans ces trois provinces.

Très souvent, vous allez voir que l'Acadie est souvent présentée comme étant le Nouveau-Brunswick, il n'y a plus d'Acadiens en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce sont les institutions qui font cela. Vous n'avez qu'à lire *l'Acadie Nouvelle*. Très souvent on va voir des promotions de l'Université de Moncton, mon alma mater, se proclamant comme seule université francophone de l'Atlantique.

Récemment, la commissaire aux langues officielles mentionnait qu'on devait avoir un nouvel employé dans l'Atlantique. Vous pouvez vous imaginer où le nouvel employé est allé? À Moncton. C'est une continuation de territorialisation qui s'aggrave.

En tant que chercheur, ne serait-il pas possible de voir s'il y a des moyens de se redéfinir? Y a-t-il un moyen par lequel on pourrait solidifier ces liens que nous avons dans le passé?

M. Landry : Quand j'ai dit que les Acadiens étaient différents, c'était dans le sens que le nom n'avait pas changé. Je suis d'accord avec votre analyse. Ce sont des réalités. On pourrait reprocher à mon commentaire en disant que nous avons tous ces organismes nationaux qui regroupent des personnes de toutes les provinces ensemble. On travaille tous ensemble. C'est vrai, je le reconnais.

Mes études portent sur le commun du peuple, chez les enfants, les parents. Il ne faut pas croire que cette unité qu'on peut ressentir dans un monde associatif, qu'on le voie chez le commun du peuple. On peut se sentir relativement isolé dans son identité.

Un des reproches que fait le sociologue Joseph-Yvon Thériault du CIRCEM — qui témoignera à votre comité — lorsqu'il parle de l'école d'en bas, il dit qu'on a tellement focalisé sur notre petite école locale qu'on oublie de se voir comme représentant un pays. C'est ce problème que je veux soulever.

Je suis content. Il y a un bon côté. C'est bon d'avoir une identité territoriale. Mais il est bon aussi de voir ce que nous avons en commun dans cette identité. C'est pour cela que je parlais par exemple d'un cours d'histoire; je ne parle pas du curriculum entier d'histoire, car je sais que c'est le domaine des juridictions provinciales, mais il pourrait y avoir des composantes qui permettraient aux jeunes de se rendre compte qu'ils font partie de cette francophonie nationale. À ma connaissance, il existe

be one way, and we could certainly find many others, to help students see that there are different components to their identity, other than just their francophone identity in some small, and sometimes pitiful, region.

Senator Losier-Cool: I do not know if this is a question or a comment; I will try to include my comment in a question that you can choose to answer or not, and the committee could consider making it into a recommendation.

The purpose of our current study is to produce a report on the enforcement of the Official Languages Act. As I listened to your presentation and other presentations this morning, I thought to myself: we will have to continue to legislate. Because, as you said so well, the Official Languages Act enables us to be one of the “best countries in the world.” For instance, there is New Brunswick, with its equal opportunities program. If we have made any headway in New Brunswick, it is because of our laws. I would also include the Immigration Act.

This leads me to mention the importance of a national daycare plan, which you referred to as well. A national day care plan will be a part of federal government services and the plan will be subject to the Official Languages Act.

In order to achieve this synergy you mentioned, you suggested various organizations. Some fancy terms were used, people talked about marketing and so forth. We have been talking about this for a long time, we raised this issue for Minister Dion. Should we consider legislating certain synergies?

So I would ask whether we should have a department in charge of all these organizations involved in promotion. This is not a new idea.

Mr. Landry: I would not want to begin — as this is not my area of expertise — discussing the issue as to whether we should legislate or not.

Nonetheless, in my own opinion, we may not need to legislate, we should simply enforce the act we already have. This morning we mentioned the case law on section 23 and how it seeks to foster community development. The Official Languages Act already says that there must be a federal commitment to fostering minority community development.

I know that the Federal Court of Appeal recently said that the federal commitment in Part VII, and specifically section 41, was probably not binding, but it did say that this is a question of political will. This is why, if we exercise political will with the current act, we do not need to set up a national department of education. I do not think that would be well received. But we could have federal-provincial agreements to improve young children’s access to daycare, because that is where they go before going to French-language school. And this is very consistent with section 23. The next thing is to promote post-secondary programs in French in every province.

actuellement très peu de curriculums communs de ce type. Ce serait un des moyens, on pourrait certainement en inventer beaucoup d’autres, simplement pour aider les jeunes à voir qu’il y a des composantes à leur identité, autres que seulement leur identité de francophone dans une petite région qui fait parfois pitié.

Le sénateur Losier-Cool : Je ne sais pas si j’ai une question ou un commentaire; je vais essayer d’inclure mon commentaire dans une question à laquelle vous pourriez vous permettre de répondre ou non, et dont peut-être le comité pourrait envisager de faire une recommandation.

Nous sommes en train d’étudier, afin de faire rapport, l’application de la Loi sur les langues officielles. En entendant votre présentation et celles de ce matin, je me dis : on doit encore continuer de légiférer. Car, vous l’avez bien dit, la Loi sur les langues officielles nous permet d’être un des « meilleurs pays du monde » pour cette loi. On parle du Nouveau-Brunswick, du programme de chances égales. Si nous avons avancé au Nouveau-Brunswick c’est à cause de nos lois. Je parle aussi de la Loi sur l’immigration.

Cela m’amène à dire l’importance, vous l’avez dit et je suis d’accord, d’avoir un plan national sur les garderies. Si on a un plan national des garderies, cela fera partie des services du gouvernement fédéral et ce plan sera assujéti à la Loi sur les langues officielles.

Cela étant dit, pour arriver à cette synergie dont vous avez parlé vous suggérez différents organismes. On se sert de beaux mots, on parle du marketing et ainsi de suite. Cela fait longtemps qu’on en parle, on en a parlé avec le ministre Dion. Est-ce qu’on doit penser à légiférer certaines synergies?

J’en viens à la question de savoir si on devrait avoir un ministère responsable de tous ces organismes qui font la promotion. On y a déjà pensé.

M. Landry : Je ne voudrais pas commencer — et je ne serais pas dans le domaine de mon expertise — à discuter la question de savoir si on doit légiférer ou non.

Néanmoins, de mon propre jugement, on n’a peut-être pas besoin de légiférer, on a juste à appliquer ce que l’on a déjà. On a parlé ce matin de la jurisprudence concernant l’article 23 et de son objet d’aider la communauté à s’épanouir. La Loi sur les langues officielles nous dit déjà qu’il doit y avoir un engagement fédéral pour favoriser cet épanouissement.

Je sais que la Cour d’appel fédérale, récemment, a dit que cet engagement fédéral de la partie VII, en particulier l’article 41, n’était probablement pas exécutoire, mais elle dit que c’est une question de volonté politique. C’est pour cette raison que si on exerce cette volonté politique avec les lois que l’on a, on n’a pas besoin de créer un ministère national de l’éducation. Je ne pense pas qu’il serait bien accepté. Mais on pourrait avoir des ententes fédéral-provincial pour favoriser au niveau de la petite enfance l’accès à des garderies, parce que c’est préparatoire à l’école en langue française. C’est très cohérent avec l’article 23; pour favoriser ensuite la fréquentation dans chacune des provinces de programmes postsecondaires en français.

I think we have what we need, as long as there is the political will, to do the job with the current legislation. I am not saying that we do not need to change some regulations. I am not trained in sociology, but something I learned during my training in psychology is that in the case of values such as the equality of both official languages, in order to make progress towards genuine, not merely official equality, we have to walk the talk. Actions must be consistent with values, otherwise the value is not a value at all. Psychologists will tell you that a value that does not give rise to action is not a true value. That is why I am appalled to see federal-provincial agreements signed that disregard values as basic as protecting official language minorities, which is one of the great principles of our country according to the Supreme Court.

If the value is forgotten, do not try to tell me that it is a true value. My training tells me that if a value is forgotten, it is perhaps because it has not yet been properly integrated. A great deal of progress can be made here, just by enforcing the laws already in place.

Senator Losier-Cool: You spoke of great national awareness campaigns. You also said that if you are a francophone from Caraquet or from the Acadian peninsula, it is easier to identify one's values and to recognize one's francophone identity. But when you move to the West, for instance to Edmonton or Calgary, the attraction of the English language and culture brings us suddenly to a point where as I experienced personally, my children told me: "We have had enough of watching you struggle, we do not want to go through all that again" — it is easier to let things slide, especially if you are a minority in that region.

To what extent can we have a strong national campaign without legislating?

Mr. Landry: This is an excellent point. There is a phenomenon that scientists call emergence. Sometimes many small things can do some great things. If, for instance, we work on the curriculum in each school where the children have been forewarned — as they say, forewarned is forearmed — I think that very few schools warn children about the very strong possibility that they might sometime enter into a mixed marriage, and then encourage them to debate what they will do with their children. If, in the case of someone leaving Caraquet for Alberta, there are already structures for francophones — daycare centres, a community school centre, etc. — people who have not been forewarned have less of a chance of being part of that community — and continuity can be ensured.

A central point that I would like to make, and I am struck by this because it is stated in the conclusion of the official languages plan, i.e. that together all these measures will have an impact. Sometimes we forget to put them together. This is the message I am trying to send: let us try to act more consistently and more synergistically. It is no more expensive to act in coordination than to scatter our efforts. Sometimes it is even less expensive because

Je pense que nous avons tout ce qu'il faut, pour autant qu'il y ait une volonté politique, pour le faire avec les lois que nous avons présentement. Je ne dis pas que certains règlements ne devraient pas être changés. Je ne suis pas sociologue de formation, mais une des choses que j'ai apprises dans ma formation de psychologue, c'est que lorsqu'on a des valeurs, comme l'égalité des langues officielles, le progrès vers l'égalité réelle et non seulement formelle, si ce sont de vraies valeurs, il faut, comme on le dit parfois, « que les bottines suivent les babines ». Il faut qu'il y ait de la cohérence entre l'action et la valeur, sinon ce n'est même pas une valeur. Les psychologues vous diront que, une valeur sur laquelle on n'agit pas, ce n'est pas une vraie valeur. C'est ce qui me choque quand on signe des ententes fédéral-provincial et on oublie des valeurs aussi fondamentales que la protection des minorités de langues officielles, qui font partie d'un des grands principes de notre pays selon la Cour suprême.

Si on l'oublie, on ne me fera pas accroire que c'est une vraie valeur. Ma formation me dit que, si on l'oublie, ce n'est peut-être pas une valeur encore bien intégrée. C'est en ce sens que l'on peut encore faire beaucoup de progrès, même en appliquant seulement les lois que nous avons déjà.

Le sénateur Losier-Cool : Vous avez parlé de grandes campagnes nationales de sensibilisation. Vous avez dit aussi que quand on est francophone de Caraquet ou de la péninsule acadienne, c'est plus facile de reconnaître ses valeurs et de se reconnaître en tant que francophone. Mais quand on déménage dans une région de l'Ouest canadien, comme Edmonton ou Calgary, l'attraction de la langue et de la culture anglaise fait que, tout d'un coup — personnellement, j'ai des enfants qui m'ont dit : « On t'a trop vu te battre, on n'a pas le goût de recommencer tout cela » — c'est plus facile de laisser aller, surtout si on va vivre en région minoritaire.

Jusqu'à quel point peut-on avoir une campagne nationale assez forte, sans légiférer?

M. Landry : C'est un excellent point. Il y a un phénomène en science qu'on appelle l'émergence. Des fois, beaucoup de petites choses peuvent faire des grandes choses. Si, par exemple, on travaille au niveau du curriculum, dans chacune des écoles où les enfants sont avertis — on dit qu'une personne avertie en vaut deux — je pense que très peu d'écoles font de la sensibilisation des jeunes sur la très grande possibilité pour eux d'être plus tard dans un foyer exogame, et pour ensuite les amener à discuter de ce qu'ils feront avec leurs enfants. Si, pour la personne qui part de Caraquet et qui va en Alberta, il y a déjà des structures d'accueil pour les francophones, des garderies, un centre scolaire communautaire, et cetera — les personnes moindrement averties ont moins de chances de s'intégrer à cette communauté — la continuité peut se faire.

S'il y a une chose centrale que j'essaie de vous communiquer, et cela me frappe parce que c'est dit dans la conclusion du plan sur les langues officielles, c'est que c'est l'ensemble de toutes ces actions qui aura un impact. On oublie parfois de les mettre ensemble. C'est le message que j'essaie de passer ici, essayons d'amener nos actions à être plus cohérentes, d'agir plus en synergie. Cela ne coûte pas plus cher d'agir en synergie que de

there is less waste. We will act more efficiently if we take the time to set the main priorities, and to get the communities and governments to agree on these priorities. This takes a certain amount of leadership, I know, and someone will have to do that job. All of this is feasible.

We cannot say which measure would be the best, but we must be sure that the essential things are done in a coordinated way and that is where emergence will manifest itself. We will see things changing more than we imagined. I am an eternal optimist.

Senator Losier-Cool: We are going to put that in our committee's recommendations.

Senator Chaput: Since this morning, we have been hearing groups of people doing presentations and putting a lot on our plate, so to speak.

That is a fact. Even if we think we know the facts, we will never push our thinking as far as we are seeing here today. There is no doubt national policies are important. We need a properly targeted national marketing campaign that will actually reach parents. Parents need to see the benefits of learning both official languages.

Early childhood has to be included in federal-provincial education agreements, to have a complete package. You raised the idea of a history course, and I think it is a very good one. Young francophones in my province should learn Acadian history.

Earlier, I wanted to know what the limits of section 23 were. I really liked what you said when you said we had to go beyond section 23. You and I both know there are a lot of players and it is very complicated. I know there is a ray of hope, but I cannot see it clearly.

Given all of the work that has been done, who do you think is going to come forward and bring together all of the interested parties and explain the existing mechanisms to them? Who is going to push us and encourage us to take action? We absolutely have to find an answer to that question.

Mr. Landry: That is the kind of question I do not like because in general, I try to remain relatively neutral. All of my recommendations are based on an understanding of research on minorities. I have studied the systemic approach in depth, and that is why I am convinced that it is necessary to create synergy.

Within a system, the more the components act in unison, the better it works. The human body is a system. Imagine if the heart decided to go one place and the lungs another. The human body works in synergy and keeps us alive. The same thing goes for a social system.

façon disparate. Des fois même cela coûte moins cher parce qu'il y a moins de gaspillage. Nous serons plus efficaces dans nos actions si nous prenons le temps de dire quelles sont les grandes priorités, d'amener le monde communautaire et le monde gouvernemental à s'entendre sur ces priorités. Cela demande un certain leadership, j'en suis convaincu, et il faut que quelqu'un l'assume. C'est dans le domaine du faisable.

On ne peut pas dire quelle action est la meilleure, mais il faut s'assurer que des actions essentielles sont faites en synergie, et c'est là que se verra le phénomène de l'émergence; on va voir des choses changer plus qu'on ne le pensait possible. Je suis un éternel optimiste.

Le sénateur Losier-Cool : Nous allons mettre cela dans les recommandations de notre comité.

Le sénateur Chaput : Depuis ce matin, on entend des groupes de personnes qui font des présentations et qui lancent du pain sur la planche, si je peux m'exprimer ainsi.

C'est une réalité. Même si on croit connaître la réalité, on ne poussera jamais la réflexion aussi loin qu'on ne le fait aujourd'hui. Il ne fait pas de doute que les politiques nationales sont importantes. On a besoin d'une campagne nationale de marketing bien ciblée et qui rejoint véritablement les parents. Ces derniers doivent voir les bénéfices qu'apporte l'apprentissage des deux langues officielles.

Il faut inclure la petite enfance dans les ententes fédéral-provincial en matière d'éducation, de façon à avoir un ensemble. Vous avez apporté l'idée du cours d'histoire et je la trouve très intéressante. Les petits francophones de ma province devraient apprendre l'histoire acadienne.

Plus tôt, j'ai voulu savoir quelles étaient les limites de l'article 23. J'ai bien aimé votre intervention lorsque vous avez dit qu'il fallait aller au-delà de l'article 23. Vous savez comme moi qu'il y a beaucoup de joueurs et que c'est très compliqué. Même si je sais qu'il y a une lueur d'espoir, je ne suis pas capable de la cerner.

Suite à tout le travail qui a été effectué, qui, d'après vous se lèvera pour rassembler tous les intervenants concernés et pour leur expliquer les mécanismes existants? Qui nous poussera dans le dos et nous encouragera à agir? Il faut absolument trouver une réponse à cette question.

M. Landry : C'est le genre de question que je n'aime pas parce que généralement, j'essaie de rester relativement neutre. Toutes mes recommandations s'appuient sur la compréhension de la recherche sur les minorités. J'ai beaucoup étudié l'approche systémique et c'est pourquoi je suis convaincu que la création d'une synergie est nécessaire.

À l'intérieur d'un système, plus les éléments agissent à l'unisson, meilleur est son fonctionnement. Le corps humain est un système. Imaginez-vous si le cœur décidait d'aller à un endroit et les poumons à un autre. Le corps humain fonctionne en synergie et nous garde vivant. C'est la même chose pour un système social.

Systemic theory also says that in any complex situation, there must be some centralization, if only to make it more clear what needs to be done at the grass roots level. If everything is imposed from the top, then grass roots creativity is lost.

Whether to start working top down or bottom up is quite straightforward, in my view. You have to do both at the same time, but you do need some leadership within an overall vision, combined with local creativity.

We share a vision made up of broad concepts. As for local creativity, it operates as needed, and that creativity must be respected. The danger is the temptation to impose everything top down. If each province starts exercising its leadership, nothing will get done because there needs to be some consistency.

The FCFA could work with key partners to combine efforts in order to act in concert, with both the federal government and the Council of Ministers of Education of Canada. The various players have to sit down at the table and find ways of creating synergy.

I am not so negative as to think nothing is being done, but there is room for improvement. Some synergy is needed to help bring out all of the little things that have a fairly significant impact.

For example, there is the French school national awareness campaign. On television, it is the commercials that are done with creativity that people tend to notice most. We could use a television commercial to get the message across that French school develops excellent bilingualism in homes where both languages and both cultures cohabit.

There is a new magazine out about exogamist families. In fact, there is a lot of material but no one is really aware of it. Combined, the work at the top to raise awareness of the fact that there are things out there and the work at ground level to help parents make informed choices will have a much greater impact. It is much more encouraging to work with the support of a national program than to work without solid support.

The Chair: We have five minutes left. I am going to ask Senator Léger and Senator Murray to share the time.

Senator Léger: You suggested going beyond section 23. Do you think that adding other languages could enrich both of Canada's official languages? Could we begin to consider that?

We could add aboriginal languages or Chinese. We always say that French and English are the two official languages. But is it too early to start including other languages?

Mr. Landry: The Multiculturalism Act tries to encourage allophone minorities to retain their language and culture. Unfortunately for them, that act does not go as far as

La théorie systémique dit aussi que dans toute situation complexe, il faut une certaine centralisation, ne serait-ce que pour mieux éclairer les choses qui doivent se faire à la base. Si on impose tout à partir du haut, on oublie la créativité du bas.

La question de savoir s'il faut commencer à travailler en haut ou en bas est pour moi très simple. Il faut travailler aux deux endroits à la fois, mais il faut tout de même la présence d'un leadership au sein d'une vision globale, jumelé à une créativité locale.

On se partage une vision qui se compose de grands concepts. La créativité locale, quant à elle, s'exerce selon les besoins et il faut respecter cette créativité. Le danger, c'est de vouloir tout imposer à partir du haut. Si chaque province commence à exercer son leadership, rien ne se concrétisera puisqu'il doit y avoir une cohésion.

La FCFA pourrait travailler avec des partenaires clés dans le but de jumeler les efforts et en arriver à la cohésion d'action et ce, autant avec le gouvernement fédéral qu'avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Les différents joueurs doivent s'asseoir à la table et trouver des façons de créer une synergie d'action.

Je ne suis pas négatif au point de croire que rien n'est fait, mais il y a place à l'amélioration. Il faut une certaine synergie pour favoriser l'émergence de toutes les petites choses qui ont un impact assez fort.

Il y a, par exemple, la campagne nationale de conscientisation concernant l'école française. À la télévision, on a tendance à remarquer surtout les publicités qui sont faites avec créativité. On pourrait, via une publicité à la télévision, véhiculer un message disant que l'école française développe un excellent bilinguisme dans les foyers où cohabitent les deux langues et les deux cultures.

Il y a une nouvelle revue sur le marché qui traite des familles exogames. En fait, il existe beaucoup de matériel mais personne n'en est vraiment conscient. Jumelés ensemble, le travail du haut pour conscientiser au fait qu'il existe des choses et le travail d'en bas pour aider les parents à faire des choix éclairés, auront beaucoup plus d'impact. Il est beaucoup plus encourageant de travailler avec l'appui d'un programme national que de le faire sans la présence d'un appui massif.

Le président : Il nous reste cinq minutes. Je vais demander à madame le sénateur Léger et au sénateur Murray de se partager le temps.

Le sénateur Léger : Vous suggérez d'aller au-delà de l'article 23. Croyez-vous que l'ajout d'autres langues pourrait enrichir les deux langues officielles au Canada? Pourrait-on commencer à y penser?

On pourrait ajouter les langues autochtones ou le chinois. On dit toujours que le français et l'anglais sont les deux langues officielles, mais est-ce trop tôt pour commencer à inclure d'autres langues?

M. Landry : La Loi sur le multiculturalisme vise à encourager les minorités allophones à conserver leur langue et leur culture. Malheureusement pour eux, cette loi ne va pas aussi loin que

section 23 of the Official Languages Act. I already mentioned that minorities assimilate less in Quebec than outside Quebec, simply because French is not as imposing as English can be in North America.

Young people in the French school system have a better chance of retaining their other language. There are even studies that show that it is possible to develop excellent trilingualism. I think the Official Languages Act protects official language minorities first, and allophones cannot immediately enjoy the same rights.

But eventually, in terms of school, they integrate into each of the two broad language communities. Parents have to make a choice as to whether it's preferable to send the child to French or English school. And even if French is not their language, there are apparently advantages for what I would call "francotropes."

I agree with encouraging other languages. I think Canada was the first country in the world to come up with a multiculturalism policy. It is an open country, but we must not lose sight of the huge challenges for the francophone minority.

Senator Léger: To be a Canadian citizen, to speak English and French, and eventually, all the rest. I will not ask for more.

[English]

Senator Murray: Mr. Chairman, I have one or two comments that may or may not invite response from the witness. I will put them on the record anyway. The complementarity between the presentations we have heard earlier and will hear this afternoon is striking. You find a point made in one brief that has analytical and other support in a brief from quite another group. This makes the day interesting and helps some of us along the learning curve.

There is one point that should be in 10-foot high letters to be paraded across the country in respect of children who grow up in the context where French is the minority language: those who enjoy a high level of family-school French are the ones who developed the highest level of additive bilingualism; they attained the highest level in French; and their English skills are similar to those of the majority of anglophones. That information should be in 10-foot high letters, because not all would believe that data.

I read in one place that 50 per cent of francophone parents seem to believe that the best way to become bilingual is to attend a bilingual school, and yet that is not true, is it?

Mr. Landry: No, it is not true.

l'article 23 de la Loi sur les langues officielles. J'ai déjà dit que les minorités s'assimilaient moins au Québec qu'à l'extérieur du Québec, simplement parce que le français n'est pas aussi imposant que l'anglais peut l'être en Amérique du Nord.

Les jeunes qui s'intègrent dans le système scolaire français ont plus de chances de conserver leur autre langue. Il y a même des recherches qui démontrent qu'on peut développer un excellent trilinguisme. Je crois que la Loi sur les langues officielles protège d'abord les minorités de langue officielle et que les allophones ne peuvent pas tout de suite bénéficier des mêmes droits.

Mais éventuellement, sur le plan scolaire, ils s'intègrent à chacune des deux grandes communautés linguistiques. Les parents doivent faire un choix, savoir s'il est préférable d'envoyer l'enfant à l'école française ou anglaise. Et même si le français n'est pas leur langue, il y aurait des avantages pour ce que j'appellerais les « francotropes ».

Je suis d'accord avec le fait d'encourager d'autres langues. Je pense que le Canada a été le premier pays au monde à se doter d'une politique de multiculturalisme. C'est un pays ouvert, mais il ne faudrait pas perdre de vue les grands défis pour la minorité francophone.

Le sénateur Léger : Être citoyen canadien, parler anglais et français et, éventuellement, tout le reste. Je n'en demanderai pas davantage.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Monsieur le président, j'aimerais faire un ou deux commentaires qui encourageront peut-être nos témoins à ajouter quelque chose. De toute façon, je vais les faire officiellement. C'est absolument extraordinaire à quel point les témoignages que nous avons entendus ce matin et ceux que nous entendrons cet après-midi se complètent. Des commentaires sont faits dans un mémoire, et on retrouve un commentaire identique dans un autre mémoire présenté par un groupe complètement différent. Cette journée est donc fort intéressante et permet à certains d'entre nous de mieux comprendre la situation.

On devrait faire une affiche géante portant des lettres de trois mètres de haut que l'on présenterait dans le pays tout entier et qui ferait état de la situation des enfants qui sont élevés dans une communauté minoritaire de langue française : ceux qui utilisent le plus le français à l'école et à la maison sont ceux qui ont le plus grand bilinguisme à effet positif; ils acquièrent une excellente maîtrise du français et leurs compétences en anglais sont semblables à celles de la majorité des anglophones. Ces renseignements devraient être présentés sur des affiches avec des lettres de trois mètres de haut parce que tout le monde ne le croirait pas.

J'ai lu à quelque part que 50 p. 100 des parents francophones semblent croire que la meilleure façon de devenir bilingue est de fréquenter une école bilingue, mais pourtant ce n'est pas le cas, n'est-ce pas?

M. Landry : En effet, c'est faux.

Senator Murray: Mr. Landry, you said that francophones in Acadian communities have a number of factors in their favour, which you listed. French is one of our official languages, with the same legal status as English, as in section 23 of the Official Languages Act.

[Translation]

But there are other advantages for French-speaking Canada. Radio-Canada and a number of other private French-language stations are accessible to francophones. Francophones have at their disposal the Department of Canadian Heritage. They are provided with many events, such as the Jeux de la Francophonie, which bring together athletes from Canada and the entire world, the 400th anniversary of Port-Royal, the 250th anniversary of the Great Upheaval, the World Acadian Congress, and in a few years, the 400th Anniversary of Quebec City.

[English]

We have the performing arts, musicians and rock stars produced not only in Quebec but also in other francophone regions in the country. The music they produce may not be music to my ears or even to your ears but the kids love it.

There are many possibilities for building a better sense of francophone community across the country.

[Translation]

I do not fault you for neglecting to mention those things. However, the committee has to consider the role these other factors might play in building a better sense of francophone community in Canada.

Mr. Landry: Your comment enriches my message. I did not explain the theory of the model, going from society to the individual, which illustrates the power dynamic between fields, institutions and socialization. The organizations you mentioned work on that.

We see no synergy between these components working along the continuum. If we could concentrate more on the synergy of our resources and their activities in the community, we would probably have a greater impact. That's the basic message.

The points you raised are very important. We should of course work in all relevant fields, and the media are no exception. The committee wishes to deal with education in particular. Although I did not mention it, it goes without saying that I fully agree with you.

The Chair: Professor Landry, the committee would like to thank you sincerely for your presentation. Its content will be very useful and even essential to the effectiveness of our deliberations. Thank you very much for coming.

Mr. Landry: Thank you for the invitation and I wish you every success in your huge undertaking.

Le sénateur Murray : Monsieur Landry, vous avez dit que les francophones qui vivent en communauté acadienne ont plusieurs avantages, des avantages que vous avez cités. Le français est l'une de vos langues officielles, et il a le même statut juridique que l'anglais, tel que le dicte l'article 23 de la Loi sur les langues officielles.

[Français]

Mais il existe d'autres atouts pour la francophonie canadienne. Radio-Canada ainsi que plusieurs autres postes français privés sont accessibles aux francophones. Les francophones ont à leur disposition le ministère du Patrimoine canadien. De nombreux événements leurs sont offerts, tels les Jeux de la Francophonie, regroupant des athlètes du pays et du monde entier, le 400^e anniversaire de Port-Royal, le 250^e anniversaire du Grand Dérangement, le Congrès mondial des Acadiens et, d'ici quelques années, le 400^e anniversaire de la ville de Québec.

[Traduction]

Il y a les arts de la scène, les musiciens, les étoiles du rock qui se produisent non seulement au Québec, mais également dans les autres régions francophones du pays. La musique qu'ils produisent n'est peut-être pas très musicale à mes oreilles ou même aux vôtres, mais les jeunes aiment ça.

Il est donc possible de créer un meilleur sentiment d'appartenance à la communauté francophone et ce, dans toutes les régions du pays.

[Français]

Je ne vous reproche pas d'avoir omis de mentionner ces éléments. Toutefois, le comité doit se pencher sur le rôle que peuvent jouer ces autres facteurs pour bâtir un meilleur sens de la communauté francophone au Canada.

M. Landry : Votre commentaire enrichit mon message. Je n'ai pas expliqué la théorie du modèle, allant de la société à l'individu, qui illustre le rapport de force entre les domaines, les institutions et la socialisation. Les organismes que vous avez mentionnés œuvrent sur cet aspect.

On ne voit pas de synergie entre ces composantes qui agissent sur le continuum. Si nous pouvions travailler davantage sur la synergie de nos ressources et de leurs actions sur le milieu, nous aurions probablement plus d'impact. Voilà le message essentiel.

Les choses que vous avez soulevées sont très importantes. Nous devons, bien entendu, œuvrer dans tous les domaines pertinents, et les médias ne font pas exception. Le comité désire adresser particulièrement l'aspect de l'éducation. Bien que je ne l'aie pas soulevé, il va sans dire que je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le président : Monsieur Landry, le comité tient à vous remercier sincèrement de votre présentation. Son contenu sera fort utile voire essentiel à la bonne conduite de nos travaux. Nous vous sommes très reconnaissants de vous être déplacé.

M. Landry : Je vous remercie de l'invitation et vous souhaite bon succès dans votre vaste projet.

The Chair: We are now pleased to welcome Ms. Ghislaine Pilon, President of the Commission nationale des parents francophones. With her is Ms. Murielle Gagné-Ouellette, Director General, Commission nationale des parents francophones.

Ms. Pilon has lived in various parts of Canada. She has experienced life as a family in a minority setting and also knows the education options in a minority setting. She chairs two French-language school councils in the Mississauga area and has represented Ontario francophone parents in the Greater Toronto area on the Parents partenaires en éducation de l'Ontario (PPE) since February 2001. Ms. Gagné-Ouellette is from Saint-Pierre Joly, Manitoba. Without further ado, I now turn the floor over to Ms. Pilon.

Ms. Ghislaine Pilon, President, Commission nationale des parents francophones: On behalf of the Commission nationale des parents francophones, I would like to thank you for providing us with this opportunity to meet with you at a time when we need to rally all of our support in order to make progress in the area of official languages.

As you know, the Department of Social Development is currently negotiating agreements with the provinces and territories with respect to the implementation of a national daycare system. This project is extremely important for the minority communities. It is something we believe in with all our hearts and it is important to speak about it today, as it is February 14. We love our children. We want what is best for them. We have a new understanding of research into their development. But it is our feelings that move us to act on their behalf.

For the past 30 years, scientific evidence has shown that the pre-school years are the most important ones in terms of personality development. So this would be the best place for an investment in human capital. However, we as a society rarely invest our money where it could best be used. We are waiting, and the longer we wait, the more expensive it is and the fewer results we get. Our education system is, in a manner of speaking, an enormous game of "catch up" with what was not done when it should have been.

Of course, we learn at all stages of our lives. But health, self esteem, motivation and social behavior are developed in the first few years of life. You know as well as I do that the teenage years are very difficult, but when you are an adult, things are nearly impossible. Our public policies in Canada do not reflect this. Our public policies focus on fixing things up. And fixing things up takes more and more money.

Today, there is research that clearly shows how cognitive, social and emotional development peak in the first three years. The effect is permanent. Development leads to further development, just as success breeds success. These fundamental

Le président : Il nous fait maintenant plaisir d'accueillir Mme Ghislaine Pilon, présidente de la Commission nationale des parents francophones. Elle est accompagnée de Mme Murielle Gagné-Ouellette, directrice générale de la Commission nationale des parents francophones.

Madame Pilon a habité un peu partout au Canada. Elle a vécu l'expérience d'une famille en milieu minoritaire et connaît également les options en matière d'éducation en milieu minoritaire. Elle est présidente de deux conseils d'écoles francophones dans la région de Mississauga et elle représente les parents francophones de l'Ontario, dans région du Grand Toronto, au sein de l'organisation Parents partenaires en éducation de l'Ontario (PPE) depuis le mois de février 2001. Madame Gagné-Ouellette est originaire de Saint-Pierre Joly au Manitoba. Sans plus tarder, je cède la parole à Mme Pilon.

Mme Ghislaine Pilon, présidente, Commission nationale des parents francophones : Au nom de la Commission nationale des parents francophones, je vous remercie tout d'abord de cette occasion d'échanger avec vous. Le moment est opportun. Nous devons réunir toutes les forces visant un progrès véritable en matière de langues officielles au Canada.

Comme vous savez, le ministère du Développement social négocie présentement des ententes avec les provinces et territoires pour la mise en œuvre d'un système national de garde d'enfants. Ce projet revêt une grande importance pour les communautés en milieu minoritaire. Cette question nous tient à cœur, il est important de le souligner en ce 14 février. Nous aimons nos enfants et désirons leur apporter ce qu'il y a de mieux. Bien que nous ayons maintenant une nouvelle appréciation de la recherche sur leur développement, ce sont nos sentiments qui nous poussent à agir en leur nom.

Depuis 30 ans, les recherches scientifiques ont démontré que les traits de personnalité déterminants se fixent chez l'enfant à l'âge préscolaire. Cette période de développement est donc celui qui doit être ciblé par les investissements dans le capital humain. Comme société, il est rare que nous investissions au bon moment. Souvent, nous préférons attendre. Toutefois, plus on attend, plus il en coûte et moins on a de résultats. Notre système d'éducation est en quelque sorte un vaste projet de rattrapage pour ce qui n'a pas été fait au moment opportun.

L'apprentissage se fait tout au long de la vie. Cependant, la santé, la confiance en soi, la motivation et le savoir-vivre se développent principalement dans les premières années de la vie. Nous le savons tous, les adolescents traversent une période de croissance plus tumultueuse. À l'âge adulte, le développement des traits de caractères fondamentaux est presque inexistant. Les politiques publiques au Canada ne reconnaissent pas cette réalité. Elles préfèrent remédier aux problèmes de façon sommaire après coup. Cette méthode s'avère toutefois de plus en plus coûteuse.

La recherche indique clairement que le développement cognitif, social et émotionnel atteint son apogée dans les trois premières années de la vie. L'effet de ce développement est permanent. L'épanouissement engendre l'épanouissement comme le succès

traits tend to continue along the path they started on. In the case of a child, there is a world of difference between a good start and a bad start.

So today we are making a speech in defense of young children. We need the Senate's help.

A few years ago, through Minister Stéphane Dion, we were successful in putting the issue of early childhood development on the agenda. Social Development Canada has since been a part of the Action Plan for Official Languages. The commission brought up the issue of minority francophone early childhood development on three successive occasions with Ministers Stewart, Frulla and Dryden. We actually have an excellent relationship with the department.

A year ago, we received one million dollars over 25 months for the project called "Partir en français." More recently, we received \$2,365,000 over a period of eight months for the same project, announced by Member of Parliament Raymond Simard during our 25th anniversary gala dinner in Winnipeg last October. These funds will be used to build the capacities of our members and their partners in the field. Early childhood development falls under the provincial and territorial jurisdiction. Our network greatly appreciates the department's support.

We are working closely with the applied research sector to steer our daycare pilot project — which is worth \$10.8 million — under the Action Plan.

Two representatives from the national commission as well as several minority French-language community researchers sit on the research advisory committee. The research will allow for the development of crucial scientific data upon which to base the department's future policies and programs.

It is recognized in the business world that investing in early development leads to substantial and sustainable savings. Research has confirmed these savings in the most costly public services such as justice, health and social programs. While it may appear expensive to take action, the cost of inaction is beyond measure.

As a society, we cannot continue to sustain these systems without a preventive approach with the youngest segment of the population. In today's economy, investing human capital is the key to innovation and creativity. This is why the issue of a national daycare system is of concern to us.

In a minority setting, we do not have the same needs and priorities as the Canadian majority. We cannot expect provincial and territorial governments to fully grasp our specific needs and priorities. Therefore, we are asking them to make room for their

mène au succès. Ces traits fondamentaux ont tendance à poursuivre dans la voie qu'elles ont entamée. On dit parfois que dans le cas d'un enfant il existe un monde de différence entre un bon départ et un mauvais départ.

Voilà donc le plaidoyer que nous faisons devant vous aujourd'hui en faveur de la petite enfance. Nous avons besoin de l'aide du Sénat.

Il y a quelques années, la commission réussissait à mettre la petite enfance à l'ordre du jour grâce au ministre Stéphane Dion. Le développement social, depuis ce jour, fait partie du Plan d'action sur les langues officielles. La commission a rencontré trois ministres qui se sont succédés dans le dossier du développement de la petite enfance francophone en milieu minoritaire, soit les ministres Stewart, Frulla et Dryden. Nous avons d'ailleurs une excellente relation avec le ministère du Développement social.

Il y a un an, nous avons obtenu un financement de l'ordre de 1 million de dollars, sur 25 mois, pour le projet Partir en français. En octobre dernier, le ministre Raymond Simard annonçait, lors du gala qui s'est tenu à Winnipeg commémorant le 25^e anniversaire de la Commission, un financement pour le même projet de l'ordre de 2, 365 000 \$, sur huit mois. Ces fonds serviront à accroître la capacité de nos membres et de leurs partenaires sur le terrain. Le domaine de la petite enfance est de juridiction provinciale et territoriale. Notre réseau apprécie grandement cet appui du ministère.

D'autre part, nous collaborons étroitement avec le secteur de la recherche appliquée dans le but d'orienter le projet pilote de garde d'enfants prévu au Plan d'action. Ce projet pilote représente près 10,8 millions \$.

Deux représentants de la Commission nationale ainsi que plusieurs chercheurs francophones du milieu minoritaire siègent au comité consultatif de recherche. Cette recherche permettra de développer des assises scientifiques cruciales pour les politiques et les programmes futurs du ministère.

Il est de plus en plus reconnu du monde des affaires que l'investissement dans le développement précoce donne lieu à des économies substantielles et durables. La recherche confirme que ces économies sont réalisées dans les systèmes publics les plus dispendieux tels ceux de l'éducation, de la justice, de la santé et des services sociaux. La démarche en fonction de l'avenir représente certes des coûts importants. Toutefois, le prix de l'inactivité est incalculable.

La société ne pourra pas continuer à soutenir ces systèmes sans une approche préventive auprès de la population la plus jeune. Dans les nouvelles économies, investir dans le capital humain est la clé de l'innovation et de la créativité. C'est pourquoi la question du système national de garde d'enfants nous préoccupe.

Les besoins et priorités en milieu minoritaire ne sont pas les mêmes que pour la majorité au Canada. On ne s'attend pas à ce que les gouvernements des provinces et des territoires apprécient pleinement ces besoins et ces priorités. Nous leur demandons

respective francophone communities, just as the federal government does for the francophone community.

You may find that our comments are very similar to those we made when the school governance issue was at the forefront ten years ago. That is not a coincidence. As we speak, only 8 per cent of children in Canada have access to an accredited daycare centre, excluding the early childhood centres (centres de la petite enfance) in Quebec. Francophones in minority environments are even more poorly served, even though their needs are urgent. The proof is that at least half of them will be assimilated before the age of five and will not go to a French school. Just imagine the long-term consequences.

According to the most recent research, learning a language — or two, as is the case in exogamous families — begins in the sixth month of pregnancy and peaks before the age of three. Talking and reading to a child are essential to learning a language. Stimulation of the senses — touch, hearing, sight — is conducive to the development of the brain. Without this stimulation, we lose part of our learning ability, as well as our curiosity and our desire to learn. This is a reality which has a material impact on the future of francophones.

Quebec's family policy is a good model for us. In addition to the emphasis that is placed on quality, two other key elements of the Quebec pre-school initiative must be emphasized. Firstly, the anglophone and first nation minorities receive equivalent services. It goes without saying, therefore, that minority francophone communities across Canada should be on an equal footing with other communities when it comes to receiving services from their governments.

The other important element is the participation of parents. In Quebec, parents are the managers of the preschool centres, thanks to professional guidance and ongoing education. For francophone parents in a minority environment, there can be no question of letting the majority manage the family and early childhood centers. The governance of French schools was so important that we went before the court to obtain it. The management of ECFCs will be even more important because the children concerned are even younger and more vulnerable.

Francophone communities must benefit from federal, provincial and territorial early childhood education funding agreements. Early childhood partners are well positioned to negotiate with their government. They are demanding an equitable portion of the funding that has been specifically earmarked for the stable and sustainable development of francophone communities.

It is possible that the provinces and territories will make room for francophone communities. If they do not, we will have to seek other avenues.

Excellent solutions have been identified in the area of health care by the Société Santé en français. Other solutions have been found in areas such as the economy and human resources by the Comité national de développement des ressources humaines de la

toutefois de réserver une place de choix à leur communauté francophone, comme le gouvernement fédéral l'a fait à notre égard.

Notre discours ressemble à celui que nous avons tenu il y a dix ans lors du débat sur la gestion scolaire. Cette coïncidence n'est pas le fruit du hasard. En excluant les centres de la petite enfance du Québec, seulement 8 p. 100 des enfants au Canada ont aujourd'hui accès à une place de garde accréditée. Bien que leurs besoins soient urgents, les francophones en milieu minoritaire sont encore plus mal servis. Plus de la moitié d'entre eux sont assimilés avant l'âge de cinq ans et ne se rendent même pas à l'école française. On peut imaginer les conséquences à long terme.

Selon les recherches, l'apprentissage d'une langue — ou de deux, pour les familles exogames — commence au sixième mois de la grossesse et atteint son apogée avant l'âge de trois ans. Parler et lire à l'enfant sont des éléments essentiels. La stimulation des sens, tels le toucher, l'ouïe et la vue, favorise le développement du cerveau. Sans cette stimulation, l'enfant perd une partie de ses capacités d'apprentissage ainsi que le plaisir et la curiosité d'apprendre. Cette réalité est déterminante pour l'avenir des francophones.

La politique familiale du Québec est pour nous un bon modèle. En plus de l'accent sur la qualité, deux éléments clés de la démarche des CPE au Québec sont à retenir. Les minorités anglophones et autochtones sont desservies sur une base égalitaire. Il va de soi que les communautés francophones au Canada doivent recevoir des services de leur gouvernement sur cette même base.

Puis, il y a la participation des parents. Au Québec, les parents sont les gestionnaires des centres de la petite enfance. Pour ce faire, ils bénéficient d'un encadrement professionnel et d'une formation continue. Pour les parents francophones en milieu minoritaire, il n'est pas question de laisser la majorité gérer les centres de la petite enfance et de la famille. La gestion des écoles françaises est pour nous une question d'importance. D'ailleurs, nous avons dû recourir aux tribunaux afin d'en obtenir le privilège. La gestion des centres de la petite enfance et de la famille est encore plus importante, car les enfants concernés sont plus jeunes et plus vulnérables.

Les communautés francophones doivent bénéficier des ententes de financement fédérales, provinciales et territoriales en matière de petite enfance. Les partenaires dans les communautés sont bien placés pour négocier avec leur gouvernement. Ils exigent une part équitable de ce financement. Cette part sera destinée spécifiquement au développement des communautés francophones sur une base stable et durable.

Il est possible que les provinces et territoires acceptent d'accorder une place de choix aux communautés francophones. Toutefois, si tel n'est pas le cas, il faudra trouver d'autres avenues.

Grâce à l'organisme Société Santé en français, d'excellentes solutions furent avancées pour le domaine de la santé. D'autres solutions ont vu le jour pour le domaine économique et des ressources humaines avec l'avènement du Comité national des

francophonie canadienne and the RDEEs, Economic and Labor Development Networks. We understand the language of management. We are willing to explore other avenues with the department.

The Commission nationale des parents francophones is mobilizing with its partners, and everywhere we ask parents' federations to provide information to and raise awareness among all levels of government in preparation for the negotiations on the funding of the proposed national daycare system. We want to speak with the Department of Social Development, specifically with Minister Ken Dryden and his provincial and territorial counterparts.

We have four basic demands. First of all, we want the emphasis to be on early childhood development. We want public policies to foster an integrated approach to health, learning and social development in minority environments, focusing on intervention in families in the months and the first two years immediately following the birth of a child.

Second, we would like to see the creation of early childhood and family centers — commonly called ECFC — linked to each French language primary school. ECFCs are a center for family intervention and include a variety of services for children, such as educational daycare, resource centers, preschool, playgroups and early detection.

Third, we would like to have access to federal, provincial and territorial agreements. Minority francophone communities must be a priority beneficiary of these agreements. The federal government must ensure that equitable funding is reserved for francophones in every jurisdiction. Governments must consider francophone communities as priority locations for immediate action. In other words, we cannot afford to wait as the rest of the population goes to the front of the line.

Fourth, we would like to see the establishment of an early childhood network. Governments must immediately and actively support the consolidation of partners — institutions, professionals, instructors, communities and governments — into a network and provide them with the ability to get together, inform each other and promote francophone early childhood development in each province or territory.

Basically, we want social and education policies that make it possible to take action where it will be most effective, in prenatal and postnatal support to young parents, in the well-being of children, and in early learning which begins at home. Not investing in minority community early childhood education will waken our human capital to the point of no return.

ressources humaines francophones du Canada et le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE). Nous comprenons bien le langage de la gestion et sommes prêts à explorer de nouvelles avenues avec le ministère.

Le réseau de la Commission nationale se mobilise avec ses partenaires. Partout, on demande aux fédérations de parents d'informer, de sensibiliser et de conscientiser les niveaux de gouvernement en prévision des négociations de financement dans le cadre du projet de système national de garde d'enfants. Nous invitons les gens à communiquer avec le ministère du Développement social, plus particulièrement avec le ministre Ken Dryden ainsi qu'avec ses homologues des provinces et territoires.

Nous avons formulé quatre demandes de base. Tout d'abord, nous aimerions que l'accent soit mis sur le développement de la petite enfance. Nous voulons que les politiques publiques favorisent une approche intégrée en santé, en apprentissage et en développement social dans les milieux minoritaires. Cette approche doit être centrée sur l'intervention auprès des familles dans les premiers mois et les premières années suivant la naissance.

Deuxièmement, nous aimerions que des centres de la petite enfance et de la famille — appelés communément les CPEF — rattachés à chacune des écoles primaires de langue française soient créés. Les CPEF sont un lieu de coordination et d'intervention au foyer offrant une variété de services aux enfants, tels la garde éducative, les ressources prématernelles, les groupes de jeu et le dépistage précoce.

Troisièmement, nous aimerions avoir accès aux ententes fédérales, provinciales et territoriales. Les communautés francophones en milieu minoritaire doivent pouvoir bénéficier des ententes fédérales, provinciales et territoriales. Le fédéral doit s'assurer qu'un financement équitable soit réservé aux francophones dans chaque juridiction. Les gouvernements doivent considérer les communautés francophones comme priorité et passer à l'action immédiatement. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre que le reste de la population se décide.

Quatrièmement, nous aimerions que soient mis sur pied des réseaux de la petite enfance. Les gouvernements doivent, d'urgence, appuyer la consolidation des réseaux de partenaires, tels les établissements professionnels, les établissements de formation, les établissements communautaires et gouvernementaux. Ils doivent leur fournir la capacité de se regrouper, de s'informer et de faire la promotion du développement de la petite enfance francophone dans leur province ou leur territoire.

En bref, nous voulons des politiques sociales et éducatives qui puissent intervenir dans les enjeux importants, soit dans l'appui prénatal et postnatal aux jeunes parents, dans le bien-être des enfants et dans l'apprentissage précoce qui commence à la maison. Le fait de ne pas investir dans la petite enfance en milieu minoritaire a pour résultat d'affaiblir notre capital humain à un point de non-retour.

Already, 50 per cent of children are starting their lives with considerable ground to make up, because their language, culture and identities have been neglected. Instead of building on the level of bilingualism that the family already has, poorly informed parents abandon an area that is fundamental to development and personal growth for themselves and their child. This loss of identity has repercussions on success and motivation, and this initial failure is likely to lead to further failure. From a social point of view, it is progressive anaesthesia, the tragic outcome of national policies that disregard children.

Even among children who go to French school, there is a general lack of motivation and confidence in terms of using French in situations other than in the classroom. These elements are related to the non-cognitive dimensions of learning and are probably the ones with the greatest impact on linguistic skills. In fact, there is a significant drop-out rate in favour of English schools in kindergarten or in first grade, simply because children are unable to keep up with the curriculum. This loss of identity cannot be adequately reversed, in the current circumstances, with an educational daycare (at age three) or at school (at age five), simply because, when you are trying to catch up, the lost ground is irretrievable.

There must be absolutely no decrease in the level of support for French-language school systems. As long as the students are housed in substandard buildings, the ones that anglophones do not want, French school will not be very popular. Students are attracted by the physical and material environment, as it is a visible and inescapable sign of the quality of education.

Ladies and gentlemen of the Senate, Canada is neglecting its children. It has left French-speaking children behind. The loss is inestimable, appalling and unjustifiable. What is at stake is the future of our families, our schools and our communities, as well as the future of Canada's linguistic duality, cultural plurality and human capital. Can we count on you?

The Chair: Thank you very much for your presentation, Ms. Pilon. We will now move on to our question period.

Senator Comeau: Firstly, Ms. Pilon, I would like to take this opportunity to wish you a warm welcome to our committee. We are grateful to you for having agreed to help us study the challenges that lie ahead.

I would like to come back to the question that I asked the representatives of the Canadian Teachers' Federation this morning. You made reference to their organization in your brief. I would like to know whether your definition of the system is the same as theirs. They refer to a daycare system for children aged between zero and three, and a preschool system for those aged between four and five.

Ms. Pilon: Our definition is not quite the same. We want the system to be more than a daycare service. What we have in mind are centres for early childhood and families offering a wide range

Déjà la moitié des enfants commencent leur vie sur une pente plutôt raide, puisque leurs capacités sur les plans de la langue, de la culture et de l'identité sont en grande partie négligées. Au lieu de bâtir sur le bilinguisme déjà présent au sein de la famille, des parents mal informés laissent tomber cet aspect fondamental de développement et d'enrichissement personnel pour eux et leurs enfants. Cette perte d'identité n'est pas négligeable sur le plan de la réussite et de la motivation. Au contraire, ce premier échec risque d'engendrer plusieurs échecs ultérieurs. Collectivement, il s'agit d'une anesthésie progressive, conséquence tragique de politiques nationales insoucieuses à l'égard des enfants.

On remarque même chez les enfants qui fréquentent les écoles françaises un manque de motivation et de confiance en soi quant à l'usage du français dans des situations autres que celles en salle de classe. Ces facteurs sont liés aux dimensions non cognitives de l'apprentissage qui, sans doute, ont le plus grand impact sur le comportement langagier. On a remarqué un important taux de décrochage chez ces enfants après la maternelle ou la première année. Ils sont simplement incapables de suivre le programme. Ni la garde éducative à trois ans, ni l'école à cinq ans ne sont en mesure, dans les conditions actuelles, de renverser adéquatement la perte d'identité. Nous nous trouvons alors dans un contexte de rattrapage où les torts sont, à toutes fins utiles, permanents.

Il ne faut pas pour autant diminuer l'appui au système scolaire francophone. Les élèves francophones sont souvent logés dans des édifices de deuxième classe que les anglophones ne veulent pas. Voilà une autre raison pour laquelle l'école française ne fait pas fureur. L'environnement physique et matériel attire les élèves. Il est un indicateur visible et incontournable de la qualité de l'éducation.

Honorables sénateurs, le Canada néglige ses enfants et, en particulier, abandonne ses jeunes francophones. La perte est incalculable, tragique et injustifiable. L'enjeu est l'avenir de nos familles, de nos écoles et de nos communautés. Il est aussi l'avenir de la dualité linguistique, de la pluralité culturelle et du capital humain de la nation. Pouvons-nous compter sur vous?

Le président : Madame Pilon, je vous remercie de votre présentation. Nous allons maintenant passer à la période des questions.

Le sénateur Comeau : Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue, madame Pilon. Nous vous remercions d'avoir accepté de nous aider à examiner les défis qui sont devant nous.

J'aimerais revenir à la question que j'ai posée ce matin aux représentants de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Vous avez mentionné cet organisme dans votre document. J'aimerais savoir si votre définition du système est la même que celle de la Fédération. Pour les enfants de zéro à trois ans on parle d'un système de garderie, et pour ceux de quatre à cinq ans d'un système préscolaire.

Mme Pilon : Notre définition n'est pas tout à fait la même. Nous désirons que le système soit plus qu'un service de garderie. Nous voulons des centres de la petite enfance et de la famille qui

of services in French, with particular emphasis on helping and educating parents from the time of their child's birth, or even earlier.

Research has shown that an infant hears his mother speaking English or French, and begins to learn the language from the sixth month of pregnancy onwards. It is more than a daycare system that is required. We have to provide services to both parents and children. Daycare centres have their merits; however, they ought to be education orientated.

Senator Comeau: If one of the parents is able to stay at home with the child, do you think that the child should still be sent to daycare to avoid being excluded from the system?

Ms. Pilon: No, it is not our job to encourage parents to send their children to daycare. If the parents have been educated about parenting for at least the nine months preceding their baby's birth, then they will already understand the importance of starting the socialization process at a young age. They will already understand that it is important for their child to speak French, to realize that French exists around him, and that French TV is also available. They will understand the importance of their child interacting with other children, and will realize that they themselves will have access to resources for being a better parent. It is a lot more than a daycare service. We do not want what is referred to as a "glorified baby sitter." That will do nothing to help French-speakers. It is far more important than that. We have to make parents aware of the importance of the early years, when the child is aged between zero and three.

Senator Comeau: If some children attend school between the age of zero and three, and have the opportunity to learn alongside their peers, will those children who stay at home with one of their parents not be disadvantaged when compared to those who are integrated into the education system earlier? That is the sort of question that comes to our minds. I am not trying to create difficulties for you. It is just that it is important for us to know the answer.

Ms. Murielle Gagné-Ouellette, Director General, Commission nationale des parents francophones: The Commission nationale is our network for French-speaking parents in Canada, and we support the concept of centres for early childhood and families. Our vision is much larger than a simple daycare network. That does not mean that we are against daycare centres, but, rather, we feel that daycare centres ought to provide an educational program which will encourage the child's development so that he or she will be ready to enter the school system at four or five.

The Commission nationale is in favour of centres for early childhood and families which provide a complete range of integrated services to parents. As is stated in the national plan, it often happens that rural regions rely on family-run daycare as opposed to larger daycare institutions. What we are saying is that it does not matter whether daycare is provided by an institution or in someone's home as long as there is an educational program and full support for parents as well as children aged zero to three.

incorporeraient une panoplie de services en français, notamment pour aider les parents et les sensibiliser dès la naissance ou même avant la naissance de leur enfant.

Les recherches ont révélé que la langue s'apprend dès le sixième mois de la grossesse. L'enfant entend sa mère qui parle l'anglais ou le français. Il faut donc plus qu'un système de garde. Il faut des services offerts aux parents et aux enfants. La garderie a ses mérites. Toutefois, elle doit être structurée de façon pédagogique.

Le sénateur Comeau : Lorsqu'un des parents peut demeurer à la maison avec l'enfant, êtes-vous d'avis que cet enfant devrait tout de même être envoyé en garderie afin d'éviter qu'il soit exclu du système?

Mme Pilon : Non, ce n'est pas notre travail de les encourager à aller à la garderie. Si on a déjà sensibilisé le parent au moins neuf mois avant que l'enfant ne soit né, ce parent est conscient de l'importance d'amener son enfant à socialiser en bas âge, à parler français, à réaliser que le français existe autour de lui, pas juste la télé en anglais à la maison, que l'enfant peut interagir avec les autres enfants, que la maman ou le papa peut aller chercher des ressources pour être un meilleur parent. C'est plus qu'un service de garde. Ce qu'on appelle le « glorified baby sitter », on n'en veut pas. Cela n'aidera pas les francophones. C'est plus important que cela. Il faut les sensibiliser à l'importance de ce qui se passe entre zéro et trois ans.

Le sénateur Comeau : S'il y a un certain nombre d'enfants qui sont dans une école de zéro à trois ans en train d'apprendre avec leurs pairs, est-ce que cela ne serait pas désavantageux pour les enfants à la maison avec leur parent vis-à-vis les petits amis qui sont dans un système éducatif jusqu'à trois ans? On se pose ce genre de questions. Ce n'est pas pour vous causer des ennuis ni rien. Pour nous, c'est important de le savoir.

Mme Murielle Gagné-Ouellette, directrice générale, Commission nationale des parents francophones : La Commission nationale et notre réseau de parents au pays, nous avançons le concept de centre de la petite enfance et la famille. C'est beaucoup plus large que la garderie. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre la garderie. Si on a une garderie, il faut un programme éducatif qui fera avancer l'enfant à l'intérieur de cette garderie afin qu'il puisse entrer dans le système scolaire à quatre ou à cinq ans.

La Commission nationale soutient la question de la petite enfance et de la famille où il y a tous les services intégrés aux parents. Souvent dans les régions rurales, ils n'ont pas de garderie institutionnelle comme on le reconnaît dans le plan national. Par contre, souvent ce sont des garderies familiales. Ce qu'on dit, c'est que cela pourrait être autant des garderies familiales qu'institutionnelles où il y a un programme éducatif, où il y a un appui aux parents tout le long, de zéro à trois ans pour l'enfant.

Senator Comeau: Let us move on. We currently have a proposal from the federal government to provide \$5 billion over five years. In the past, federal-provincial programs and national programs have run into problems when it comes to renewal, especially if the federal government feels that not enough emphasis is being placed on promoting its involvement in the programs. At times, when the deficit is causing problems, funding is not made available for renewing these programs.

Have you discussed this with Mr. Dryden? Is he aware of these problems which can occur once the system has been implemented? Does he understand the paramount importance of continuity?

Ms. Gagné-Ouellette: We have raised the issue with Mr. Dryden, explaining to him that it is an ongoing process and that the program should not simply be shut down overnight. However, we expressed more concern over the issue of French speakers and our needs in term of centres for early childhood and families than we did on the issue of continuity, although I know that our English-speaking counterparts at the national level made this a priority. There is a need for continuity, and it is on that front that the provinces should assume their responsibilities within the program.

Senator Comeau: Previously, the provinces have had their fingers burnt by entering into partnerships with the federal government. Programs have been set up, but the federal government can later say that it does not have enough money and is therefore going to implement cutbacks. We saw that happen with the health care system. The provinces have had to stop the gaps left by the federal government. We have all seen the results. What worries me is that the provinces have been burnt in the past, and when they come to the table, at the back of their mind will be the thought that this is another national program that they will have to shore up in the future if the federal government pulls out.

I say that for many reasons. Last time, it was on the pretext of the deficit; next time, it will be the same pretext or perhaps that the federal government is not making headline news.

Ms. Gagné-Ouellette: We do not have a crystal ball to tell what governments will do in the future. However, we do know that research has shown that investment in early childhood is of paramount importance from the time of the child's birth. We hope that governments, be it the same government, or another one, will continue to invest in early childhood.

Senator Comeau: Even if the federal government backs out because of the cost?

Ms. Gagné-Ouellette: I am referring to the federal government or provincial governments, irrespective of the party in power. We hope that governments will protect their investment in children.

Senator Comeau: If they do not invest in health care, do you think they will invest in early childhood education?

Le sénateur Comeau : Je vais laisser tomber la question. Nous avons présentement la proposition que le gouvernement fédéral donnerait 5 milliards de dollars sur cinq ans. Dans le passé, des programmes fédéral-provinciaux, des programmes nationaux peuvent avoir des problèmes lorsqu'ils arrivent au renouvellement, surtout si le gouvernement fédéral sent qu'il n'y a pas eu assez de publicité afin de promouvoir le nom du gouvernement fédéral dans les programmes. De temps à autre, si le déficit cause des ennuis, les fonds ne sont pas là lors du renouvellement de ces agents.

Avez-vous discuté de cela avec M. Dryden afin de lui faire part de ces problèmes après que le système sera installé à savoir qu'il faut à tout prix une continuité?

Mme Gagné-Ouellette : Nous avons avancé ce propos à M. Dryden en disant que c'est une continuité et qu'il ne faut pas arrêter ce programme du jour au lendemain. On a revendiqué la question des francophones et des besoins des centres de petite enfance et de la famille plutôt que la question de la continuité, sauf que les partenaires nationaux anglophones l'ont fait : le besoin d'une continuité existe et c'est là qu'il faut que les provinces avancent leur juste part à l'intérieur du programme.

Le sénateur Comeau : Ces provinces, pour utiliser une expression, se sont faits brûler dans le passé en partenariat avec le fédéral. On a institué des programmes nationaux. Le gouvernement fédéral, par la suite, peut dire qu'il n'a pas assez d'argent, et qu'il va effectuer des compressions. On l'a vu dans le système des soins de santé. Les provinces ont dû combler les manques de contribution de la part du gouvernement fédéral. On a vu le résultat. Ce qui me fait peur, c'est que les provinces brûlées dans le passé voudront venir à la table, en pensant que c'est un autre programme national qu'elles devront appuyer dans le futur si le gouvernement fédéral n'est plus là.

Je le dis pour différentes raisons. La dernière fois, c'était l'excuse du déficit; la prochaine fois, ce sera la même excuse ou que le nom du gouvernement fédéral n'est pas assez dans les manchettes.

Mme Gagné-Ouellette : On ne peut pas voir dans le futur ce que les gouvernements vont faire mais on sait que les recherches démontrent que l'investissement sur le plan de la petite enfance est primordial dès la naissance de l'enfant. On espère que les gouvernements, que le gouvernement change ou non, continueront d'investir dans le domaine de la petite enfance.

Le sénateur Comeau : Même si le fédéral recule à cause de problèmes de coût?

Mme Gagné-Ouellette : Je parle du gouvernement fédéral ou provincial, que l'on change de parti ou non, on espère que les gouvernements protègent l'investissement pour les jeunes enfants.

Le sénateur Comeau : S'ils ne l'ont pas fait dans les soins de santé, le feront-ils pour la petite enfance?

Ms. Gagné-Ouellette: It is the same for education and other areas. We hope that every government and every party will give this issue the attention it deserves.

Senator Comeau: For a certain number of years now, the federal government has created foundations which have received significant amounts of money. Once the money is in a foundation, the federal government cannot take it back. Have you thought of this type of approach?

Ms. Gagné-Ouellette: As far as the Commission nationale is concerned, we realize that in the most recent discussions held over the weekend, francophones were not mentioned in the press release put out by the federal government. Provinces are still holding discussions with the federal government with regard to issues concerning francophones. We are looking at the possibility of studying all basic issues, including a French-language health care organization. We are studying this matter with the department.

Ms. Pilon: Every study has shown that if you invest a dollar in early childhood education, you will save \$8 in the long run in health and legal costs. It may seem like a big investment up front, but in the long term, society saves money. There should be a way of maintaining this investment over time.

Senator Comeau: I am very well aware of that reality. As soon as water comes pissing through the roof of your house, you have to repair the leak, otherwise you end up with more serious problems!

The Chairman: Spoken like a good Acadian. You met with Minister Dryden; did you also speak with the Honourable Mauril Bélanger, who was given this responsibility by the Prime Minister? Mr. Bélanger wears three hats, and one of his responsibilities is to ensure that the Official Languages Act is applied. He is both the inquisitor and the father confessor of all the other departments which fall under the Official Languages Act. Included in his responsibilities, as was explained to me, and he has told this committee, is to make sure that when the federal government announces a new program or signs or intends to sign an agreement with the provinces, that there are also measures to help Canada's francophone minority.

The flipside of the coin is that this also, to a certain extent, applies to Quebec anglophones, in a manner of speaking. He is not only the minister for francophones, he is responsible for bilingualism. Did you share your concerns with him?

Ms. Pilon: We speak with Mr. Bélanger on a regular basis. We have met with him several times; he gave us a presentation on "Partir en français I," and the press conference was held jointly with Ms. Frulla. He is aware of all of that. He may have many mandates, but I am sure that he has not forgotten us. In any case, we will meet with him again. On the one hand, we were a little concerned by the fact that francophone communities were not

Mme Gagné-Ouellette : C'est la même chose dans l'éducation et dans d'autres domaines. On espère que tous les gouvernements et tous les partis puissent faire avancer ce dossier dans sa grande justesse.

Le sénateur Comeau : Il y a des approches du gouvernement fédéral depuis un certain nombre d'années par l'entremise de la création de fondations qui s'assurent qu'on donne des sommes considérables et après que les sommes sont placés dans ces fondations, le gouvernement fédéral ne peut plus les enlever. Est-ce que vous envisagé cette approche?

Mme Gagné-Ouellette : Sur le plan de la Commission nationale on sait que dans les dernières discussions de la fin de semaine, les francophones ne sont pas mentionnés dans le communiqué du gouvernement fédéral. Les provinces sont encore en discussion avec le gouvernement fédéral sur la question des francophones. Nous avançons la possibilité de regarder toutes les questions de fonds comme la société de santé en français. Nous sommes à regarder cela avec le ministère.

Mme Pilon : Toutes les recherches prouvent qu'un dollar investi en petite enfance vous sauvera huit dollars à long terme sur le plan de la santé et de la justice. Juste l'investissement présentement semble beaucoup, mais à long terme, vous allez épargner. Il devrait y avoir une façon de garder cet investissement de façon continue.

Le sénateur Comeau : Je connais cette réalité très bien. Il faut faire cela lorsque l'eau commence à pisser au travers du toit de notre maison, si tu ne le répare pas, tu vas avoir des problèmes plus graves!

Le président : C'est du bon parler acadien. Vous avez rencontré le ministère Dryden; avez-vous parlé à l'honorable Mauril Bélanger qui a été mandaté par le premier ministre? Il a trois chapeaux dont une responsabilité vis-à-vis l'application de la Loi sur les langues officielles. C'est un peu, à la fois, un inquisiteur et un confesseur vis-à-vis tous les autres ministères qui ont des responsabilités en matière de langues officielles. Et parmi ces responsabilités, c'est ce qui m'a été expliqué, c'est ce qu'il a dit à ce comité, il doit s'assurer que lorsque le gouvernement fédéral annonce un nouveau programme ou conclut ou se propose de conclure des ententes avec les autorités provinciales, il a la responsabilité de veiller à ce qu'il y ait une composante pour la minorité francophone au Canada.

L'envers de la médaille est vrai aussi pour les anglophones du Québec, d'une certaine façon. Il n'est pas ministre seulement pour les francophones, il a des responsabilités au titre du bilinguisme. Lui avez-vous fait part de vos préoccupations?

Mme Pilon : Nous parlons à M. Bélanger de façon régulière. Nous l'avons vu à différentes occasions; il nous a fait une présentation de « Partir en français I », la conférence de presse s'est faite avec M. Bélanger et Mme Frulla. Il est conscient de tout cela. Il a peut-être beaucoup de mandats à remplir, mais je suis certaine qu'il ne nous a pas oubliés. Nous allons retourner le voir, de toute façon. Le fait que les communautés francophones

even mentioned in the last press release, but on the other, the optimist in me thought that perhaps we may witness the creation of a foundation for early childhood education in French.

The Chairman: I was not aware of that.

Senator Losier-Cool: I would like to thank Ms. Pilon and Ms. Gagné-Ouellette for their excellent presentation.

However, I have to admit that I found the wording of the last paragraph a bit strong, because it says that Canada neglects its children. Perhaps so, even if the United Nations, in ranking Canada, have always said that this country has the poorest showing with regard to the way it treats its children. However, Canada ratified the Geneva Convention. I reread the entire brief and that part jumped out at me.

I would like to come back to page 5 and to your second basic demand which is in keeping with the early childhood education centre concept. To take senator Comeau's argument one step further, perhaps the federal government should withdraw from the funding plan, but the provinces may take the money and put it in their consolidated provincial revenue fund. That's another danger which we will have to look out for.

Are schools involved in Quebec's early childhood centres? You say that the two should be linked, but schools fall under provincial jurisdiction. Are they located physically in the same building?

Ms. Pilon: If possible, we would like both to be under the same roof. When you live in a minority environment, the only thing that brings you together are community school centres or schools, which are also community schools.

Francophones wanting to go to French school are under the same roof as the school or the school community centre. If a francophone parent with a young child has access to an early childhood education centre located in a French school, that parent would in all probability put the child in the daycare or in a play group, irrespective of what type of service the parent wants, and then the child would go to that school. So, for us, the building is our only visible structure. It would be a good starting point.

Senator Losier-Cool: So the two would be physically attached, as is the case with the community centres in Fredericton. So it would not fall under the Department of Education?

Ms. Pilon: No, the early childhood centre would be located in a school but managed by parents. It has to be managed by parents. That is why the system works so well in Quebec. Children are what is most precious to us. Children are Canada's most important natural resource. Year after year, more children are born and this precious resource will never run out. Compared to other natural resources, we do not really look after our children very well. That is why I said we were neglecting our children; I meant it in that way.

Another problem is that educators are very badly paid. Educators working in day cares receive minimum wage. Yet they look after the world's most precious resource. That is another reason why we talked about neglect.

n'étaient même pas mentionnées lors du dernier communiqué de presse nous a peut-être un peu inquiétés d'un côté mais, voyant le bon côté des choses, je me suis dit que peut-être il y aura une fondation pour la petite enfance en français.

Le président : Je l'ignore.

Le sénateur Losier-Cool : Merci à Mme Pilon et à Mme Gagné-Ouellette, cette présentation était très bien.

Je dois dire que j'ai trouvé le dernier paragraphe un peu fort, quand vous dites que le Canada néglige ses enfants. Peut-être que oui, même si les Nations Unies, lorsqu'elles font leur évaluation du Canada, disent toujours que, sur la question des enfants, le Canada est au dernier rang. Pourtant le Canada a ratifié la Convention de Genève. Cela m'a saisi et j'ai relu tout le texte.

J'aimerais revenir, à la page 5, à votre deuxième demande de base, en suivant le concept des centres de la petite enfance. Pour suivre le raisonnement du sénateur Comeau, peut-être que le gouvernement fédéral peut se retirer d'un plan de financement, mais peut-être aussi que les provinces peuvent prendre cet argent et le mettre dans le budget général de la province. Il y a ce danger, aussi, auquel il faut veiller.

Dans le concept des CPE du Québec, est-ce que cela fait partie des écoles? Quand vous dites « rattacher », les écoles c'est un domaine provincial; est-ce que c'est rattaché physiquement?

Mme Pilon : On aimerait que ce soit sous le même toit, si c'est possible. Quand on vit en situation minoritaire, la seule chose qui nous rallie ce sont les centres scolaires communautaires ou les écoles, qui sont aussi des écoles communautaires.

Les francophones qui veulent aller à l'école française sont sous le même toit que l'école ou le centre scolaire communautaire. Si quelqu'un arrive, une personne francophone, et voit qu'il y a une école francophone, un centre de la petite enfance rattaché ou tout près, le cheminement normal qui se ferait pour le petit enfant arrivé en service de garde ou en « copain de jeu » — peu importe le service demandé — irait tout de suite à l'école. Pour nous, c'est notre seule structure visible. Ce serait un bon départ.

Le sénateur Losier-Cool : Ce serait rattaché de façon physique, comme les centres communautaires qu'ils ont à Fredericton. Cela ne fait pas partie du ministère de l'Éducation?

Mme Pilon : Non, c'est rattaché et toujours géré par les parents. Il faut que ce soit géré par les parents. C'est pour cela que cela fonctionne si bien au Québec. C'est ce que nous avons de plus précieux : nos enfants. C'est notre ressource naturelle la plus importante au Canada, celle qui se refait d'année en année, qui ne s'épuise jamais. On en prend très peu soin comparativement à d'autres ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle j'ai dit qu'on les négligeait, c'est dans ce sens.

Il y a aussi le fait que nos éducatrices sont si peu payées. Dans les garderies, les éducatrices sont payées au salaire minimum. Elles s'occupent de ce qu'on a de plus précieux au monde. C'est pour cette raison qu'on parle de négligence.

Senator Losier-Cool: Have the parents who manage Quebec's early childhood education centres told you that they are happy with what they are doing?

Ms. Pilon: Yes, parents represent the majority on boards of directors. They receive some training and manage their centres very well.

Senator Losier-Cool: That is not what you hear in the media.

Ms. Pilon: We conducted an exploratory mission in Quebec and we spoke with parents and educators, and we visited five or six centres. All the parents were thrilled with the system. What the media say did not at all reflect what the parents told me.

Senator Losier-Cool: Rather, my question was: In Quebec, will ECE centres be located in the building, yet not fall under the jurisdiction of the government and the education system?

Ms. Pilon: It does not even fall under the area of education. ECE centres are located all over the place. For children living in a minority environment, it would be better if the centres were located in schools, because that is where francophones congregate. However, in Quebec, there are francophones everywhere. An ECE, for instance, could be located in a small neighbourhood beside a parent's house, which is an advantage for the mother who won't have to go far with her baby to get there. As a starting point, the very least we are asking for is that the centres be located within francophone schools or close by — since the schools are already filled to bursting — so that the child could naturally progress from the centre to the school when he or she reaches the age of four, five or six, depending on the province, since that also varies from province to province.

Ms. Gagné-Ouellette: In our communities, when francophone schools have enough space for a daycare or an early childhood education information centre, they make that space available for us. This is already happening in some areas. If they do not have enough space in the school, the centre is often located close to the school within the community. This is already happening in some regions. However, we know this is all happening on a volunteer basis. There is no funding.

Senator Losier-Cool: Do you have any figures indicating the percentage of provinces with the highest number of children registered in a program for children under the age of five?

Ms. Gagné-Ouellette: We are just concluding that research. We know that in francophone Ontario — we could check this in a few moments with Mr. Charbonneau — most school boards take registration for four and five-year olds; they even make space available and provide an educational program in the morning, the afternoon or one day a week; the other part is organized with educators.

There are also several francophone daycares in New Brunswick. The Manitoba government has said it supports the idea and it has just opened two pilot projects in the area of early childhood education. These seem to be working fairly well. As for the other regions, we are just finishing our study on that subject.

Le sénateur Losier-Cool : Est-ce les parents dans les centres de la petite enfance du Québec qui vous disent qu'ils sont satisfaits de gérer cela?

Mme Pilon : Oui, c'est un conseil d'administration où les parents sont majoritaires. Avec de l'appui en formation, ils le gèrent de façon très satisfaisante.

Le sénateur Losier-Cool : Ce n'est pas ce que les médias nous disent.

Mme Pilon : Nous sommes allés en mission exploratoire au Québec et nous avons parlé avec les parents, avec les éducatrices, nous avons visité cinq ou six centres. Les parents étaient enchantés de ce système. Ce que les médias vous disent, ce n'est pas ce que j'ai vécu avec les parents que j'ai rencontrés.

Le sénateur Losier-Cool : Ma question était plutôt : comment est-ce que, au Québec, les CPE vont faire partie de la bâtisse mais pas du système du gouvernement et du système d'éducation?

Mme Pilon : Cela ne fait même pas partie de la bâtisse de l'éducation. Les CPE sont installés un peu partout. Pour les enfants en situation minoritaires, ce serait favorable, parce que c'est l'endroit où les francophones se réunissent. Tandis que, au Québec, tout le monde est francophone autour d'eux. Ils vont dans un petit quartier près de la maison, au début, ce qui est avantageux car la maman qui amène son bébé veut être proche de chez elle. Nous demandons au moins, comme base de départ, d'être dans nos écoles francophones ou tout près — car des écoles sont déjà pleines à craquer — afin que le cheminement de l'enfant se fasse tout de suite à l'école, lorsqu'il a l'âge, soit quatre, cinq ou six ans selon les provinces — ce n'est pas uniforme non plus.

Mme Gagné-Ouellette : Déjà, dans nos communautés, lorsque nos écoles francophones peuvent permettre d'avoir des garderies ou des centres de ressources éducatifs, elles nous laissent l'espace libre. Cela se fait dans certaines communautés. Si elles ne peuvent pas rattacher le centre à l'école, bien souvent c'est dans la communauté, mais tout près des écoles. Dans certaines régions cela se fait déjà. Par contre on sait que c'est du bénévolat. Ce n'est pas financé.

Le sénateur Losier-Cool : Dans vos chiffres, avez-vous le pourcentage des provinces qui ont le plus d'enfants inscrits dans un programme de zéro à cinq ans et moins?

Mme Gagné-Ouellette : Nous sommes en train de terminer cette recherche. On sait que, en Ontario francophone — on pourrait le vérifier par la suite auprès de M. Charbonneau — la plupart des conseils scolaires ont les quatre et cinq ans déjà inscrits dans leur système; ils offrent même les locaux et un programme éducatif, le matin, l'après-midi ou une journée dans la semaine; l'autre partie est faite avec les éducateurs et éducatrices.

On sait qu'il y a plusieurs garderies francophones aussi au Nouveau-Brunswick. Au Manitoba, le gouvernement provincial donne son appui, il vient d'ouvrir deux centres pilotes en petite enfance et cela va assez bien. Pour les autres régions, nous sommes en train de finir notre étude sur ce sujet.

Senator Losier-Cool: I believe that the percentage in New Brunswick is high.

Ms. Gagné-Ouellette: You cannot confuse bilingual and francophone.

Senator Losier-Cool: That is true. Your data applies only for francophones.

Senator Chaput: I have a brief question regarding ECE centres, which would include, according to your concept, an educational resource centre to help parents.

Could the centre also help mothers who decide to stay home with their children just as mothers who have put their children in daycare are being helped? Would that system therefore help both stay-at-home mothers and mothers who place their children in daycare?

Ms. Gagné-Ouellette: The system would include playgroups, parental education, workshops, ongoing education for parents and educational programs for children.

Senator Chaput: You said that francophone communities should benefit from federal-provincial funding agreements as they apply to early childhood education. Exactly which agreements are you talking about? Are you saying that agreements in the area of education should be opened up to include early childhood education, or are you referring to the agreement signed between Canada and Manitoba, in the case of Manitoba, or are you referring to another agreement?

Ms. Gagné-Ouellette: In fact, we were referring to two agreements: the federal-provincial social development agreements and the federal-territorial social development agreements, which were discussed last weekend. Francophones are well aware that there was no mention of them in the press release, but we also realize that this issue is still under discussion.

When the time is right, we will continue our discussions with the department. Daycare and education fall under provincial jurisdiction, but there are also federal-provincial education agreements.

As parents, we would encourage school boards to integrate four and five-year olds into educational programs. It is important for four and five-year-old francophone children to do this in order to prepare them for school.

Senator Murray: I am aware of the importance of having a national daycare system accessible to all our children. It is also very important that when negotiations are held particular attention be given to linguistic communities. However, we have to recognize that federal-provincial negotiations are first and foremost based on the Social Union Framework Agreement, which was negotiated several years ago between the Chrétien government and nine provinces.

Le sénateur Losier-Cool : Je crois que le Nouveau-Brunswick a un haut pourcentage.

Mme Gagné-Ouellette : Il ne faut pas mélanger bilingue et francophone.

Le sénateur Losier-Cool : C'est vrai. Vos données sont pour les francophones seulement.

Le sénateur Chaput : J'ai une courte question concernant les centres de la petite enfance, qui incluent, dans le concept auquel vous pensez, un centre de ressources éducatives pour appuyer les parents.

Ce centre peut-il aussi appuyer la mère qui a décidé de rester à la maison avec son enfant tout comme celle qui a placé son enfant à la garderie? C'est donc un concept qui peut répondre aux deux?

Mme Gagné-Ouellette : Également des groupes de jeu, de la formation parentale, avec des ateliers, de la formation continue pour les parents et sur le plan éducatif aussi pour les enfants.

Le sénateur Chaput : Quand vous mentionnez le fait que les communautés francophones doivent bénéficier des ententes de financement fédéral-provincial en matière de petite enfance, quelles ententes ciblez-vous? Est-ce que vous parlez des ententes à venir en éducation qu'il faudrait ouvrir pour y inclure la petite enfance, de l'entente Canada-Manitoba, dans le cas du Manitoba, ou d'une autre?

Mme Gagné-Ouellette : On ciblait deux ententes par cette intervention : les ententes fédéral-provincial et fédéral-territorial avec le développement social, qui étaient en discussion en fin de semaine dernière. Comme francophones, nous n'avons pas du tout été mentionnés dans le communiqué de presse mais on sait qu'ils sont encore en discussion.

On poursuivra nos discussions avec le ministère en temps et lieu. La garde des enfants et l'éducation sont de juridiction provinciale et il y a tout le volet des ententes fédéral-provincial en éducation.

Nous, comme parents, encourageons les conseils scolaires à intégrer les enfants de quatre et cinq ans au sein d'un programme éducatif. Pour les francophones de quatre et cinq ans, il est important de les faire avancer pour qu'ils soient prêts à faire leur entrée à l'école.

Le sénateur Murray : Je suis conscient de l'importance d'un système national de garderies accessibles à tous nos enfants. Il est aussi très important que lors des négociations on accorde une attention particulière aux communautés linguistiques. Force est de constater, cependant, que les négociations qui se poursuivent entre les gouvernements provinciaux et le fédéral sont d'abord basées sur ce qu'on appelle le « Social Union Framework Agreement » négocié il y a quelques années sous le gouvernement Chrétien avec neuf des provinces.

Therefore, a national daycare program could only get off the ground with the agreement of six provinces, or a majority of provinces. Furthermore, if a province does not want to join the program but would rather create its own program with the same objectives, that province has the right to compensation from the federal government.

In the course of the negotiations, the issue of a combined daycare system, which would include both private and public daycares, or for-profit daycares, came up. If ever such a system came out of the current negotiations, would you be ready to deal with that type of reality?

Ms. Gagné-Ouellette: We do not really care if daycares are public or private. What really matters are the needs of our province or our community. Institutional daycares with room for 20 children hardly exist in rural areas. Rather, home daycare with up to five children is the norm. In fact, the only thing that matters to us is that home daycare also provide an educational program which would meet the needs of children.

Senator Murray: You also support the creation of educational centres which include early childhood networks. Governments must immediately consolidate networks involving partners, professional organizations, educators, communities and governments, and must build the capacity to promote the development of early childhood education in French.

This includes a variety of services for children such as educational daycare, resource centres, junior kindergarten groups, playgroups, and early detection. Do you really believe that Mr. Dryden is negotiating all these issues?

Ms. Gagné-Ouellette: We know that the government is not negotiating those issues. But as francophones we are asking for the creation of early childhood and family centres. When we met with Mr. Dryden, he recognized the particular needs of francophones with regard to this type of service.

We need private and institutional daycare, or family daycare, just as much as anglophones do, but our concept is much more wide-ranging and includes family or institutional daycare in a community, depending on the circumstances.

Mr. Murphy: Therefore, negotiations should take place with the provinces once an agreement has been reached.

Ms. Gagné-Ouellette: Last October, the Manitoba government launched two pilot projects involving early childhood and family centres.

Mr. Murphy: It is a very attractive idea, I admit, but the concept has to be negotiated with the provinces.

Ms. Gagné-Ouellette: Provincial parents' organizations and their partners are currently meeting with each minister to promote this model.

Si tel est le cas, il faudra l'accord de six provinces, une majorité des provinces, avant qu'un tel programme démarre. De plus, si une province ne veut pas adhérer au programme mais veut plutôt créer un programme ayant les mêmes objectifs, elle aura droit à un remboursement de la part du gouvernement fédéral.

Il semble que dans les négociations, il était question d'un système mixte de garderies, soit des garderies publiques ou privées, à but lucratif. Êtes-vous prêts à composer avec cette réalité si jamais un tel système était le résultat des négociations en cours?

Mme Gagné-Ouellette : Pour nous, que les garderies soient publiques ou privées, cela ne nous importe peu. Nous vivons toujours en fonction des besoins de notre province ou de notre localité. En région rurale, on sait que des garderies institutionnelles de 20 enfants, cela n'existe pratiquement pas. On y voit plutôt des garderies familiales de cinq enfants. En fait, tout ce qui nous importe, c'est que les garderies familiales aient un programme éducatif qui répond aux besoins des enfants.

Le sénateur Murray : Vous êtes également en faveur avec la création de centres éducatifs qui regroupent les réseaux de petite enfance. Les gouvernements doivent procéder d'urgence à la consolidation de réseaux de partenaires, d'établissements professionnels, de formateurs, de communautés et de gouvernements et doivent leur fournir la capacité de faire la promotion du développement de la petite enfance francophone.

Cela comprendrait une variété de services aux enfants tels que garde éducative, centre de ressources, prématernelle, groupes de jeu, dépistage précoce. Croyez-vous vraiment que c'est ce que M. Dryden est en train de négocier?

Mme Gagné-Ouellette : Nous savons que ce n'est pas ce que le gouvernement est en train de négocier. Mais nous, les francophones, demandons la création de centres de petite enfance et de famille. Lorsque nous avons rencontré le ministre Dryden, il a reconnu les besoins particuliers des francophones pour ce genre de service.

Des garderies privées, institutionnelles ou familiales, on en a besoin autant que les anglophones, mais on examine un concept beaucoup plus large qui va inclure une garderie familiale ou institutionnelle dans une localité, dépendant de la circonstance.

M. Murphy : Les négociations devraient donc avoir lieu avec les provinces suite à la mise sur pied d'une entente.

Mme Gagné-Ouellette : En octobre dernier, le gouvernement manitobain a lancé deux projets démonstrateurs de centres de petite enfance et de famille.

M. Murphy : C'est un projet qui est très attrayant, j'en conviens, mais cela doit être négocié avec les provinces.

Mme Gagné-Ouellette : Les organisations provinciales de parents et leurs partenaires rencontrent présentement chacun des ministres pour faire avancer le modèle.

[English]

Senator Buchanan: Are you not concerned that you might get lost in the so-called shuffle of what will happen over the next number of months?

Ms. Gagné-Ouellette: We have been shuffled around for about 100 years.

Senator Buchanan: I know and I listened to your comments. However, I sense that when your program is thrown onto the table of federal-plus-10-provincial representatives, it just might get lost. After years of experience in this business, I sense that will happen. That is unfortunate, and I am not saying that it should get lost in the shuffle but it probably will be.

You may end up with agreements but you will be secondary to those agreements later on. Are you concerned about that?

Ms. Gagné-Ouellette: We are hopeful that we will not be secondary to these agreements from now on. We know that these are the needs of the community and we need to continue in this way. The CPEF is the answer for our communities and schools to ensure that our children attend French schools. That is why we advocate for the CPEF.

Ten to 20 years ago, the conseil national advocated for the French governance of our schools. It took us a long time and we had to go to court many times. We hope that we will not have to go to court again but these are the needs of our communities. We had consensus throughout last year and so we will continue to advocate this.

With luck government will understand our position and our needs. The ministry of education knows that we have French schools, and having daycares integrated to the schools is the answer for the communities.

Senator Buchanan: I wish you good luck.

Ms. Gagné-Ouellette: Thank you.

Senator Buchanan: I hope you do not have to go to court, because the only winners there are the lawyers.

Ms. Gagné-Ouellette: We do not want to go to court. However, we know that in the last four cases before the Supreme Court, the parents won. We have over 400 francophone schools across Canada. We know that this concept of the CPEF is one of the answers for the community.

Senator Buchanan: Ms. Pilon, there is one thing that I do not understand. I believe you said that anglophones and First Nations receive equal treatment in Quebec.

[Traduction]

Le sénateur Buchanan : Ne craignez-vous pas d'être oubliés dans cet espèce de remaniement qui se produira au cours des prochains mois?

Mme Gagné-Ouellette : Cela fait déjà 100 ans que nous sommes bousculés d'un endroit à un autre et nous survivons toujours.

Le sénateur Buchanan : Je sais, et j'ai écouté vos commentaires avec attention. Cependant, je crains que lorsque votre programme se retrouvera à la table de négociation du gouvernement fédéral et des représentants des dix provinces, il risque d'être laissé de côté. J'ai beaucoup d'expérience dans le secteur, et je crains que cela ne se produise. C'est regrettable, et je ne dis pas qu'il faut oublier votre programme, mais cela risque de se produire.

Il y aura peut-être des ententes lors de cette réunion, mais vous viendrez au deuxième rang après ces ententes. Est-ce que cela vous inquiète?

Mme Gagné-Ouellette : Nous espérons que nous ne viendrons pas au deuxième rang désormais. Nous savons que ce sont-là les besoins de la collectivité et que nous devons poursuivre dans cette voie. Les CPEF sont la solution pour nos collectivités et pour nos écoles si l'on veut que nos enfants fréquentent des écoles françaises. C'est pourquoi nous appuyons le principe des CPEF.

Il y a 10 ou 20 ans, le conseil national avait proposé que nos écoles soient administrées par des commissions scolaires francophones. Il nous a fallu beaucoup de temps pour atteindre cet objectif et nous avons dû nous tourner vers les tribunaux à maintes reprises. Nous espérons que ce ne sera plus nécessaire, mais nous avons bien établi les besoins de nos collectivités. Nous avons obtenu un consensus sur la question l'année dernière et nous n'avons pas l'intention de rajuster notre tir.

Nous espérons que le gouvernement comprendra notre position et nos besoins. Le ministre de l'Éducation sait que nous avons des écoles francophones, et l'intégration de services de garderie aux écoles est la solution aux problèmes des collectivités.

Le sénateur Buchanan : Je vous souhaite beaucoup de chance.

Mme Gagné-Ouellette : Merci.

Le sénateur Buchanan : J'espère que vous n'aurez pas besoin de vous tourner vers les tribunaux, parce que dans ces circonstances, les seuls gagnants sont les avocats.

Mme Gagné-Ouellette : Nous ne voulons pas avoir recours aux tribunaux. Cependant, nous savons que dans les quatre dernières affaires dont a été saisie la Cour suprême, les parents ont eu gain de cause. Nous avons plus de 400 écoles francophones au Canada. Nous savons que le concept des CPEF est une réponse aux doléances de la communauté.

Le sénateur Buchanan : Madame Pilon, il y a quelque chose que je ne saisis pas très bien. Je crois que vous avez dit que les anglophones et les Premières nations reçoivent un traitement égal au Québec.

Ms. Pilon: Yes, in Quebec that is so. Everyone in Quebec has the right to attend the centre for early childhood. The francophones have their CPEF, the anglophones have their CPEF and the Aboriginals have their CPEF. The Aboriginals have their own CEGEP to learn to be educators for their communities when they return so they can help the children in their language. It is like a dream come true when you go to Quebec and find that everybody is equal.

Senator Buchanan: I was unaware of that.

Ms. Pilon: We were impressed when we went there.

Senator Losier-Cool: I had a question in the chamber the other day on child care and anglophones in Quebec. Is it because it is a provincial program?

Ms. Pilon: Yes, it is a provincial program. It is not national yet, in Quebec. The provincial program is universal in that it is for everybody. Every child has the right to go to the early childhood centre of their choice.

Senator Buchanan: Does that apply to the child care centres in Quebec?

Ms. Pilon: That is the child care centre but I call them early child care. I must say that I go to those centres to show people what they are all about. One that I visited had many immigrants. My question to them was about the one- to three-year-old children who obviously do not speak French or English. I asked the educator how they learn and how fast they learn? She said that most of the children that come from another country speak in French within three months. I was duly impressed.

That is why we advocate these centres. Do senators understand why rapid learning occurs before the age of three, as research has proven? A young immigrant child speaks neither French nor English at home, goes to a daycare or child care centre and learns within three months how to talk to the educator in French. Within one year, each one of those children speaks fluently at the age of one or two.

Senator Buchanan: I am safe in saying to those in other areas that in the province of Quebec, early child learning and child care services are available equally to anglophones, francophones and Aboriginals. They are treated equally in the province of Quebec?

Ms. Pilon: Yes, that is what we have seen.

Senator Buchanan: I was not aware of that and we have heard that the opposite is the case.

Mme Pilon : Oui, c'est le cas au Québec. Tout le monde au Québec a le droit de fréquenter les centres de la petite enfance. Les francophones ont leurs CPEF, les anglophones ont leur CPEF, et il en va de même pour les Autochtones. Les Autochtones ont leur propre cégep pour devenir éducateurs dans leurs collectivités lorsqu'ils y retournent, de sorte à aider les enfants et à communiquer avec eux dans leur propre langue. C'est comme un rêve devenu réalité lorsque vous allez au Québec et que vous constatez que tout le monde est égal.

Le sénateur Buchanan : Je n'étais pas au courant.

Mme Pilon : Nous avons été fort impressionnés lorsque nous avons visité la région.

Le sénateur Losier-Cool : J'ai posé une question au Sénat l'autre jour sur les services de garderie et les anglophones au Québec. Est-ce que cette situation existe parce qu'il s'agit d'un programme provincial?

Mme Pilon : Effectivement, c'est un programme provincial. Il n'est pas encore national au Québec. Ce programme provincial est universel, en ce sens qu'il est ouvert à tout le monde. Tous les enfants ont le droit de fréquenter le centre de la petite enfance de leur choix.

Le sénateur Buchanan : Cela s'applique-t-il aux garderies au Québec?

Mme Pilon : Il s'agit bien de garderies, mais je parle plutôt de soins à la petite enfance. Je dois vous dire que moi-même, je me rends dans ces centres pour montrer aux gens de quoi il s'agit. J'en ai visité un qui compte un grand nombre d'immigrants. Je les ai interrogés au sujet des enfants de un à trois ans qui, manifestement, ne parlent ni le français ni l'anglais. J'ai demandé à l'éducatrice comment ces enfants apprenaient la langue et à quelle vitesse ils pouvaient l'apprendre. Elle m'a répondu que la plupart des enfants venant d'ailleurs arrivaient à parler le français après trois mois. J'étais fort impressionnée.

C'est pour cette raison que nous préconisons ce genre de centre. Les sénateurs comprennent-ils bien pourquoi l'apprentissage rapide survient avant l'âge de trois ans, comme l'ont montré les travaux de recherche? Un petit enfant de parents immigrants ne parle ni le français, ni l'anglais à la maison, il va dans une garderie ou dans un centre de la petite enfance et, en trois mois, il a appris à parler à son éducatrice en français. Après un an, tous ces enfants parlent couramment la langue, même s'ils ne sont âgés que d'un an ou deux.

Le sénateur Buchanan : Puis-je répéter sans crainte aux gens de l'extérieur de la province qu'au Québec, les services d'enseignement à la petite enfance et les services de garde sont offerts de la même façon aux anglophones, aux francophones et aux Autochtones? Ces trois groupes sont-ils traités de la même façon partout au Québec?

Mme Pilon : Oui, c'est ce que nous avons constaté.

Le sénateur Buchanan : Je l'ignorais et d'ailleurs, on nous avait dit que c'était le contraire.

Ms. Pilon: That is why we visit and ask questions. Perhaps some of those comments have come from complaints, but that is what we saw when we went to Quebec.

[Translation]

The Chairman: I would also like to ask a question.

I do not want to play the role of inquisitor or pretend that I have the powers of the Gomery commission, but since the federal government gave you one million dollars over 25 months for the project called “Partir en français” and \$365 million over eight months for the project called “Partir en français 2,” can you tell me exactly how you are spending the money?

Ms. Pilon: I just want to point out that it is \$365,000 and not \$365 million, because if that were the case, there would be ECFCs every where. I would not even be here right now! I would not want you to give people the wrong impression.

The Chairman: The reviser would have corrected that oversight. But how are you spending the money? It says a little further on:

These funds will be used to build the capacities of our members and their partners in the field.

What exactly does that mean? We have a Senate Committee on National Finance — which was chaired by Senator Murray for several years — whose mandate it was to see how money was being spent. So let me wear that hat for a few moments and ask you to tell us candidly how you are spending the money.

Ms. Gagné-Ouellette: It may seem like a lot of money. When Ms. Frulla told us that we would be getting a million dollars, we received calls from daycare centres in various francophone provinces asking us for some of that money. A million dollars over three years seems like a lot. However, we are building capacity with the funding we receive under the action plan on official languages. Twenty-two million dollars were earmarked for early childhood education. We travelled across Canada to gain support for our concept of early childhood education and to build capacities.

The Chairman: To gain whose support?

Ms. Gagné-Ouellette: From our parents’ federations. The Commission nationale is made up of 11 members, each representing a parents’ federation in every province. Each parents’ federation has a parent committee or other groups of parents, or junior kindergarten or pre-school groups, which are also members of their networks. They are our partners, either on school boards or health groups, or in associations which speak for groups representing children’s community action programs. Each province has its own partners. We traveled across the country and met with over 400 people.

Mme Pilon : C’est pourquoi nous avons effectué des visites, pour poser ce genre de questions. Peut-être les gens qui vous ont dit cela avaient-ils des plaintes à formuler, mais quoi qu’il en soit, c’est ce que nous avons pu constater lorsque nous sommes allés au Québec.

[Français]

Le président : J’aurais à mon tour une question à poser.

Je ne veux pas me poser en inquisiteur ou m’appropriier les pouvoirs de la commission Gomery, mais quand le gouvernement fédéral vous accorde un million de dollars sur 25 mois pour le projet « Partir en français » et 365 millions sur huit mois pour « Partir en français 2 », voulez-vous me dire spécifiquement ce que vous faites avec cet argent?

Mme Pilon : Je voudrais vous dire que c’était 365 000 \$ et non pas millions parce qu’on aurait des CPEF partout. Je ne serais pas ici! Je ne voudrais pas que vous induisiez les gens en erreur.

Le président : Le réviseur aurait corrigé le lapsus. Mais que faites-vous avec cet argent? Je lis un peu un peu loin :

Ces fonds servent à bâtir la capacité de nos membres et de leurs partenaires sur le terrain.

Qu’est-ce que c’est, au juste? Nous avons un Comité sénatorial des finances nationales — qui a été présidé par le sénateur Murray pendant quelques années — qui a pour rôle de vérifier où va l’argent. Alors je revêts ce chapeau pour quelques minutes et je vous demande de nous dire candidement ce que vous faites avec cet argent.

Mme Gagné-Ouellette : Le montant a l’air énorme. Lorsque Mme Frulla nous a annoncé que nous recevions la somme d’un million de dollars, nous avons reçu des appels de centres des garderies dans différentes provinces francophones qui nous demandaient s’ils pouvaient recevoir une partie de cet argent. Cela a l’air beaucoup un million de dollars pour trois ans. Par contre, bâtir la capacité, c’est du financement que nous recevons grâce au Plan d’action sur les langues officielles dans le montant de 22 millions accordé pour la petite enfance. Bâtir la capacité, nous avons fait une tournée pancanadienne pour faire valider notre concept de petite enfance.

Le président : Faire valider auprès de qui?

Mme Gagné-Ouellette : De nos fédérations de parents. La Commission nationale est formée de 11 membres des fédérations de parents dans chacune de nos provinces. Ces fédérations de parents ont aussi des comités de parents ou d’autres regroupements de parents ou de prématernelle, préscolaire, qui sont membres de leur réseau. Ils sont nos partenaires, tant au niveau des conseils scolaires que des groupes de santé ou des associations porte-parole des groupes de programme d’action communautaire pour enfants. Chacune des provinces a ses propres partenaires. Nous avons fait une tournée pancanadienne. Plus de 400 personnes ont participé à ces rencontres.

In October, our Canada-wide congress was held in Winnipeg and there were over 300 participants. We also helped our provinces and territories, and our parents' federations to prepare action plans on early childhood and family centres so they could in turn present them to their ministers and governments in order to make progress in this area.

The work will continue over the coming year. We are in the process of preparing an environmental scan to see what kinds of francophone early childhood education services exist throughout the country and to see how these early childhood programs in French are funded.

This will give the federal government, as well as the provinces and the territories, an overview of what is happening in the area of early childhood education in French in their respective jurisdictions.

This scan will be completed by April 15, and we certainly want to make its results known throughout the country.

The Chairman: We would be pleased to get a copy of it. Are the provinces funding your activities?

Ms. Gagné-Ouellette: They are involved in the activities of each provincial federation. Some of our federations have received funding, in Manitoba and Ontario, from the ministries of early childhood development and other federations from their provinces' ministries of education.

The Chairman: Is the money allocated for specific activities?

Ms. Gagné-Ouellette: In Manitoba, for instance, funding was made available for two early childhood and family centres. They received \$75,000. It is not a lot of money to create two early childhood and family centres. But thanks to the support of school boards, the centres do not have to pay any rent and they receive free material and support.

The Chairman: I am pleased that you mentioned the school boards because we will hear from them after you. Do you work in collaboration with the school boards?

Ms. Gagné-Ouellette: Certainly. It is because of the Commission nationale that there are school boards across the country. Twenty-five years ago, that was not the case. It is clear that, as parents, we keep a close eye on school boards and work in close collaboration with them. In answer to a question from Senator Chaput, the Commission nationale has an education table which focuses on leadership and education. Madame Chevalier and Mr. Charbonneau will be able to speak more at length about that. The education table brings together all national stakeholders. They can tell you about strategy, and the fact that early childhood development is part of that strategy. We will work hand in hand with the school boards.

Au mois d'octobre, nous avons eu un congrès pancanadien, tenu à Winnipeg, et auquel plus de 300 personnes ont participé. Nous avons aussi appuyé nos provinces et territoires, nos fédérations de parents pour préparer des plans d'action des centres de petite enfance et de la famille afin qu'ils puissent les présenter à chacun de leur ministère, leur gouvernement, pour faire avancer le dossier.

Il y a aussi du travail qui se continue au courant de la prochaine année. Nous sommes à préparer un « scan » environnemental sur tout ce qui existe en petite enfance francophone à travers le pays pour voir comment sont financés ces programmes francophones de petite enfance.

Donc le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires auront un portrait de ce qui se passe dans la petite enfance francophone de leurs provinces et territoires et au niveau national.

Ce « scan » sera terminé d'ici le 15 avril. On voudra certainement le diffuser à la grandeur du pays.

Le président : Nous serions heureux d'en recevoir une copie. Est-ce que les autorités provinciales participent financièrement à vos activités?

Mme Gagné-Ouellette : Elles vont plutôt participer aux activités de chacune de nos fédérations provinciales. Nos fédérations, certaines d'entre elles, du ministère de la petite enfance, selon son appellation, du Manitoba et de l'Ontario reçoivent un financement et certaines autres reçoivent du ministère de l'Éducation.

Le président : Est-ce pour des activités ciblées?

Mme Gagné-Ouellette : Au Manitoba, par exemple, il y a eu du financement pour deux centres de petite enfance et de la famille. C'était une somme de 75 000 \$. Ce n'est pas énorme pour mettre sur pied deux centres de petite enfance et de la famille. Grâce à l'appui des conseils scolaires, les locaux sont gratuits, ils ont du matériel gratuit et de l'appui.

Le président : Je suis content que vous mentionniez les conseils scolaires car nous allons entendre ces témoins après vous. Est-ce que vous œuvrez en coopération avec les conseils scolaires?

Mme Gagné-Ouellette : Certainement. C'est grâce à la Commission nationale que nous avons des conseils scolaires partout au pays. Il y a 25 ans, on n'en avait pas. C'est certain que comme parents nous guettons de très près les conseils scolaires et nous travaillons de très près avec eux. La Commission nationale, pour répondre à une question du sénateur Chaput, au niveau du leadership et de l'éducation, a une table éducation. Madame Chevalier et M. Charbonneau pourront vous en reparler. La table éducation regroupe tous les intervenants au niveau national. Ils vont vous parler de la stratégie, la petite enfance est à l'intérieur de la stratégie. Nous allons collaborer et travailler de très près avec les conseils scolaires.

The Chairman: If there are no further questions, I would like to sincerely thank you on behalf of the Senate Committee on Official Languages. Your contribution is valuable and we will take your comments into account. You asked whether we would listen, and we did.

Ms. Pilon: Thank you.

The Chairman: We are a bit ahead of our schedule. This is a good thing, since bad weather is forecast for early this evening. Senator Murray has to travel 60 kilometres to get home tonight.

I would therefore invite our next witnesses from the Fédération nationale des conseils scolaires francophones to please come to the table. It is our pleasure to now welcome Ms. Madeleine Chevalier, President, Francophone Services for the Fédération nationale des conseils scolaires francophones. She is accompanied by Mr. Charbonneau, the Director General of the Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

Ms. Madeleine Chevalier, President, Fédération nationale des conseils scolaires francophones: Thank you Mr. Chair, for inviting us to appear at your inquiry into minority-language education.

Indeed, I am the President of the Fédération nationale des conseils scolaires francophones and with me today is the Director General of our Federation, Mr. Charbonneau.

As you know, the 30 francophone school boards throughout Canada that we represent have a constitutional obligation. They must provide education for the francophone minority in its own language, education that is of equal quality to that available to students of the linguistic majority. This responsibility falls on our shoulders and on that of the provincial, territorial and federal governments. We are appearing before you in the interest of completely fulfilling this responsibility.

We will take a few minutes to present the current status of French-language education and its needs. We will then explain our strategy for fully developing this system pursuant to the vision outlined in section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

The current status of our education system is worrisome. In short, we might say that it is on life support. We are far from achieving the community vitality set out in the Official Languages Act.

Since 1982, our education rights have of course been guaranteed by the Charter, and you know how hard our Francophone and Acadian communities have worked to have the courts fully recognize these rights.

The Supreme Court of Canada had to hand down three landmark decisions — the *Mahé* decision in 1990, the *Manitoba Reference* in 1993 and the *Arsenault-Cameron* decision in 2000 — to force the provincial and territorial governments to ground school governance to the francophone minority. In the meantime,

Le président : S'il n'y a pas d'autres questions, je tiens à vous remercier bien sincèrement au nom du Comité sénatorial des langues officielles. Votre contribution nous est valable et nous tiendrons compte de vos commentaires. Vous demandiez si on vous entendait, on vous entend.

Mme Pilon : Merci.

Le président : Nous sommes un peu en avance sur notre horaire. Ce qui est heureux parce que la météo annonce du mauvais temps en début de soirée. Le sénateur Murray a 60 kilomètres à faire pour rentrer chez lui ce soir.

J'inviterais donc nos prochains témoins de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones à s'installer. Nous avons le plaisir d'accueillir maintenant de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, Mme Madeleine Chevalier, présidente des services aux francophones à la Fédération des conseils scolaires. Elle est accompagnée de M. Charbonneau, directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

Mme Madeleine Chevalier, présidente, Fédération nationale des conseils scolaires francophones : Merci beaucoup, monsieur le président, nous vous remercions de nous avoir invités dans le cadre de votre examen de l'éducation de la langue de la minorité.

Effectivement, je suis la présidente de la Fédération nationale et je suis accompagnée du directeur général, M. Charbonneau.

Comme vous le savez, les 30 conseils scolaires francophones répartis à travers le Canada que nous représentons ont reçu une obligation constitutionnelle. Ils doivent assurer que la minorité francophone du Canada reçoive une instruction dans sa langue, qui soit de qualité égale à celle qui est donnée aux élèves de la majorité. Cette responsabilité nous est confiée en même temps qu'au palier de gouvernement provincial, territorial et fédéral. C'est en assumant pleinement cette responsabilité que nous nous présentons devant vous.

Nous prendrons quelques minutes pour vous exposer l'état actuel du système d'éducation en français et de ses besoins. Nous vous présenterons notre stratégie pour compléter ce système, conformément à la vision de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

La situation actuelle de notre système d'éducation est inquiétante. En deux mots, nous pensons qu'il est sous perfusion. Nous sommes bien loin de l'épanouissement souhaité aux communautés par la Loi sur les langues officielles.

Certes, depuis 1982, nous comptons sur les droits scolaires garantis par la Charte et vous savez combien il en a coûté à nos communautés francophones et acadienne pour arracher devant les tribunaux la pleine reconnaissance de ces droits.

Il a fallu trois jugements clés de la Cour suprême du Canada, l'arrêt *Mahé* en 1990, le *Renvoi manitobain* en 1993 et l'arrêt *Arsenault-Cameron* en 2000 pour forcer les gouvernements des provinces et des territoires à concéder la gestion scolaire à la minorité francophone. Pendant ce temps, l'assimilation

the door was left open to assimilation by the various prohibitions of a century ago that caused French-language instruction to disappear or struggle throughout Canada.

In the last 15 years or so, we have had considerable success, gradually establishing 31 French-language school boards that now oversee 675 schools. We are proud to watch over the instruction that is provided to these 150,000 or so students, and the expectations are quite high. In addition to meeting Canadian education standards, we also want our students to learn about the culture, history and values of their society; and we would like them to develop pride in their language, an awareness of being a minority, a strong identity, community leadership, and knowledge of a number of languages.

How should we go about achieving this mission? To gain a clear picture, our federation recently commissioned an assessment of our schools' needs. Of the 50 or so important needs expressed by French-language school boards, 10 emerged as common priorities. Moreover, we consulted about 50 community organizations which validated these needs overall and clearly expressed the importance of bringing the school and community closer together in order to support the community's ethno-linguistic vitality.

As you know, the lack or poor standards of French-language schools in Canada over the past century have dramatically reduced the eligible enrollment under section 23 of the Charter. This "past injustice," as the Supreme Court called it, has meant that just over half the children of right holders now attend French-language schools. These schools lack resources now.

They cannot offer a range of programs of study, specialized services and equipment comparable to what is offered in rival English-language or immersion schools. Their infrastructure is often outdated or inadequate. They lack teachers and administrative staff. They also have needs that are specific to their minority status as they must recruit right holders and promote the school to them, francize young people before and even while they are enrolled in school and welcome and assist exogamous parents.

Finally, to increase their chances of success, schools must be able to count on early childhood and daycare services that prepare children to be educated in French. We have noted that school boards, provincial and territorial governments and the federal governments are not fully meeting obligations to the francophone minority as embodied in Part IV of the Official Languages Act, the Charter and the constitutional principle of the protection of minorities. A shift in direction is therefore urgently needed to correct this situation.

maintenait le chantier ouvert il y a un siècle par les différentes interdictions qui ont condamné l'instruction en français à disparaître ou à vivoter à travers le Canada.

Depuis une quinzaine d'années, nous avons donc connu de grands succès en créant progressivement 31 conseils scolaires francophones qui gèrent aujourd'hui quelques 675 écoles. Nous sommes fiers de veiller à l'instruction qui est dispensée à ces quelque 150 000 élèves pour lesquels les attentes ne sont pas minces. En plus des standards scolaires canadiens, on souhaite que nos élèves acquièrent une connaissance de leur culture, de leur histoire et des valeurs de leur société, qu'ils développent une fierté de la langue, une conscience d'être minoritaire, une identité forte, un leadership envers leur communauté et une capacité multilingue.

Dans quel contexte devons-nous réaliser cette mission? Pour en avoir une idée précise, notre fédération a récemment commandité un inventaire des besoins en matière scolaire. Parmi une cinquantaine de besoins importants ressentis dans les conseils scolaires francophones, il en est ressorti une dizaine que l'on a reconnus d'un commun accord, comme étant prioritaires. De plus, nous avons consulté une cinquantaine d'organismes communautaires qui ont généralement validé ces besoins et clairement exprimé l'importance de rapprocher l'école et la communauté afin de soutenir la vitalité ethno-linguistique de celle-ci.

Comme vous le savez, l'absence ou la faiblesse des écoles de langue française au Canada depuis un siècle a gravement réduit l'effectif scolaire visé par l'article 23 de la Charte. Cette injustice passée, comme l'a qualifiée la Cour suprême du Canada, a fait en sorte qu'à peine plus de la moitié des enfants des ayants droit fréquentent actuellement l'école de langue française. Cette école manque aujourd'hui de moyens.

Elle ne peut offrir une variété de programmes d'étude, de services spécialisés et d'équipements comparables à ce qui est offert dans les écoles de langue anglaise ou même les écoles d'immersion concurrentes. Souvent ces infrastructures sont désuètes ou inadéquates. Elles manquent de personnel enseignant et administratif. Elle a en outre des besoins qui sont propres à sa situation minoritaire pour recruter les ayants droit et promouvoir l'école auprès d'eux, pour franciser les jeunes avant et même pendant leur inscription scolaire, pour accueillir et accompagner les parents exogames.

Enfin, pour accroître ses chances de réussite, l'école doit pouvoir compter sur des services à la petite enfance et des services de garde qui préparent les enfants à une scolarité en français. Force est donc de constater que nous, les conseils scolaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral n'assumons pas pleinement les obligations relativement à la minorité francophone dictée par la partie VII de la Loi sur les langues officielles, la Charte et le principe constitutionnel de protection des minorités. Il y a donc urgence de donner un coup de barre pour changer cette situation.

How do we go about this? How can the education rights set out in section 23 be fully implemented? Our federation has adopted the strategy put forward by its steering committee, which is chaired by Mr. Gallant. This action strategy is based on the needs assessment and the current legal and political framework.

First of all, we consider that the education rights and obligations of official language minorities have now been clearly established by case law. We advocate diligently implementing them rather than continuing to fight before the courts.

At the political level, the federal government's long-awaited renewed interest in linguistic duality signals a new approach to French-language minority school governance. The 2003 Action Plan for Official Languages promises new investments and has high expectations, as it aims to increase the enrollment of eligible francophone students to 80 per cent by 2013.

In our opinion, a concerted strategy on the part of community stakeholders, school boards, and the provincial, territorial and federal governments will be the only way to meet this challenge. We believe the provinces and territories are now open to considering such a strategy. A representative of the Council of Ministers of Education, Canada, also took part in our steering committee's work and will soon meet with the Office of the Conférence interministérielle sur les affaires francophones. We also have meetings scheduled with the chief education officers of the provinces and territories and with senior federal officials.

At the community level, our federation has rallied the key organizations with a mandate relating to education. I will not name them all because they are already on the list, although I should add that the CLPF is also at the table with us. We are now all working together on the action plan to fulfill the promises contained in section 23.

In addition, we intend to invite provincial, territorial and federal official government officials to take part in this exercise, since it is their responsibility as well. In this regard, next June we will be holding a deliberative assembly for education stakeholders on the implementation of section 23 in minority francophone communities.

As your committee correctly noted, education continues to be regarded as a continuum, from early childhood to the postsecondary level. While our primary interest is in the school system, we cannot ignore early childhood services that prepare students, the problem of family illiteracy that conditions students, and the prospect of continuing French-language education at college or university.

Our strategy thus comprises six avenues for action to revitalize the education system: identification, recruitment and retention of eligible school enrollment; school infrastructures; recruitment,

Comment y parvenir? Comment mettre en œuvre dans leur plénitude les droits scolaires annoncés par l'article 23? Notre fédération a adopté la stratégie proposée par son comité de direction, présidé par M. Gallant. Cette stratégie d'actions se fonde à la fois sur l'analyse des besoins et sur les contextes juridiques et politiques actuels.

D'abord, nous jugeons que les droits et les obligations en matière scolaire pour les minorités de langue officielle sont maintenant clairement établis par la jurisprudence. Il est préférable de procéder diligemment à leur mise en œuvre plutôt que de continuer à combattre devant les tribunaux.

Au plan politique, le regain d'intérêt tant attendu pour la dualité linguistique de la part du gouvernement fédéral augure un vent nouveau pour la gestion scolaire francophone en milieu minoritaire. Le Plan d'action pour les langues officielles de 2003 promet de nouveaux investissements et vise haut en matière de résultats : faire passer le taux de participation de l'effectif scolaire cible francophone à 80 p. 100 d'ici 2013.

Il nous apparaît que seul une stratégie concertée des intervenants communautaires, des conseils scolaires, des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral sera en mesure de relever ce défi. À notre sens, les provinces et territoires sont aujourd'hui ouverts à envisager une telle stratégie. Un représentant du Conseil des ministres de l'Éducation a d'ailleurs pris part aux travaux de notre comité de direction et nous rencontrons bientôt le Bureau de la conférence interministérielle sur les affaires francophones. Nous avons aussi des rencontres prévues avec les directeurs généraux de l'éducation des provinces et territoires et avec les hauts fonctionnaires fédéraux.

Du côté communautaire, notre fédération a rallié les principaux organismes entretenant un mandat à l'égard de l'éducation. Je vous ferai grâce de tous vous les énoncer puisqu'ils sont déjà à la liste, mais vous remarquerez aussi que la CLPF est très présente à la table. C'est désormais conjointement que nous préparons le plan d'action pour réaliser les promesses de l'article 23.

De plus, nous comptons inviter les représentants des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral à prendre part à l'exercice, puisqu'il en va aussi de leurs responsabilités. À cette fin, nous tiendrons en juin prochain un sommet des intervenants en éducation pour la mise en œuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire.

Comme votre comité l'a si bien noté, l'éducation doit être vue comme un continuum s'étendant de la petite enfance jusqu'au palier postsecondaire. Bien que notre intérêt principal soit le système scolaire, nous ne pouvons écarter les services à la petite enfance qui préparent les élèves, le contexte de l'alphabétisme familial qui conditionne les élèves et la perspective de poursuivre des études au niveau collégial ou universitaire.

Notre stratégie comporte ainsi six axes d'intervention pour redynamiser le système d'éducation : l'identification, le recrutement et la rétention de la clientèle scolaire admissible, les

training and retention of employees who are competent in French; early childhood services; school programs and teaching resources; and linguistic and cultural training and guidance.

Given the number of players involved in this strategy, we recommend that permanent coordination mechanisms be established which would include representatives of all school boards, governments and communities.

We are also seeking a complete reassessment of the budget in order to include the investments required by this strategy. The official language in education program is of course a key tool in furthering this strategy, but it should not be the only one. The federal government to which you make your recommendations must also increase its funding for various priorities: in terms of human resources development in the education sector; establishment of school infrastructures; support for the leadership shown by school boards and community organizations; support for early childhood; support for the technical networking of schools and communities; and support for the sociocultural component of teaching young francophones.

It is helpful to recall that case law has clearly recognized that the school boards have the authority to define the needs of their own community and to spend the funds provided for minority language education. Moreover, the highest court has ruled that the funding provided to minority language schools must be at least equivalent to that provided to the majority and sometimes even more, in view of their specific needs. Finally, the action plan should include an accountability framework to ensure its transparency and to promote the attainment of its objectives.

In closing, we reiterate the urgent needs relating to French-language minority education. The number of rights holders is decreasing because a good many of their children are not currently enrolled in French-language schools. As a result, these children will not in turn be able to pass their rights on to their own children. The future of Canada's linguistic duality is at stake if we do not maintain the vitality of the francophone minority.

Our school boards are aware of this. With the help of our community organizations, they have begun serious initiatives to change the circumstances for their future. The federal government must still be convinced of the importance and urgency of this strategy. We sincerely hope that your committee will assist us in this regard.

The Chair: I wanted to raise a little problem that we came across this afternoon. I see that Mr. Landry of the Institution canadienne de recherche sur les minorités linguistiques has actually left, but on page 13 of his presentation, he states that:

Although the figures vary from study to study, we can safely say that only just over 50 per cent of eligible students attend schools managed by francophone minorities.

infrastructures scolaires, le recrutement, la formation et la rétention d'un personnel qualifié en français, les services à la petite enfance, la programmation scolaire et les ressources pédagogiques, et l'encadrement linguistique et culturel.

Compte tenu du nombre d'intervenants engagés dans cette stratégie, nous préconisons la mise en place de mécanismes de coordination permanents, auxquels participeront les représentants des conseils scolaires, des gouvernements et des communautés.

Nous demandons aussi qu'une réévaluation budgétaire globale soit entreprise afin de tenir compte des investissements requis par cette stratégie. Certes, le programme des langues officielles en enseignement reste un outil privilégié pour soutenir cette stratégie, mais il ne devrait pas être le seul. Le gouvernement fédéral auquel vous faites vos recommandations devra aussi accroître sa contribution à plusieurs titres : au niveau du développement des ressources humaines dans le secteur de l'éducation, de la mise en place des infrastructures scolaires, de l'appui au leadership exercé par les conseils scolaires et les organismes communautaires, de l'appui à la petite enfance et au réseautage technologique des écoles et des communautés, de l'appui au volet socioculturel de l'instruction des jeunes francophones.

Il est utile de rappeler que la jurisprudence a clairement reconnu au conseil scolaire l'autorité de définir les besoins propres de leur communauté et de dépenser les fonds prévus pour l'instruction de la minorité. En outre, le plus haut tribunal a jugé que les ressources accordées aux écoles de la minorité linguistique doivent être au moins équivalentes à celles accordées à la majorité et qu'elles doivent parfois être supérieures, compte tenu des besoins qui leur sont particuliers. Enfin, mentionnons que le plan d'action devra prévoir un cadre d'imputabilité afin d'en assurer la transparence et de faciliter l'atteinte de ces objectifs.

En terminant, nous souhaitons rappeler qu'il y a urgence à l'égard de l'éducation de la minorité francophone. Les ayants droit sont en nombre décroissant parce que bon nombre de leurs enfants ne sont pas actuellement instruits en français. Dès lors, ces derniers ne pourront plus à leur tour passer leurs droits à leurs enfants. L'avenir de la dualité linguistique canadienne est en jeu si nous ne pouvons maintenir la vitalité de la minorité francophone.

Nos conseils scolaires en ont pris conscience. Appuyés des organismes de nos communautés, ils ont entrepris de changer la donne par une sérieuse prise en charge de leur avenir. Il reste à convaincre le gouvernement fédéral de l'importance de cette stratégie et de son urgence. Nous espérons vivement pouvoir compter sur l'appui de votre comité à cette fin.

Le président : Je voudrais relever un petit problème que nous avons découvert cet après-midi. Je constate d'ailleurs que M. Landry a quitté. Lors de sa présentation, M. Landry, de l'Institution canadienne de recherche sur les minorités linguistiques, affirmait à la page 14 de sa présentation :

Quoique les chiffres varient selon les études, nous pouvons affirmer qu'à peine un peu plus de 50 p. 100 de la clientèle admissible fréquente les écoles gérées par les minorités francophones.

In your brief you state the following:

... increase the enrolment of eligible francophone students from 68 per cent to 80 per cent by 2013.

Am I correct in assuming that you are quoting the action plan? This is federal government data, is it not?

Mr. Charbonneau: It is.

The Chair: Mr. Landry has cast serious doubt on this data. We will have to try to clarify this point, unless you can shed some light on the difference in the interpretation of the data?

Mr. Charbonneau: To be honest with you, I think that Mr. Landry is right. We used the official figures, but we do not know how the government came up with them. Our own census data would suggest that between 48 and 53 per cent of eligible francophone students attend our schools.

The Chair: Can you confirm that?

Mr. Charbonneau: We did not dare contradict Mr. Dion, but we are in a position to confirm what Mr. Landry said as being true.

The Chair: We will have to tell the federal government to do its homework again and ask it to provide us with accurate figures.

Mr. Charbonneau: I think that they updated the data at the last census, but I could not be sure. We believe that around 50 per cent of eligible students are currently in our schools.

The Chair: Do you feel that it is realistic to want to reach an 80 per cent enrolment level for rights holders by 2013? Fifty per cent to 80 per cent is quite the jump.

Mr. Charbonneau: We are facing the same dilemma as the provincial Department of Education. It is all very well to have such ambitious objectives, but without the necessary resources they are unattainable.

It would be realistic if we were able to reach the 80 per cent of rights holders who wish to attend our schools from a young age. It is clear, however, that with the budget granted in the action plan, little will be done.

Senator Comeau: On the last page of your brief, you state that:

Finally, the action plan should include an accountability framework to ensure its transparency and to promote the attainment of its objectives.

Are you referring to the action plan which stipulates a transfer of funds from the federal government to the provincial government and provincial accountability?

Ms. Chevalier: We are referring to the action plan for implementing the integral management strategy for offering a complete French-language education system here in Canada.

Je comprends que lorsque vous dites dans votre mémoire et je cite :

... faire passer le taux de participation de l'effectif scolaire cible francophone de 68 à 80 p. 100 d'ici 2013.

Votre citation est une citation du plan d'action n'est-ce pas? Ce sont les données du gouvernement fédéral?

M. Charbonneau : Voilà.

Le président : M. Landry a sérieusement mis en question cette donnée. Il va falloir qu'on cherche à la clarifier, à moins que vous puissiez nous apporter une quelconque lumière sur cette différence de perception de données?

M. Charbonneau : Pour être franc avec vous, je crois que M. Landry a raison. Nous avons pris les chiffres officiels sans avoir connu la mécanique qui a conduit à cette équation. Selon nos propres données du recensement, on aurait environ entre 48 à 52 p. 100 des effectifs scolaires dans nos écoles.

Le président : Pouvez-vous le confirmer?

M. Charbonneau : On n'a pas osé contredire M. Dion, mais on pourrait confirmer ce que dit M. Landry.

Le président : Il va falloir retourner le gouvernement fédéral à ses devoirs et lui demander de nous donner des chiffres précis.

M. Charbonneau : J'ai l'impression qu'ils ont actualisé le dernier recensement, mais je n'en suis pas certain. On pense que c'est environ 50 p. 100 des effectifs qui sont présentement desservis.

Le président : Considérez-vous qu'il est réaliste de vouloir atteindre un taux de participation des ayants droit à 80 p. 100 d'ici 2013? C'est tout un saut que de passer de 50 à 80 p. 100.

M. Charbonneau : On a le même dilemme que le ministère de l'Éducation sur le plan provincial. C'est une chose d'avoir des objectifs aussi ambitieux mais si on n'a pas les ressources pour atteindre ces objectifs, on ne pourra pas le faire.

Si on pouvait aller chercher 80 p. 100 des ayants droit qui se dirigent vers nos écoles en bas âge, c'est réaliste. Il est toutefois évident qu'avec le budget accordé dans le plan d'action, peu se fera.

Le sénateur Comeau : À la dernière page de votre présentation, vous dites :

Enfin, mentionnons que le plan d'action devra prévoir un cadre d'imputabilité afin d'en assurer la transparence et de faciliter l'atteinte de ces objectifs.

Faites-vous référence au plan d'action de transfert de fonds du fédéral au provincial et de l'imputabilité de la province?

Mme Chevalier : On fait référence au plan d'action de la mise en œuvre de la stratégie pour la pleine gestion, pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada.

Senator Comeau: It has been mentioned several times today that the provinces are not spending the monies in the way set out by the federal government. We have heard several comments to the effect that both this committee and the Auditor General should study this issue. What do you think?

Ms. Chevalier: One of the federation's main concerns is regarding financial transparency. In some provinces, the funding is used for French-speaking communities, but that is not the case in all of Canada. We would like to see that happen in more provinces. If something is being done well in one province, we would like it to be done well in all the provinces.

Senator Comeau: Are you making a recommendation?

Ms. Chevalier: Absolutely.

Mr. Charbonneau: We currently benefit from two provincial funding mechanisms. There is the Council of Ministers of Education's Multilateral Protocol which gives rise to provincial action plans and bilateral agreements. And, in theory, parallel to that, there was supposed to be the action plan which sets out bilateral agreements between each province and the federal government. Why does the action plan refer to a framework for accountability and transparency? Because the protocol in its present form does not allow for transparency.

Let us take the example of Nova Scotia. The Department of Canadian Heritage carried out an audit to verify how the funds had been allocated, however, we never saw the report. We suspect that they were unable to find it.

In the case of New Brunswick, how can it be explained that the per capita funding for an Acadian living in either a rural or urban environment is the same as that for an English speaker living in a rural or urban environment. Nobody has explained that to us. We know that the monies go into a consolidated fund. We have always asked to be formally consulted. The protocol is based on tradition from the 1970s at a time when our organization did not exist.

Currently, in 65 per cent of cases where a provincial action plan is presented to the federal government, we are not consulted on the action plan and we may find out about its existence 18 months after its implementation, only to discover that it included issues of interest to us and that the funds had never been transferred.

We suspect that, in many areas, the department is simply looking after its own interests. Perhaps projects have been carried out, but in many areas, there is no evidence of this. We feel that the best way for the federal government to ensure that these funds are truly spent as intended is to bear in mind that school boards are responsible for the majority of school activities. The government should simply consult with us on action plans before they are implemented and, then, ask us to report on how the money was spent. Negotiations are currently underway to this effect, and we have had a cautious response from the Department

Le sénateur Comeau : À plusieurs reprises aujourd'hui, on a soulevé le fait que les provinces ne dépensent pas les fonds de la façon proposée par le gouvernement fédéral. Nous avons eu plusieurs commentaires à l'effet qu'on doit étudier ce dossier et que le vérificateur général doit les examiner. Qu'en pensez-vous?

Mme Chevalier : Une des grandes préoccupations de la fédération est en fonction de la transparence des fonds. Dans certaines provinces, les sommes sont investies pour les francophones, mais ce n'est pas uniforme à travers le Canada. On souhaiterait voir se multiplier cela à travers les provinces. Ce qui se passe de bien dans une province, on voudrait qu'il en soit de même dans toutes les provinces.

Le sénateur Comeau : Vous en faites une recommandation.

Mme Chevalier : Absolument.

M. Charbonneau : Il y a deux façons de financer les provinces pour nous aider présentement. Il y a le protocole multilatéral avec le Conseil des ministres en éducation duquel découle des plans d'action provinciaux, des ententes bilatérales. En principe, en parallèle, il devait y avoir le plan d'action qui prévoyait des ententes bilatérales, chaque province individuellement avec le gouvernement fédéral. Pourquoi le plan d'action fait référence à un cadre d'imputabilité et de transparence? C'est que le protocole comme tel ne permet pas cette transparence.

On pourrait donner l'exemple de la Nouvelle-Écosse. Il y a une enquête du ministère du Patrimoine canadien pour vérifier là où les fonds avait été affectés et on n'a jamais vu le rapport. On soupçonne qu'ils n'ont jamais pu réussir à le trouver.

Si on prend l'exemple du Nouveau-Brunswick, comment se fait-il que le per capita pour un Acadien en milieu rural ou urbain est le même que celui d'un anglophone en milieu rural ou urbain. On n'a pas d'explication à cela. On sait que les montants vont dans un fonds consolidé. Nous avons toujours demandé d'être formellement consulté. Le protocole s'inspire d'une tradition des années 1970 où l'on n'existait pas.

Présentement, lorsqu'un plan d'action est présenté au gouvernement fédéral pour une province, dans 65 p. 100 des cas nous ne sommes pas consultés sur le plan d'action et on peut prendre connaissance de ce plan d'action 18 mois après sa réalisation pour constater qu'il y avait dans le plan des projets qui nous concernaient et que les transferts de fonds n'ont jamais été fait.

On soupçonne que le ministère fait vivre sa machine à lui dans plusieurs endroits. Peut-être que les projets ont été faits, mais dans plusieurs endroits, on n'a pas de preuves. Nous disons que la meilleure façon pour le gouvernement fédéral de s'assurer que ces montants vont véritablement ce pourquoi on les a prévus, en principe, la plupart de l'activité scolaire se fait par les conseils scolaires. Ils ont juste à nous consulter sur le plan d'action avant et nous demander à la fin comment ont dépensé l'argent. Présentement, c'est encore en négociation et on a eu une réponse timide du ministère du Patrimoine canadien. Ils nous disaient

of Canadian Heritage. The department said that it would like to proceed in this fashion, but that it depended on whether the CMSC could reach unanimous agreement on the issue. I do not think that we will be party to the protocol this year either.

Senator Comeau: I would like to congratulate you on the excellent work that your federation has been carrying out for several years. I have been able to see with my own eyes the way in which young people in Nova Scotia have greatly benefited from your work. It really is remarkable, and I appreciate what you are doing.

Senator Chaput: My question is on your strategy document which we received earlier. In the first section, you speak of identification and recruitment, but I am particularly interested in the issue of new immigrants and I quote:

Actively promote French-language school amongst new immigrants.

That the federal government affords particular attention to the recommendations made by both the commissioner and the FCFA.

Could you remind me of the key points raised in the recommendations made by the Commissioner of Official Languages, as well as those made by the FCFA?

Mr. Charbonneau: To briefly sum up the issue, there is an entire immigration process which does not strictly concern us but which does not sufficiently take into consideration the issue of Francophonie outside of Quebec. In most cases, immigrants are not told that there are French speakers living outside of Quebec. Furthermore, we ourselves do not actively approach these immigrants. We have not developed a mechanism for approaching people when they arrive in the community. To be honest with you, we did discuss the issue at the Canadian Teachers Federation last weekend. However, unlike the major urban centres such as Ottawa and Toronto, and to a certain extent Saint-Boniface and Vancouver, we have not trained our personnel to welcome and integrate immigrants into our schools. I would go as far as to say that we are not very open-minded when dealing with this issue, which, put another way, means that we are somewhat close-minded. However, the primary reason for our being this way is that we are not yet used to the situation and we do not have an integration mechanism, which is something we need to develop.

Senator Murray: Ms. Chevalier, you are a member of a school board, which board exactly?

Ms. Chevalier: I am a school commissioner for the Conseil des écoles catholiques du centre-est d'Ottawa.

Senator Murray: And you, Mr. Charbonneau?

Mr. Charbonneau: The school boards have taken me on to speak on their behalf. I am an employee.

qu'ils voulaient bien, mais que cela dépendra si le CMSC peut être unanime sur cette question. Je ne crois pas que nous soyons dans le protocole cette année non plus.

Le sénateur Comeau : Je voudrais vous féliciter pour l'excellent travail que votre fédération fait depuis plusieurs années. J'ai pu constater en Nouvelle-Écosse les énormes bénéfices donnés à nos jeunes. C'est remarquable et j'apprécie ce que vous faites.

Le sénateur Chaput : Ma question porte sur votre document de stratégie qu'on a reçu préalablement. Cela concerne le premier axe où on parle d'identification et de recrutement. Je suis préoccupée plus particulièrement par la question des nouveaux immigrants et je cite :

Promouvoir de façon active l'école de langue française auprès des nouveaux immigrants.

Le gouvernement fédéral accorde une attention particulière aux recommandations formulées par la commissaire ainsi que la FCFA.

Pouvez-vous me rappeler l'essentiel des recommandations de la commissaire aux langues officielles ainsi que celles de la FCFA?

M. Charbonneau : Pour résumer la problématique, il y a tout un mécanisme d'immigration qui ne nous concerne pas vraiment mais qui ne tient véritablement pas compte — pas suffisamment — de la Francophonie hors Québec. Un immigrant n'est pas informé qu'on existe en dehors du Québec la plupart du temps. Dans notre cas spécifique, c'est qu'on ne fait pas d'offre active à ces gens. On n'a pas développé un mécanisme lorsque les gens arrivent dans la communauté. Pour être franc, on en discutait lors de mon passage à la Fédération canadienne des enseignants en fin de semaine dernière. On n'a pas formé notre personnel à accueillir et intégrer des immigrants dans les écoles. Cela se fait dans les grands centres comme à Ottawa et Toronto, un peu à Saint-Boniface et Vancouver, mais j'oserais dire qu'on n'a pas un esprit très ouvert par rapport à cette problématique. Par contradiction cela voudrait dire qu'on a l'esprit fermé, mais c'est surtout parce qu'on n'est pas habitué, on n'a pas de mécanisme d'intégration. C'est ce qu'il faudrait développer.

Le sénateur Murray : Madame Chevalier vous êtes membre d'un conseil scolaire, pouvez-vous nous dire où?

Mme Chevalier : Je suis conseillère scolaire pour le Conseil des écoles catholiques du centre est d'Ottawa.

Le sénateur Murray : Et vous, monsieur Charbonneau?

M. Charbonneau : Les conseils scolaires m'ont embauché pour parler en leur nom. Je suis un employé.

Senator Murray: I know that the courts have granted francophones the right to manage their own schools, however, I must profess that I do not understand how that plays out from one province to another. Is there a difference between provinces? There is surely not a school board for every school?

Ms. Chevalier: Each province is different. There are 12 French-speaking school boards in Ontario. I could not tell you how many schools they represent, but Ontario is the province with the highest number of French speakers.

Senator Murray: Twelve school boards?

Ms. Chevalier: Twelve school boards.

Senator Murray: Did you say that your school board is Catholic?

Ms. Chevalier: Yes. In Ontario, we have French-speaking public school boards and French-speaking Catholic school boards. Alberta also has both public and Catholic French-speaking school boards.

Senator Murray: Do the 12 school boards that you mentioned include both the public and the Catholic boards?

Ms. Chevalier: There are four public systems and eight Catholic systems.

Senator Murray: And in the other provinces?

Ms. Chevalier: In the other provinces, the numbers are much lower. There is one French-language school system in Manitoba, one in Prince Edward Island and one in Nova Scotia. The situation is different in New Brunswick where there are five. There are four in Alberta and the other provinces each have one.

Senator Murray: Are all the school commissioners democratically elected?

Ms. Chevalier: Absolutely.

Senator Murray: How long a term do they serve?

Ms. Chevalier: In some provinces they receive a four-year mandate, in others it is three years.

Senator Murray: How long is it here in Ontario?

Ms. Chevalier: Three years.

Senator Murray: Is this your first or second term in office?

Ms. Chevalier: It is my third.

Senator Murray: I was reading the English version of your presentation and something struck me. The representatives of the Commission nationale des parents francophones told us that they wanted a community health care system, the introduction of centres for early childhood and families in all French-language primary schools, as well as a range of services for children such as educational daycare, resource centres, kindergarten, playgroups, and early detection services.

Le sénateur Murray : Je sais que les francophones ont droit à la gestion de leurs écoles grâce aux décisions des tribunaux, mais je dois avouer que j'ignore comment tout cela s'organise d'une province à l'autre. Y a-t-il une différence d'une province à l'autre? Il ne s'agit pas d'un conseil scolaire pour chaque école?

Mme Chevalier : Chaque province est distincte. En Ontario, vous avez 12 conseils scolaires francophones. Je ne pourrais pas vous donner le nombre d'écoles, mais c'est la province qui compte le plus grand nombre de francophones.

Le sénateur Murray : Douze conseils?

Mme Chevalier : Douze conseils scolaires.

Le sénateur Murray : Vous parliez de votre conseil scolaire qui est catholique?

Mme Chevalier : Oui. En Ontario, vous avez des conseils scolaires publics francophones et des conseils scolaires catholiques francophones. C'est la même chose en Alberta où il y a des conseils scolaires francophones publics et catholiques.

Le sénateur Murray : Les 12 conseils regroupent les publics et les catholiques?

Mme Chevalier : Il y a quatre systèmes publics et huit systèmes catholiques.

Le sénateur Murray : Et dans les autres provinces?

Mme Chevalier : Dans les autres provinces, le nombre est beaucoup plus petit sur le plan des effectifs. Il y a un système scolaire pour la francophonie au Manitoba, un à l'Île-du-Prince-Édouard et un en Nouvelle-Écosse. C'est différent au Nouveau-Brunswick car il y en a cinq. En Alberta, il y en a quatre et les autres provinces en ont un.

Le sénateur Murray : Tous les conseillers sont élus de façon démocratique?

Mme Chevalier : Absolument.

Le sénateur Murray : Quelle est la durée de leur mandat?

Mme Chevalier : C'est quatre ans dans certaines provinces et trois ans dans d'autres.

Le sénateur Murray : Ici en Ontario?

Mme Chevalier : C'est trois ans.

Le sénateur Murray : C'est votre premier ou votre deuxième mandat?

Mme Chevalier : Troisième.

Le sénateur Murray : Je lisais la version anglaise de votre présentation et quelque chose m'a frappé. Les représentants de la Commission nationale des parents francophones nous ont dit qu'ils visaient un système de services de santé communautaires, la création de centres de la petite enfance et de la famille rattachés à chacune des écoles primaires de langue française et une variété de services aux enfants tels que garde éducative, centres de ressources, prématernelle, groupe de jeu et dépistage précoce.

[*English*]

That is quite ambitious. It seems to me that when you make a list of the problems and needs, they are much more basic. You have problems that are fundamental, such as the state of your infrastructure and the availability of your teachers, et cetera. These seem to be much more basic than the more ambitious agenda of some other organizations that have spoken today. Is my perception accurate?

[*Translation*]

Ms. Chevalier: Do you find that our needs are more ambitious and demanding?

Senator Murray: No, the other witnesses have a more ambitious plan than yours.

Ms. Chevalier: Unfortunately, I was not present for all the presentations, but I heard the conclusion of the presentation made by the CNPF. It all comes down to needs. We are also trying to get work done before the summit which will be held in June. Within the francophonie, it is important to ensure that everyone does his share. The school system cannot do it all on its own. The Commission nationale des parents francophones bears its share of responsibility, as well as every other organization listed in our brief. Everyone has a role to play in the field of education. We would like to see each partner shoulder his responsibility based on area of expertise. This would make it easier for school boards live up to their language and culture commitments in a community setting.

It should also be recognized that minority francophone communities are very spread out. The hub of the community is the school and that is why every service is provided within the school building. Perhaps that is why you find the plans proposed by other witnesses more ambitious than ours, but there is nevertheless a convergence towards school systems.

Mr. Charbonneau: We made a mistake a few years ago when we went to court and won the right to have our school boards. In fact, I was involved because I am the founding director general of the CNPF. We asked for what we knew. We basically asked for the right to have a French school, just as anglophones have the right to have English schools. We asked to have our own French school board, just as anglophones had their own English school boards. Indeed, the legislation creating our school boards is almost identical to those creating the English boards.

It was only once we had gained some experience — because originally we did not have any — that we realized that when the Supreme Court ruled that we have to produce results, it did not mean we needed the same school system as the majority. It could have been defined differently. In 1982, we could conceivably have argued that French school should start at the age of one or two — a bit like Pierre Foucher argued this morning — but we did not do so.

[*Traduction*]

Voilà qui est fort ambitieux. Il me semble que lorsqu'on dresse la liste des problèmes et des besoins, ceux-ci sont beaucoup plus primaires. Il y a des problèmes qui sont primaires, dont l'état de l'infrastructure, le nombre d'enseignants et ainsi de suite. Ces problèmes me semblent beaucoup plus fondamentaux que le programme plus ambitieux de certains autres organismes que nous avons entendus plus tôt. Est-ce que mon impression est la bonne?

[*Français*]

Mme Chevalier : Vous trouvez que nos besoins sont plus ambitieux et plus exigeants?

Le sénateur Murray : Non, que les autres témoins ont un plan plus ambitieux que le vôtre.

Mme Chevalier : Je n'ai malheureusement pas pu être présente pour les autres présentations, mais j'ai pu entendre la conclusion de la présentation de la CNPF. Tout se tient dans ces besoins. On tente également d'explorer en fonction du sommet qui aura lieu en juin. En francophonie, il est bien important de s'assurer que chacun fasse le travail qui lui revient. Le système scolaire ne peut pas faire tout ce travail seul. La Commission nationale des parents francophones a sa part de responsabilités, de même que tous les autres organismes énumérés dans notre mémoire. Tout le monde a un rôle à jouer sur le plan de l'éducation. On voudrait voir chaque partenaire prendre ses responsabilités en fonction de son créneau. Cela faciliterait la tâche aux conseils scolaires qui rencontreraient leurs engagements en fonction de la langue et de la culture, mais d'une façon communautaire.

Il faut aussi reconnaître que sur le plan de la francophonie en milieu minoritaire, les communautés sont très répandues. Le noyau de la communauté est l'école et c'est pourquoi on rattache tous les services au sein de l'école. C'est peut-être pour cette raison que vous trouvez les autres intervenants plus ambitieux, mais il y a quand même une convergence vers les systèmes scolaires.

M. Charbonneau : On a fait une erreur il y a quelques années lorsqu'on est allé devant les tribunaux et qu'on a gagné nos conseils scolaires. D'ailleurs, j'étais partie prenante puisque je suis le directeur général fondateur de la CNPF. On a demandé ce qu'on connaissait. Au fond, on demandait une école française comme les anglophones avaient une école anglaise. On a demandé un conseil scolaire français comme les anglophones avaient un conseil scolaire anglais. D'ailleurs, nos lois sont à peu près les mêmes que celles qui ont créées le conseil scolaire anglophone.

C'est à l'usage — parce qu'on ne savait pas ce que c'était — qu'on s'est rendu compte que lorsque la Cour suprême disait que nous avions une obligation de résultats, cela ne voulait pas dire qu'on avait besoin du même système scolaire que la majorité. On aurait pu le définir différemment. À la rigueur, en 1982, on aurait pu argumenter qu'une école française commence à un an ou deux ans — un peu comme Pierre Foucher vous l'a dit ce matin —, mais on ne l'a pas fait.

In many communities with exogamous families — my children are from an exogamous family, it is very hard to maintain French when there are no French daycares or resources for children before they enter school, especially if the mother is an anglophone. The CNPF's plan is very ambitious, but in a way there is no way around it. Without that type of system, most exogamous couples where the mother is an anglophone will not be able to teach their children French. It would not be because of a lack of will, but rather because both parents work and see their children maybe two hours a day.

Senator Murray: In your brief, you say that French-school facilities are often obsolete or outdated. The Commission nationale des parents francophones goes even further by saying that, and I quote:

As long as the students are housed in substandard buildings, the ones that anglophones do not want, French school will not be very popular.

This seems to be a fairly general statement. Does this describe the situation of French schools in the nine provinces with an anglophone majority? Is it fair to describe the schools that way?

Ms. Chevalier: You will find at least one substandard school in every province. Some schools are in much worse shape than others. There are adequate school facilities in places where there was a need and where new schools were built. However, when francophones inherited a school from the English system, it was rundown and dysfunctional. These days, we still have schools without a gymnasium and even schools which may not have safe drinking water. This type of situation exists in our school systems.

Senator Murray: Can you be more specific? Does that exist in Ontario?

Ms. Chevalier: Absolutely.

Senator Murray: Is it widespread?

Ms. Chevalier: Mr. Charbonneau can answer that question. I can tell you that each school board has lobbied the government for matching funds which had been earmarked to address those problems. But since the money is not there, it takes years to address all these inequalities. And in the meantime, others are waiting.

Senator Murray: You are saying that, generally speaking, from that point of view, these schools are in worse shape than English schools in Ontario.

Ms. Chevalier: Not only in Ontario, but across Canada.

Mr. Charbonneau: It is more common in northern Ontario. Let me tell you about Saskatchewan. The school board wants a school in Moose Jaw. As it now stands, they are operating out of a basement. The federal government is supposed to come up with funding, and I hope that will settle the problem, but the school has operated out of that basement for five years now.

Dans plusieurs communautés où il y a des familles exogames — mes enfants viennent d'une famille exogame —, c'est tout un travail de conserver le français lorsqu'il n'y a pas de garderies ou de ressources pour les enfants avant leur entrée à l'école, surtout si la mère est anglophone. C'est très ambitieux ce que la CNPF veut faire, mais d'une certaine façon, c'est indispensable. Sans cela, la plupart des couples exogames dont la mère est anglophone ne réussissent pas à transmettre la langue. Ce n'est pas par mauvaise volonté, mais plutôt parce que les deux parents travaillent et qu'ils voient leurs enfants peut-être deux heures par jour.

Le sénateur Murray : Dans votre mémoire, vous dites que souvent, les infrastructures des écoles françaises sont désuètes ou inadéquates. La Commission nationale des parents francophones va plus loin, et je cite :

Tant que les élèves seront logés dans des édifices de deuxième classe, ceux que les anglophones ne veulent pas, l'école française ne fera pas fureur.

C'est une affirmation qui semble généralisée. Est-ce que cela décrit la situation des écoles francophones des neuf provinces en majorité anglophone? Est-ce juste de qualifier ainsi les écoles?

Mme Chevalier : Vous trouverez au moins un exemple comme celui-là dans chaque province. Certaines écoles sont beaucoup plus pitoyables que d'autres. On a des écoles adéquates dans des endroits où il y avait un besoin et où on a construit une nouvelle école. Cependant, lorsque les francophones héritaient d'une école du système anglophone, elle était désuète et dysfonctionnelle. De nos jours, on a encore des écoles sans gymnase et même des écoles où on questionne l'eau potable. Il existe de telles situations dans nos systèmes scolaires.

Le sénateur Murray : Pouvez-vous être plus précise? Est-ce que cela existe en Ontario?

Mme Chevalier : Absolument.

Le sénateur Murray : Est-ce que c'est répandu?

Mme Chevalier : Monsieur Charbonneau peut peut-être répondre à cette question. Je peux vous dire que chaque conseil scolaire fait des pressions auprès du gouvernement au niveau des fonds d'adéquation qui ont été mis en place pour répondre à ces besoins. Puisque l'argent n'est pas là, cela prend des années afin de rectifier toutes ces iniquités. Pendant ce temps, d'autres attendent.

Le sénateur Murray : Vous dites qu'en général, sur ce plan, ces écoles sont inférieures à celles des anglophones, en Ontario.

Mme Chevalier : Pas seulement en Ontario, à travers le Canada.

M. Charbonneau : C'est plus courant dans le nord de l'Ontario. Je vais vous donner l'exemple de la Saskatchewan. Le conseil scolaire là-bas veut avoir une école pour Moose Jaw. Ils sont dans un sous-sol, présentement. Le fédéral est censé collaborer au financement, et on espère que cela se réglera, mais cela fait cinq ans qu'ils sont dans un sous-sol.

Saskatoon had a portable school inherited from an anglophone school, but it is full to bursting.

Last week, I was in Newfoundland. In Labrador City, there is a school where the wind whistles through the windows, and the temperature is -40 °C. You might say that there are not many students, but come on!

In St. John's, Newfoundland, there was a federal project to help build a community school centre which, up until last year, had been located in the basement of a contaminated anglophone school.

In Alberta, our richest province, the counselor for Léo Piquette once again asked for a school because there is not any. It is the same in Edmonton, there is another school which has to be changed. In British Columbia, there are two or three. Although things have begun to change. We have waited long enough and we finally did get a few. Yes, it is common problem.

Senator Murray: Is there a study or a document which summarizes the situation?

Mr. Charbonneau: I can make you a list. If it is not contained in Daniel Bourgeois' study, I have a research paper on that subject.

Senator Chaput: This morning, Mr. Pierre Foucher gave us a presentation on section 23, which stipulates that the goal is socio-linguistic and that education is the means to reach that goal. The general objective is to maintain Canada's two official languages, as well as the cultures they each represent.

We then heard presentations from other groups. Now you are before us and you have presented us with a document, which I mentioned earlier, and which speaks to a strategy for completing the French education system, French being Canada's first language.

It is interesting to note that this document contains the same requests or recommendations made by the other groups we heard from this morning; there are many common points.

This document was discussed with all stakeholders, and in the document, you lay out an implementation strategy at the national and provincial levels.

What has been done since this document was published? What kind of progress have you made? Has the document been distributed to governments? Have you made any presentations? What comes next? In my opinion, it is a very good document.

Ms. Chevalier: Thank you very much. We have indeed given it to anyone directly or indirectly concerned with education. This means that we give it to stakeholders at every level, including the federal, provincial and territorial levels.

We have also asked each community organization we consulted at the beginning of the study to produce action plans in order to incorporate them into an integration plan. We will then work with each stakeholder at the community and school board levels to begin our work, so that it will mostly be done by the time the summit is held and so that the entire community can

À Saskatoon, il y avait une école portable héritée des anglophones, mais elle est pleine à craquer.

Je suis allé à Terre-Neuve, la semaine dernière. À Labrador City, ils ont une école où le vent passe à travers les fenêtres, à -40 °C. Vous me direz qu'ils n'ont pas beaucoup de jeunes, mais quand même!

À Saint-Jean, Terre-Neuve, jusqu'à l'an passé, il y avait un projet fédéral pour aider à construire un centre scolaire communautaire. Ils étaient dans le sous-sol d'une école anglophone qui était contaminée.

En Alberta, qui est la province la plus riche, le conseiller de Léo Piquette demande encore une école qu'ils n'ont pas. Même chose à Edmonton, il y a une autre école qui doit être changée. En Colombie-Britannique, il y en a deux ou trois. Quoi qu'il y a eu un certain élan. On a attendu assez longtemps qu'on en a eu quelques-unes. Oui, c'est courant.

Le sénateur Murray : Est-ce qu'il existe une étude ou un document quelque part qui résume la situation?

M. Charbonneau : Je pourrais vous faire la liste. Si elle n'est pas dans l'étude de Daniel Bourgeois, j'ai une recherche à ce sujet.

Le sénateur Chaput : Ce matin, M. Pierre Foucher nous a fait une présentation concernant l'article 23 qui disait que le but était socio-linguistique et que l'éducation est un moyen. L'objet général, c'est de viser à maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent.

Ensuite, on a entendu les présentations des autres groupes. Maintenant, vous êtes devant nous et vous avez développé un document, celui que j'ai mentionné tout à l'heure, qui parle d'une stratégie pour compléter le système d'éducation en français, langue première au Canada.

Il est intéressant de voir à l'intérieur de ce document ce que les autres groupes nous ont demandé ce matin ou nous ont recommandé; cela se retrouve.

C'est un document qui a été discuté avec l'ensemble, et dans ce document, vous arrivez avec une mise en œuvre de la stratégie, et là vous avez le niveau national et le niveau provincial.

Qu'est-ce qui a été fait depuis la production de ce document? Où en êtes-vous rendus? A-t-il été distribué à des gouvernements? Avez-vous fait des présentations? Quelles sont les prochaines étapes? Le document, d'après moi, est très bien.

Mme Chevalier : Merci beaucoup. Nous avons effectivement fait la distribution à tous les gens touchés de près ou de loin par l'éducation. Cela veut dire à tous les paliers, fédéral, provincial et territorial.

Nous avons aussi demandé les plans d'action de chaque organisme communautaire avec lesquels nous avons eu des consultations au début de l'étude pour pouvoir rallier leur plan d'action et en arriver à un plan d'intégration. Par la suite, nous travaillerons avec chaque intervenant au niveau communautaire et des conseils scolaires, pour commencer à entamer le travail afin

come on board. For now, we are still waiting for funding from the government, because if we do not get any money, we will not be able to move the francophone education system forward.

Mr. Charbonneau: A little earlier, Mr. Landry said that we need leadership and synergy. That what we have tried to create. We have educational community groups on board, as well as institutional groups such as teachers, and we will also bring on board political groups like the FCFA.

Of course, we would also like the provinces to join us. In fact, we have invited them to a meeting on that issue in March. We invited every provincial senior official responsible for education, as well as officials responsible for French services. We also made a presentation to representatives from the Department of Canadian Heritage. The office of Mauril Bélanger is aware of the situation. The biggest problem we have for now is convincing the federal government to play a role in the field of education.

But what they always say is that education is a provincial matter and that they cannot get involved.

We reply that our school boards are particular; they are not like other school boards. We are the only level of government recognized by the Constitution, as are the provinces and the federal government. It would be possible to close down every anglophone school board in the country outside of Quebec, but not ours.

Proof of this is that in New Brunswick the school boards were shut down, but were forced to reopen because, under Section 23, Acadians had a right to their own school boards.

The Supreme Court *Reference on Quebec Secession* referred to five unwritten principles, including one which directly concerns minorities. It means that the federal government must play a role in education, even though it does not have to right amend legislation or regulations, or change provincial structures.

But we are basically hitting a wall right now. It is easy for officials to say that education is a provincial matter. If we were just any old school board we would not turn to federal government officials. The federal government will have to show political will if it wants to play an active role in this area.

That will be the most difficult task we will need to accomplish before our June Summit. If the federal government does not help us create a permanent secretariat or mechanism, even though it does not invest a lot in education — it has to be said that, when it comes to the francophone minority, only about 5 per cent of its budget comes from the federal government — a major player will be missing.

que lorsque nous arriverons au sommet, que le plus gros du travail soit fait et que ce soit vraiment un engagement de toute la communauté. À ce moment, on s'attend à ce que le gouvernement puisse débloquer des fonds, parce que si on n'a pas les fonds, on ne peut pas continuer à avancer sur le plan du système d'éducation francophone.

M. Charbonneau : M. Landry disait tantôt qu'il faut du leadership et qu'il faut avoir un effet de synergie. C'est ce qu'on a cherché à faire. On a les groupes communautaires qui relèvent de l'éducation, on a les groupes institutionnels comme les enseignants, on aura les groupes politiques comme la FCFA.

Évidemment, on veut gagner les provinces. On les invite d'ailleurs à une rencontre sur cette question en mars. On invite tous les hauts fonctionnaires de chacune des provinces en éducation ainsi que ceux responsables des services en français. On a fait une présentation aussi au personnel de Patrimoine canadien. Le bureau de Mauril Bélanger est au courant du dossier. La plus grande difficulté que l'on rencontre présentement est de convaincre le gouvernement fédéral qu'il a un rôle à jouer en éducation.

Ce qu'ils nous répondent toujours, c'est que le dossier est de juridiction provinciale, qu'ils ne peuvent pas y toucher.

On leur répond que nos conseils scolaires sont particuliers; ils ne ressemblent pas aux autres. On est le seul palier de gouvernement qui a une raison d'être constitutionnelle avec les provinces et le gouvernement fédéral. On pourrait fermer tous les conseils scolaires anglophones du pays, en dehors du Québec, sauf les nôtres.

À preuve, au Nouveau-Brunswick, on avait fermé les conseils scolaires, et on est obligé de les recréer parce que les Acadiens avaient droit, en vertu de l'article 23, à un conseil scolaire.

On sait aussi que, par le *Renvoi sur la sécession du Québec* en Cour suprême, la cour a dit qu'il y avait cinq principes non écrits dont un concernant directement les minorités. L'interprétation qu'on en fait, c'est que le gouvernement fédéral doit s'investir en éducation, même s'il n'a pas le droit de changer les lois ou les règlements, ou de modifier les structures provinciales.

Présentement, on frappe presque un mur. C'est facile pour des fonctionnaires de nous dire que cela regarde les provinces. Si on était un conseil scolaire comme les autres, on n'irait pas voir les représentants gens du gouvernement fédéral. Il va falloir qu'il y ait une volonté politique de la part du gouvernement fédéral de s'investir directement dans ce dossier.

Ce sera l'étape la plus difficile à accomplir d'ici notre sommet de juin. Si le fédéral ne nous aide pas à mettre sur pied un secrétariat permanent, un mécanisme permanent, même s'il n'investit pas des tonnes en éducation — parce qu'il faut dire que, pour la minorité francophone, le gouvernement fédéral investit probablement cinq p. 100 de l'équivalent de nos budgets —, il nous manquera un gros joueur.

I think it will be easier for us to bring on board the majority albeit not all of the provinces than it will be right now to convince Ottawa to also get involved.

In 2002-2003, the federal government spent about \$90 million on education for French as a first language in a minority situation, out of a total of about \$1.5 billion for all francophone school boards. The federal budget for francophones living outside of Quebec — excluding immersion and Quebec anglophones — varies between five and six per cent of the equivalent of our total budgets.

Senator Murray: Do the provinces fund —

Mr. Charbonneau: Most of the time, the provinces fund us like they fund the English school boards — although, in my opinion, it is more expensive — and have given our thirty or so school boards about \$1.5 billion.

The Chair: In that case, should we believe the editorials or some recent headlines which claim that the money spent by federal government on bilingualism produces few results and that it is a waste of money?

Mr. Charbonneau: No, it is not a waste of money. I believe that even if we do not always know where the money is spent, we do spend it effectively.

The Chair: So you think the money is spent effectively?

Mr. Charbonneau: It is not much, but it is well invested. If we look at the implementation of school board management, there were agreements with each province for additional funds to set up the school boards. Those funds were well invested. If we look at all of the school and community centre projects, the federal government is contributing to these projects, and that is also well invested.

At other times, however, for example, if we look at teaching materials, we suspect that most of the subsidies that should be going to French as a first language are being undoubtedly used to develop material for immersion that is being subsequently passed on to us. We are not certain that money has been well invested. But we have examples of where it has been successful.

The Chairman: Your clientele and the immersion clientele are not the same?

Mr. Charbonneau: No. But most of the time, the ministries that are responsible for the immersion program are also responsible for our teaching materials. With the exception of Nova Scotia and British Columbia, the ministries develop our teaching materials. And I suspect that they use part of our budget for immersion. But I do not have proof, because we do not have that information officially.

Je pense qu'on aura moins de difficultés à rallier une majorité de provinces, sans avoir toutes les provinces, qu'on en a présentement à convaincre Ottawa de s'impliquer aussi.

Le gouvernement fédéral a dépensé, en 2002-2003, environ 90 millions dans l'éducation en français langue première en milieu minoritaire, sur à peu près 1,5 milliard de dollars du budget pour les conseils scolaires francophones. Le budget fédéral pour les francophones hors Québec — sans compter l'immersion ni les anglophones au Québec — varie entre cinq et 6 p. 100 de l'équivalent de tous nos budgets.

Le sénateur Murray : Est-ce que ce sont les provinces qui financent...

M. Charbonneau : Les provinces nous financent la plupart du temps comme on finance les conseils scolaires anglophones — quoique, à mon avis, cela coûte plus cher — et versent à la trentaine de conseils que nous avons environ 1,5 milliard de dollars.

Le président : Faut-il alors croire les éditoriaux ou certaines manchettes qu'on a vues récemment à l'effet que les sommes dispensées par le gouvernement fédéral pour le bilinguisme produisent peu et que c'est du gaspillage?

M. Charbonneau : Non, ce n'est pas du gaspillage. Je pense que même si nous ne sommes pas toujours en mesure de savoir où l'argent va, nous avons su faire bon usage des montants que nous avons reçus.

Le président : Pour vous, c'est vraiment bien placé?

M. Charbonneau : Ce n'est pas beaucoup, mais c'est bien placé. Si on prend la mise en œuvre de la gestion scolaire, il y a eu des ententes avec chacune des provinces pour des fonds supplémentaires afin de partir les conseils scolaires. Ces fonds étaient bien placés. Si on prend l'exemple de tous les projets de centres scolaires et communautaires, le fédéral contribue dans tous ces projets, et c'est également bien placé.

En d'autres moments, par contre, par exemple lorsqu'on parle de ressources pédagogiques, on soupçonne que la plupart des subventions qui devraient aller au français langue première vont sans doute pour développer du matériel d'immersion qu'on nous refille par la suite. On n'est pas certain si les sommes ont été bien placées. Mais on a des exemples de succès.

Le président : L'immersion, ce n'est pas la même clientèle que vos élèves?

M. Charbonneau : Non. Mais la plupart du temps, ce sont les ministères qui gèrent le programme d'immersion et les ressources pédagogiques pour nous aussi. Sauf en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, ce sont les ministères qui développent notre matériel pédagogique. Et je soupçonne qu'ils prennent une partie de nos budgets pour l'immersion. Mais je n'ai pas la preuve, parce qu'on n'a pas cette information officiellement.

The Chairman: I have some questions for you. I must admit that I had an earlier discussion with Mr. Charbonneau and Mr. Gallant, who is not here today. Sometimes, it is a good idea to meet witnesses ahead of time, to delve more deeply into issues. But I am not hiding that fact, I am declaring any potential conflict that may arise.

The committee that I represent, along with the Subcommittee on Agenda and Procedure and the clerk, attempted to call the Council of Ministers of Education before this inquiry. The spokesperson said no. We asked again, and they said no. We tried to get an appearance by the Minister of Canadian Heritage, who is responsible for many of these programs, for negotiating these agreements, and again we were told that these days, it was a sensitive issue. We are not sure that we want to appear before your committee to discuss these matters. As for you, you are telling me that you talk to these people, you talk to the Council of Ministers, you have met the chair, who is the Quebec Minister of Education.

Mr. Charbonneau: Actually not; we met with the bureaucratic side of the Council of Ministers of Education, the director general, in December. We have spoken with Mr. Reid's office, but formally, unfortunately, we have not met with the council. Traditionally, the council does not have any guests. Sometimes it creates a committee to hear from groups; we are going to contact it again at that time. To date, we have not been successful in meeting the full council.

Ms. Chevalier: To highlight that, since last August, we have been asking for a meeting with the Minister of Canadian Heritage, and we are always referred to people other than the Minister.

The Chairman: Is there a reason for that?

Ms. Chevalier: She is too busy. I find it very regrettable that we are unable to meet with the official spokespersons for school boards at the national level, especially considering the federal government's responsibility with respect to the francophone minority.

The Chairman: Have you told the honorable Mauril Bélanger that?

Ms. Chevalier: We have not told him that, because we just received the last refusal this week.

The Chairman: Personally, and my colleagues can speak for themselves, I am scandalized by this attitude. There are problems, challenges, negligence, it is about bringing our people back, a situation that has been going on since the adoption of the first Official Languages Act. There was the second act, the Charter was implemented, and I am truly appalled to see the level of indifference that seems to have seeped into the government, at several levels.

Obligations exist under the Chapter and the Official Languages Act, and people are being made to wait. There are delays in negotiating the protocol agreements. Not only are there delays, but quite often the people who are the most affected are not even authorized to participate in the debate.

Le président : J'ai quelques questions à vous poser. Je dois révéler que j'ai eu une conversation préalable avec M. Charbonneau et M. Gallant, qui est absent aujourd'hui. Il est bon, parfois, de rencontrer d'avance les témoins, afin d'aller plus à fond dans les dossiers. Mais je ne m'en cache pas, je déclare tout conflit possible qui pourrait surgir.

Le comité que je représente, avec le Sous-comité du programme et de la procédure et la greffière, a tenté de convoquer à cette étude le Conseil des ministres de l'éducation. Son porte-parole a dit non. Nous sommes revenus à la charge, ils ont dit non. Nous essayons d'obtenir la comparution de la ministre du Patrimoine canadien, qui est chargée de plusieurs de ces programmes, de la négociation de ces ententes et on nous dit encore, ces derniers jours, que c'était une question délicate. On n'est pas sûr qu'on voudrait comparaître devant notre comité pour parler de ces questions. Pour votre part, vous me dites que vous parlez à ces gens, vous parlez au Conseil des ministres, vous avez rencontré le président, qui est le ministre de l'Éducation du Québec.

M. Charbonneau : En fait non; nous avons rencontré l'appareil bureaucratique du Conseil des ministres en éducation, le directeur général, en décembre. Nous avons parlé au bureau de M. Reid, mais formellement, malheureusement, nous n'avons pas rencontré le conseil. Le conseil a pour tradition de ne pas avoir d'invités. Parfois il crée un comité pour entendre des groupes; nous allons à nouveau le solliciter à cette occasion. Jusqu'ici nous n'avons pas réussi à rencontrer le conseil dans son ensemble.

Mme Chevalier : Pour souligner cela, depuis le mois d'août nous demandons à rencontrer la ministre du Patrimoine canadien et nous nous voyons toujours renvoyés à d'autres gens que la ministre.

Le président : Est-ce qu'il y a une raison à cela?

Mme Chevalier : Elle est trop occupée. Je trouve cela très regrettable qu'on ne puisse pas rencontrer les porte-parole officiels des conseils scolaires au niveau national, surtout compte tenu de la responsabilité du gouvernement fédéral vis-à-vis de la minorité francophone.

Le président : Est-ce que vous l'avez dit à l'honorable Mauril Bélanger?

Mme Chevalier : Nous ne le lui avons pas réitéré cela, car nous venons d'essayer ce dernier refus seulement cette semaine.

Le président : Personnellement, mes collègues pourront parler pour eux-mêmes, je suis scandalisé par cette attitude. On parle quand même de problèmes de défis, de négligence, on parle de récupération de notre monde, une situation qui durait depuis avant l'arrivée de la première Loi sur les langues officielles. Il y a eu la deuxième loi, la Charte a été mise en place et je suis vraiment choqué de constater la dose d'indifférence qui semble s'être infiltrée, à plusieurs niveaux, au sein de l'administration.

Il y a des obligations en vertu de la Charte, des obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles, et on fait traîner le monde. On est en retard dans la négociation de protocoles d'ententes. Non seulement on est en retard, mais bien souvent on ne veut pas autoriser les personnes les plus concernées à faire partie du débat.

That leads me to my next question. Do you think that it is your right, under the Charter and everything that stems from it — court decisions — to participate in the federal-provincial negotiations on education in a francophone minority environment?

Ms. Chevalier: I would say that it is our right and that the entire system would benefit from our participation. That way, the energy would be used to work towards a common goal, instead of continuing to lack transparency and accountability, as was mentioned earlier. In the end, the children in the school setting are paying for all this negligence and friction that exist within the various levels of government. That is very unfortunate. The children do not know what they are missing. They are simply living with the shortcomings. The reality is that these children, when they grow up and realize that the English schools are nicer and have more to offer, say that that is where they might want to go. At the end of the day, where will our linguistic duality be in ten years? That is the major concern.

Mr. Charbonneau: Moreover, case law clearly states that francophones alone can make decisions on these education-related matters pertaining to language and culture. The only modern structure out there, with the exception of New Brunswick where they have duality, is the French school boards.

It is another example demonstrating that, when we asked for our education acts, we did not foresee that. We left all of the teaching material and curriculum responsibilities in the hand of the ministries. In fact, we could leave them there, but we should at least have the right to say if we want them or not, if we agree or not. The Charter clearly stipulated that a homogeneous structure was necessary. An office of French education in a bilingual ministry cannot outline our needs for us.

The Chair: Clearly, the election process can cause delays in the negotiation of these agreements, but I do not think that the election process is a major reason in itself. Why is it taking so long to renew these agreements? Can you explain to us? The Council of Ministers is not going to come and tell us why, and I do not know if the Minister of Canadian Heritage will tell us why.

Mr. Charbonneau: The ministers changed — there were three different ones in a short period of time. The provinces do not agree among themselves, because they do not want a plan, what we call the Dion Plan, but is separate from the protocol. They — the representatives of the provincial ministries of education — say that our budgets have not been indexed for years and they are right. They say the \$209 million in the Dion Plan should be used to index the budgets under the protocol.

The federal government cannot agree to that, because the Action Plan calls for an accountability framework and bilateral flexibility that the protocol cannot allow.

Cela m'amène à la prochaine question. Considérez-vous que vous avez un droit, en vertu de la Charte et tout ce qui en découle — les décisions de la cour — de participer aux négociations fédéral-provinciales en ce qui concerne l'éducation en milieu minoritaire francophone?

Mme Chevalier : Je vous dirais qu'on a un droit et que tout le système au complet en bénéficierait. Car à ce moment-là, l'énergie serait employée pour tendre en commun vers un but ultime, au lieu de continuer à manquer de transparence et d'imputabilité, comme on le mentionnait plus tôt. Finalement, c'est l'enfant qui est en milieu scolaire qui écope de toutes ces négligences, de ces frictions qui existent au sein des gouvernements. C'est vraiment très malheureux. L'enfant n'est pas conscient de ce qui lui manque. Il ne fait que subir ce manque. La réalité, c'est que l'enfant, quand il grandit et se rend compte que dans les écoles anglophones c'est plus beau et qu'il y en a plus, se dit que c'est peut-être là qu'il veut aller. En fin de compte, notre dualité linguistique, dans dix ans, où en sera-t-elle? C'est la grande préoccupation.

M. Charbonneau : D'ailleurs, toute la jurisprudence dit très bien et énonce clairement le fait que seuls les francophones peuvent décider pour toutes les questions de langue et de culture relevant de l'éducation. La seule structure moderne qui existe, sauf au Nouveau-Brunswick où ils ont la dualité, ce sont les conseils scolaires francophones.

C'est un autre exemple du fait que, lorsque nous avons demandé nos lois scolaires, nous n'avons pas prévu cela. On a laissé toutes les fonctions de ressources pédagogiques et de curriculum dans les ministères. Au fond, on pourrait encore les laisser là, mais on devrait au moins avoir le droit de dire si on les veut ou non, si on est d'accord ou non. La Charte a bien dit que cela nécessitait une structure homogène. Ce n'est pas un bureau d'éducation française dans un ministère bilingue qui peut se permettre d'énoncer nos besoins à notre place.

Le président : Il est évident que le processus électoral peut causer des retards dans les négociations des ententes, mais je pense que le processus électoral en soi n'est pas une raison majeure. Pourquoi y a-t-il autant de retard dans la reconduction de ces ententes? Pouvez-vous nous l'expliquer? Ce n'est pas le Conseil des ministres qui va venir nous le dire et je ne sais pas si le ministre du Patrimoine canadien va nous le dire.

M. Charbonneau : Il y a eu le changement de ministres — il y en a eu trois en peu de temps. Les provinces entre elles ne s'entendent pas, car elles ne veulent pas avoir un plan, ce qu'on appelle le Plan Dion, séparé du protocole. Ils — les représentants des ministères de l'Éducation provinciaux — disent que nos budgets n'ont pas été indexés depuis des années et ils ont raison. Ils disent que les 209 millions de dollars du Plan Dion devraient servir à indexer les budgets du protocole.

Le gouvernement fédéral ne peut pas être favorable à cela parce que le plan d'action prévoit un cadre de reddition et une souplesse bilatérale que le protocole ne peut pas permettre.

The other aspect is that, historically speaking, budget envelopes for one province or another come from a tradition that dates back to the 1970's where funding was on a per capita basis. The first protocols included an additional \$125 in funding for a French student. That gave provinces that already had French schools more money than provinces that did not. The small provinces say that the traditional funding basis must be changed and that it would be better to follow the Action Plan for Official Languages Act on a bilateral basis, to meet our real needs, rather than to rely on what existed in the past.

At the same time, it is clear that the federal government does not want to impose many conditions. Their motto is "Don't rock the boat," do not make any waves. They want to negotiate the simplest way possible, with as few people as possible involved. At present, for the past three months — at least up until last week — the provinces have not been able to agree among themselves.

A big mistake was made. Ms. Scherrer, when she was Minister of Canadian Heritage, I believe it was a day or two before the election, signed a letter that integrated the provinces into the Dion Plan protocol. Quite frankly, I do not think she had the time to read the letter, but there is a commitment for Canadian Heritage to proceed that way. I think Ms. Frulla is trying to undo that, but she must be having trouble, because the written word lives on.

When we learnt that such a commitment had been made, which went completely against everything that we had asked for, we raised our objections, as did all of the groups. I think that some of the difficulties are also linked to that.

Ms. Chevalier: Indeed, we were not consulted on that point either before the letter appeared. It was done without our knowledge.

The Chairman: So I ask you this: Do you think that the Charter of Rights and Freedoms gives you an inalienable right to participate in the negotiations between the federal government and the provinces?

Mr. Charbonneau: Unless each province gives us a separate Ministry of Education in French, yes.

The Chairman: Do you have any other questions?

Senator Comeau: Just one question. When we were out West last year, we learned that Saskatchewan was a specific case and faced specific difficulties with respect to access to information from the provincial government. Is the case still particularly difficult, or am I mistaken?

Mr. Charbonneau: Are you asking if it is still difficult everywhere?

L'autre élément est que, sur une base historique, les propositions budgétaires accordées à une province ou à une autre viennent d'une tradition des années 70 par laquelle on finançait un coût par personne. Dans les premiers protocoles, on finançait 125 \$ de plus, pour un étudiant en français, en coûts supplémentaires. À ce moment, les provinces qui avaient déjà des écoles françaises se trouvaient avoir plus d'argent que les provinces qui n'en avaient pas. Les petites provinces disent qu'il faut briser cette base historique et qu'on a meilleur compte à suivre un plan d'action sur les langues officielles de façon bilatérale, pour pouvoir répondre à nos véritables besoins, plutôt que de se fier à l'histoire.

En parallèle, le gouvernement fédéral, c'est bien clair, ne veut pas imposer beaucoup de conditions. Leur devise est vraiment « don't rock the boat », ne pas faire de vagues. Ils veulent négocier au plus simple, avec le moins de monde possible dans le décor. Présentement, depuis trois mois — du moins jusqu'à la semaine dernière — ce sont les provinces entre elles qui ne s'entendaient pas.

Il y a eu une gaffe dans tout cela. Mme Sherrer, lorsqu'elle était ministre de Patrimoine canadien, je pense que c'était un jour ou deux avant les élections, a signé une lettre accordant aux provinces l'intégration au protocole du Plan Dion. Je dois vous dire franchement que je pense qu'elle n'a pas eu le temps de lire la lettre, mais il y a un engagement de la part de Patrimoine canadien de faire comme cela. Je pense que Mme Frulla essaie de défaire cela, mais elle doit avoir de la difficulté parce que les écrits restent.

Quand nous avons appris qu'un tel engagement était pris, qui allait complètement à l'encontre de tout ce qui avait été demandé, nous avons manifesté notre objection, de même que tous les groupes. Je pense que certaines difficultés sont liées également à cela.

Mme Chevalier : Nous n'avions effectivement pas été consultés sur ce point non plus avant que cette lettre ne paraisse. Cela a été vraiment fait à notre insu.

Le président : Donc je vous pose la question : considérez-vous que, en vertu de la Charte des droits et libertés, vous avez un droit inaliénable de faire partie de la négociation entre le fédéral et les provinces?

M. Charbonneau : À moins que chacune des provinces nous donne un ministère autonome de l'éducation en français, oui.

Le président : Est-ce que vous avez d'autres questions?

Le sénateur Comeau : Une question seulement. Quand nous étions dans l'Ouest l'année dernière, nous avons eu à comprendre que la Saskatchewan était un cas tout à fait particulier et avait des difficultés particulières sur la question de l'accès à des informations du gouvernement provincial. Est-ce toujours un des cas particulièrement difficile ou est-ce que je me trompe?

M. Charbonneau : Vous demandez à savoir si c'est difficile partout?

Senator Comeau: Saskatchewan was a particularly difficult case.

Mr. Charbonneau: There is also New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland, and Prince Edward Island for the Ontario protocol agreement and not for the Dion Plan agreement. There are no problems in Manitoba, but there are a few in Saskatchewan, British Columbia and Alberta.

In New Brunswick, the education agreement is negotiated by the Department of Intergovernmental Affairs. The consultation on the action plan lasts about 35 minutes a year.

Senator Comeau: That is incredible.

Senator Léger: You have answered all of my questions. You have said that the protocol is not transparent and you have given us a concrete example.

Mr. Charbonneau: All I can say is that it is not going well.

Senator Léger: Coming from New Brunswick, you are opening a door for me. You say that it is not working?

Mr. Charbonneau: We have good schools, but it could be better. In the context of federal-provincial relations, it is clear that everything is so hush-hush that we think it is not working. I truly believe that we should be part of the negotiations.

Senator Léger: Do you mean that you are not in New Brunswick?

Mr. Charbonneau: What I mean is that when there are negotiations between the federal and provincial governments, we are not involved and we do not know what happens.

I would like to quote the actual wording of the 2002-2003 Protocol.

The Chairman: Please do.

Mr. Charbonneau: It reads as follows:

Similarly, each provincial/territorial government agrees to consult, when deemed necessary, with interested associations and groups about its educational programs provided for in this Protocol. When possible, these consultations will be held annually and may be conducted jointly by the federal and provincial/territorial governments.

It says: "When deemed necessary."

Senator Léger: It also says: "... maybe..."

Ms. Chevalier: "When possible..."

Mr. Charbonneau: That is a lot like "where numbers warrant."

The Chairman: And in English, it is the difference between "may" and "shall."

Le sénateur Comeau : Le cas de la Saskatchewan était un cas particulièrement difficile.

M. Charbonneau : Il y a aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard pour l'entente du protocole de l'Ontario et non pas pour l'entente du Plan Dion. Il n'y a pas de problèmes au Manitoba, mais il y en a un peu en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et en Alberta.

Quant au Nouveau-Brunswick, l'entente est négociée par le ministère des Affaires intergouvernementales pour l'éducation. La consultation sur le plan d'action dure à peu près 35 minutes par année.

Le sénateur Comeau : C'est incroyable.

Le sénateur Léger : Vous avez vraiment répondu à toutes mes questions. Vous avez dit que le protocole ne permettait pas la transparence et vous avez donné un exemple concret.

M. Charbonneau : Tout ce que je peux dire, c'est que cela ne va pas bien.

Le sénateur Léger : Venant du Nouveau-Brunswick, vous ouvrez une porte. Vous dites que cela ne fonctionne pas?

M. Charbonneau : On a de bonnes écoles, mais cela pourrait être mieux. Dans le contexte des relations fédéral-provincial, il est bien évident que c'est tellement caché qu'on croit que cela ne fonctionne pas. Je pense vraiment qu'on devrait faire partie des négociations.

Le sénateur Léger : Vous n'êtes pas au Nouveau-Brunswick, c'est ce que vous voulez dire?

M. Charbonneau : Ce que je veux dire, c'est que lorsqu'il y a des négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, nous ne sommes pas présents et on ne sait pas ce qui se passe.

J'aimerais vous citer le libellé actuel du Protocole de 2002-2003.

Le président : Allez-y, je vous en prie.

M. Charbonneau : On dit ce qui suit :

Chaque gouvernement provincial/territorial accepte également, lorsque cela est jugé nécessaire, de consulter les associations et les groupes intéressés quant aux programmes d'éducation mis en place en vertu de ce Protocole. Ces consultations auront lieu, dans la mesure du possible, annuellement, et les gouvernements fédéral et provinciaux pourront s'entendre pour les tenir conjointement.

Il est mentionné : « Lorsque cela est jugé nécessaire ».

Le sénateur Léger : On dit aussi : « ... pourront s'entendre... »

Mme Chevalier : « ... dans la mesure du possible ».

M. Charbonneau : Cela ressemble à « où le nombre le justifie ».

Le président : Et en anglais, c'est la différence entre « may » et « shall ».

Since there are no further questions, we will conclude this part of our meeting. I want to sincerely thank you, Ms. Chevalier and Mr. Charbonneau, for your presentation and your honesty. You have our best wishes for the future.

We are going to adjourn this part of the meeting, but we are going to continue immediately in camera to discuss our status report. I would ask everyone who is not a senator and our staff to leave the room. We do, however, need interpretation.

The committee adjourned.

Puisqu'il n'y a pas d'autres intervenants, nous allons clore cette partie de notre séance. Je tiens à vous remercier bien sincèrement, madame Chevalier et monsieur Charbonneau, pour votre présentation et votre franchise. Vous avez nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Nous allons ajourner cette partie de la séance, mais nous allons immédiatement à huis clos pour la considération d'un rapport d'étape. Je demanderais à tous ceux qui ne sont pas sénateur et à notre personnel de quitter la salle. Nous avons cependant besoin des services d'interprétation.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,

retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES:

University of Moncton:

Pierre Foucher, Full Professor, Faculty of Law.

Canadian Teachers' Federation:

Terry Price, President;

Liliane Vincent, Director, Services to Francophones;

Gilberte Michaud, Chair of the Advisory Board on French, First Language;

Paul Taillefer, Member of the Advisory Board on French, First Language;

Anne Gilbert, Director of Research, Francophonie and Minorities, Centre for Interdisciplinary Research on Citizenship and Minority Studies, University of Ottawa.

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques:

Rodrigue Landry, Director General.

Commission nationale des parents francophones:

Ghislaine Pilon, President;

Murielle Gagné-Ouellette, Director General.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones:

Madeleine Chevalier, President;

Paul Charbonneau, Director General.

TÉMOINS :

Université de Moncton :

Pierre Foucher, professeur titulaire, Faculté de droit.

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants :

Terry Price, présidente;

Liliane Vincent, directrice des services aux francophones;

Gilberte Michaud, présidente du Comité consultatif du français langue première;

Paul Taillefer, membre du Comité consultatif du français langue première;

Anne Gilbert, directrice de la recherche, Francophonie et minorités, Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités, Université d'Ottawa.

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques :

Rodrigue Landry, directeur général.

Commission nationale des parents francophones :

Ghislaine Pilon, présidente;

Murielle Gagné-Ouellette, directrice générale.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones :

Madeleine Chevalier, présidente;

Paul Charbonneau, directeur général.